



N°2022- 94

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE TASSIN LA DEMI-LUNE**

Séance du Mercredi 14 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze du mois de décembre à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 8 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35

Nombre de conseillers présent(s) :

ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, CHARRIER Isabelle, DE UFFREDI Sabrina, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Eric, HACHANI Yohann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, JOURDAN Milouda, KALITA Matthieu, MONTOYA Marc-Antoine, PECHARD Katia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir : 8 (BOULAY Christine donne pouvoir à JELEFF Michèle, CONTREL Nathalie donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline, CUZIN Sandrine donne pouvoir à KALITA Matthieu, FERRAND Benoît donne pouvoir à Laurence DU VERGER, MARGERI Marielle donne pouvoir à JOLY Franck-Alain, MEJAT Yves donne pouvoir à Martine ESSAYAN, PARENTHOEN Yannick donne pouvoir à BOUVIER Ghislaine, VERNET Cédric donne pouvoir à RANC Julien.

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : BOURGOGNON Henri

Objet : Approbation du contrat de bassin versant de l'Yzeron pour le financement par l'Agence de l'eau des actions sur le territoire pour la période 2023-2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de contrat de bassin versant Yzeron pour la période 2023-2024,

République Française – Département du Rhône
Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire – Ville de Tassin la Demi-Lune – Hôtel de Ville
Place Hippolyte Pérégut - BP 58 – 69812 TASSIN CEDEX
Tél. 04 72 59 22 11 – Fax. 04 72 59 22 46

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la Commission Environnement, Qualité de vie, Voirie, Mobilité, Sécurité, Urbanisme, Travaux, Patrimoine du 30 novembre 2022 ;

Considérant qu'après un contrat de rivière (2003-2010), le SAGYRC a porté plusieurs programmes d'actions menés à l'échelle du bassin versant de l'Yzeron en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,

Considérant que le SAGYRC souhaite poursuivre l'accompagnement des actions du territoire dans leur prise en compte des enjeux liés aux milieux aquatiques et à la ressource en eau via un contrat de bassin versant Yzeron 2023-2024, biennuel et multipartenarial,

Considérant, au regard des éléments d'état des lieux et des enjeux du territoire décrits, que ce contrat fixe les objectifs stratégiques suivants :

- Poursuivre l'animation nécessaire à la gestion de la ressource sur le bassin versant et la mise en œuvre du plan de gestion de la ressource en eau dans un objectif de réduction des prélèvements sur la ressource en déséquilibre ;
- Poursuivre la restauration des milieux aquatiques en continuant les opérations de restauration de la continuité écologique mais aussi de restauration morphologique ;
- Améliorer la connaissance et agir pour la préservation des zones humides, la qualité de l'eau, la gestion des eaux pluviales ;
- Pérenniser les actions et la conscience collective des enjeux liés à l'eau à travers une communication soutenue et le déploiement d'une sensibilisation adaptée aux différents publics.

Considérant que la Commune de Tassin la Demi-Lune a un rôle à jouer dans l'objectif d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau et/ou de préserver la ressource en eau,

Considérant que les thématiques traitées à travers le contrat, pour lesquelles des subventions de l'agence de l'eau sont attendues sont les suivantes :

- Gestion quantitative de la ressource en eau ;
- Préservation et restauration des milieux aquatiques ;
- Gestion des eaux pluviales ;
- Communication et éducation à la préservation des milieux aquatiques.

Considérant que la Commune de Tassin la Demi-Lune intervient particulièrement sur la thématique de la gestion des eaux pluviales et à travers l'action de « Désimperméabilisation et végétalisation du parking de l'Horloge », formalisée dans le contrat ;

Considérant que le parking de l'Horloge est à ce jour un espace d'environ 3 780 m² fortement minéralisé, qui, en sus de participer à l'inconfort thermique local en période estivale (îlot de chaleur urbain), ne permet pas l'infiltration de l'eau dans les sols ;

Considérant de surcroît, que la nappe de stationnement s'inscrit en rupture dans l'ambiance végétale principalement portée par les jardins du domaine privé ;

Considérant que l'objectif de cette action est multiple :

- offrir à cet espace minéralisé une meilleure gestion et infiltration de l'eau en permettant à celle-ci de pénétrer les sols et les nappes souterraines par la déconnexion au réseau unitaire ;
- renforcer la trame verte urbaine et la qualité du cadre de vie.

Considérant que la désimperméabilisation reposera sur un système de noue ou de jardin de pluie. L'utilisation de matériaux spécifiques pour les voies piétonnières et les stationnements permettra de réduire l'imperméabilisation aux seules voies de circulation par des revêtements poreux ou perméables (système de dalle alvéolées, engazonnées...). Cette action s'inscrit dans la dynamique communale plus globale de déploiement d'une forêt urbaine qui s'appliquera, dans un second temps, à venir densifier la végétalisation du site initiée via l'action portée par la Ville dans le cadre du contrat de bassin versant 2022-2024.

Considérant que le coût de l'opération de désimperméabilisation est de 350 000 € et la subvention de l'Agence de l'Eau reste à définir, sachant que :

- dès lors que l'action est inscrite au contrat de bassin versant cela permet au projet d'être prioritaire au moment de la demande de subvention ;
- l'assiette éligible aux aides est plafonnée à 40€/m2 déconnecté.

Considérant que le planning prévisionnel est le suivant :

- 1er semestre 2023 : recrutement d'un maître d'œuvre /bureau d'études ;
- 2ème semestre 2023 : études préalables et de conception ;
- 2024 : réalisation des travaux.

Compte tenu des observations ;

Le Conseil Municipal :

- 1) **APPROUVE** le projet de contrat de bassin versant ;
- 2) **APPROUVE** l'engagement de la Commune en tant que maître d'ouvrage de l'action de désimperméabilisation et végétalisation du parking de l'Horloge, inscrite dans ce contrat ;
- 3) **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint faisant fonction à signer ce contrat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, et à accomplir tous les actes et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 14 décembre 2022

Certifié exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **21 DEC. 2022**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **21 DEC. 2022**

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune



Henri BOURGOGNON
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

CONTRAT DE BASSIN VERSANT YZERON 2023-2024

MÉTROPOLE

GRAND LYON



SIAHVY
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE DE L'YZERON
Département du Rhône

SOMMAIRE

PARTIE 1 - PRESENTATION DU BASSIN VERSANT	4
1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU BASSIN VERSANT	5
Cadre géographique.....	5
Hydrographie et hydrologie.....	5
Occupation du sol	8
Les masses d'eau du bassin versant de l'Yzeron	8
Intercommunalités.....	9
Démographie.....	9
2. COMPETENCES ET GOUVERNANCE DE L'EAU.....	10
GEMAPI et gestion du cycle naturel de l'eau.....	10
Assainissement et eau pluviale.....	10
Eau potable.....	11
Irrigation agricole et retenues.....	12
Aménagement du territoire.....	13
3. HISTORIQUE DE LA DEMARCHE	13
PARTIE 2 -	15
ETAT DES LIEUX ET ENJEUX DU TERRITOIRE	15
1. ETAT DES MASSES D'EAU ET OBJECTIFS FIXES DANS LE SDAGE	16
Etat des masses d'eau.....	16
Le SDAGE et son programme de mesures 2022-2027.....	16
2. PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE	18
Gestion quantitative de la ressource en eau	18
Restauration morphologique	19
Continuité écologique.....	19
Zones humides	20
Qualité des eaux et des milieux aquatiques.....	20
Connaissance des enjeux par les habitants/acteurs du territoire et gouvernance	20
3. OBJECTIFS DU PROGRAMME D' ACTIONS 2023-2024 EN REPONSE AUX ENJEUX.....	21
Synthèse des enjeux	21
Stratégie générale du contrat.....	21
Gestion quantitative de la ressource en eau	22
Restauration morphologique	23
Continuité écologique.....	23
Zones humides	23
Qualité des eaux et des milieux aquatiques.....	24
Communication et éducation aux milieux aquatiques.....	24
Gouvernance	25
Moyens humains du SAGYRC pour l'animation et la mise en œuvre du contrat	25
Cohérence entre les actions du contrat et le programme de mesures SDAGE	26
PARTIE 3 - LES MODALITES DU CONTRAT	29
ARTICLE 1. Portage et périmètre du contrat.....	30
ARTICLE 2. Durée du contrat	30
ARTICLE 3. Objectifs stratégiques et orientations du contrat.....	30
ARTICLE 4. Programme d'actions du contrat.....	31

Accusé de réception en préfecture 069-216902445-20221221-D2022-94-DE Date de réception préfecture : 21/12/2022
--

ARTICLE 5. Engagement des signataires	35
Engagements des maîtres d’ouvrage	35
Engagements de l’agence de l’eau.....	35
ARTICLE 6. Suivi du contrat	37
Bilan du contrat	37
Résiliation du contrat	37
Signatures	38
Annexes : Fiches actions	40

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

**PARTIE 1 -
PRESENTATION DU BASSIN VERSANT**

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU BASSIN VERSANT

Cadre géographique

Le bassin versant de l'Yzeron a une surface de 144 km². L'Yzeron est un cours d'eau situé dans l'Ouest lyonnais, sur le bassin du Rhône (cf. figure 1). Il prend sa source à environ 780 m d'altitude, sur le versant Est des Monts du Lyonnais, et se jette dans le Rhône, en rive droite, au niveau de l'agglomération lyonnaise. Son principal affluent, le ruisseau du Charbonnières, conflue en rive gauche. Son sous bassin versant est de 67 km². Ces deux cours d'eau reçoivent de nombreux affluents.



Figure 1 : Situation géographique du bassin versant de l'Yzeron par rapport au fleuve Rhône et à la métropole de Lyon

Hydrographie et hydrologie

Le réseau hydrographique du bassin versant (cf. figure 3) est structuré autour de trois axes majeurs constitués par l'Yzeron, le Charbonnières, ainsi que le Ratier, affluent principal du Charbonnières. Ce réseau hydrographique se compose d'un linéaire d'environ 120 km de rivières et de ruisseaux principaux.

Le régime hydrologique de l'Yzeron est de type pluvial très contrasté. Les débits moyens de l'Yzeron traduisent un régime hydrologique marqué par des étiages estivaux sévères et de fortes crues (cf. figure 2). Le module interannuel est de 0.664 m³/s.

La sévérité des conditions d'étiage entraîne de fréquents assecs estivaux qui affectent non seulement les têtes de bassins versants mais également certains tronçons des cours médians et aval du Charbonnières et de l'Yzeron.

Débits Stations	QMNA ₅		Module		Q ₁₀ (QIX)	
	m ³ /s	l/s/km ²	m ³ /s	l/s/km ²	m ³ /s	l/s/km ²
Craponne	0.01	0.23	0.33	6.9	15	312.5
Francheville (Taffignon)	0.01	0.1	0.71	5.5	69	534.8

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Figure 2 : Débits caractéristiques de l'Yzeron (source DREAL- 2012)

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022



-  Bassin versant de l'Yzeron
-  Découpage communal
-  Bassin versant de l'Yzeron

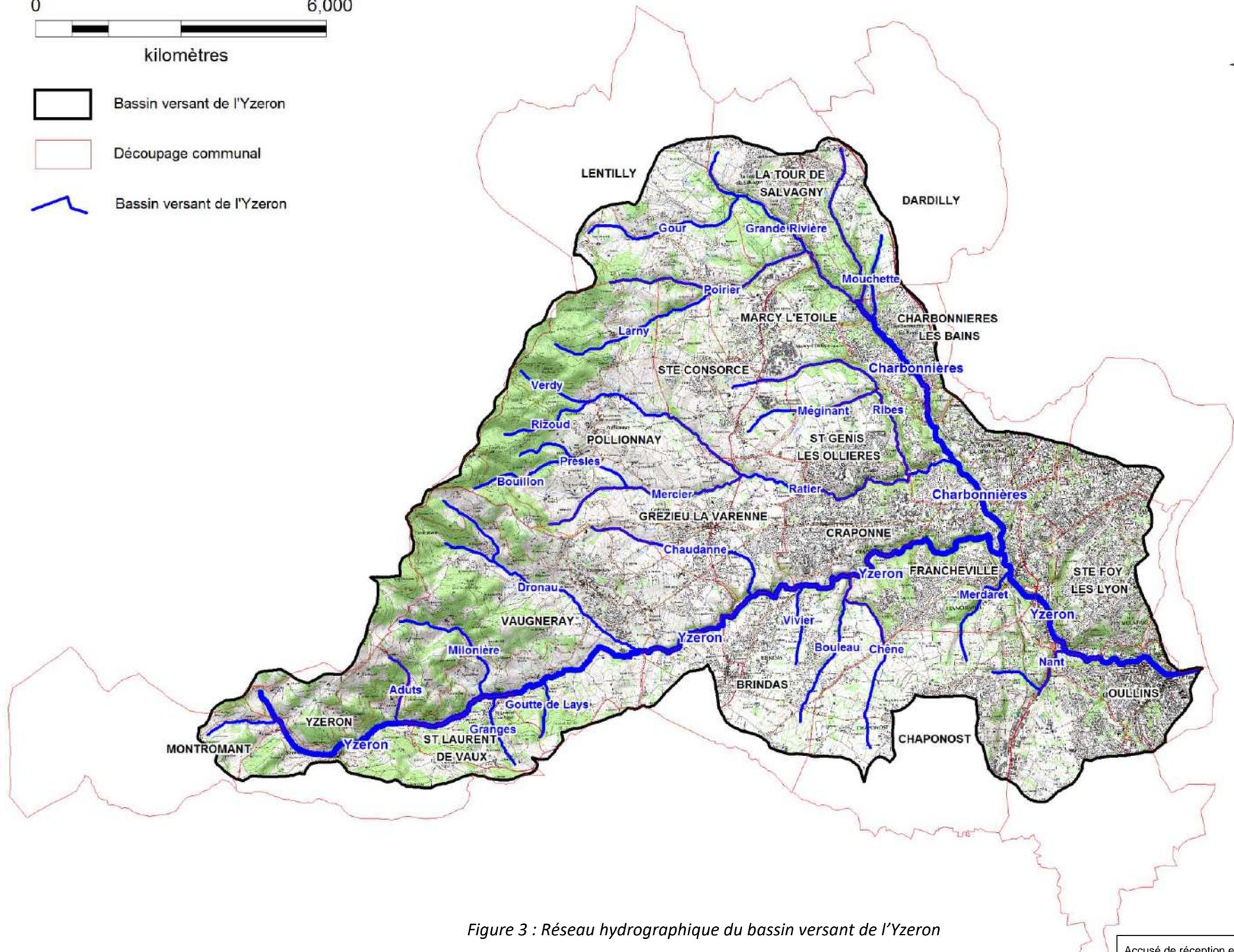


Figure 3 : Réseau hydrographique du bassin versant de l'Yzeron

Occupation du sol

La partie amont du bassin versant en raison de l'altitude élevée et des pentes fortes est à dominante rurale. La partie médiane correspond à la banlieue résidentielle de l'Ouest lyonnais, dans un paysage périurbain. La partie aval du bassin versant jusqu'au confluent avec le Rhône se développe au sein de l'agglomération lyonnaise (cf. figure 4).

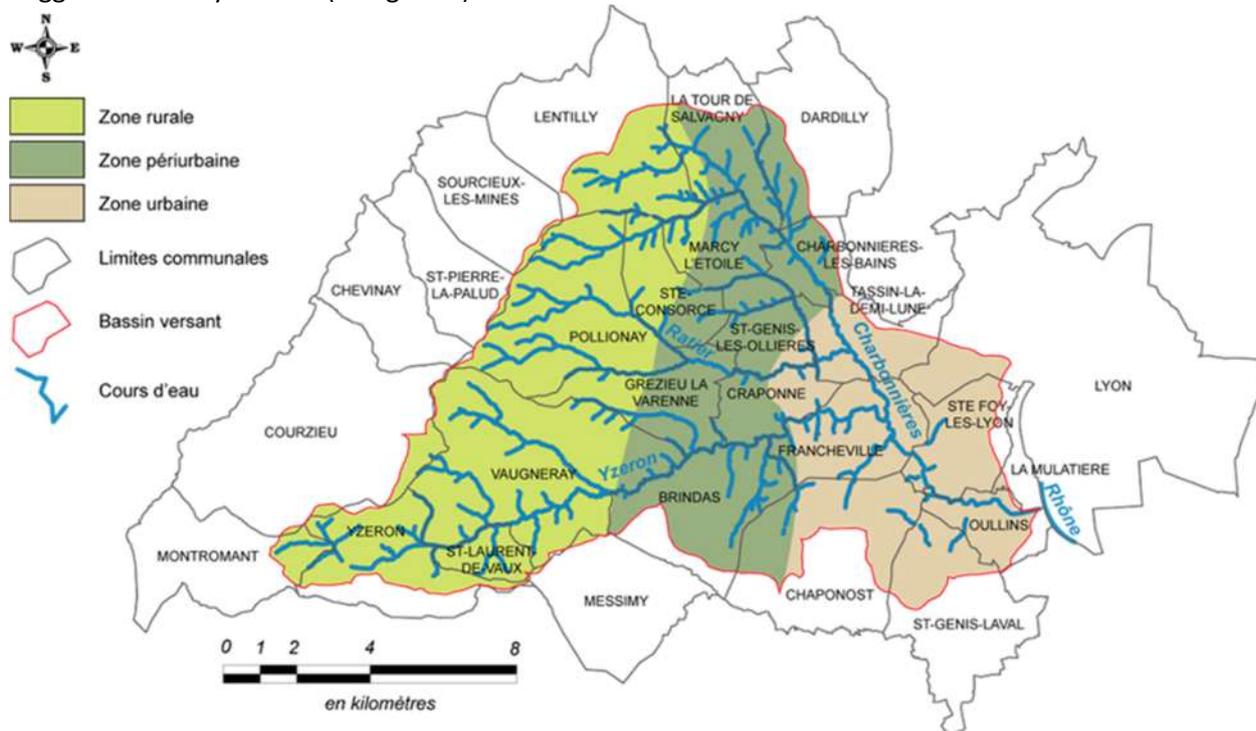


Figure 4 : Occupation spatiale du bassin versant de l'Yzeron

Les masses d'eau du bassin versant de l'Yzeron

La directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 fixe comme objectif le bon état des masses d'eau en 2015, sauf exemption motivée qui autorise un report de délai à 2021 ou 2027. Le bassin versant de l'Yzeron (RM_08_14) comporte deux masses d'eau superficielles, et est concerné par deux masses d'eau souterraines (cf. figure 5).

CODE	NOM DE LA MASSE D'EAU	TYPE
FRDR482A	Le Charbonnières, le Ruisseau du Ratier et l'Yzeron de sa source à la confluence avec Charbonnières	superficielle
FRDR482B	L' Yzeron de Charbonnières à la confluence avec le Rhône	superficielle
FRDG385	Alluvions du Garon et bassin source de la Mouche	souterraine
FRDG611	Socle Monts du lyonnais, beaujolais, mâconnais et chalonais BV Saône	souterraine

Figure 5 : Masses d'eau concernées par le bassin versant de l'Yzeron

Deux autres masses d'eau souterraines intersectent le bassin versant sur le partie extrême aval de manière négligeable : FRDG384 (Alluvions du Rhône agglomération lyonnaise et extension sud) et FRDG240 (Miocène sous couverture Lyonnais et sud Dombes).

Intercommunalités

Sur un plan strictement administratif, les 26 communes du bassin versant sont¹ (cf. figure 6) : Yzeron, Grézieu-la-Varenne, Marcy-l'Étoile, *La Mulatière*, Francheville, Craponne, Pollionnay, Oullins, Dardilly, Montromant, *Messimy*, Saint-Genis-les-Ollières, Sainte Foy-lès-Lyon, *Sourcieux-les-Mines*, *Courzieu*, La Tour-de-Salvagny, *Saint-Genis-Laval*, Chaponost, Tassin la Demi-Lune, *Saint-Pierre-La Palud*, Vaugneray, Brindas, Lentilly, Charbonnières-les-Bains, *Lyon*, Sainte-Consorce.

Le bassin versant concerne plusieurs intercommunalités :

- La Métropole de Lyon
- La Communauté de communes des vallons du lyonnais (CCVL)
- La Communauté de communes du pays de l'Arbresle (CCPA)
- La Communauté de communes des monts du lyonnais (CCMDL)
- La Communauté de communes de la vallée du Garon (CCVG).

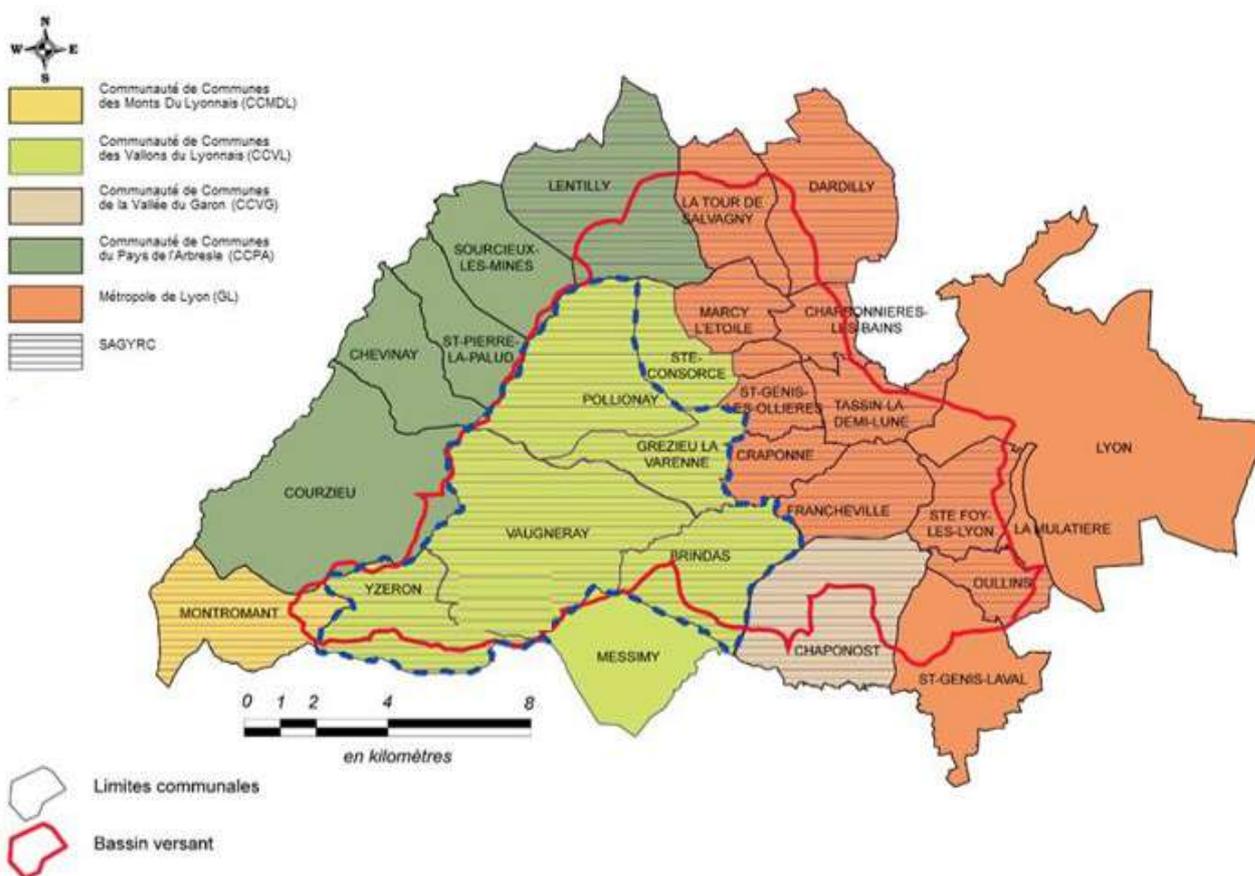


Figure 6 : Occupation spatiale du bassin versant de l'Yzeron

Démographie

La population du bassin versant est estimée à 162 000 habitants (recensement de 2018) soit 1 125 habitants/km².

Entre 2011 et 2018, la population du bassin versant a augmenté d'environ 13 000 habitants. Le taux de croissance annuel s'élève à plus d'1% alors qu'elle est de 0,4% sur le territoire national sur la même période.

¹ En italique les communes non adhérentes au Sagyrc.

2. COMPETENCES ET GOUVERNANCE DE L'EAU

GEMAPI et gestion du cycle naturel de l'eau

Le SAGYRC, Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières, est depuis 2018 la structure détentrice de l'ensemble des compétences GEMAPI (articles 1°, 2°, 5° et 8° du L. 211-7 du code de l'environnement) sur le bassin versant de l'Yzeron jusqu'au pont d'Oullins. Ces compétences sont les suivantes :

- L'aménagement du bassin versant de l'Yzeron, l'entretien et l'aménagement de l'Yzeron, du Ratier, du Charbonnières et de leurs affluents, des canaux et des plans d'eau.
- La défense contre les inondations.
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le SAGYRC exerce également des compétences dites « complémentaires » aux compétences GEMAPI :

- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, visant notamment à l'amélioration des débits d'étiage nécessaires au bon fonctionnement des cours d'eau.
- Les études, la mise en œuvre ou la participation à des actions visant à améliorer la qualité de l'eau et prévenir les pollutions à l'échelle du bassin versant.
- La mise en place, l'exploitation et l'entretien de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Yzeron, pouvant concourir à la caractérisation et au suivi de l'état écologique des masses d'eau ou à la gestion préventive du risque inondations (prévision des crues, alerte, mémoire et culture du risque).
- La mise en œuvre d'actions d'animation pédagogique et d'éducation à l'environnement, pouvant se rapporter à l'ensemble des compétences exercées par le SAGYRC.
- L'appui technique aux projets d'urbanisme sur les questions liées aux compétences du SAGYRC.
- Les actions de communication, de concertation, d'information et de sensibilisation relatives aux opérations menées dans le cadre de cette compétence.

C'est dans le cadre de ces compétences que le SAGYRC poursuit le portage et l'animation de procédures contractuelles sur le territoire.

Sur le tronçon de l'Yzeron entre le pont d'Oullins et la confluence Yzeron-Rhône, à l'extrême aval du bassin versant, la compétence GEMAPI est portée par la Métropole.

Assainissement et eau pluviale

Les compétences relatives à l'assainissement collectif et à l'assainissement non collectif ont été confiées à des structures intercommunales possédant ces compétences (communautés de communes, métropole ou syndicat d'assainissement) et parfois gardées par les communes. Les structures en charge de l'assainissement sur le territoire sont les suivantes (cf. figure 7) :

- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (SIAHVY) est compétent sur l'assainissement collectif et non collectif des communes à l'amont du bassin de l'Yzeron : Brindas (avec la commune), Grézieu-la-Varenne, Pollionnay, Sainte-Consoce, Vaugneray et Yzeron. Les communes conservent leur compétence eaux pluviales.
- La Métropole de Lyon est compétente sur l'assainissement collectif et non collectif et l'eau pluviale des communes à l'aval du bassin de l'Yzeron : Oullins, Sainte-Foy-lès-Lyon, Francheville, Tassin-la-Demi-Lune, Craponne, Saint-Genis-les-Ollières, Marcy-L'étoile, Charbonnières-les-bains, La Tour de Salvagny, Dardilly.
- La Communauté de communes du Pays de l'Arbresle (CCPA) pour Lentilly sur l'assainissement collectif et non collectif et l'eau pluviale.

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

- Chaponost exerce directement ses compétences assainissement collectif, non collectif et eau pluviale sauf pour la ZI des Troques où elles ont été transférée au Syndicat pour la Station d'Épuration de Givors (SYSEG).
- La communauté de communes des monts du lyonnais (CCMDL) sur l'assainissement collectif, le SIMACOISE sur l'assainissement non collectif pour Montromant.

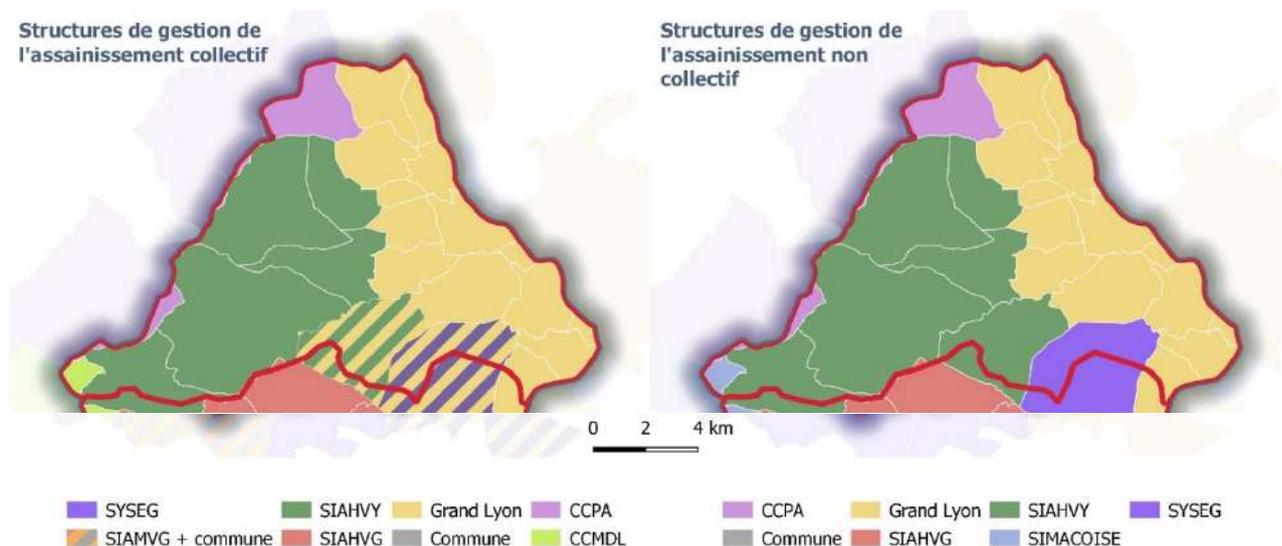


Figure 7 : Structures de gestion de l'assainissement sur le bassin versant Yzeron

Le tableau ci-dessous synthétise les indicateurs caractéristiques des principaux gestionnaires de systèmes d'assainissement collectif sur le territoire (données issues des RPQS):

	ICGP assainissement (année considérée)	Prix de l'assainissement (année considérée)	Dernière année de remplissage SISPEA
MDL	115 (2021)	1,2352 € HT/m3 (2021)	2021
SIAHVY	81 (2020)	2,23 € HT/m3 (2020)	2020

Eau potable

La compétence relative à la production, le transport et la distribution de l'eau potable est détenue par (cf. figure 8) :

- La métropole de Lyon sur ses communes. Le réseau de la métropole est alimenté à 98% par le site de Crépieux Charmy, au nord de Lyon (nappe d'accompagnement du Rhône).
- Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais (SIDESOL) pour les communes de Brindas, Chaponost, Grézieu-la-Varenne, Pollionnay, Sainte-Consorce, Vaugneray et Yzeron.

La ressource utilisée est principalement la nappe alluviale du Garon (89%), ainsi que la nappe du Rhône (7%) et des sources de la ressource Yzeron (4%)

- Le Syndicat intercommunal des eaux du val d'Azergues (SIEVA) pour Lentilly (ressource de la nappe alluviale de la Saône).
- Le Syndicat Mixte des eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier (SIEMLY) pour Montromant.



Figure 8 : Structures de gestion AEP sur le bassin versant Yzeron

Le tableau ci-dessous synthétise les indicateurs caractéristiques des deux principaux acteurs de l’Alimentation en Eau Potable sur le bassin versant (données issues des RPQS) :

	ICGP eau (année considérée)	Rendement (année considérée)	Prix de l’eau	Dernière année de remplissage SISPEA
SIDESOL	110 (2020)	77,74 (2020)	2,34 €/m ³ (2020)	2020
Métropole	120 (2020)	85,28 (2020)	2,98 € HT/m ³ (2021)	2020

Irrigation agricole et retenues

Sur le bassin versant de l’Yzeron, l’irrigation se fait soit à partir des retenues collinaires, soit par pompage (forage ou en rivière), soit à partir d’un système d’irrigation collectif géré par le Syndicat Mixte d’Hydraulique Agricole du Rhône (SMHAR) (cf. figure 9).

133 plans d’eau sont recensés sur le bassin versant de l’Yzeron (source étude volumes prélevables 2011), dont un peu moins de la moitié pour un usage irrigation. Ces retenues représentent un prélèvement pour le bassin versant du fait de l’évaporation ayant lieu sur leur surface, et en raison de leur usage pour l’irrigation (les usages autres comme la pêche, le loisir etc. sont considérés comme non consommateurs d’eau). Sur l’année le prélèvement lié aux retenues est estimé à un total d’environ 487 000 m³ soit un débit fictif continu de l’ordre de 15 l/s, réparti à part à peu près égales entre l’évaporation et l’usage agricole.

Le SMHAR est en charge de l’irrigation collective sur le département du Rhône, et possède à ce titre un large réseau d’irrigation dont une partie couvre certaines communes du bassin versant de l’Yzeron (Vaugneray, Chaponost, Brindas, Messimy, Francheville).

172 hectares sur le bassin-versant (source étude volumes prélevables 2011) sont irrigués par ce réseau collectif (eau du fleuve Rhône), sur l’année l’apport depuis le Rhône est estimé à 345 000 m³.

Des travaux d’extension sont en cours en 2022 pour étendre ce réseau à Grézieu-la-Varenne et Pollionnay.

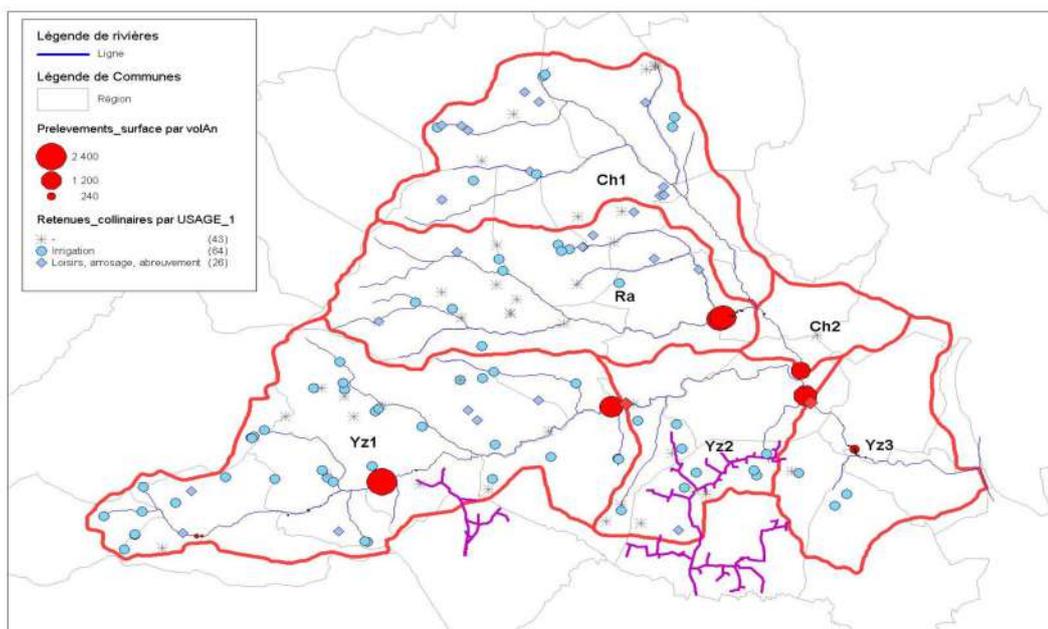


Figure 9 : Localisation des prélèvements superficiels recensés, des retenues collinaires connues et du réseau du SMHAR sur le bassin décliné en sous-unités

Aménagement du territoire

Le territoire est concerné principalement par deux SCOT :

- Le SCOT de l'Ouest Lyonnais, porté par le SOL (syndicat de l'Ouest Lyonnais). Initialement approuvé en 2011, il est actuellement en cours de révision. Ce même syndicat porte également actuellement l'élaboration d'un PCAET (plan climat air énergie territorial).
- Le SCOT de l'agglomération lyonnaise, porté par le SEPAL, également en révision.

Le bassin versant de l'Yzeron était intégré, dès le SDAGE 2016-2021 au sein du territoire « Ouest Lyonnais » pour lequel un SAGE était identifié comme nécessaire pour atteindre les objectifs du SDAGE (les sous-bassins versants à intégrer à la démarche restant à identifier au sein des 4 suivants : Yzeron, Garon, Brévenne-Turdine et Azergues). Au regard des réflexions menées ces dernières années au sein de ces 4 territoires, le SDAGE 2022-2027 précise désormais que le SAGE nécessaire concerne les sous-bassins versants de l'Yzeron et du Garon, avec un périmètre qui reste à préciser.

3. HISTORIQUE DE LA DEMARCHE

Le contrat de rivière de l'Yzeron, « Yzeron vif » s'est déroulé de 2003 à 2010.

D'autres outils ont été déployés sur le territoire :

- Trois plans de gestion des berges et des cours d'eau successifs : 2006-2012, 2013-2016, 2017-2022. Un nouveau plan de gestion est en cours d'élaboration pour commencer en 2023.
- Un programme de restauration environnementale et hydraulique des cours d'eau de l'Yzeron, du Charbonnières et du Ponterle a été mené entre 2012 et 2016. Le volet portant sur la restauration physique et l'amélioration de la continuité écologique a fait l'objet d'un contrat entre le SAGYRC et l'agence de l'eau.
- Un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) depuis 2013 (2013-2019, est prolongé jusqu'à fin 2023). Un nouveau PAPI est en cours d'élaboration.

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

- Une étude volume prélevables en 2015 et un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) depuis 2017 (en cours jusqu'en 2022, devant être prolongé jusqu'à fin 2023). Il sera poursuivi par un Projet de Territoire pour la Gestion de l'eau à partir de 2024.
- En parallèle de ces démarches concertées le SAGYRC anime la prise en compte des enjeux de l'eau sur le territoire via plusieurs groupes de travail comme celui sur les eaux pluviales, la communication sur la ressource, les pollutions du bassin versant, l'éducation à l'environnement. Il apporte un accompagnement technique des acteurs du territoire sur ces sujets.

Depuis quelques années un travail est mené avec les bassins versant voisins pour analyser l'opportunité de mise en place d'un SAGE. Une étude est en cours en 2022 pour étudier l'opportunité d'un SAGE conjoint avec le SMAGGA, syndicat de rivière en charge du bassin versant voisin du Garon. Cette étude a permis aux syndicats de conclure sur l'intérêt de continuer cette démarche pour travailler notamment sur la rareté de la ressource. Une charte d'engagement a été signée par les deux syndicats. En 2023 les syndicats se rapprocheront des autres acteurs concernés par cette démarche.

Ces différents programmes menés depuis presque vingt ans inscrivent le SAGYRC dans une démarche permanente de mise en œuvre d'actions opérationnelles dans des objectifs préalablement définis, d'évaluation de ces actions permettant de réinterroger les objectifs et de s'adapter aux enjeux du territoire.

Le bilan du contrat de rivière (Burgeap, 2011) propose, en plus des études et outils cités plus hauts qui ont été mises en place depuis, la réalisation de trois études structurantes à mener sur le territoire : une étude sur les pollutions diffuses, un schéma directeur pluvial à l'échelle du bassin versant, et un inventaire des zones humides.

Ce bilan conclut « La question du lancement d'une nouvelle procédure devra être reposée une fois la réalisation matérielle des aménagements hydrauliques commencée. Cette nouvelle procédure devra permettre de garantir sur le long terme la cohérence d'une gestion globale à l'échelle de l'ensemble du bassin et faire en sorte que le SAGYRC ne se limite pas, à terme, à une "simple" structure de gestion des ouvrages hydrauliques. »

Ces différentes études n'ont pas été engagées car le temps et les moyens du syndicat ont été consacrés aux actions GEMAPI depuis 2012, ainsi qu'à la gestion quantitative à partir de 2015.

Le présent contrat de bassin versant s'inscrit ainsi dans la continuité de la dynamique et vient la poursuivre, en complémentarité avec les outils en place.

PARTIE 2 -

ETAT DES LIEUX ET ENJEUX DU TERRITOIRE

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

1. ETAT DES MASSES D'EAU ET OBJECTIFS FIXES DANS LE SDAGE

Etat des masses d'eau

La DCE définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux du territoire européen. Elle fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines, qui sont identifiés dans un plan de gestion (le SDAGE) élaboré dans chaque grand bassin hydrographique. L'objectif général est d'atteindre le bon état des différents milieux.

Pour le bassin versant de l'Yzeron, concernant l'état écologique, les 2 masses d'eau superficielles sont évaluées en état écologique moins que bon (mauvais pour FRDR482a et médiocre pour FRDR482b). Un objectif moins strict (OMS) à l'horizon 2027 est proposé pour ces deux masses d'eau superficielles (cf. figure 10), ce qui signifie que le bon état reste l'objectif poursuivi mais qu'il ne pourra être atteint qu'au-delà de 2027.

Les masses d'eau sont en bon état chimique au titre du SDAGE 2022-2027, l'enjeu sera de maintenir le bon état pour ce paramètre.

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Statut	Objectif d'état écologique				Objectif d'état chimique				
				Objectif d'état	Echéance	Motifs en cas de recours aux dérogations	Eléments de qualité faisant l'objet d'une adaptation	Objectif d'état	Echéance avec ubiquiste	Echéance sans ubiquiste	Motifs en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
Yzeron - RM_08_14												
FRDR482a	Le Charbonnières, le Ruisseau du Ratier et l'Yzeron de sa source à la confluence avec Charbonnières	Cours d'eau	MEN	OMS	2027	FT	Bilan de l'oxygène, Faune benthique invertébrée, Phytobenthos	Bon état	2015	2015		
FRDR482b	L'Yzeron de Charbonnières à la confluence avec le Rhône	Cours d'eau	MEFM	OMS	2027	FT	Ichtyofaune, Bilan de l'oxygène, Concentration en nutriments, Phytobenthos	Bon état	2021	2015		

Figure 10 : Objectifs par masse d'eau du SDAGE 2022-2027 – Eaux superficielles (SDAGE 2022-2027)

Concernant les masses d'eau souterraines (cf. figure 11), la nappe du Garon était déjà en bon état chimique en 2015. Elle était en revanche déjà en mauvais état quantitatif en 2015 et le SDAGE 2016-2021 fixait un objectif d'atteinte du bon état quantitatif pour 2021. Le SDAGE 2022-2027 reporte cet objectif de bon état quantitatif à 2027.

La nappe du socle des monts du lyonnais, beaujolais, mâconnais et chalonnais BV Saône était déjà en bon état quantitatif et chimique en 2015, l'enjeu est de maintenir le bon état.

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de la masse d'eau	Objectif d'état quantitatif				Objectif d'état chimique			
			Objectif d'état	Echéance	Motifs en cas de recours aux dérogations	Raison(s)	Objectif d'état	Echéance	Motifs en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
FRDG385	Alluvions du Garon et bassin source de la Mouche	Eau souterraine affleurante	Bon état	2027	FT		Bon état	2015		
FRDG611	Socle Monts du lyonnais, beaujolais, maconnais et chalonnais BV Saône	Eau souterraine affleurante et profonde	Bon état	2015			Bon état	2015		

Figure 11 : Objectifs par masse d'eau du SDAGE 2022-2027 – Eaux souterraines (SDAGE 2022-2027)

Le SDAGE et son programme de mesures 2022-2027

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) définit les grandes orientations en matière de gestion de l'eau, afin d'atteindre les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux. Il bénéficie d'une légitimité politique (adoption par le comité de bassin) et d'une portée juridique.

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Le SDAGE Rhône Méditerranée (2022-2027) précise les mesures à mettre en œuvre localement pour réduire les pressions à l'origine du risque de non atteinte du bon état écologique, quantitatif ou chimique des masses d'eau.

Les mesures identifiées dans le programme de mesure (PDM) 2022-2027 pour les masses d'eau superficielles du bassin versant de l'Yzeron sont liées à la gestion quantitative de la ressource (prélèvements et altération du régime hydrologique), à la morphologie, et à la continuité écologique (cf. figure 12).

Yzeron - RM_08_14		Objectifs environnementaux visés
Pression dont l'impact est à réduire significativement		
Prélèvements d'eau		
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	BE
ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	BE
RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	BE
RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	BE
RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	BE
RES0701	Mettre en place une ressource de substitution	BE
RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	BE
Altération du régime hydrologique		
RES0602	Mettre en place un dispositif de soutien d'étiage ou d'augmentation du débit réservé allant au-delà de la réglementation	BE
Altération de la morphologie		
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	BE
MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	BE
MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	BE
MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	BE
Altération de la continuité écologique		
MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	BE

Figure 12 : Pressions et mesures identifiées sur l'Yzeron (SDAGE 2022-2027)

Les mesures identifiées dans le PDM 2022-2027 pour les deux principales masses d'eau souterraines concernées par le bassin versant sont liées à la gestion qualitative (pollutions par les pesticides) et à la gestion quantitative (prélèvements) (cf figure 12 bis).

Socle Monts du lyonnais, beaujolais, maconnais et chalonnais BV Saône - FRDG611		Objectifs environnementaux visés
Pression dont l'impact est à réduire significativement		
Pollutions par les pesticides		
AGR0401	"Mettre en place des pratiques pérennes (bio; surface en herbe; assolements; maîtrise foncière)"	ZPN SUB
Alluvions du Garon et bassin source de la Mouche - FRDG385		Objectifs environnementaux visés
Pression dont l'impact est à réduire significativement		
Prélèvements d'eau		
RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	BE
RES0501	Mettre en place un dispositif de réalimentation de la nappe	BE
RES0701	Mettre en place une ressource de substitution	BE

Figure 12 bis : Pressions et mesures identifiées sur les deux masses d'eau souterraines principales (SDAGE 2022-2027)

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

2. PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE

Gestion quantitative de la ressource en eau

Les deux masses d'eau superficielles du bassin versant de l'Yzeron sont en déficit quantitatif. L'étude des volumes prélevables (EVP) réalisée en 2015 a permis de faire le bilan de prélèvements sur le bassin versant (cf. figure 13).

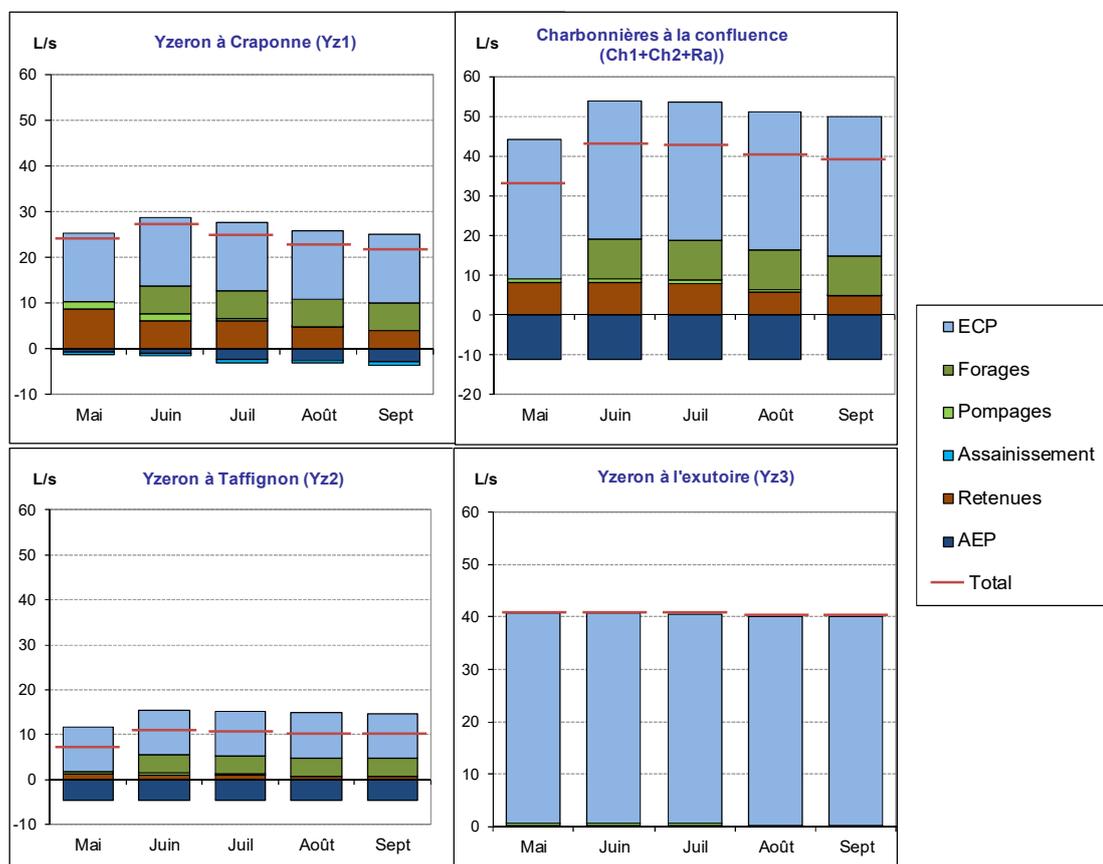


Figure 13 : Prélèvements sur les différents tronçons étudiés (moyenne 2003-2010)

Les eaux claires parasites ont été estimées à 100L/s en sortie de bassin.

L'EVP a conclu à une réduction nécessaire des prélèvements sur la période de juin à octobre de 44% particulièrement sur l'Yzeron amont et sur le Charbonnières.

Une réponse à cet objectif est le programme d'actions du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) 2017-2022, qui se décline en 4 axes :

- Optimiser les prélèvements directs en rivière ou nappe
- Optimiser les prélèvements des retenues d'eau
- Réduire les prélèvements d'eaux claires par les réseaux d'assainissement
- Assurer le suivi et l'évaluation du PGRE

La notion de partage de la ressource disponible n'est pas pertinente sur le bassin versant de l'Yzeron car la plupart des prélèvements ne sont pas contrôlables en l'état actuel, mais assimilés à des pertes d'eau. L'objectif du PGRE est de diminuer les prélèvements de façon globale sur le bassin et pour tous les usages, selon les marges de manœuvre existantes.

Les actions du PGRE 2017-2022 et son animation menée par le Sagyrc contribuent aux mesures du PDM 2022-2027 (RES0202, ASS0201, ASS0302, RES0303 et RES0602). Les actions sont engagées mais ne se concrétisent pas au rythme escompté initialement. En effet plusieurs opérations ont été retardées, le

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

temps de construction d'une relation de confiance avec les propriétaires des retenues est long, le covid et le contexte international ont également freiné l'ensemble des projets.

Le SDAGE 2022-2027 vient confirmer l'état des lieux de 2015 et la nécessité de mettre en œuvre des actions pour résorber le déséquilibre quantitatif entre la pression de prélèvements et les besoins des milieux aquatiques.

- ➔ Enjeu d'amélioration de la connaissance des prélèvements en rivière et en nappe, enjeu d'animation/lien avec les propriétaires des retenues, enjeu de poursuite des économies d'eau et de la mise aux normes des débits réservés, de la lutte contre les eaux claires parasites, enjeu de gestion des eaux pluviales pour les infiltrer à la source, enjeu d'évaluation de l'impact des actions entreprises.

Enjeu quantitatif de la nappe du Garon

Le territoire est également concerné par la nappe alluviale du Garon (FRDG385) sur le bassin versant voisin qui est en déficit quantitatif, car les communes de Brindas, Chaponost, Grézieu-la-Varenne, Pollionnay, Sainte-Consorte, Vaugneray et Yzeron sont alimentées en eau potable principalement par cette ressource. Le PGRE du Garon cible dans ses actions à mener des économies d'eau sur l'usage eau potable notamment.

Restauration morphologique

L'Yzeron et ses affluents sont impactés sur plusieurs secteurs, notamment sur la partie amont du bassin versant, par des problématiques d'incision et d'érosion forte de berges en lien notamment avec une concentration localisée des écoulements pluviaux ou des déversements des réseaux d'assainissement par temps de pluie. D'autres secteurs sont concernés par un élargissement du lit qui a provoqué un étalement de la lame d'eau à l'étiage, favorisant ainsi les dépôts sédimentaires et l'ensablement.

Sur la partie aval, l'Yzeron a été chenalisé, le cours d'eau a été rectifié et les berges ont été stabilisées pour la protection contre les crues. Le programme de restauration environnementale et hydraulique porté par le Sagyrc de 2012 à 2022 a permis de restaurer en partie la morphologie de la rivière sur sa partie aval – masse d'eau FRDR482b. Compte tenu du degré d'artificialisation cette dernière reste définie comme masse d'eau fortement modifiée dans le SDAGE.

- ➔ Enjeu de restauration sur la partie amont du bassin versant.

Continuité écologique

Le Sagyrc a mis en place un programme conséquent d'amélioration de la libre circulation piscicole. 43 obstacles (sur 49 recensés, dont 13 prioritaires) sur l'ensemble du bassin versant ont fait l'objet d'action :

- 14 actions d'effacement, jusqu'au seuil de Taffignon en 2022.

Pour le seuil du Pont d'Oullins, ROE31957, les travaux d'effacement sont prévus à l'automne 2022.

- 29 installations de dispositifs de franchissement piscicole.

Le suivi piscicole réalisé par la Fédération de Pêche du Rhône et de la Métropole de Lyon permet de mettre en lumière le brassage génétique des populations de truites, décroisées au fur et à mesure des travaux sur l'Yzeron et ses affluents et d'en vérifier l'évolution dans le temps.

Il ne reste pas de seuil prioritaire à traiter, mais un enjeu sur certains secteurs sur la masse d'eau amont.

- ➔ Peu d'enjeu de restauration de la continuité piscicole aujourd'hui à part quelques obstacles non prioritaires sur la masse d'eau amont.

Zones humides

Les zones humides du bassin versant sont aujourd'hui peu caractérisées. L'inventaire départemental (2011) et une étude de priorisation des zones humides de la Métropole de Lyon (2021) constituent une base de connaissance. Les zones humides historiquement artificialisées et drainées sur le bassin versant n'ont pas fait l'objet d'inventaire. Certaines sont cependant bien connues et nécessiteraient d'être protégées/restaurées.

- ➔ Enjeu d'amélioration de la connaissance sur l'état des zones humides du bassin versant et des possibilités d'amélioration en lien avec les autres enjeux du bassin versant, enjeu de maîtrise foncière et de restauration/préservation.

Qualité des eaux et des milieux aquatiques

Les deux masses d'eau superficielles du bassin versant sont identifiées dans le SDAGE 2022-2027 comme fragiles vis-à-vis des phénomènes d'eutrophisation. Concernant les deux principales masses d'eau souterraines du bassin versant, la nappe du socle des monts du lyonnais (FRDG611) est concernée par des pollutions par des pesticides.

Au sujet des polluants et pollution diffuse, le bassin versant est aujourd'hui peu étudié. Si une étude sur les anciens sites de décharge a été menée en 2006, et des études ponctuelles sont menées par l'INRAE, la connaissance des pollutions sur le bassin versant est relativement faible.

Les réseaux d'assainissement émettent des rejets par temps de pluie qui impactent le milieu naturel.

Une étude menée par la Métropole sur une chronique 2014 indique par exemple les éléments suivants

- Secteur Yzeron aval :
 - Débordements assainissement 14 300 m³ /an en 10 fois
 - Déversements assainissement 127 100 m³ /an (2014)
- Secteur Charbonnières aval :
 - Débordements assainissement 25 000 m³ /an en 10 fois
 - Déversements assainissement 115 300 m³ /an (2014)

Il existe également une problématique de macro-déchets sur les cours d'eau du territoire.

- ➔ Enjeu de connaissance des flux de pollution, enjeu de réduction des pollutions par les pesticides, enjeu de limitation des rejets des déversoirs d'assainissement par temps de pluie, enjeu de gestion des eaux pluviales, enjeu d'évaluation de l'impact des actions entreprises, enjeu de diminution des déchets et d'éducation à la préservation des milieux aquatiques.

Connaissance des enjeux par les habitants/acteurs du territoire et gouvernance

Si la conscience collective des enjeux globaux de préservation de l'environnement est grandissante, force est de constater que les habitants et acteurs du territoire ont du mal à projeter ces enjeux au niveau local. Le SAGYRC a décidé depuis 2019 de déployer ses actions dans le cadre de sa mission de sensibilisation aux enjeux de l'eau et des milieux aquatiques. Des premières actions ont été mises en place (conférence de bassin versant pour les primaires, échanges entre collégiens, animations communales...).

- ➔ Enjeu de poursuite et développement des actions de sensibilisation et de communication en ciblant les différents types de public.
- ➔ Gouvernance : enjeu de mobilisation des maîtres d'ouvrage, d'animation des outils mis en place (PGRE, PAPI, plan de gestion, SCOT, schémas directeurs, SAGE en émergence sur les bassins versants de l'Yzeron et du Garon...)

3. OBJECTIFS DU PROGRAMME D'ACTIONS 2023-2024 EN REPONSE AUX ENJEUX

Synthèse des enjeux

Au vu de ce qui précède, les enjeux globaux du territoire sont les suivants :

- Retrouver l'équilibre quantitatif de la ressource
- Restaurer la morphologie du cours d'eau en amont
- Connaître et préserver/restaurer les zones humides
- Connaître la qualité de l'eau (pollutions diffuses) et la restaurer si besoin
- Mieux gérer les eaux pluviales (triple enjeu quantité, qualité et morphologie)
- Pérenniser la gestion globale de la ressource en eau à travers une communication et une sensibilisation adaptées aux différents publics
- Gouvernance : Poursuivre la mobilisation des acteurs et l'animation d'outils de gestion sur le territoire + émergence SAGE

Conscients de ces enjeux, les acteurs du territoire se mobilisent et déclinent des actions qui seront exposées par thème ci-après, de manière synthétique (**pour plus de précisions se reporter aux fiches actions en annexe**).

Stratégie générale du contrat

Au regard de la durée du contrat (2 ans), des moyens financiers disponibles et de la complexité de mise en œuvre certaines actions, il ne sera pas possible de répondre à toutes les mesures identifiées dans le programme de mesures du SDAGE d'ici la fin du contrat.

Le contrat ne comprend que les actions assez matures pour être démarrées d'ici fin 2024. Les montants estimatifs arrondis sont synthétisés ci-dessous :

	Coût € HT	Nb fiches action
1 - Gestion quantitative de la ressource en eau	14 175 029 €	17
2 - Préservation et restauration des milieux aquatiques	1 313 745 €	7
3 - Gestion des eaux pluviales	2 501 643 €	8
4 - Communication et éducation à la préservation des milieux aquatiques	244 450 €	3
5 - Valorisation socio-économique liée aux milieux aquatiques	851 850 €	2
Total général	19 086 717 €	37

Les objectifs synthétiques du contrat sont les suivants :

Gestion quantitative

- Elaboration du PTGE (envisagé sur 2024-2029)
- Lutte contre les eaux claires parasites par renouvellement des réseaux d'assainissement : objectif de volume d'eau laissé au milieu de 470 000 m³/an environ.
- Mise en place d'économies d'eau (arrosage, AEP) : objectif de volume économisé 2 500 m³/an.
- Etudes pour la mise en conformité du débit réservé de 6 retenues collinaires et travaux pour une retenue : objectif de volume d'eau laissé au milieu 5 000 m³/an sur la période d'étiage.
- Amélioration de la connaissance des prélèvements (cf observatoire + étude de usage agricole)

069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Gestion des eaux pluviales

- Déconnexion des eaux pluviales des réseaux unitaires/désimperméabilisation : objectif de surface déconnectée 83 980 m²

Préservation et restauration des milieux aquatiques

- Mise en place d'un observatoire du bassin versant
- Amélioration de la connaissance des flux de pollution (cf observatoire)
- Elaboration d'un plan de gestion des berges et de la ripisylve et mise en œuvre (berges entretenues, petits aménagements piscicoles réalisés)
- Restauration morphologique du ruisseau des Pierres rouges : 130 mètres linéaires cours d'eau restauré
- Suppression du seuil d'Alai
- Restauration écologique de la grande rivière dans le parc de Lacroix Laval (continuité biologique et mobilité latérale) : 150 mètres linéaires cours d'eau restauré
- Elaboration d'une stratégie de préservation/restauration des zones humides et amélioration de la connaissance des zones humides
- Définition du périmètre du SAGE et composition de la CLE

Communication et éducation à la préservation des milieux aquatiques

- Communication sur les actions mises en place
- Déploiement l'éducation et la sensibilisation pour la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau à destination de tous les publics.

Gestion quantitative de la ressource en eau

Il convient de poursuivre la mise en place d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, en travaillant sur les économies d'eau sur les différents usages, la lutte contre les ECP ainsi que la poursuite des échanges sur le partage de la ressource.

Aussi, d'ici fin 2023 une évaluation précise du PGRE sera menée sur :

- l'évolution des données de prélèvements pesant sur les milieux aquatiques (infiltration eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement, remplissage/captation de volumes par les retenues collinaires en période d'étiage, pompages en rivière et nappe pour les usages domestiques),
- l'évolution des données des débits des cours d'eau,
- le taux de concrétisation des actions.

Ce bilan permettra de statuer sur la fréquence de satisfaction des DOE et DCR ainsi que du respect ou non des volumes prélevables. Ce bilan servira de base à l'élaboration du PTGE.

En parallèle les actions prévues au PGRE continueront d'être mises en œuvre :

- Concernant l'objectif de réduction des eaux claires parasites permanentes (ECP), deux études ont été réalisées par la Métropole et le SIAVHY. Les programmes de travaux en découlant seront mis en œuvre. Sur la durée du contrat il est prévu comme objectif 940 000 m³ non drainés, donc « restitués » au milieu.
- Concernant les retenues collinaires, un diagnostic approfondi sur 6 retenues est prévu par le SAGYRC et le lancement de travaux pour la retenue de La Tour de Salvagny en 2024 soit environ 5 000 m³/an.
- Poursuite de l'animation et de la valorisation des économies d'eau par le SAGYRC.
- Concernant les communes utilisant la ressource de la nappe du Garon pour leur alimentation en eau potable, le SAGYRC prévoit d'accompagner 6 communes pour faire un audit de l'usage de l'eau potable dans les bâtiments publics, et mettre en place du matériel économe en eau. L'objectif est d'atteindre une réduction de 8% des consommations d'eau par commune, soit environ 2500 m³/an (calculé sur la base des estimations du SMAGGA pour une opération similaire). La CCVL également prévoit l'amélioration des consommations en eau de bâtiments publics.

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Le SAGYRC a en charge l'animation du PGRE et l'accompagnement d'économies d'eau auprès des particuliers, des collectivités, des propriétaires de retenues, du recensement des prélèvements en rivière...

Une étude diagnostic de l'utilisation de l'eau en irrigation et abreuvement est également programmée par la CCVL.

Gestion des eaux pluviales

Le SAGYRC et le SIAHVY en co-maîtrise d'ouvrage avec les communes vont piloter un schéma directeur des écoulements par temps de pluie sur l'amont du bassin versant.

La CCVL et plusieurs communes portent dans le contrat des opérations de déconnexion des eaux pluviales.

Une meilleure gestion des eaux pluviales est liée à plusieurs objectifs : principalement améliorer la gestion quantitative, par l'infiltration de l'eau de pluie à la source, et également améliorer la gestion qualitative par la déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement, améliorer la gestion morphologique en évitant la concentration des flux pouvant entraîner l'érosion et l'incision des berges.

Restauration morphologique

Le SAGYRC prévoit deux opérations de restauration importantes :

- Restauration de la grande rivière à Lacroix Laval : Rétablissement du profil en long, restauration de la mobilité latérale en certains secteurs, réouverture de l'extrémité aval de la Tamina et restaurer sa confluence avec la Grande Rivière. L'objectif est d'environ 150 mètres linéaires restaurés.

- Restauration vallon des Pierres rouges à Marcy L'étoile : travail de reméandrage et sur le profil du cours d'eau pour réduire les phénomènes d'érosion sur le ruisseau des pierres rouges (environ 130 mètres linéaires) en amont direct de la grande rivière participant à son ensablement et comblement ainsi qu'une reconexion de la zone humide au lit de la rivière et une restauration d'habitat sur une zone canalisée.

Ainsi que des petites opérations dans le cadre du plan de gestion (berges, profil en long..).

Continuité écologique

Dans le contrat le SAGYRC prévoit d'intervenir sur la masse d'eau amont sur le seuil d'Alai (ROE65079) et sur deux seuils sur la grande rivière au parc de Lacroix-Laval (ROE32055 et ROE32028), ainsi que certaines zones de « seuils » (piquets bois) sur l'Yzeron amont et le Charbonnières, par des actions d'effacement.

Zones humides

Concernant les zones humides le SAGYRC prévoit l'élaboration d'une stratégie de préservation et de restauration, pour organiser la mise à jour et l'approfondissement de la connaissance, accompagner la préservation des zones humides du territoire et restaurer le potentiel du bassin versant.

En parallèle plusieurs zones humides sont identifiées pour faire l'objet de diagnostics approfondis et /ou d'actions de préservation et/ou restauration d'ici 2024 : Nant (Oullins, Chaponost, Saint-Genis-Laval), peupleraie du site de la Patelière à Francheville (1,7 ha), tourbière du Châtelard à Courzieu (travaux d'alimentation hydraulique de la tourbière, 0,5 ha), zone humide du Cornatel à Marcy l'étoile (10 ha).

Ces sites ont été choisis en fonction des éléments suivants : l'étude de priorisation des zones humides portée par la métropole en 2021 a ciblé notamment la zone humide de la Patelière (enjeu de préservation de la zone humide et d'une île d'intérêt sur le site, drainage par la populiculture) et la zone du Cornatel (pression d'embroussaillage sur zone de prairie humide).

La tourbière du Châtelard, hors secteur métropolitain, est quant à elle une zone humide patrimoniale (dernière zone tourbeuse de l'ouest lyonnais). Il a été diagnostiqué avec le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, gestionnaire du site, une problématique d'alimentation hydraulique de la zone

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

(voiries qui dévient les écoulements) et engendre une pression qui risque de s'accroître avec l'intensification des sécheresses.

Liste indicative des autres zones humides prioritaires ressortant de l'étude de priorisation de la métropole de 2021 : Chapoly-Méginand à Saint Genis les Ollières (1,7 ha), Grand Moulin à Francheville (4,2 ha), pont Chabrol à Craponne (3 ha).

Qualité des eaux et des milieux aquatiques

Le SAGYRC prévoit une étude globale sur la qualité des eaux, faisant partie de la mise en place de l'observatoire des eaux du bassin versant.

Eutrophisation

Si les causes de l'eutrophisation sont multiples, les principaux facteurs de maîtrise sont connus : réduire les apports en phosphore, améliorer la qualité physique et les conditions hydrologiques des milieux. Ainsi les mesures prévues au PDM 2022-2027 visent des actions qui contribueront à réduire la fragilité de ces milieux. En complément, tous les acteurs (collectivités et services de l'Etat) doivent maintenir une vigilance particulière pour assurer la non dégradation de la situation, par exemple en cas de croissance démographique à l'échelle du bassin versant ou bien en cas de projet important susceptible d'affecter la qualité des eaux.

Communication et éducation aux milieux aquatiques

Le SAGYRC souhaite déployer ses actions dans le cadre de sa mission de sensibilisation aux enjeux de l'eau et des milieux aquatiques, afin de développer la culture de l'eau auprès de tous les acteurs du bassin versant, en développant une solidarité de bassin, dans le contexte du changement climatique. Pour cela, il s'associe au jeu d'acteurs existant, se posant comme catalyseur de la prise en compte des enjeux de l'eau et fédérateur des actions pédagogiques sur le territoire (lien Plan d'Accompagnement à la Transition et à la Résilience de la Métropole, ENS, CCVL).

L'objectif est d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie d'éducation aux milieux aquatiques, pour permettre un meilleur partage des enjeux avec les acteurs du territoire et ainsi favoriser leur engagement éclairé dans les politiques de l'eau et inciter chacun à avoir des comportements responsables vis-à-vis de la ressource en eau et des milieux.

Voici les principaux éléments opérationnels de cette stratégie :

- Fédérer des projets en élémentaire : Organisation d'une rencontre de bassin versant en fin d'année, avec au moins 6 classes partenaires, suivi et financement de 6 projets (correspondant à 6 classes) minimum par an non financés par des dispositifs existants. 3 séances par projet.
Thèmes : morphologie et écologie des milieux aquatiques et zones humides, qualité, quantité, contexte du changement climatique
- Renforcer les projets avec les collèges via la création de partenariats dans la durée. Objectif : arriver à 6 collèges partenaires en 2024 (proposition de base modulable : 4 demi-journées d'intervention)
Thèmes : morphologie et écologie des milieux aquatiques et zones humides, qualité, quantité, contexte du changement climatique
- Accompagner le changement de pratiques du grand public (riverains, familles, pêcheurs, jardiniers, promeneurs et plus globalement l'ensemble des habitants du bassin) : journée(s) de ramassage des déchets tout le long de la rivière, en lien avec les écoles et collèges partenaires, événement biennal pluri-thématique « Tous à la rivière, l'Yzeron en fête », stand et ateliers lors d'événements grand public communaux (notamment économies d'eau), mise en place de stations pédagogiques sur le vallon de l'Yzeron.

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

- Autres publics : développer des partenariats avec le périscolaire et structures d'animation associatives extrascolaires, réaliser une plaquette à destination des enseignants qui présente les métiers du Sagyrc et les actions menées avec monde éducatif.

Gouvernance

Le territoire du bassin versant de l'Yzeron fait partie du périmètre de l'ouest lyonnais ciblé dans le SDAGE 2022-2027 comme devant faire l'objet d'un SAGE pour atteindre le bon état des milieux. Une étude de périmètre pour étudier l'opportunité d'un SAGE conjoint avec le bassin versant du Garon, géré par le syndicat de rivière SMAGGA, est en cours en 2022.

Concernant le suivi du contrat de bassin versant et son bilan, il a été décidé de ne pas recréer de comité de rivière avant la création de la CLE du SAGE, mais un comité de suivi du contrat, comprenant les membres du conseil syndicat du Sagyrc ainsi que des élus des structures maîtres d'ouvrages du contrat, la DDT et l'agence de l'eau, et les administrateurs d'autres structures (associations environnement, Fédé de pêche + APPMA, SOL, SIDESOL, SMHAR, chambre d'agriculture), sera mobilisé et se réunira au moins une fois par an.

Moyens humains du SAGYRC pour l'animation et la mise en œuvre du contrat

L'équipe du SAGYRC est composée de neuf agents (techniques et administratifs).

Les six agents techniques pilotent et déclinent les actions, chacun dans leur spécialité :

- La chargée de mission ressource en eau pilote et décline les actions du PGRE. Elle pilote également les actions visant à promouvoir les pratiques agricoles vertueuses pour la ressource en eau. Etant donné le besoin en parallèle d'analyse des actions du PGRE pour faire le bilan et d'élaboration du PTGE en 2023, un renfort est prévu sur 6 mois en 2023.
- Le technicien de rivière pilote le plan de gestion des berges, les actions de restauration de la continuité écologique et de restauration de cours d'eau, ainsi que la gestion des espèces exotiques envahissantes.
- L'ingénieur GEMAPI suit les études et travaux nécessaires à la poursuite des objectifs du syndicat sur les volets hydromorphologie et continuité écologique.
- L'ingénieur environnement travaille sur la stratégie et la gestion des milieux aquatiques du territoire. Il suit également les chantiers sur le sujet de la protection contre les inondations.
- La chargée de mission du contrat et de l'éducation à l'environnement anime la mise en œuvre du contrat et son suivi, et coordonne les actions d'éducation à la préservation des milieux aquatiques.
- Le chargé de mission inondations et aménagement pilote les actions inscrites au PAPI.

Les deux agents administratifs organisent et structurent le fonctionnement courant du syndicat (direction administrative, ressources humaines, préparation et gestion budgétaire, secrétariat...).

Le poste de direction générale est transversal : il s'agit d'assurer le pilotage global des actions, de veiller au bon déroulement des actions du SAGYRC, en interface avec les volontés des élus et les missions des agents.

Le graphique ci-après (cf. figure 14) illustre la répartition du nombre de jour des agents par thématique (toutes les actions menées ne sont pas éligibles aux aides de l'agence de l'eau, notamment la prévention des inondations).

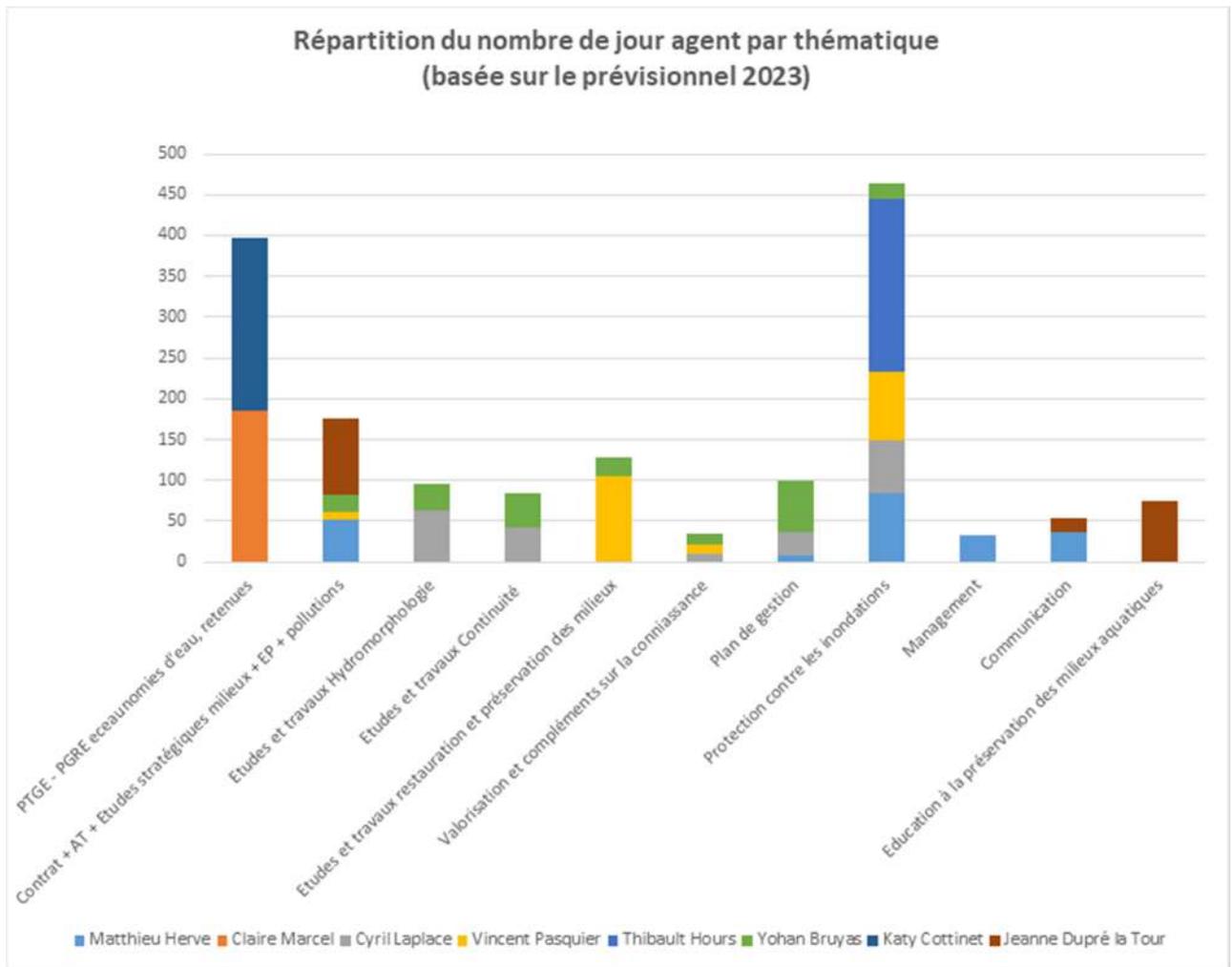


Figure 14 : Temps des agents et missions du syndicat en 2022

Cohérence entre les actions du contrat et le programme de mesures SDAGE

Le tableau ci-dessous (cf. figure 15) indique comment les actions du contrat permettent de mettre en œuvre les mesures indiquées dans le PDM du SDAGE.

On constate que les actions prévues au contrat permettent a minima d'initier 10 sur 14 des mesures identifiées dans le PDM du SDAGE. Les moyens financiers disponibles ne permettront cependant pas la réalisation des toutes les actions nécessaires pour répondre aux mesures du SDAGE sur la durée du contrat.

Cohérence entre les actions du contrat de bassin versant Yzeron et le programme de mesures du SDAGE

X	Mesure prévue au PDM 2022-2027		L'action prévue au contrat correspond à la mesure du PDM et devrait permettre de supprimer la pression sur la masse d'eau
			L'action prévue au contrat correspond à la mesure du PDM mais ne devrait pas permettre de supprimer la pression sur la masse d'eau
			L'action prévue au contrat participe à l'atteinte de l'objectif visé par la mesure du PDM
			Aucune action du contrat ne met en œuvre cette mesure du PDM

Code Mesure	Pressions	Le Charbonnières, le Ruisseau du Ratier et l'Yzeron de sa source à la confluence avec Charbonnières	L' Yzeron de Charbonnières à la confluence avec le Rhône	Cohérence entre les pressions et mesures du PDM et les actions prévues dans le contrat	Référence de la fiche action du contrat
Prélèvements d'eau					
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	X	X	SIAPHY/SAGYRC : études du schéma directeur assainissement et eaux pluviales prévoyant des déconnexions des EP. Le schéma directeur de la STEP de Pierre Bénite porté par la métropole dans le contrat métropolitain correspond également à cet objectif. CCVL, communes de Grézieu la Varenne, Marcy L'étoile, Francheville, Craponne et Tassin la Demi-Lune : opérations de déconnexion des eaux pluviales	actions 17 et 28 à 32
ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	X	X	Travaux de la métropole et du SIAPHY pour la réduction des eaux claires parasites (ECP). La pression restera existante car d'autres travaux de lutte contre les ECP seront à prévoir.	actions 12, 13, 14, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26
RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	X	X	CCVL : état des lieux et diagnostic des usages en eau agricole et sensibilisation aux pratiques économes en eau	action 27
RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	X	X	SAGYRC : actions inscrite au PGRE Axe I : engagement des communes dans une charte de l'arrosage pour les prélèvements réalisés en rivière et en nappe, sensibilisation des particuliers, inventaire des prélèvements domestiques	action 1 et 2
RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	X	X	SAGYRC : Elaboration du PTGE	actions 1
RES0701	Mettre en place une ressource de substitution	X		Le contrat ne prévoit pas d'action spécifiquement dédiée à ce sujet. Peut-être que des dérivation/effacement de retenues collinaires pourront avoir lieu suite à la substitution de ressource vers le fleuve Rhône (extension réseau du SMHAR). Cette action est inscrite au PGRE Axe II.	
RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	X	X	Arrêté lié à la mise en conformité de retenue collinaire (notamment la Tour de Salvagny sur la masse d'eau amont).	action 3
Altération du régime hydrologique					
RES0602	Mettre en place un dispositif de soutien d'étiage ou d'augmentation du débit réservé allant au-delà de la réglementation	X	X	SAGYRC : Etudes pour la mise en conformité de retenues collinaires prioritaires, et travaux pour la retenue de la Tour de Salvagny.	action 3

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Altération de la morphologie					
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	X		SAGYRC : Restauration de la grande rivière à Lacroix Laval. Restauration vallon des Pierres rouges à Marcy L'étoile. Petites opérations de restauration dans le plan de gestion. La pression restera existante car d'autres travaux de restauration seront à prévoir.	actions 6 et 7
MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	X		Le Contrat ne prévoit pas d'action spécifiquement dédiée à ce sujet.	
MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	X		Le Contrat ne prévoit pas d'action spécifiquement dédiée à ce sujet, ceci pourrait être abordé dans la mise en œuvre de la stratégie zones humides (action 8)	
MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	X		SAGYRC : plusieurs zones humides sont identifiées pour faire l'objet de restauration (peupleraie Colet à Francheville, tourbière du Châtelard à Courzieu, Nant). La pression restera existante car d'autres travaux de restauration seront à prévoir.	action 8
Altération de la continuité écologique					
MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)		X	L'effacement des derniers seuils prioritaires (pont d'Oullins et station DREAL) est déjà engagé en 2022. A l'aval ensuite il n'y aura plus de pression de ce type.	

Code Mesure	Pressions	Socle Monts du lyonnais, beaujolais, maconnais et chalonais BV Saône	Alluvions du Garon et bassin source de la Mouche	Cohérence entre les pressions et mesures du PDM et les actions prévues dans le contrat	Référence de la fiche action du contrat
		FRDG610	FRDG385		
Prélèvements d'eau					
RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités		X	SAGYRC : Diagnostics communaux des usages AEP pour les communes alimentées par le SIDESOL et achat de matériel hydroéconome, complémentaires aux actions du SMAGGA portées dans le cadre du PGRE Garon et de leur appel à projet économies d'eau.	action 1 et 2
RES0501	Mettre en place un dispositif de réalimentation de la nappe		X	Cette mesure concerne le bassin versant du Garon.	
RES0701	Mettre en place une ressource de substitution		X	Cette mesure concerne le bassin versant du Garon.	
Pollutions par les pesticides					
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio; surface en herbe; assolements; maîtrise foncière)	X		Le Contrat ne prévoit pas d'action spécifiquement dédiée à ce sujet. L'étude des flux de polluants en cours d'eau permettra d'améliorer la connaissance sur ces pollutions.	

Figure 15 : Cohérence entre les actions du contrat de bassin versant Yzeron et le programme de mesures du SDAGE

**PARTIE 3 -
LES MODALITES DU CONTRAT**

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Entre les soussignés :

Le Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières, représenté par son Président, Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS, désigné ci-après par "le SAGYRC",

et

La Métropole de Lyon, représentée par son Président, Monsieur Bruno BERNARD, désignée ci-après par "la Métropole",

et

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron, représenté par son Président, Monsieur Safi BOUKACEM, désigné ci-après par "le SIAHVY",

et

La Communauté de communes des vallons du lyonnais, représenté par son Président Monsieur Daniel MALOSSE, désigné ci-après par "la CCVL",

et

les communes de Craponne, Francheville, Grézieu-la-Varenne, Marcy L'étoile, Sainte Foy lès Lyon et Tassin la Demi-Lune, représentés par leurs maires Madame Sandrine CHADIER, Monsieur Michel RANTONNET, Monsieur Bernard ROMIER, Monsieur Loïc COMMUN, Madame Véronique SARSELLI et Monsieur Pascal CHARMOT, désignés ci-après par « Craponne », « Francheville », « Grézieu-la-Varenne », « Marcy L'étoile », « Sainte Foy lès Lyon » et « Tassin la Demi-Lune »,

et

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, représentée par son Directeur Général, Monsieur Laurent ROY, désignée ci-après par "l'agence de l'eau",

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1. Portage et périmètre du contrat

Le périmètre d'application du contrat correspond au bassin versant de l'Yzeron, sauf pour l'action relative à la mise en œuvre d'un SAGE, qui s'étend également au bassin versant du Garon.

ARTICLE 2. Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée de 2 ans, soit du 15 décembre 2022 au 31 décembre 2024.

ARTICLE 3. Objectifs stratégiques et orientations du contrat

Au regard des éléments d'état des lieux et des enjeux du territoire décrits précédemment, le présent contrat se fixe les objectifs stratégiques suivants :

- Poursuivre l'animation nécessaire à la gestion de la ressource sur le bassin versant et la mise en œuvre du plan de gestion de la ressource en eau dans un objectif de réduction des prélèvements sur la ressource en déséquilibre
- Poursuivre la restauration des milieux aquatiques en continuant les opérations de restauration de la continuité écologique mais aussi de restauration morphologique,

- Améliorer la connaissance et agir pour la préservation des zones humides, la qualité de l'eau, la gestion des eaux pluviales
- Pérenniser les actions et la conscience collective des enjeux liés l'eau à travers une communication soutenue et le déploiement d'une sensibilisation adaptée aux différents publics.

ARTICLE 4. Programme d'actions du contrat

Les objectifs du SDAGE, du PDM, et les enjeux identifiés sur le bassin versant de l'Yzeron conduisent les maîtres d'ouvrage à proposer les actions suivantes :

Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence	Montant aide de l'agence
SAGYRC	1-PGRE et animation	RES0202 RES0303	Non	2023	170 402 €	170 402 €	70%	119 281 €
SAGYRC	1-PGRE et animation	RES0202 RES0303	Non	2024	98 282 €	98 282 €	70%	68 797 €
SAGYRC	2-Accompagnement des économies d'eau sur la ressource AEP	RES0202	Non	2023	28 000 €	28 000 €	50%	14 000 €
SAGYRC	3-Etudes et travaux pour la mise en conformité de retenues collinaires	RES0602	Oui	2023	145 000 €	145 000 €	70%	101 500 €
SAGYRC	4-Animation territoriale eau du bassin versant	/	Non	2023	100 620 €	100 620 €	50%	50 310 €
SAGYRC	4-Animation territoriale eau du bassin versant	/	Non	2024	104 195 €	104 195 €	50%	52 097 €
SAGYRC	5-Suite étude de définition d'un observatoire et mise en œuvre	/	Non	2023	33 400 €	33 400 €	50%	16 700 €
SAGYRC	5-Suite étude de définition d'un observatoire et mise en œuvre	/	Non	2024	25 900 €	25 900 €	50%	12 950 €
SAGYRC	6-Elaboration et mise en œuvre du plan de gestion ripisylve et Espèces Exotiques Envahissantes - animation et travaux	/	Non	2023	152 800 €	152 800 €	30%	45 840 €
SAGYRC	6-Elaboration et mise en œuvre du plan de gestion ripisylve et Espèces Exotiques Envahissantes - animation et travaux	/	Non	2024	192 700 €	192 700 €	30%	57 810 €
SAGYRC	6-Travaux seuil d'Alaï	/	Oui	2023	35 200 €	35 200 €	70%	24 640 €
SAGYRC	6-Travaux restauration morphologique ruisseau des Pierres Rouges	MIA202	Oui	2024	80 000 €	80 000 €	50%	40 000 €
SAGYRC	8-Stratégie de bassin versant pour le devenir des milieux aquatiques (zones humides, ripisylve cours d'eau et expansion de crue)	/	Non	2023	40 000 €	40 000 €	70%	28 000 €
SAGYRC	8-Préservation des milieux aquatiques et zones humides (animation, études spécifiques et travaux)	MIA0602	Non	2023	141 900 €	141 900 €	50%	70 950 €
SAGYRC	8-Préservation des milieux aquatiques et zones humides (animation, études spécifiques et travaux)	MIA0602	Non	2024	121 750 €	121 750 €	50%	60 875 €
SAGYRC	9-Communication 2023	/	Non	2023	48 100 €	54 415 €	70%	38 090 €
SAGYRC	9-Communication 2024	/	Non	2024	37 450 €	43 930 €	70%	30 751 €
SAGYRC	10-Education aux milieux aquatiques	/	Non	2023	53 800 €	58 100 €	70%	40 670 €
SAGYRC	10-Education aux milieux aquatiques	/	Non	2024	87 100 €	89 640 €	70%	62 748 €
SAGYRC	11-Evènement "Tous à la rivière - fête de l'Yzeron"	/	Non	2023	18 000 €	18 000 €	70%	12 600 €
Métropole Lyon	12-Lutte contre les eaux claires parasites - programme 2023	ASS0302	Oui	2023	1 800 000 €	1 800 000 €	50%	900 000 €
Métropole Lyon	12-Lutte contre les eaux claires parasites - programme 2024	ASS0302	Oui	2024	1 700 000 €	1 700 000 €	50%	850 000 €
Métropole Lyon	13-Restructuration collecteur Yzeron	ASS0302	Oui	2024	4 900 000 €	4 900 000 €	50%	2 450 000 €
Métropole Lyon	14-MARCY-L'ETOILE - Route de Sain Bel / ruisseau des Pierres Rouges / Lotissement du Vallon	ASS0302	Oui	2024	200 000 €	91 250 €	50%	45 625 €

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Métropole Lyon	14-TASSIN-LA-DEMI-LUNE – Route de Brignais	ASS0302	Oui	2024	450 000 €	450 000 €	50%	225 000 €
SAGYRC/SIAHVY	15-Etudes complémentaires au schéma directeur d'assainissement	/	Non	2023	363 000 €	A définir		
SIAHVY	16-GREZIEU : restructuration des réseaux secteur Col de la Luère- Ravagnon-Pirot-Pierre Blanche Amont (tranche 2)	ASS0302	Oui	2022	127 687 €	91 250 €	50%	45 625 €
SIAHVY	16-GREZIEU : restructuration des réseaux secteur Col de la Luère- Ravagnon-Pirot-Pierre Blanche Amont (tranche 3)	ASS0302	Oui	2023	132 143 €	132 143 €	50%	66 071 €
SIAHVY	17-GREZIEU-les Cornures- ouvrage de gestion des DO7 et DO8 et réhabilitation du réseau de la Léchère	ASS0201	Oui	2024	690 000 €	A définir		
SIAHVY	18-GREZIEU - secteur Rue Finale en Emilie et Avenue Emile Évellier	ASS0302	Oui	2023	531 000 €	258 000 €	50%	129 000 €
SIAHVY	19-SAINTE CONSORCE secteur Quincieux tranche 2 : chemin de l'hôpital	ASS0302	Oui	2023	217 000 €	89 400 €	50%	44 700 €
SIAHVY	19-SAINTE CONSORCE secteur Quincieux tranche 3 : réseau de transfert	ASS0302	Oui	2024	446 688 €	308 223 €	50%	154 111 €
SIAHVY	20-SAINTE CONSORCE Réhabilitation d'une partie du réseau du chemin du Badel	ASS0302	Oui	2023	132 000 €	61 150 €	50%	30 575 €
SIAHVY	21-BRINDAS rue du vieux Bourg et déconnexion des eaux pluviales du chemin de la traverse	ASS0302	Oui	2023	182 500 €	182 500 €	50%	91 250 €
SIAHVY	22-BRINDAS Renouvellement du réseau unitaire du chemin du Brochaillon	ASS0302	Oui	2023	70 000 €	70 000 €	50%	35 000 €
SIAHVY	23-BRINDAS Mise en séparatif du secteur du Gourd	ASS0302	Oui	2024	829 000 €	310 250 €	50%	155 125 €
SIAHVY	24-BRINDAS Mise en séparatif du secteur de la route de la Fonte du Buyat	ASS0302	Oui	2024	829 000 €	829 000 €	50%	414 500 €
SIAHVY	25-VAUGNERAY Secteur de la Déserte- rue du Dr Sérullaz et rue du Dronaud (tranche 1)	ASS0302	Oui	2023	240 000 €	165 000 €	50%	82 500 €
SIAHVY	25-VAUGNERAY Secteur de la Déserte- rue du Dr Sérullaz et rue du Dronaud (tranche 2)	ASS0302	Oui	2024	840 000 €	164 250 €	50%	82 125 €
SIAHVY	26-VAUGNERAY Réhabilitation du réseau d'eaux usées du chemin Louis Valentin	ASS0302	Oui	2023	81 000 €	81 000 €	50%	40 500 €
CCVL	27-Etude diagnostic abreuvement / irrigation et programme d'actions d'économies d'eau agricoles	RES0201	Non	2023	25 327 €	25 327 €	70%	17 728 €
CCVL	28-Désimperméabilisation de surfaces de voiries et de stationnement	ASS0201	Oui	2023	298 950 €	A définir		
CCVL	28-Désimperméabilisation de surfaces de voiries et de stationnement	ASS0201	Oui	2024	307 900 €	A définir		
GREZIEU-LA-VARENNE	29-Récupération des eaux de toiture et infiltration des parkings de la halle	ASS0201	Oui	2023	395 793 €	A définir		
MARCY L'ETOILE	30-Réalisation d'une cuve de rétention de 150 m3	ASS0201	Oui	2023	50 000 €	A définir		
TASSIN LA DEMI LUNE	31-Etude et désimperméabilisation du parking de l'horloge	ASS0201	Oui	2023	350 000 €	A définir		
FRANCHEVILLE	32-Déconnexion des eaux pluviales et récupérateur	ASS0201	Oui	2023	36 000 €	A définir		
CRAPONNE	33-Etude directrice pour la déconnexion des	/	Non	2023	10 000 €	A définir		

Accusé de réception en préfecture
069-216302445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

	eaux pluviales sur les bâtiments et parkings communaux									
FDAAPPMA69	34-Inventaires piscicoles	/	Non	2023	43 200 €	Financement hors contrat				
Cen RA	35-Bilan et révision du plan de gestion de la Zone Humide du Châtelard (avec définition de l'EBF)	/	Non	2023	14 900 €	Financement hors contrat				
TOTAL					18 007 687 €	13 442 977 €		6 808 044 €		
Majoration de taux										
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + majoration)	Montant aide de l'agence		
								aide classique	Majoration ⁽¹⁾	total
SAGYRC	7-Grande Rivière dans le parc de Lacroix Laval : restauration de la continuité biologique et de la mobilité latérale	MIA0202	Oui	2024	227 180 €	227 180 €	50%+20%	113 590 €	45 436 €	159 026 €
TOTAL majoration					227 180 €	227 180 €	/	113 590 €	45 436 €	159 026 €
Aides exceptionnelles										
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant de l'aide exceptionnelle de l'Agence ⁽¹⁾		
SAINTE-FOY-LES-LYON	36-Création d'un sentier pédestre d'interprétation sur l'eau « l'art d'aménager »	/	Non	2023	51 850 €	51 850 €	30%	15 555 €		
MARCY L'ETOILE	37-Aménagement vallon Pierres rouges : réouverture du ruisseau, valorisation des zones humides	/	Non	2023	800 000 €	800 000 €	15%	122 878 €		
TOTAL aides exceptionnelles								138 433 €		
TOTAL CONTRAT					19 086 717 €	14 522 007 €	/	7 105 503 €		

(1) L'attribution des aides majorées et exceptionnelles prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions.

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

ARTICLE 5. Engagement des signataires

Engagements des maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à réaliser les opérations indiquées selon l'échéancier prévu à l'Article 4 : programme d'actions du contrat.

Le SAGYRC s'engage à assurer l'animation du contrat, en organisant de façon régulière des comités de suivi réunissant les maîtres d'ouvrage et les partenaires du contrat.

Les titulaires des aides proposées dans le cadre de ce contrat s'engagent à faire connaître sous une forme appropriée que l'opération est aidée avec la participation financière de l'agence de l'eau :

- Pour toutes les actions d'information et de communication du maître d'ouvrage : apposition du logo et référence à l'aide de l'agence ;
- Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 150 000 € : mise en place d'un panneau d'affichage temporaire comportant l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'agence ;
- Pour les études : apposition du logo en première page du rapport et référence à l'aide de l'agence.

Engagements de l'agence de l'eau

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au contrat c'est-à-dire du 15/12/2022 au 31/12/2024 selon les modalités d'aide du 11^{ème} programme et sous réserve des disponibilités financières et de l'encadrement européen.

Pour les travaux d'assainissement, il est rappelé que le programme d'intervention de l'agence de l'eau prévoit des conditions d'éligibilité (prix de l'eau minimum, indice de connaissance des réseaux, remplissage de l'observatoire des services – SISPEA).

Les montants et les taux d'aide de l'agence sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme d'intervention en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles. Aucune aide ne pourra être apportée à un projet d'un montant inférieur à 10 000 €.

L'engagement financier de l'agence de l'eau sur la période du 15/12/2022 au 31/12/2024 ne pourra excéder un montant total d'aide de **7 105 503 €**.

Les financements de l'agence de l'eau dans le cadre de ce contrat interviennent de la façon suivante :

- Réception d'un dossier de demande de subvention complet impérativement avant le démarrage de l'opération éligible à une aide de l'agence.
 - o Pour les études, l'agence devra pouvoir donner son avis sur le cahier des charges avant l'engagement de l'opération
 - o Pour les missions d'animation d'une année N, les dossiers devront parvenir avant le 31/12/N-1.
 - o Les derniers dossiers de demande d'aide recevables au titre du contrat devront être réceptionnés avant le 31 mai 2024 et le démarrage de l'opération (travaux, étude, ...) devra être garanti avant le 31 décembre 2024, terme de l'engagement contractuel de l'agence de l'eau.
- Instruction du dossier de demande d'aide par les services de l'agence de l'eau puis présentation en commission des aides du conseil d'administration de l'agence au moment de l'engagement de l'opération.

- Les derniers dossiers de subvention seront présentés en décision dans le cadre du contrat au plus tard au 4^{ème} trimestre 2024.

Engagements de l'agence relatifs à des interventions spécifiques :

➤ Les aides à l'entretien de la ripisylve (action 6)

Les travaux d'entretien de la végétation doivent s'inscrire dans un programme pluriannuel de gestion de la végétation établi à l'échelle du bassin versant. La décision d'aide est subordonnée à la justification par le maître d'ouvrage de l'engagement la même année d'une opération prioritaire au regard du programme d'intervention de l'agence de l'eau, listées ci-dessous :

- Programme 2023 : étude d'un plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant (action 8)
- Programme 2024 : travaux de restauration morphologique et effacement de 2 seuils sur la grande Rivière au parc de Lacroix Laval (action 7).

Par ailleurs, les actions de gestion des espèces exotiques envahissantes sont subordonnées à un plan de gestion selon les attendus de la stratégie de bassin Rhône Méditerranée.

➤ La restructuration du collecteur de l'Yzeron (action 13)

Cette opération prévue en 2024 est chiffrée à ce stade à 4,9 M€ HT. Elle représente environ 25% du programme d'actions en montant de travaux. Le financement de l'agence de l'eau est motivé par l'élimination des eaux claires parasites (ECP) captées sur ce tronçon du collecteur de l'Yzeron et évaluées à ce stade à 150 000 m³/an, participant au soutien de l'hydrologie de l'Yzeron. Une campagne de mesure des ECP est prévue dans l'été 2023. L'agence de l'eau se réserve la possibilité de réduire son financement si la campagne de mesure ne confirme pas l'évaluation du gain écologique de ces travaux.

➤ Les travaux de déconnexion des eaux pluviales (actions 28 à 32)

Les projets de déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement pour infiltration ou réutilisation sont éligibles aux aides de l'agence de l'eau. La déconnexion des réseaux unitaires est prioritaire à celle des réseaux pluviaux séparatifs, afin de réduire les déversements d'eaux usées dans les cours d'eau par temps de pluie. Les opérations de déconnexion des eaux pluviales des réseaux pluviaux seront aidées si les disponibilités budgétaires de l'agence de l'eau le permettent.

L'aide porte sur la mise en œuvre des ouvrages d'infiltration qui doivent assurer les fonctions de :

- Stockage : l'ouvrage est dimensionné pour stocker les pluies les plus courantes - période de retour 1 à 10 ans. Au-delà l'eau pluviale retrouve son exutoire initial.
- Infiltration ou réutilisation : en cas de réutilisation seuls les projets de déconnexion des réseaux unitaires sont éligibles, et ils doivent garantir la déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire toute l'année.

Tous les types de techniques de gestion à la source des eaux pluviales sont éligibles. Il est toutefois attendu prioritairement des solutions végétalisées permettant l'adaptation au changement climatique : jardins de pluie, noues,...

➤ Majoration de taux

Une majoration de taux est proposée pour l'action n°7 portée par le SAGYRC : la restauration de la Grande Rivière et l'effacement de deux seuils dans le parc de Lacroix Laval. 227 180 € HT, taux proposé de 50% + 20% soit une aide majorée de 159 026 €

➤ Aides exceptionnelles

Des aides exceptionnelles sont proposées pour 2 actions :

- SAINTE-FOY-LES-LYON : 36 - Création d'un sentier pédestre d'interprétation sur l'eau « l'art d'aménager » - 51 850 € HT, taux proposé de 30% soit une aide exceptionnelle de 15 555 €

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

- MARCY L'ETOILE : 37 - Aménagement vallon Pierres rouges : réouverture du ruisseau, valorisation des zones humides – 800 000 € HT, aide exceptionnelle maximum de 122 878 €.

L'attribution des majorations aides exceptionnelles est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions.

ARTICLE 6. Suivi du contrat

Bilan du contrat

Le suivi du contrat prévoit des bilans annuels qui présenteront l'état d'avancement des actions inscrites au contrat. Le bilan de fin de contrat fera l'objet d'un rapport et proposera les perspectives de poursuite du partenariat.

Résiliation du contrat

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements du présent contrat, il sera résilié de plein droit immédiatement, et sans indemnité d'aucune part. L'agence de l'eau se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de ses aides.

Signatures

Fait à _____, le _____

A Le Monsieur le Président du SAGYRC Jean-Charles KOHLHAAS	A Le Monsieur le Directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse Laurent ROY
A Le Monsieur le Président de la Métropole de Lyon Bruno BERNARD	A Le Monsieur le Président du SIAHVY Safi BOUKACEM
A Le Monsieur le Président de la CCVL Daniel MALOSSE	A Le Madame le Maire de Craponne Sandrine CHADIER

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

<p>A</p> <p>Le</p> <p>Monsieur le Maire de Francheville Michel RANTONNET</p>	<p>A</p> <p>Le</p> <p>Monsieur le Maire de Grézieu la Varenne Bernard ROMIER</p>
<p>A</p> <p>Le</p> <p>Monsieur le Maire de Marcy L'étoile Loïc COMMUN</p>	<p>A</p> <p>Le</p> <p>Madame la Maire de Sainte Foy lès Lyon Véronique SARSELLI</p>
<p>A</p> <p>Le</p> <p>Monsieur le Maire de Tassin la Demi-Lune Pascal CHARMOT</p>	<p>A</p> <p>Le</p> <p>Monsieur le Président du Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes Jean-Yves CHETAÏLLE</p>
<p>A</p> <p>Le</p> <p>Monsieur le Président de la Fédération de pêche du Rhône et de la Métropole de Lyon Alain LAGARDE</p>	

Annexes : Fiches actions

FICHE ACTION N°1

SAGYRC

■ Communes concernées : toutes les communes du bassin versant

■ Poursuite du PGRE et élaboration du PTGE

► Fiche d'identité

Domaine : Gestion quantitative de la ressource en eau

Nature : Animation

Référente du projet : Katy COTTINET

Masses d'eau concernées : FRDR482a (le Charbonnières, le Ruisseau du Ratier et l'Yzeron de sa source à la confluence avec Charbonnières) et FRDR482b (l'Yzeron de Charbonnières à la confluence avec le Rhône)

Code mesure SDAGE : RES0202, RES0303

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

■ Bilan du PGRE

■ Rapport du PTGE

Coût : 268 684 €

Financement agence de l'eau : 70 % de 268 684 €, soit 188 078 €

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

■ Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de l'Yzeron a été adopté en 2017. L'année 2022 est consacrée à la poursuite des dynamiques existantes et prévoit un bilan des actions à la fin de l'année. Le PGRE arrive à son terme fin d'année 2022. Une demande de prorogation d'un an a été déposée.

Une partie des actions initiées dans le cadre de ce PGRE relève de la mise en place d'une dynamique de travail avec les acteurs du territoire. L'objectif du SAGYRC sera de maintenir cette dernière en 2023 tout en lançant le travail nécessaire à la transition du PGRE vers un PTGE.

■ 2024 sera une année de mise en œuvre des décisions de 2023.

Ce travail repose grandement sur un travail d'animation et d'étude. Il est pour partie couvert par le poste de chargé de mission PGRE. La surcharge de travail lié à la double tâche de 2023 (maintien de la dynamique + élaboration du futur PTGE) doit cependant être complétée par une capacité à couvrir le surcroît d'activité. Cette absorption pourra se faire en interne ou via un recours à un AMO.

Le travail d'animation du territoire, des services qui le composent mais aussi de ses populations s'appuiera sur la mise en place d'une communication ambitieuse envers ces différentes cibles (outil de diffusion adapté à la cible). Pour cela l'ensemble des outils dont dispose le SAGYRC et dont le développement est prévu (cf. fiche communication) sera mobilisé.

Communication envers les services techniques des collectivités : Elle permet le maintien de la dynamique, la mise en valeur des actions vertueuses au sein du territoire, l'accompagnement des acteurs et leur sensibilisation. Cela se traduit par de la diffusion d'informations sur la newsletter, le site internet et le magazine annuel du SAGYRC mais aussi par un travail d'animation du réseau des services de communication des collectivités du territoire sur la thématique de l'eau

069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Communication envers les institutionnels/acteurs extérieurs : Elle s'appuie en grande partie sur les mêmes outils que la communication technique mais elle est complétée par : un travail d'animation interne de la démarche de communication et l'organisation d'événements de sensibilisation/formation aux enjeux associés aux missions du SAGYRC (rendez-vous bi annuels de terrain avec les élus et acteurs du territoire en lien avec le sujet : Express'eau → coût pris en compte dans la fiche communication)

Communication envers le grand public : Si elle s'appuie sur les outils utilisés pour la communication technique et institutionnelle elle est largement complétée par :

- De l'appui à la communication sur les enjeux milieux aquatiques auprès des autres acteurs du territoire (les communes surtout) en préparant les éléments pour informer sur les sécheresses, les gestes écEAUnomes etc...
- De la diffusion en interne via les réseaux sociaux du SAGYRC d'information et donc par l'animation de la communauté et par son extension sur le territoire (météo de la rivière...)
- Par de la diffusion via les médias traditionnels d'éléments en lien avec les actualités (revues de presses etc...) notamment lors de la journée mondiale de l'eau, de la sécheresse ou encore du développement durable.

► Programme / Contenu technique

■ 2023 :

- Concertation et élaboration du PTGE et de son plan d'actions.
- Poursuite des actions structurelles d'animation sur le territoire (poursuite du PGRE).

Thématique principale de communication : PGRE - PTGE + sécheresses

■ 2024 :

- Mise en œuvre du PTGE

Thématique principale de communication : économies AEP + sécheresses

► Données financières et planning

2023-2024 : 150 800 € sur deux ans pour l'animation du plan d'action internalisé

2023 : 78 000 € pour supporter la surcharge d'activité réparti entre du temps d'études et d'animation + Communication et actions de sensibilisation / accompagnement aux changements de pratiques

39 884 € sur les deux ans

Estimation des coûts HT	2023	2024
Animation	150 800 €	78 000 €
Gestion du Site internet et production des articles du blog	3 000 €	5 000 €
Newsletters	900 €	900 €
Magazines (conception et fabrication 3 000 ex)	1 800 €	1 800 €
Réseaux sociaux	3 000 €	3 000 €
Editions (base 4/an)	3 036 €	3 036 €
Mise en valeur des actions menées sur le territoire - diffusion des pratiques	1 320 €	0 €
Animation réseau des communes et EPCI du BV et lancement du concours de la commune la plus écEAUnome	2 850 €	2 850 €
Relations presse	3 696 €	3 696 €
	170 402 €	98 282 €

TOTAL : 150 800 + 78 000 + 39 884 = 268 684 €

■ Communes concernées : Vaugneray, Grézieu-la-Varenne, Pollionnay, Marcy-l'étoile, Sainte-Consorte et Brindas

■ **Accompagnement aux économies d'eau sur la ressource AEP**

► Fiche d'identité

Domaine : gestion quantitative de la ressource en eau

Nature : Etude et animation (+ achat matériel)

Référente du projet : Katy COTTINET

Masse d'eau concernée : FRDG385 – nappe du Garon
Code mesure SDAGE : RES0202

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

- Diagnostics des usages d'eau potable des communes
- Quantité de matériel hydro économe mis en place
- Objectif d'économie d'eau : 2500 m3/an

Coût : 28 000 €

Financement agence de l'eau : 50 % de 28 000 €, soit 14 000 €

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

■ L'eau potable approvisionnant les communes adhérentes du SIDESOL sur le bassin versant de l'Yzeron provient de la nappe du Garon, en déficit quantitatif et classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) en 2013.

Cette ressource souterraine étant majoritairement utilisée pour la production d'eau potable, les collectivités ont un rôle majeur à jouer dans la politique d'économie d'eau à mettre en place sur le territoire, non seulement en tant que consommatrices, mais également en se montrant exemplaires et innovantes dans leurs pratiques, pour porter le discours auprès des particuliers et des opérateurs économiques.

■ Dans la continuité du travail engagé par le SMAGGA, le SAGYRC souhaite également agir sur sa ressource en eau potable en déficit en accompagnant les communes dans les économies d'eau. Les communes visées sont celles du bassin versant desservies par le réseau d'eau potable du SIDESOL, et n'étant pas concernées par le programme d'action d'économies d'eau du SMAGGA. Cela concerne 6 communes : Vaugneray, Grézieu-la-Varenne, Pollionnay, Marcy-l'étoile, Sainte-Consorte et Brindas. L'objectif est d'atteindre une réduction de 8% des consommations d'eau par commune, soit un total d'environ 2500 m3/an (calculé sur la base des estimations du SMAGGA pour une opération similaire).

■ Il est primordial d'accompagner la démarche de diagnostic et de mise en place de matériel hydro économe par une campagne de sensibilisation envers les divers usagers.

Communication envers les techniques : elle permet la continuité du travail engagé, et se traduit par la prise de conscience de l'usage de l'eau, la mise en avant des systèmes hydro économes, et l'importance de l'entretien de ces systèmes.

Communication envers les institutionnels/acteurs extérieurs : elle permet de généraliser la prise de conscience de la rareté de l'eau, et d'intégrer cette thématique à l'échelle du territoire. La valorisation des économies réalisées, basée sur les retours d'expériences des communes, permettra de sensibiliser les institutions et les acteurs extérieurs sur les économies réalisables. Il est également envisagé une communication auprès des élus du territoire.

Communication envers le grand public : elle sera réalisée à travers la communication sur les systèmes hydro économes et la valorisation des économies réalisées. Des outils de communications tels que la signalétique dans les lieux fortement fréquentés par le public (sanitaires, gymnases, écoles, salles communales...) permettra d'identifier la présence de matériel hydro économe et d'expliquer l'importance des éco gestes. Une campagne de communication via les réseaux sociaux permettra également de renforcer la dynamique.

► Programme / Contenu technique

L'accompagnement comprend :

■ **Diagnostics des usages d'eau potable des communes**

- Réunion de lancement
- Analyse des factures d'eau
- Audit des bâtiments
- Présentation des résultats

■ **Installation du matériel hydro économe sur les usages communaux**

- Organisation de la commande de matériel hydro économe
- Suivi de l'installation du matériel hydro économe

■ **Sensibilisation et valorisation des économies d'eau**

- Evènement de promotion des communes les plus économes
- Création d'outils de communication autour des économies d'eau
- Participation aux événements communaux

► Données financières

TOTAL : 28 000 €

L'estimation a été faite de la manière suivante :

Prestation d'appui au diagnostic des bâtiments : 10 000 €

Matériel hydroéconome : 18 000 €

► Planning

	2023	2024
Diagnostics AEP	3 communes	3 communes
Installation matériel hydro économe		2 communes

■ 2023 :

- diagnostic AEP de 3 communes
- sensibilisation aux enjeux de la ressource en eau

■ 2024 :

- diagnostic AEP de 3 communes
- installation du matériel hydro économe dans 2 communes
- sensibilisation aux enjeux de la ressource en eau

FICHE ACTION N°3

SAGYRC

■ Communes concernées : selon identification des retenues prioritaires

■ **Etudes et travaux pour la mise en conformité de retenues collinaires**

► Fiche d'identité

Domaine : gestion quantitative de la ressource en eau, zones humides

Nature : Etude et animation et travaux

Référente du projet : Katy COTTINET

Localisation du projet (adresse ou point GPS) : selon identification des retenues prioritaires

Masses d'eau concernées : FRDR482a et FRDR482b
Code mesure SDAGE : RES0602

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

- Cahiers des charges et rapports d'étude
- CR des réunions et délibérations
- Volume d'économie d'eau sur la Beffe : objectif estimé à 5 000 m³ en période d'étiage

Coût : 145 000 €

Financement agence de l'eau : 70 % de 145 000 €, soit 101 500 €

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

■ Les retenues collinaires sont une réserve d'eau pensées initialement pour constituer une ressource en hiver utilisable en été. Souvent conçues en travers des talwegs, la baisse de leur niveau en été est liée à l'utilisation de ressource et l'évaporation sur le plan d'eau induit cependant également un prélèvement net en période estivale si elles ne sont pas conçues en prenant en compte ce paramètre.

On compte environ 130 retenues sur le bassin versant de l'Yzeron dont la moitié est utilisée à des fins d'irrigation, et 50 sont en travers du cours d'eau.

En parallèle de l'impact purement quantitatif, le fonctionnement d'une retenue impacte les paramètres qualitatifs de l'eau qui en sort et donc les cours d'eau notamment par faible débit.

Les études portées sur le bassin versant ont permis d'estimer que les 130 retenues collinaires captent 20% de la surface totale du bassin versant de l'Yzeron.

A ce jour 9 d'entre elles sont équipées d'un dispositif de débit réservé limitant les impacts précédemment expliqués.

20 retenues ont été ciblées comme prioritaires sur le territoire au titre de leur impact sur la ressource.

Le SAGYRC souhaite impulser la dynamique de réduction de l'impact de ces retenues sur le territoire. Pour cela il a lancé lors des dernières années des diagnostics sur 13 retenues prioritaires qui sont en 2022 présentées aux propriétaires (les 7 autres retenues n'ont pas été diagnostiquées pour cause de refus ou impossibilité de contacter les propriétaires).

Le souhait est d'arriver à équiper/faire équiper les retenues pour laisser passer l'eau en période d'étiage estival. Au vu des très faibles débits estivaux sur le bassin de l'Yzeron, c'est la dérivation de l'ensemble du débit estival en amont des retenues qui est recherchée. Cet objectif est au-delà de l'obligation réglementaire d'un débit réservé, fixée à 10% du débit moyen interannuel.

En complément de cette vision hydraulique, le SAGYRC souhaite que cette démarche soit l'occasion d'évaluer le potentiel environnemental des sites investigués, notamment ceux ayant perdu leur usage agricole. Cela passera par une « hausse des ambitions en matière de solution de mise en conformité », l'étude du potentiel de diversification des habitats et d'amélioration de la gestion des eaux de temps de pluie.

Sur la période 2023-2024 ce travail va être mené sur trois secteurs : le bassin versant de la Beffe (une retenue prioritaire sur la commune de La Tour de Salvagny), le bassin versant du Sanzy (4 retenues sur la commune de Saint-Genis Laval) et le bassin versant du Dronau (retenue prioritaire de la Girardièrre sur la commune de Vaugneray).

- Le premier est un bassin versant intercepté par une retenue prioritaire avec une maîtrise d'ouvrage publique. Dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau, le lac communal de La Tour de Salvagny, est une priorité.
- Le second est un bassin versant choisi par opportunité car présentant un jeu d'acteur relativement simple et propice.

A noter que les travaux menés sur ces deux secteurs permettront d'améliorer :

- Les habitats localement – restauration de zones humides
- La qualité des eaux des masses d'eau du bassin versant (travail sur le traitement des eaux par temps de pluie)
- Leur hydrologie par le travail sur les débits estivaux

Le cours d'eau du Sanzy possède à sa source 4 retenues en série en travers du cours d'eau, sans débit réservé, et recevant également les eaux d'un déversoir d'orage. Le cours d'eau est ensuite canalisé jusqu'au parc du Sanzy où sa restauration lui a rendu son lit naturel.

- Le troisième secteur concerné : la retenue de la Girardièrre sur le Dronau (retenue prioritaire) est une ancienne retenue agricole de volume important, aujourd'hui en usage de loisir.

A noter que la mise en œuvre de ce travail nécessite une animation et un accompagnement fort de la part du SAGYRC des acteurs du territoire, propriétaires et usagers. En parallèle, le lancement et le soutien de cette dynamique passera par une diffusion importante des bons exemples et bonnes pratiques et un accompagnement au changement.

Le temps agent nécessaire est réparti sur les fiches action PGRE/PTGE (volet animation mise en valeur, maintien et impulsion de la dynamique) et amélioration des milieux aquatiques/ZH (volet travaux et accompagnement technique).

L'accompagnement au changement de pratique passera par la promotion des actions exemplaires et des effets associés. Cela passera par une instrumentation des sites exemplaires pour quantifier l'efficacité des démarches menées et par une diffusion des résultats ainsi obtenus via les différents canaux de communication précités. Les coûts associés sont pris en compte selon la même logique que la partie poste.

► Programme / Contenu technique

■ Lancement d'études analysant les besoins de mise en sécurité, de débits réservés, accompagné d'une évaluation du potentiel écologique. Chaque étude proposera ensuite des scénarios d'aménagement pour répondre à ces besoins.

- 2023 – Beffe études – Mise en valeur de la démarche de la fédération de pêche
- 2023 – Sanzy études + Beffe préparation du chantier + éventuel lancement en fin d'année – instrumentation + lancement des réflexions sur la retenue prioritaire de la Girardièrre
- 2024 – lancement du chantier sur la Beffe (la présente fiche prend en compte une estimation de 60 k€ pour cette partie chantier dont le montant final sera affiné durant les actions à mener) + préparation de la phase chantier sur le Sanzy – mise en valeur du travail mené sur la Beffe + études sur la retenue de la Girardièrre

Détail des études à mener sur chaque secteur :

Beffe - Lac de La Tour de Salvagny :

- étude de trois scénarios (création rivière de contournement avec débordement rive droite rive gauche, dérivation du débit estival dans une canalisation rive gauche ou rive droite, dérivation du débit estival dans une canalisation dans le lac) travail sur les écoulements par temps de pluie sur les surfaces imperméabilisées du bassin-versant érodant la Beffe et induisant le colmatage de la masse d'eau amont du BV
- diagnostic géotechnique des digues des retenues

Il a été estimé environ 5 000 m³ rendus aux milieux aquatiques en période d'étiage : calcul fait sur la base de l'interdiction de remplissage en période d'étiage (de juin à octobre, conformément au PGRE), et d'un débit réservé égal au 1/10 du module sur le reste de l'année.

Il n'y a pas d'économie d'eau à proprement parler sur l'année, si ce n'est celle induite par une diminution de la surface du plan d'eau, elle-même induite par la baisse du niveau de l'eau. Ce volume d'eau économisé n'a pas été calculé par manque de données sur le plan d'eau.

Retenue de la Girardière :

- étude de deux scénarios (création rivière de contournement avec débordement associé à un comblement partiel de l'ouvrage, dérivation du débit réservé dans une canalisation rive gauche ou rive droite) comparaison des solutions sur le plan hydraulique et environnemental global

Cours d'eau du Sanzy :

- étude de quatre scénarios (création de rivières de contournement, dérivation du débit estival rive gauche ou rive droite, dérivation du débit estival dans les retenues, suppression des retenues)
- diagnostic géotechnique des digues des retenues
- amélioration de la qualité de l'eau en aval des déversoirs d'orage (filtres plantés de roseaux)
- restauration de milieux humides

► Données financières

145 000 €

► Planning

2023

FICHE ACTION N°4

SAGYRC

■ Communes concernées : ensemble des communes du bassin versant

■ Animation territoriale eau du bassin versant

► Fiche d'identité

Domaine : Milieux aquatiques et zones humides, Education à la préservation des milieux aquatiques,

Nature : Animation

Référent du projet : Matthieu HERVE

Localisation du projet (adresse ou point GPS) : selon identification des retenues prioritaires

Masses d'eau concernées : FRDR482a et FRDR482b

Orientation Fondamentale 4

Code mesure SDAGE : /

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

■ Bilan du contrat

■ Transmission des cahiers des charges d'études et marchés, CR des réunions / commission et avis produits

Coût : 204 815 €

Financement agence de l'eau : 50 % de 204 815 €, soit 102 407 €

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

Optimiser les actions, activités et politiques menées pour une meilleure prise en compte des enjeux eau sur le bassin versant

L'équipe du SAGYRC est composée de neuf agents (techniques et administratifs).

Les 7 agents techniques (technicien de rivière, chargé de mission ressource en eau, chargé de mission PAPI, ingénieurs environnement et GEMAPI, ingénieurs ressource et animation des politiques du bassin versant) pilotent et déclinent les actions, chacun dans leur spécialité. Les deux agents administratifs organisent et structurent le fonctionnement courant du syndicat. Le poste de direction générale est transversal, en interface avec les volontés des élus et les missions déclinées par les agents.

Le temps de travail de chaque agent technique est réparti de manière plus ou moins importante sur les grandes thématiques de travail du syndicat en fonction des actualités et des périodes de l'année même si certains postes sont plus fortement orientés que d'autres. La présente fiche action présente les coûts liés à l'animation territoriale.

► Programme / Contenu technique

Les coûts d'animation pour des missions spécifiques ont été inclus aux actions :

N°6 pour la mise en œuvre du plan de gestion des ripisylves,

N°1 pour l'animation relative à la gestion quantitative,

N°8 pour le travail (étude et travaux) sur les milieux aquatiques en pilotage direct (ZH)

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

L'animation dédiée aux milieux aquatiques concerne plusieurs fiches actions du contrat :

Cette fiche concerne directement :

- Le volet suivi des études sur le bassin versant – animation territoriale est porté par cette fiche. Il s'agit du temps nécessaire au suivi et donc à la prise en compte par les autres acteurs du territoire des enjeux milieux aquatiques du bassin versant. Cela se traduit par du temps d'échange avec les acteurs de l'aménagement, du territoire, de l'agriculture, de l'assainissement, du pluvial au niveau technique comme politique. Sur 2023 ce temps sera notamment consacré aux démarches relatives à la mise en place d'un SAGE (avant l'arrivée d'un éventuel recrutement – ce dernier est pris en compte dans la fiche SAGE du contrat de bassin du Garon porté par le SMAGGA). Sur ce temps est également imputé le temps nécessaire à l'impulsion d'études transversales comme le schéma directeur des eaux par temps de pluie sur le bassin versant.
- Le temps nécessaire au suivi des études et des travaux liés à l'atteinte du bon état des masses d'eau du bassin versant portés par le SAGYRC : restauration hydromorphologique.
- La mission relative au pilotage et au suivi de la mise en œuvre du contrat, ainsi que son évaluation finale (bilan technique et financier). Cette mission comporte également le temps consacré à l'animation du comité de suivi du contrat.

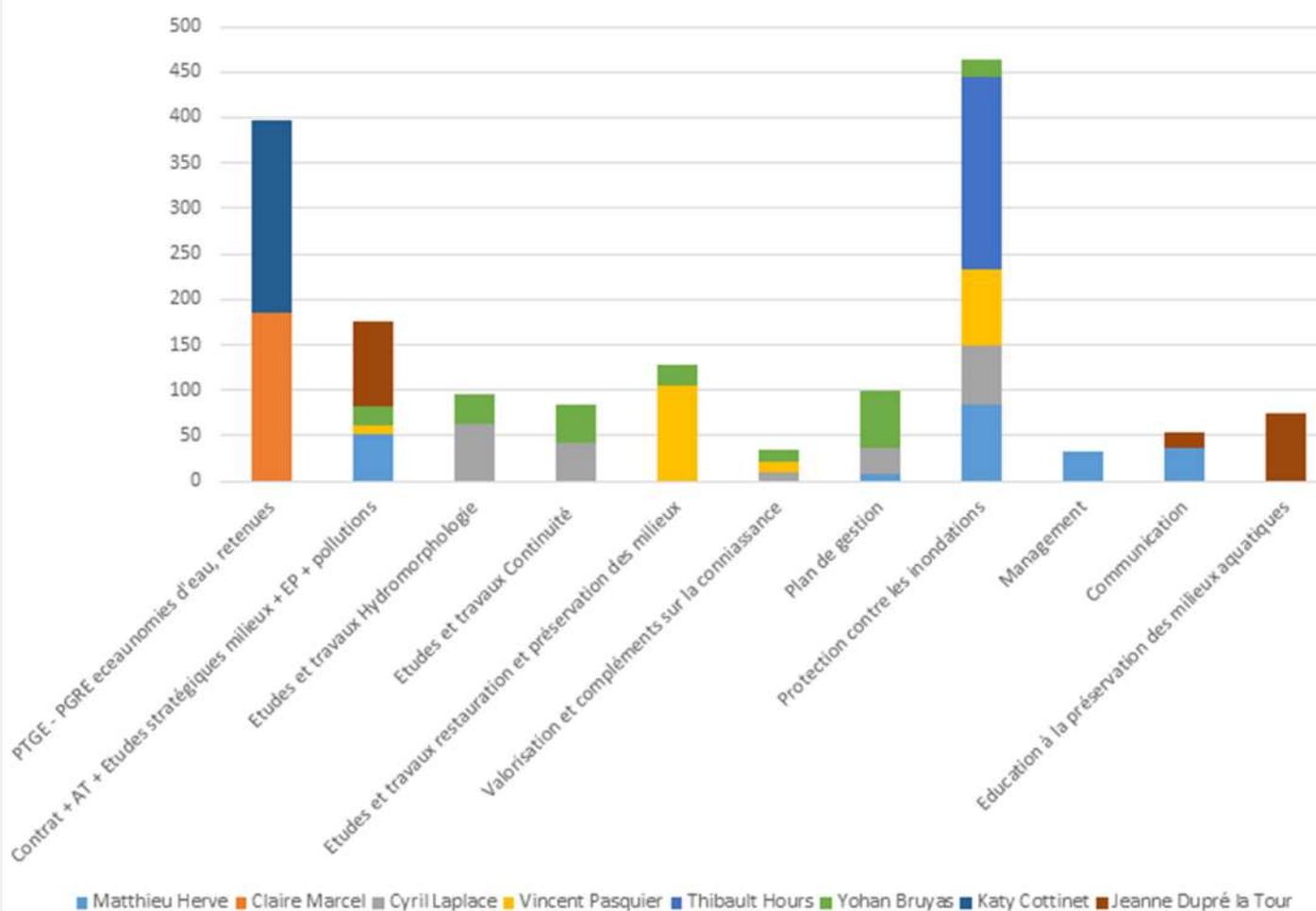
En parallèle, d'autres fiches du présent contrat présentent les missions associées à des actions spécifiques et intègrent le temps de travail nécessaire au suivi, pilotage, portage animation des démarches associées comme :

- Pour la fiche sur le plan de gestion :
 - Travaux pour le maintien et la restauration de la continuité piscicole et la qualité des habitats du bassin versant (travail d'inspection, de programmation d'études et de travaux sur les ouvrages faisant obstacle à la continuité piscicole + travaux de restauration de la diversité des habitats définis dans le cadre du plan de gestion.
 - Le temps nécessaire à l'élaboration et au suivi du plan de gestion actuel et au renouvellement du plan de gestion du SAGYRC.
- Pour la fiche zones humides et milieux aquatiques :
 - Un temps de gestion et de valorisation des données permettant une communication technique et une sensibilisation spécifique mais également une orientation des politiques du territoire.
 - Le temps pour le suivi et le pilotage des études et travaux pour la connaissance, la préservation et la restauration des milieux aquatiques, notamment les zones humides avec le lancement de la démarche sur fin 2022- début 2023.
- Pour la fiche PTGE et PGRE : le temps lié au suivi des études et à l'animation de la démarche PGRE et PTGE : cf. fiche n°1
- Pour la fiche communication et éducation à la préservation des milieux aquatiques : le temps de coordination des actions de communication et de projets de sensibilisation et d'éducation : cf fiche 9 et 10.

Sur chacune de ces thématiques le temps de travail est composé d'activités diverses comme :

- Rédaction du cahier des charges et des pièces du marché, suivi de l'étude et échanges techniques.
- Déploiement d'actions qui en découlent (animation des acteurs associés pour impulser la dynamique, veille foncière, gestion des opportunités d'achat)
- Pilotage de travaux
- Appui technique aux collectivités et aux porteurs de projets d'urbanisme pour la prise en compte des enjeux Eau en fonction des sujets.

Répartition du nombre de jour agent par thématique (basée sur le prévisionnel 2023)



► Données financières

Estimation des coûts (1,4 ETP)	2023	2024
TOTAL	100 620 €	104 195 €

Total sur deux ans : 204 815 €

► Planning

2023 et 2024

FICHE ACTION N°5

SAGYRC

■ Communes concernées : toutes les communes du bassin versant

■ Définition et mise en œuvre d'un observatoire du bassin versant de l'Yzeron

► Fiche d'identité

Domaine : Milieux aquatiques et zones humides, gestion quantitative, gestion qualitative

Nature : Etude

Référent du projet : Cyril LAPLACE

Masses d'eau concernées : FRDR482a et FRDR482b
Code mesure SDAGE : /

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

- Rapport d'étude puis création de l'outil permettant l'affichage et la mise à disposition d'informations thématiques sur l'eau et les milieux aquatiques pour assurer un niveau de connaissance suffisant sur l'ensemble du bassin versant et la prise en compte des enjeux par les différents acteurs.
- Liste des outils complémentaires de mesure et de suivi mis en œuvre sur le bassin versant.
- Résultats des investigations menées

Coût : 59 300 €

Financement agence de l'eau : 50 % de 59 300 €, soit 29 650 €

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

■ Le SAGYRC dispose d'une bonne connaissance du fonctionnement hydraulique du bassin versant de l'Yzeron et de certains des milieux aquatiques qui le composent. Cette connaissance s'appuie sur des données d'origines variées internes au syndicat comme produites par d'autres acteurs (INRAE, Etat, CEN, chambre, AE...). Pour la donnée interne les sources sont soit :

- Des suivis ponctuels ou globaux réalisés dans le cadre d'études spécifiques :
 - Etude qualité, étude des flux de pollution sur le sous bassin versant du Ratier
 - Inventaire des zones humides du département complété d'une priorisation sur le territoire métropolitain
 - Inventaire des cours d'eau du bassin versant et photos de ces derniers
- Des suivis réalisés :
 - Le premier type de suivi permet de diagnostiquer, comprendre et orienter les actions du syndicat
 - Le second permet de comprendre et identifier son évolution dans le temps, de quantifier l'impact des actions menées, de les mettre en valeur, d'orienter et justifier l'action publique

Certaines études/suivi sont proposés directement dans des fiches dédiées (suivi piscicole, suivi des milieux aquatiques de type ZH, inspections et reconnaissances spécifiques de cours d'eau). La présente fiche porte sur certaines études spécifiques (comme une mise à jour des données sur la qualité des cours d'eau du bassin versant avec sectorisation du réseau hydraulique), sur l'amélioration des moyens de compréhension du fonctionnement des systèmes en période d'étiage (mesures, visites, inventaire des

ouvrages de prélèvement rejet ...) mais également sur le travail de concaténation et valorisation des données produites pour leur mise à disposition sur l'ensemble des domaines de compétences du SAGYRC :

- Qualité de la ressource.
- Restauration de la continuité écologique et des milieux aquatiques.
- Gestion quantitative et économies d'eau.
- Fonctionnement en lit majeur
- Sensibilisation et valorisation des milieux pour une gestion durable de l'eau.

Le syndicat va, dans un premier temps, lancer une étude pour la définition et la mise en place de l'observatoire, et dans un deuxième temps pour son animation et son exploitation.

Cet outil doit permettre également d'alerter le syndicat sur certaines dérives et d'orienter le travail d'animation pour la préservation des milieux.

A noter que le temps lié à la mise en œuvre de ce travail est associé au décompte sur l'animation territoriale de la prise en compte des enjeux milieux aquatiques sur le bassin versant (une trentaine de jours de travail).

► Programme / Contenu technique

■ L'observatoire vise à être un outil de consultation grand public mais aussi de pilotage et de suivi multithématique :

- Qualité physico-chimique des cours d'eau,
- Prélèvements en rivière et en nappe,
- Connaissance des débits notamment d'étiage,
- Bancarisation des désordres géomorphologiques - dont fractionnement longitudinal, incision, ensablement, érosion de berges,
- Identification des zones de colmatage,
- Caractérisation de plantes exotiques envahissantes,
- Gestion des zones humides,
- Amélioration de la qualité biologique.

Le temps passé en interne depuis deux années a permis de capitaliser et ordonner l'information en interne. 2023 doit permettre de lancer le travail sur la mise à disposition et la valorisation de cette donnée :

- Définir les moyens de diffusion de l'observatoire (SIG ? site internet ? portail d'informations ? module de cartographie dynamique ? base de données documentaire en ligne ?) selon le type de public visé (grand public, élus, partenaires...) et les interactions à mettre en œuvre avec les autres acteurs
- Structurer une base de données cartographiques et tabulaires à partir d'une analyse approfondie notamment des données existantes prenant en compte les indicateurs clés pour le BV et nos missions
- Compléter le réseau de stations de mesures inondation par une capacité d'évaluation de l'état des milieux aquatiques en période estivale. Cela passera par de l'adaptation de stations de mesure existantes (mise en place de sondes pressiométrique sur les sites de mesure radar, ajout de points de mesure (stations hydrométriques, sondes, jalons, piézomètres, caméras...)) mais également par la mise en place d'inventaires des zones d'assec par bas débit avec des périodes de visite récurrentes.

2023 - Mise en place d'une sectorisation et d'un suivi qualité par sous bassin versant avec capacité d'investigation (ITV, diagnostic qualité, ...) pour identifier, bancariser et résoudre les problématiques de pollutions sur le bassin versant.

Des stages courts sont également prévus pour appuyer l'inventaire/diagnostic des prélèvements en rivière.

La présente fiche ne prend pas en compte les coûts liés au travail similaire à produire sur le volet inondation (bancarisation des ouvrages, caractérisation de l'inondabilité des zones) qui ne relève pas du présent contrat mais du PAPI

▶ Données financières

Estimation prévisionnelle : **59 300** €HT

Besoin matériel pour la mise en œuvre du suivi : un vélo électrique pour les déplacements sur le bassin versant et le suivi sur le territoire

▶ Planning

2023 et 2024

FICHE ACTION N°6

SAGYRC

■ Bassin Versant de l'Yzeron

■ **Elaboration, mise en œuvre et animation du Plan de Gestion des boisements, du lit et des berges de l'Yzeron et ses affluents, plan de gestion des espèces exotiques envahissantes**

► Fiche d'identité

Domaine : Milieux aquatiques, morphologie, continuité

Nature : Etude et animation et travaux

Référent du projet : Yohan BRUYAS

Masses d'eau concernées : FRDR482a et FRDR482b
Codes mesure PDM SDAGE : MIA0202

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

- Renouvellement du plan de gestion de la ripisylve et des espèces exotiques envahissantes (DIG validée)
- Continuité au seuil d'Alaï n° ROE65079 restaurée
- Nombre de mètres de berges restaurées : 130 m

Coût : 467 700 €

Financement agence de l'eau : 30% de 345 500 €, 70% de 35 200 € et 50% de 80 000 €, soit 168 290 €

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

■ Le plan de gestion de la végétation, du lit et des berges des cours d'eau identifie les actions à conduire pour l'entretien des cours d'eau et de leurs abords, sur une période de 6 ans. Le plan de gestion actuel couvre la période de 2017-2023 (suite à une demande de prolongation auprès de la DDT), il sera mis à jour pour la période 2023-2028. Une adaptation de son contenu au fil de l'eau sera également mise en œuvre au gré des constats complémentaires issus des suivis mis en place comme des remontées de terrain. Les interventions sont conduites afin d'améliorer ou de préserver l'état des milieux aquatiques, identifier et restaurer les zones dépourvues ou pauvres en habitats notamment du fait de l'ensablement ou la restauration ou de l'accompagnement à la gestion de la ripisylve et de sa biodiversité. Basé sur un diagnostic porté sur 2022, le plan de gestion va être co-construit avec les communes concernées et les acteurs du bassin versant (Fédération de pêche, AAPPMA, associations environnementales...). Il visera à gérer les plantes invasives pour en limiter l'extension, garantir la continuité écologique du bassin versant, permettre la bonne évolution de la ripisylve et maintenir la diversité et la qualité des habitats constitués par les milieux aquatiques du territoire.

► Programme / Contenu technique

Ce travail s'effectue en partenariat avec les acteurs du territoire (propriétaires, exploitants, industriels, communes, ENS, AAPPMA). Il est basé sur :

- Un travail d'entretien courant (fauches, abattage. Retraits d'embarcations, gestion du bois mort,

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception en préfecture : 21/12/2022

plantations pour restaurer ou rajeunir la ripisylve, débardage...). Cela concerne un linéaire approximatif de 25 kilomètres de berge chaque année. Cette intervention est réalisée aujourd'hui par l'intermédiaire des brigades de rivière (environ 6 personnes). Des travaux plus importants ou spécifiques nécessitent de faire appel à des entreprises spécialisées. (Abattages dans des zones à risque, débardage à cheval dans des zones peu accessibles, terrassement et génie écologique pour la diversification des écoulements ou l'amélioration de la continuité...).

La démarche sera mise en œuvre avec une réflexion globale permettant une prise en compte des enjeux spécifiques du territoire par exemple en permettant la mise à disposition des éventuel broyats de végétaux aux structures en ayant besoin pour permettre le paillage des sols et donc, in fine des économies d'eau.

■ Un travail d'animation / encadrement / accompagnement de l'AAPPMA, des exploitants agricoles, des particuliers et des collectivités dans leurs pratiques à proximité des milieux aquatiques et permettre ainsi leur préservation.

Avec la formalisation du plan de gestion sur 2022/2023 ce travail comprendra également tout un volet administratif nécessaire à l'officialisation de la démarche.

Si une partie des actions à mener dans le cadre de ce plan de gestion n'est pas encore définie précisément, certains chantiers sont d'ores et déjà identifiés. C'est par exemple le cas :

- Du seuil d'Alaï n° ROE65079 - Secteur d'Alaï à Tassin la Demi-Lune : seuil identifié comme verrou important à la continuité piscicole sur une rivière de première catégorie par les études de suivi génétique réalisées sur le bassin versant.
Les travaux consisteront à effacer le seuil ou à créer une rampe en enrochements ou des pré-barrages en bois (selon résultat étude interne en cours).
- Des effacements de "seuils" (piquets bois) sur l'Yzeron à Brindas et sur le Charbonnières à Charbonnières-les-Bains
- De la restauration de la ripisylve en tête de bassins versant et des zones humides associées impactés par des piétinements
- Du projet de restauration morphologique du ruisseau des pierres rouges¹ (environ 130 mètres linéaires) : travail de reméandrage et sur le profil du cours d'eau pour réduire les phénomènes d'érosion sur le ruisseau des pierres rouges en amont direct de la grande rivière participant à son ensablement et comblement ainsi qu'une reconnexion de la zone humide au lit de la rivière et une restauration d'habitat sur une zone canalisée.

■ Le travail sur la gestion des **Espèces Exotiques Envahissantes** fera l'objet d'une analyse spécifique destinée à décliner les axes de la stratégie de bassin.

Volet transversal : Un travail de communication spécifique sera réalisé sur les différents supports média du SAGYRC sur les EEE rencontrées sur notre zone d'action privilégiée et des actions de sensibilisation/information seront réalisées auprès des acteurs concernés. Les espèces rencontrées seront référencées dans les outils cartographiques du syndicat.

Volet transport et corridors : Suite à ce travail d'inventaire (initié en 2022) le SAGYRC poursuivra son travail de veille en la matière par le biais de la formation de ses agents de terrain, intervenants annuels (cf fiche PGRE + observatoire) mais aussi usagers récurrents de la ripisylve pour identifier les nouveaux foyers et agir rapidement.

Ce travail sera mené en concertation avec l'OFB et les autres acteurs du territoire. Pour cela, les réunions interservices historiques dédiées à la gestion des pollutions et des chantiers seront élargies à la gestion de ce plan de gestion au sens large et donc également au volet EEE.

Les coûts liés à la communication, à l'information et à l'éducation que ce soit sur les enjeux liés à la gestion de la ripisylve et des milieux aquatiques comme au volet EEE sont portés par la fiche « politique

¹ A ne pas confondre avec le vallon des pierres rouges (projet d'aménagement et de valorisation du vallon de la commune de Marcy L'étoile en fiche 31) qui concerne le ruisseau de la Tamina.

GEMA ». Le renouvellement du plan de gestion sera cependant l'occasion de renforcer la communication faite sur le territoire et donc la sensibilisation des acteurs à toutes ces problématiques. Ce travail sera mené en concertation avec les services de communication communaux et le monde périscolaire, il permettra, comme le précise la fiche sur la communication l'atteinte de cibles variés : grand public, techniciens du BV, politiques...

► Données financières

- Entretien des cours d'eau : 186 200 €
- Elaboration et suivi de la mise en œuvre du plan de gestion (animation) : 80 500 €
- Travaux de mise en œuvre du plan de gestion (travaux forestiers, reméandrage, petits seuils) : 78 800 €
- Travaux seuil d'Alaï : 35 200 €
- Travaux Pierres rouges : 80 000 €

Total : 460 700 €

► Planning

2022 :

Mise à jour du plan de gestion et lancement des démarches administratives associées

2023

Travaux seuil d'Alaï

2024

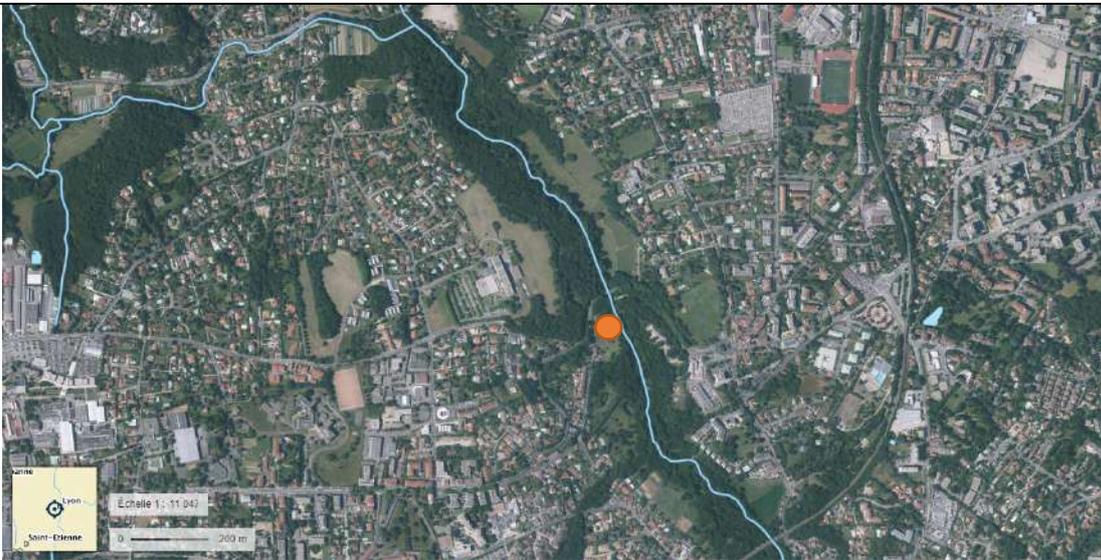
Finalisation des démarches administratives et mise en œuvre de plan de gestion actualisé.

Travaux Pierres rouges

Seuil d'Alaï



Etat initial du seuil infranchissable – hauteurs de chute : 0.3m au module – 0.5m à l'étiage



Localisation du seuil infranchissable à Tassin la Demi-Lune (ROE65079)

Accompagnement de la commune dans la résolution de l'impact associé au passage à gué de Vaugneray, initiation du travail avec les éleveurs de chevaux, mise en place d'outils d'alerte aux pollutions ...

Pierres rouges



Accuse de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

■ Commune concernée : Marcy l'Etoile

■ **Travaux de restauration de la continuité biologique et de la mobilité latérale du ruisseau de la Grande rivière (Charbonnière amont) – Parc Lacroix Laval**

► Fiche d'identité

Domaine : Milieux aquatiques – continuité biologique

Nature : Travaux

Référent du projet : Cyril LAPLACE

Localisation du projet : Parc Lacroix Laval à Marcy l'Etoile

Masse d'eau concernée : FRDR482a

Orientation fondamentale 6A

Code mesure SDAGE : MIA0202

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action :

- 150 mètres linéaires de cours d'eau restaurés
- 2 seuils effacés ROE32055 et ROE32028

Coût : 227 180 €

Financement agence de l'eau : 50 % + 20 % de majoration, soit 70 % de 227 180 € = 159 026 €

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

■ Le ruisseau de la Grande rivière (Charbonnières amont) a été fortement artificialisé dans le Parc Lacroix Laval. Ainsi, son espace de mobilité est très fortement contraint par des murs hétérogènes en béton et des seuils infranchissables pour la faune aquatique.

Le ruisseau de la Grande Rivière est caractérisé par :

- une dynamique relativement importante en rapport avec une pente globalement élevée (0.6 à 0.7 %) et un régime hydrologique très contrasté (avec des étiages sévères) et particulièrement réactif aux phénomènes pluvieux en raison d'une part, du contexte géographique dans lequel il s'insère (vallée encaissée ne présentant pas de plaine d'expansion de crue) et d'autre part, d'une imperméabilisation non négligeable de son bassin versant (rejet d'eaux pluviales en provenance des bourgs de La Tour de Salvagny, Marcy L'Etoile et Charbonnière Les Bains plus en aval),
- un transport solide conséquent et majoritairement sableux dû au contexte géologique traversé (gneiss du complexe métamorphique des Monts du Lyonnais et granite),
- la présence régulière d'affleurements rocheux en fond du lit qui stabilisent son cours.

Sur le tronçon étudié, les principaux dysfonctionnements observés touchent à la fois la morphodynamique du cours d'eau, les milieux naturels riverains et la continuité écologique. Ces altérations sont dues aux ouvrages et pratiques suivantes :

- La présence d'anciens murs latéraux stabilisant la plupart des concavités de méandre et restreignant le travail latéral du cours d'eau et donc ses capacités de réajustement.
- La présence de deux ouvrages transversaux anciens (ROE32055 et ROE32028) qui perturbent la

répartition des sédiments et le franchissement piscicole.

L'ensemble contribue à la banalisation du cours d'eau par une réduction de la diversité physique et écologique du milieu aquatique.

► Programme / Contenu technique

■ Les principes d'aménagement proposés viseront à :

- Rétablir un profil en long proche de la pente originelle du fond de vallon,
- Maitriser l'équilibre du profil en long de la rivière et donc la dissipation de l'énergie hydraulique ;
- Guider l'activité latérale du cours d'eau (érosion) dans les zones sans enjeux et privilégier l'étalement des eaux (diminution des vitesses) dans les secteurs plus contraints.
- Assurer la remise à ciel ouvert de l'extrémité aval de la Tamina et restaurer sa confluence avec la Grande Rivière.

Les travaux consisteront à :

- Démolir les vestiges des anciens ouvrages transversaux (deux seuils en béton, ROE32055 et ROE32028) et établir des radiers de matériaux graveleux en leurs aval immédiat (comblement des fosses de dissipation d'énergie aval), puis accepter des processus naturels de rééquilibrage morpho-dynamique de la rivière tout en recherchant à guider les phénomènes par exagération indirecte des courbures de méandre actuelles (mise en scène de bancs graveleux ou embâcles végétaux/amas d'arbres non ébranchés et durablement fixés en convexité de tracé, ainsi que via la mise en scène de fronts d'érosion supplémentaires par création de « festons », y compris ouverture du gabarit du lit en vis-à-vis du talus riverain bordant la voie ferrée – Le but est de favoriser les processus de rééquilibrage naturels de la rivière.
- Démolir les anciens murs latéraux. D'une manière générale, les berges seront remodelées en pente douce et des espèces arbustives et arborées, adaptées aux milieux aquatiques, seront plantées. Les saules seront prélevés sur le bassin versant de l'Yzeron ou issus de filière « végétal local ».
- Démontez des anciens ouvrages rustiques en bois de diversification des conditions d'écoulement et substituer à ceux-ci de simples blocs unitaires de pierre érodés par le temps et prélevés sur site dans le cadre des travaux de terrassement menés par déblai dans le cadre du chantier – Souci d'éviter les artifices et de participer à la diversification des conditions d'écoulement en s'inspirant simplement des faciès naturels existants.
- Démolir et évacuer la conduite à la confluence Charbonnières – Tamina et ses ouvrages de tête (structures de canalisation actuelles du ruisseau), ainsi que de l'ancien ouvrage de renforcement de berge aval (caissons bois), et terrassement/ remise en forme du nouveau lit sur le linéaire auparavant enterré (18 mètres).
- Le dossier des ouvrages exécutés contiendra les plans de recollement des travaux.

Des aménagements en génie végétal sont également prévus tels que des boudins d'hélophytes, des fascines de saules, des épis végétalisés et la mise en place de blocs qui permettront de recréer des habitats, des caches et des zones refuges.

► Données financières

Estimation prévisionnelle des travaux : **227 180 €HT**

► Planning

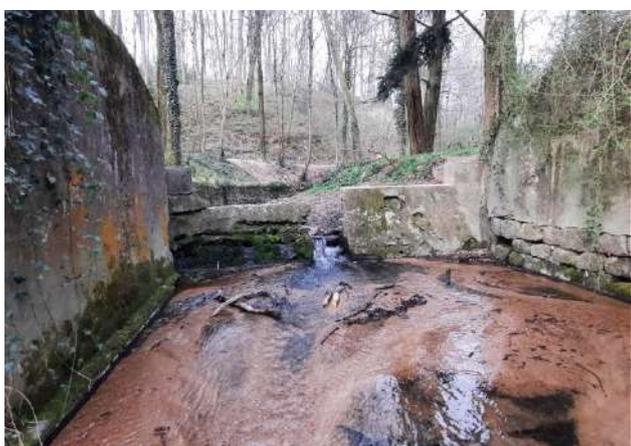
2024

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

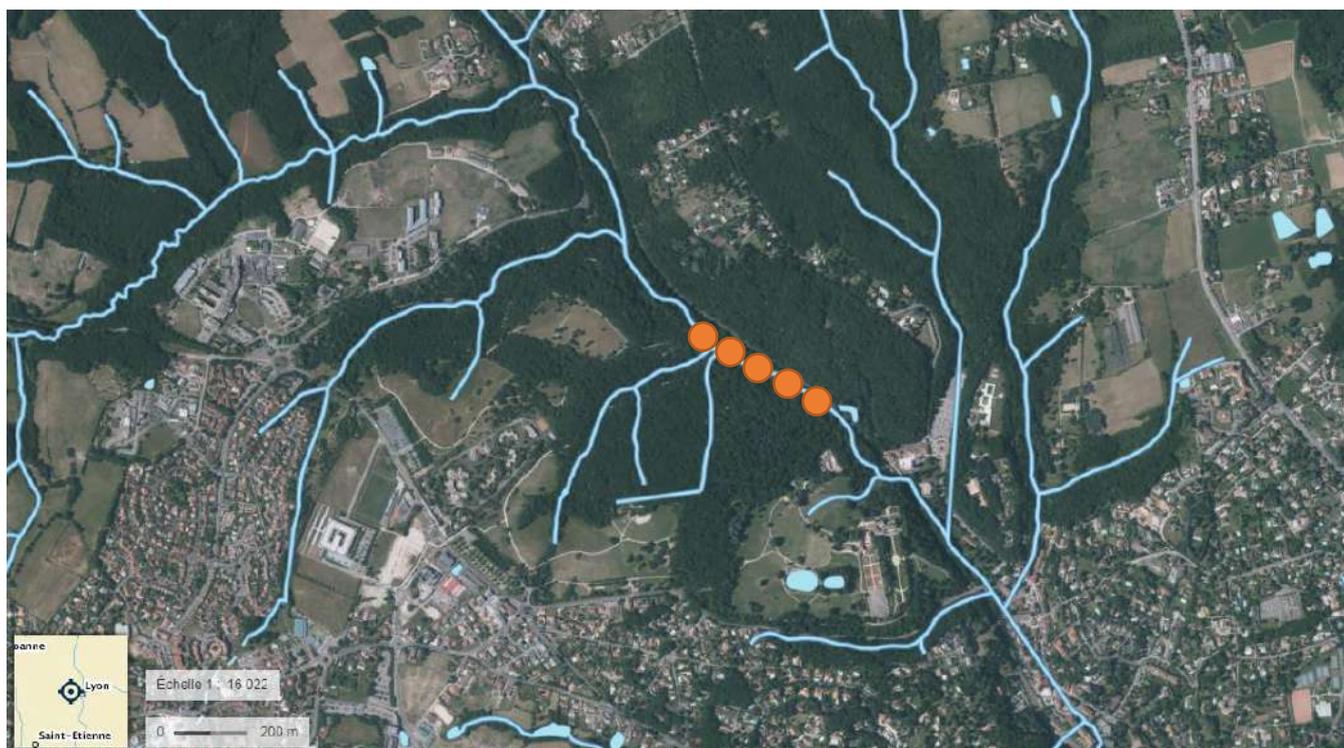
► Annexes Plan de situation /photo (facultatif)



Etat initial des berges artificialisées du ru. de la Grande rivière dans le Parc Lacroix Laval



Etat initial du seuil infranchissable amont (à gauche – ROE32055) et aval (à droite – ROE32028) – Hauteurs de chute : 0.4m en moyenne – variable selon l'hydrologie



Localisation du secteur de travaux dans le Parc Lacroix Laval à Marcq

Accusé de réception en préfecture
06924592445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

■ Communes concernées : toutes les communes du bassin versant

■ Définition et mise en œuvre d'une stratégie zones humides du bassin versant de l'Yzeron

► Fiche d'identité

Domaine : Milieux aquatiques et zones humides

Nature : Etude et travaux

Référent du projet : Vincent PASQUIER

Masses d'eau concernées : FRDR482a et FRDR482b
Codes mesures SDAGE : MIA0602

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

- Base de données des zones humides du bassin versant et de leurs espaces de bon fonctionnement, rapports d'études associés
- Classement hiérarchique des zones humides et programme d'action à mener pour leur préservation et l'amélioration de leur fonctionnement
- Travaux sur trois sites et surfaces restaurées/préservées (les objectifs de surface seront déterminés dans les études spécifiques)

Coût : 303 650 €

Financement agence de l'eau : 70% de 40 000 € et 50% de 263 650 €, soit un total de 159 825 €

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

■ Dans le cadre de son projet d'observatoire et de ses compétences GEMAPI, le SAGYRC souhaite amplifier spécifiquement ses connaissances et ses actions sur les zones humides du bassin versant. Bien qu'elles soient d'ampleur limitée sur notre bassin, il est (d'autant plus) important que le SAGYRC se saisissent pleinement de leur préservation voire de leur restauration afin de maintenir voire de rétablir leurs différentes fonctions bénéfiques au cours d'eau du bassin (régulation des débits aussi bien en crue qu'à l'étiage, réservoir de biodiversité, filtres naturels des polluants...). Avec l'évolution du climat et la chute de la biodiversité, ces différentes fonctions doivent être d'autant plus préservées voire amplifiées.

Pour s'engager dans cette démarche le SAGYRC s'appuiera sur les connaissances et travaux en cours comme les inventaires et méthodes de priorisation déjà réalisés par nos partenaires (associations de défense de l'environnement, conseil départemental, métropole de Lyon, etc.).

Bien que parfois un peu anciens et partiels c'est une source de données conséquente sur laquelle le syndicat peut construire une stratégie d'action selon trois axes :

- **Organiser la mise à jour et l'approfondissement de la connaissance**

Cela consiste à :

- Mettre à jour l'inventaire existant en partant d'un travail sectoriel récurant. Les différentes zones humides et territoire référencés seront parcourus dans le temps et des expertises ponctuelles spécifiques commandées
- Compléter la connaissance sur le fonctionnement des zones humides prioritaires pour

définir les actions de préservation, prévention, protection restauration à mettre en œuvre. Ces investigations pourront porter notamment sur :

- La définition de leur bassin d'alimentation,
- La définition plus précise de leur emprise territoriale à l'aide de campagne de sondages pédologiques et/ou d'inventaires floristiques,
- L'analyse des pressions pouvant s'exercer sur elles
- Etc.

Pour cela le SAGYRC s'appuiera sur le savoir-faire des acteurs du domaine priorisé selon deux axes :

- Celui de l'importance du milieu à préserver (utilisation de la méthodologie de la Métropole étendue au territoire SAGYRC)
- Complété du niveau de pression affectant le milieu (utilisation de la donnée issue de l'étude sur les espaces humides de référence)

- **Accompagner la préservation des zones humides du territoire par de :**

- L'animation, sensibilisation, information auprès des différents acteurs :
 - Du monde agricole pour les accompagner dans la bonne prise en compte de ces enjeux dans leurs métiers. Sur le bassin versant ce travail portera par exemple sur un accompagnement des éleveurs pour préserver certaines zones du piétinement des animaux.
 - De l'urbanisme par une participation aux révisions/modification des documents cadre et par la capitalisation et la mise à disposition de l'information sur le sujet suites aux études menées (cf. ci-dessus)
 - De l'aménagement et de la gestion du territoire (notamment des infrastructures linéaires) : pour les sensibiliser aux enjeux et leurs présenter les zones stratégiques à préserver mais aussi les méthodes de travail
 - Des particuliers (exemple, ZH de la partie basse des Razes)
- La mise en place d'une veille et d'achats fonciers avec une priorité donnée aux zones humides prioritaires menacées (cf. ci-dessus) mais également des achats à l'opportunité en fonction des contextes.

- **Restaurer le potentiel du bassin versant**

- En portant des chantiers de restauration* en propre : par exemple zone humide de la peupleraie de la Patelière à Francheville, zone d'alimentation de la tourbière du Châtelard, zone humide du Cornatel à Marcy l'étoile...
- En accompagnant les projets du territoire en la matière :
 - Beffe en amont du parking du casino, le projet de la Tamina

* Ces sites ont été choisis en fonction des éléments suivants : l'étude de priorisation des zones humides portée par la métropole en 2021 a ciblé notamment la zone humide de la Patelière (enjeu de préservation de la zone humide et d'une lône d'intérêt sur le site, drainage par la populiculture) et la zone du Cornatel (pression d'embroussaillage sur zone de prairie humide).

La tourbière du Châtelard, hors secteur métropolitain, est quant à elle une zone humide patrimoniale (dernière zone tourbeuse de l'ouest lyonnais). Il a été diagnostiqué avec le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, gestionnaire du site, une problématique d'alimentation hydraulique de la zone (voiries qui dévient les écoulements) et engendre une pression qui risque d'accroître en lien avec l'intensification des sécheresses.

Cette fiche prend en compte le temps de travail nécessaire à la mise en œuvre de ces missions et les coûts de communication associés (internet, newsletter, réseau, magazine).

► Programme / Contenu technique

■ Afin de mener à bien cette étude, le SAGYRC procèdera à la mise en place d'un comité de pilotage réunissant notamment les différents partenaires précédemment cités.

Ce comité s'appuiera sur le travail de terrain produit durant l'état initial du plan de gestion et sur les

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception en préfecture: 21/12/2022

inventaires et outils cartographiques et existants précités.

Le travail d'animation, sensibilisation et de mise à disposition d'informations et d'outils se fera dès le début de la démarche.

Des études spécifiques seront menées afin de préciser l'état du milieu, de délimiter son espace de bon fonctionnement et de décrire un programme d'action précis. Le travail de restauration va s'échelonner sur les prochaines années avec des chantiers prévus sur les différentes années en fonction des opportunités.

En 2023 est prévu une étude spécifique sur le Nant (Oullins, Chaponost, Saint-Genis-Laval), et un diagnostic et mise en œuvre d'actions de restauration sur une zone humide : par exemple celle de la commune de Francheville (peupleraie du site de la Patelière).

En 2024 est prévu une étude et la mise en œuvre d'actions de restauration sur deux zones humide : par exemple la tourbière du Chatelard à Courzieu et la zone humide du Cornatel à Marcy l'étoile.

Liste indicative des autres zones humides prioritaires ressortant de l'étude de priorisation de la métropole de 2021 : Chapoly-Méginand (Saint Genis les Ollières), Grand Moulin (Francheville), pont Chabrol (Craponne).

► Données financières

Estimation prévisionnelle :

Etude stratégie de gestion des zones humides : 40 000 €

Etudes diagnostics spécifiques et travaux : [Nant 50 000 € Patelière 35 000 €, Châtelard 40 000 €, Cornatel 35 000 €] → total 160 000 €

Suivi études et travaux et communication (animation) : 103 650 €

Total : 303 650 € HT

► Planning

2023 et 2024

FICHE ACTION N°9

SAGYRC

■ Communes concernées : toutes les communes du bassin versant

■ Plan de communication pour la préservation des milieux aquatiques

► Fiche d'identité

Domaine : gestion quantitative, milieux aquatiques, éducation à la préservation des milieux

Nature : Communication

Référent du projet : Matthieu HERVE

Masses d'eau concernées : FRDR482a et FRDR482b
Code mesure SDAGE : /

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

- Plan de communication actualisé
- Nombre d'articles site et blog
- Exposition itinérante réalisée
- Rendez-vous Express'eau réalisés

Coût : 85 550 €

Financement agence de l'eau : 70 % de 85 550 €, soit 59 885 €

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

Grand objectif :

La stratégie de communication posée par le Sagyrc sur la période 2020-2026 vise à positionner le SAGYRC comme le **catalyseur de la prise en compte des enjeux de l'eau** sur le bassin versant,

> **en dialogue** avec les territoires

> en appui pour **sensibiliser et faire évoluer les comportements**, notamment **via l'éducation aux milieux aquatiques** mais aussi via **la communication vers le grand public**

> en action pour **bâtir des projets communs**

Longtemps considéré comme une structure intervenant principalement sur le champ de la prévention des inondations, le Sagyrc aborde depuis 2020, une nouvelle étape de son histoire, qui exige de nouveaux modes de faire et de faire savoir. Le Sagyrc encouragé par l'Etat et l'agence de l'eau se positionne comme un pilote actif de la gestion de l'eau en tant que ressource et source de vie à l'échelle du bassin versant. Pour cela il mobilise les acteurs du territoire, institutionnels, associatifs et grand public sur les grands enjeux à relever et les modalités possibles pour les relever (par exemple : création d'un SAGE, déploiement de mesures en faveur de la gestion des eaux pluviales, préservation de la biodiversité, lutte contre les déchets et les pollutions, amélioration de la prévention des inondations par la culture du risque et la connaissance, etc...).

Pour porter cette compétence et catalyser la mobilisation du plus grand nombre autour des enjeux de l'eau le SAGYRC doit développer sa capacité d'accompagnement, d'animation et d'impulsion que ce soit sur le changement de pratiques ou des chantiers concrets. Pour cela, le SAGYRC s'appuie sur ses différents plans et programmes stratégiques pour définir les priorités d'action avec les différents acteurs du

territoire mais également sur un accroissement de sa capacité de communication pour impulser ces différentes démarches. Pour cela, la stratégie de communication du SAGYRC s'appuie sur **4 grandes thématiques et s'adresse, en fonction des thématiques et objectifs aux cibles adaptées, donc via les médias adaptés.**

Les 4 thématiques sont :

- **La ressource en eau :** communication autour de la nécessité d'une gestion partenariale (maîtrise des pollutions, partage de la ressource, économies d'eau, mise en conformité et au-delà des retenues ...), sur la promotion des économies d'eau auprès de tous les usagers. Le détail du travail mené par le SAGYRC dans ce domaine est présenté dans la fiche action PGRE/PTGE. Il vise la mise en valeur des bonnes actions et pratiques auprès des différentes cibles, mais également, le cas échéant un travail de mise en lumière des abhérations et mauvais comportements pour impulser le changement.
- **Les milieux aquatiques :** communication sur les services rendus par ces derniers, les actions de préservation et de valorisation (des milieux mais aussi de la biodiversité comme via le travail sur les EEE), la gestion des milieux, les liens avec les projets nature de la Métropole, avec un focus clef sur le thème déchets-pollution-rivières, qui constitue une problématique forte sur le bassin versant. Le détail est présenté sur les fiches stratégie Milieux aquatiques et PDG.
- **La prévention des inondations :** développement de la culture du risque, intensification de la connaissance, finalisation des aménagements de cours d'eau,... Un des aspects de cette communication présente des synergies avec la communication le travail mené sur la partie milieux aquatiques, un des services rendus par ces milieux étant la meilleure gestion des crues. Cependant, la communication relative à la prévention des inondation est sortie du présent contrat. Elle est en effet couverte dans le cadre du PAPI.
- **La sensibilisation et l'éducation à l'environnement et aux milieux aquatiques,** auprès des enfants, mais également du grand public, pour faire évoluer les représentations et changer les comportements, et permettre la découverte et le respect de la nature en bord de rivière. Cet aspect est porté par fiche action EEDD et tous à la rivière.

Ces thématiques de communication sont travaillées selon 3 axes :

Communication envers les techniques : elle permet la continuité du travail engagé, la prise de conscience de l'importance des milieux aquatiques par les autres acteurs, la mise en avant des « bons élèves » et bonnes pratiques. Les médias visés sont des médias techniques spécialisés locaux ou nationaux et la mise en valeur se fait via nos outils globaux de communication. Cela se traduit également par un accompagnement poussé des services techniques des communes sur la thématique de l'eau et par de la mise à disposition d'outils de communication pour ces entités.

Communication envers les institutionnels/acteurs extérieurs : elle permet de **généraliser et valoriser** la prise de conscience des enjeux liés aux milieux aquatiques et d'intégrer cette thématique à l'échelle du territoire comme **un enjeu majeur**. Est visée via cette communication la valorisation des politiques menées pour garantir leur pérennité et l'adhésion territoriale (politique et sociale) à la démarche. C'est un axe indispensable au maintien de la capacité du territoire à consentir à l'investissement sur la thématique. Les années à venir vont notamment traiter du volet économies d'eau liées à la démarche éc'eautonome mais aussi du travail à venir sur les économies AEP, au travail sur les retenues etc... C'est un travail de long terme nécessitant des informations permettant de mettre en valeur les démarches environnementale (lien avec la fiche observatoire + suivi piscicole)

Communication envers le grand public : elle est réalisée via

- De la signalétique dans les lieux fortement fréquentés par le public (ENS, sanitaires, gymnases, écoles, salles communales...). Elle promeut les actions existantes sur les différents sites par l'illustration. Elle traite l'ensemble des thématiques précédemment citées.
- Des campagnes de communication via les réseaux sociaux permettant également de renforcer la dynamique et notamment la réalisation de support vidéos.

- Des campagnes de communication dans les médias traditionnels en s'appuyant sur des événements emblématiques pour garantir leur prise en compte comme : les journées mondiales de l'eau, de l'environnement, de la solidarité amont aval... ou encore certaines échéances internes importantes comme l'événement tous à la rivière, les épisodes de sécheresse...
- Un événement en bord de rivière.

Comme présenté ci-dessus, le travail de communication est imbriqué dans les actions menées par le SAGYRC dans le cadre de ses compétences. Aussi le montant des actions de communication thématiques portées par le SAGYRC sont présentées au sein des fiches thématiques associées. Cependant, en parallèle du volet technique, une partie des coûts de communication du SAGYRC est globale et structurelle. C'est par exemple le cas des éléments produits pour la mise en valeur des données, la mise en œuvre des évolutions du site internet, le déploiement d'une exposition itinérante d'explication des missions du syndicat et de ses partenaire et des problématiques associées ou encore le montage et l'animation d'un temps d'échange inter élus territoriaux. Il s'agit principalement de commandes de prestations pour l'accompagnement du SAGYRC dans sa démarche et de prestations informatiques de développement.

► Programme / Contenu technique

■ **Le plan de communication détaillé et le programme d'action pour les actions d'éducation** sont actualisés chaque année. Leur mise en œuvre fait l'objet d'un suivi trimestriel dans le cadre de revues de projet réunissant l'ensemble de l'équipe du Sagyrc, les élus en charge de la communication et de l'EEDD et les prestataires à travers deux « types d'événements » : la revue de projet assimilable à un COTECH, la commission EEDD assimilable à un COPIL.

■ Site Internet

Le site internet riviere-yzeron.fr est au cœur du dispositif de communication. Il fait l'objet d'actualisations régulières et d'ajout de modules.

Fin 2022, auront été mis en ligne :

- **Un module Agenda** pour mieux valoriser les rendez-vous et événements
- **Une carte interactive** permettant de visualiser de nombreuses données issues des 4 champs de compétences du Sagyrc (inondations, ressources, gestion des milieux, EEDD), comme par exemple les périmètres du PPRNI, les zones submersibles selon les débits, les jardins partagés développant des pratiques écEAUnomes, les actions menées par les communes pour économiser l'eau (dans le cadre de la charte votée en 2019-2020), etc...
- **Un blog destiné au grand public** pour délivrer des messages et bonnes pratiques pour l'eau, qu'il s'agisse de gestion des déchets (lien avec les rivières), de gestion économe de l'eau, de jardinage et pour valoriser les actions d'EEDD, les événements sur le bassin en lien avec l'eau. Ce blog sera un des espaces de renvoi des publications réseaux sociaux. Ce blog sera par la suite alimenté sur les sujets thématiques portés par les différentes fiches proposées : objectif **3 articles / mois à partir de septembre, soit 12 articles en 2022 et 36 en 2023 et 2024.**

Le SAGYRC travaille à la conception d'un « **module météo** » des milieux aquatiques. **La seconde partie de 2022 devrait permettre son développement et sa mise en œuvre.** Connecté aux stations de mesures du débit de l'Yzeron et caméras il doit permettre de visualiser sous forme de graphique et images en temps réel l'évolution des débits et des rivières sur un trimestre. Ce sera un outil important de sensibilisation notamment durant les périodes de sécheresse.

Enfin, le site internet date de 2016, il est prévu en 2024 de le refaire entièrement (design et expérience utilisateur) pour l'upgrader en termes de fonctionnalités et de technologie. Le Sagyrc souhaite notamment dans ce cadre proposer un « river movie » permettant de suivre visuellement le parcours d'une rivière, grâce à un travail photographique de terrain réalisé avec une image tous les 5 mètres. Ce travail sera porté pour permettre une bonne appropriation des milieux aquatiques du territoire par les citoyens et donc leur prise en compte dans leur quotidien.

■ Mise en place d'une exposition itinérante sur les milieux aquatiques du territoire

Le Sagyrc projette de se doter d'une exposition photo permettant de faire connaître les milieux aquatiques du bassin versant et de valoriser les politiques publiques menées. L'orientation est de monter un partenariat avec une école de photo (le Sagyrc a accueilli en 2022 un stagiaire de la formation photo de l'université Lyon 2) et un autre master (exemple : gestion des milieux aquatiques) pour réaliser les images et envisager leur mise en scène.

Un mini catalogue accompagnera cette exposition pour expliquer les politiques publiques permettant de maintenir les milieux aquatiques en bon état et valoriser les nombreux services qu'ils rendent.

L'exposition sera proposée à toutes les communes du bassin versant. Lors de la révélation de cette exposition au moment de l'évènement « tous à la rivière » 2023, le Sagyrc envisage le lancement d'un concours photo thématique à participation citoyenne (ex : habitants de nos rivières), doté de prix, dont les meilleures productions viendront compléter l'exposition et seront présentées lors de l'évènement de 2025.

■ Sensibilisation des élus

Le SAGYRC met en place des rendez-vous courts, un tous les six mois, baptisés « Express'EAU : 1h pour approfondir 1 sujet », pour acculturer les élus sur des sujets clefs comme par exemple la continuité écologique, les arrêtés sécheresse, etc.....Un rendez-vous en 2023 et un en 2024 (les autres porteront sur la protection contre les inondations).

Ces temps feront l'objet d'une fiche de synthèse A4 Recto-Verso qui sera diffusée aux élus n'ayant pas pu se rendre disponible. Toutes les fiches seront intégrées sur le site internet.

► Données financières et planning

Détail des coûts HT estimés	2023	2024
Temps de pilotage et suivi interne (0,27 ETP)	21 050 €	21 600 €
Actualisation de la stratégie et du plan de com (déjà réalisée en 2022 ainsi que deux revues de projet)	1 450 €	1 450 €
et revues de projet	3 200 €	3 200 €
Outils de communication		
Gestion du Site internet et production des articles du blog	3 000 €	5 000 €
Exposition itinérante + lancement du concours photo (intégrant campagne RS, stagiaire)	18 200 €	5 000 €
Sensibilisation des élus		
Express'eau (RdV + rédaction et mise en forme des fiches de synthèse)	1 200 €	1 200 €
TOTAL	48 100 €	37 450 €

Total sur la durée du contrat : 85 550 € HT

FICHE ACTION N°10

SAGYRC

■ Communes concernées : toutes les communes du bassin versant

■ **Renforcer les actions d'éducation aux milieux aquatiques auprès de tous les habitants**

► Fiche d'identité

Domaine : gestion quantitative, milieux aquatiques, éducation à la préservation des milieux

Nature : Animation, Education

Référente du projet : Jeanne DUPRE LA TOUR

Masses d'eau concernées : FRDR482a et FRDR482b
Code mesure SDAGE : /

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

- Réunion annuelle des partenaires pédagogiques : oui/non
- Nombre de collèges dans le dispositif
- Nombre de classes touchées pour les rencontres en visio en élémentaire
- Nombre de projets concrets engagés dans les établissements
- Nombre de participation à des événements grand public communaux
- Nombre de rendez-vous « Express'EAU »
- Formation annuelle des animateurs : oui/non

Coût : 140 900 €

Financement agence de l'eau : 70 % de 140 900 €, soit 98 630 €

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

Grand objectif :

Développer la culture de l'eau auprès de tous les acteurs du bassin versant, en développant une solidarité de bassin, dans le contexte du changement climatique

■ **Contexte et stratégie**

Le SAGYRC a décidé depuis 2019 de déployer ses actions dans le cadre de sa mission de sensibilisation aux enjeux de l'eau et des milieux aquatiques.

Son ambition est de **développer la culture de l'eau auprès de tous les acteurs du bassin versant**, en développant une **solidarité de bassin**, dans le contexte du changement climatique. Pour cela, **il s'associe au jeu d'acteurs existant**, se posant comme **catalyseur de la prise en compte des enjeux de l'eau et fédérateur des actions pédagogiques sur le territoire** (lien Plan d'Accompagnement à la Transition et à la Résilience de la Métropole, ENS, CCVL).

L'objectif est de permettre un meilleur partage des enjeux avec les acteurs du territoire pour favoriser leur engagement éclairé dans les politiques de l'eau et d'inciter chacun à avoir des comportements responsables vis-à-vis de la ressource en eau.

A ce jour, différentes actions ont déjà été mises en place. L'objectif est d'opérer une **montée en charge progressive des actions de sensibilisation auprès des scolaires**, en favorisant la mise en œuvre de projets, puis de les rendre au maximum autonomes en favorisant les partenariats sur le long terme.

Vis-à-vis du **grand public** et des **usagers des cours d'eau**, l'orientation est de multiplier la présence du SAGYRC sur des événements communaux pour porter ses messages et d'organiser un événement biennal autour de l'eau et de ses enjeux sur le bassin versant.

■ Objectifs pédagogiques

- Développer son **sentiment d'appartenance et à un bassin versant**, dans une logique de solidarité amont-aval et dans le contexte du changement climatique.
- Comprendre les **interactions entre les différents enjeux de l'eau**, s'ouvrir à la **complexité** : inondation, économies d'eau, qualité de l'eau, biodiversité, loisirs nature.
- Entrer dans une **dynamique collective** autour de la rivière et **passer à l'action**, en lien avec les acteurs du territoire.

■ Bilan des actions réalisées depuis 2019

Animation de la démarche, en dialogue avec les territoires

Suite à un audit des pratiques sur le territoire, une stratégie a été validée en 2021 et une dynamique partenariale est entretenue avec les partenaires pédagogiques, institutionnels et financiers.

Elaboration de supports de sensibilisation

Poster et dépliant sur les enjeux et les actions partenariales du SAGYRC, panneaux de sensibilisation et création d'un stand sur le jardinage économe en eau.

Fédération de projets en élémentaire

Construction d'un partenariat avec la Métropole de Lyon pour accompagner un projet de jumelage entre 2 classes avec FNE Rhône sur l'année 2020-2021 (Yzeron / Oullins), 5 projets accompagnés par FNE et la Fédération de pêche, 2 rencontres virtuelles de bassin versant avec 6 classes partenaires du territoire (2021 et 2022).

Montage de projets avec des collègues

Première expérimentation de projets et d'une rencontre entre les collèges de Brindas et de Craponne en 2022.

■ Objectif opérationnel

Grâce au contrat, la volonté est de créer un véritable dispositif pédagogique, après une phase d'expérimentation.

▶ Programme / Contenu technique

■ Animer la démarche, en dialogue avec les territoires

- **Création et déploiement d'un dispositif pour les collèges (et élémentaires si besoin) :** montage d'un appel à projets pour les interventions, diffusion aux établissements, programmation des animations, bilan.
- **Poursuite de la dynamique partenariale avec les acteurs pédagogiques :** diffusion des supports et actualités, organisation d'une réunion annuelle autour du dispositif avec les animateurs EEDD et les enseignants, facilitation de l'émergence de projets, travail sur la territorialisation des exercices d'application.

■ Fédérer des projets en élémentaire

L'objectif de l'intervention du SAGYRC est la mise en réseau des projets mis en place dans le cadre d'autres programmes (PATR, ENS/projets nature, programme de la CCVL) et le financement de projets

ne bénéficiant pas des dispositifs existants. En 2024 plus de projets seront amenés à être financés par le Sagyrc, la métropole se désengageant sans doute des projets en élémentaire.

- **Organisation d'une rencontre de bassin versant en fin d'année**, avec au moins 6 classes partenaires
- **Suivi et financement de 6 projets (correspondant à 6 classes) minimum par an** non financés par des dispositifs existants. 3 séances par projet.

Thèmes abordés : morphologie et écologie des milieux aquatiques et zones humides, qualité, quantité, contexte du changement climatique.

■ Renforcer les projets avec les collèges

Via la création de partenariats dans la durée. Objectif : arriver à 6 collèges partenaires en 2024.

- Proposition de base, organisée par le SAGYRC : **4 demi-journées d'intervention**, avec un jeu de rôles, une sortie, un débat sur les solutions concrètes à retenir, une rencontre de bassin versant + **2 visioconférences** pour les enseignants (une rencontre de cadrage en début de projet, un échange de retours d'expérience en fin de projet)
- Accompagnement selon les souhaits des enseignants : rencontres avec des élus, projets concrets de mise en œuvre (désimperméabilisation, économies d'eau, etc.) Un budget spécifique est dédié à cet accompagnement.
- Mise à disposition d'agents du SAGYRC dans le cadre de programme d'éducation visant à renforcer le volet « concret » des programmes scolaires pour décliner sur des cas pratiques du territoire les objectifs et exercices en lien avec les programmes pédagogiques.

■ Accompagner le changement de pratiques du grand public

Riverains, familles, pêcheurs, jardiniers, promeneurs et plus globalement l'ensemble des habitants du bassin.

- Journée(s) de ramassage des déchets tout le long de la rivière, en lien avec les écoles et collèges partenaires, suivi d'un temps de présentation des projets des élèves de 17h à 20h avec les parents.
- Événement biennal thématique « Tous et toutes à la rivière, l'Yzeron en fête » : voir fiche action n°11
- Stand et ateliers lors d'événements grand public communaux

Renforcer la sensibilisation sur le terrain, en étroite relation avec les communes, pour diffuser au grand public les messages sur les enjeux du bassin versant

6 événements en 2023 et 10 en 2024 (En 2022, l'action a été mise dans la convention partenariale ecEAUjardinage sur la thématique économies d'eau.) Les thèmes abordés seront fixés parmi les sujets suivants : économies d'eau au jardin, à la maison, milieux aquatiques, eaux pluviales...

- Mise à jour du stand
- Refonte des animations
- Présence animateur et chargé de mission SAGYRC

■ Autres publics

- Développer des **partenariats avec le périscolaire et structures d'animation associatives extrascolaires : formation annuelle + mise à disposition d'outils**. Par exemple, créer un jeu de piste et le diffuser aux animateurs pour faire le lien entre le **département de destination finale dans la rivière (ruissellement, eaux pluviales)**.

- Réaliser une **plaquette à destination des enseignants** qui présente les métiers du Sagyrc et les actions menées avec monde éducatif (action prévue dans la fiche stratégie de communication).

Les projets d'éducation aux milieux aquatiques et de sensibilisation seront suivant les cas accompagnés par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, et seront pilotés au Sagyrc par la chargée de mission sur cette thématique.

■ Communication sur l'éducation à l'environnement

La communication sur ces actions sera faite via le site internet, le blog, mais également via des articles dans la newsletter et le magazine annuel du Sagyrc.

▶ Données financières*		
Estimation des coûts HT	2023	2024
Temps de pilotage et suivi interne (0,27 ETP)	21 000 €	21 800 €
<u>Animer la démarche en dialogue avec les territoires</u> <i>Création et déploiement du dispositif, liens avec les partenaires pédagogiques, recherche d'établissements et montage de projets</i>	3 000 €	3 000 €
<u>Projets scolaires</u> <i>Pour les communes qui bénéficient déjà d'un dispositif (Métropole, CCVL), seules les séances de rencontres inter-établissements sont financées par le SAGYRC ou les séances spécifiques au bassin versant dans sa globalité</i>		
Fédérer des projets en élémentaire Animation par les partenaires pédagogiques Animation et coordination par l'AMO	Intervenants pédagogiques 5 500 € (estimation 6 classes x 3 séances à 250 € = 4 500 € + rencontre 1 000 €) AMO 2 400 € Total : 7 900 €	Intervenants 15 000 € (estimation 13 classes x 4 séances à 250 € = 13 000 € + 2 rencontres 2 000 €) AMO 4 000 € Total : 19 000 €
Renforcer les projets avec les collègues Animation par les partenaires pédagogiques Animation et coordination par l'AMO	Intervenants 5 500 € (estimation 4 classes x 4,5 séances à 250 € = 4 500 € + rencontre 1 000 €) AMO 3 000 € Total : 8 500 €	Intervenants 14 500 € (estimation 10 classes x 5 séances à 250 € = 12 500 € + rencontre 2 000 €) AMO 5 500 € Total : 20 000 €
<u>Accompagner le changement de pratiques du grand public</u>		
Journées ramassages de déchets en 2023 et stand lors d'événements communaux (nouveau stand en 2024)	2 500 € ramassage de déchets 3 000 € interventions Total 5 500 €	5 000 € interventions 6 400 € nouveau stand Total 11 400 €
<u>Autres publics</u>		
Formation d'animateurs aux enjeux de l'eau (périscolaires et extrascolaires)	1 journée 2 000 €	2 journées 4 000 €
Communication sur l'éducation aux milieux aquatiques	5 900 €	7 900 €
TOTAL	53 800 €	87 100 €

Total sur la durée du contrat : 140 900 €

*Le budget de la métropole de Lyon via le PATR n'est pas indiqué dans ce tableau car il est déjà compté dans le contrat métropolitain.

FICHE ACTION N°11

SAGYRC

■ Communes concernées : toutes les communes du bassin versant

■ Évènement « Tous à la rivière – l'Yzeron en fête »

► Fiche d'identité

Domaine : gestion quantitative, milieux aquatiques, éducation à la préservation des milieux

Nature : Animation, Communication

Référente du projet : Jeanne DUPRE LA TOUR

Masses d'eau concernées : FRDR482a et FRDR482b

Code mesure SDAGE : /

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

■ Fréquentation de l'évènement

Coût : 18 000 €

Financement agence de l'eau : 70 % de 18 000 €, soit 12 600 €

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

■ Contexte et stratégie

Avec une gestion orientée vers l'accompagnement des acteurs du territoire à changer leurs pratiques (prévention du risque d'inondation, économies d'eau etc.), le SAGYRC a décidé depuis 2019 de se réengager davantage dans des missions d'éducation aux milieux aquatiques.

Son ambition est de **développer la culture de l'eau auprès de tous les acteurs du bassin versant**, en développant une **solidarité de bassin**, dans le contexte du changement climatique.

Vis-à-vis du **grand public** et des **usagers des cours d'eau**, le projet, plusieurs fois repoussé en raison du covid, est d'organiser un grand évènement biennal autour de l'eau et de ses enjeux sur le bassin versant, en y associant le maximum de partenaires.

■ Objectifs de sensibilisation

- Développer son sentiment d'appartenance à la rivière et au bassin versant
- Comprendre les interactions entre les différents enjeux de l'eau, les acteurs de sa gestion
- Entrer dans une dynamique collective

► Programme / Contenu technique

■ **Évènement biennal « Tous à la rivière, l'Yzeron en fête »**

Objectif : parler des actions portées sur le territoire et acculturer aux enjeux de la rivière / valoriser toutes les actions menées de manière partenariale.

En lien avec les enjeux du territoire : **sensibiliser aux économies d'eau, à la biodiversité et aux fonctionnalités des milieux aquatiques et zones humides, à l'éducation pour leur préservation, à**

Code de l'équipement public
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de mise à jour : 12/12/2022

l'avenir du territoire en lien avec l'eau dans le contexte de changement climatique.

Evènement : printemps 2023

Lieu envisagé : berges de Sainte Foy-lès-Lyon

Thèmes clefs :

- Économies d'eau
- Lien déchets-rivières
- Fin du programme de restauration de l'Yzeron (cette partie n'est pas présentée dans les données financières car elle concerne le PAPI)
- Autres thèmes à venir.

Orientations de contenus potentiels de l'évènement

- Des stands pédagogiques, animations, expositions
- Un espace d'expression : « porteur de paroles » sur le thème « la rivière et moi »
- Une balade spectacle au fil des berges
- Une fresque participative
- Une exposition valorisant la transformation de l'Yzeron conduite depuis 2012 sur les différents sites
- Un jeu-enquête au fil de l'eau à faire en autonomie, avec des réponses à chercher sur les différents stands et le parcours
- Le vernissage d'une exposition itinérante
- La remise des récompenses pour les services des communes les plus écEAUnome du bassin versant (cf. fiche stratégie et plan de com)
- Un ou deux foodtrucks pour se restaurer (non éligible aux aides de l'agence).

2024 : préparation de l'évènement 2025

► Données financières*			
Estimation des coûts HT	2022	2023	2024
Événementiel « Tous à la rivière » (budget 2023 intégrant la rémunération des intervenants, le matériel, la promotion de l'évènement – budget 2024 conception de l'évènement de 2025)		15 000 € (partie qui correspond aux thématiques financées par l'agence)	3 000 € (AMO 6 jours x 500€ liens acteurs du projet, travail sur le programme, conception d'outils...)

Total sur la durée du contrat : 18 000 €

► Planning			
Programmation des actions	2022	2023	2024
Événementiel « Tous à la rivière »		Fête de l'Yzeron	Préparation 2025

■ Communes concernées : 14 communes du BV de l'Yzeron

■ Lutte contre les ECP sur le système d'assainissement de la STEP de Pierre Bénite

► Fiche d'identité

Domaine : gestion quantitative de la ressource en eau

Nature : Travaux

Référente du projet : Céline DE BRITO

Localisation du projet (adresse ou point GPS) : tout le bassin versant de l'Yzeron sur le territoire de la Métropole de Lyon – 14 communes potentiellement concernées

Masses d'eau concernées : FRDR482a et FRDR482b
Code mesure SDAGE : ASS0302

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

■ Objectif 200 000 m³/an d'ECPP éliminées

Campagne de mesure lorsque suffisamment de travaux seront réalisés pour comparaison des volumes d'ECPP supprimés par rapport à l'état initial

Coût : 3 500 000 €

Financement agence de l'eau : 50 % de 3 500 000 €, soit 1 750 000 €

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

■ Contexte :

Les efforts de réduction des eaux pluviales et eaux claires parasites se concentrent sur le bassin versant de la rivière Yzeron, une des branches principales d'apport d'eaux claires parasites du système d'assainissement raccordé à la station d'épuration de Pierre-Bénite. Dans ce secteur, identifié comme en déséquilibre quantitatif dans le SDAGE, la Métropole de Lyon s'engage auprès des acteurs locaux (SAGYRC, communes, SIAHVV) et institutionnels (notamment agence de l'eau, DDT, DREAL) sur un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE). Une étude d'envergure (2018/2020) intégrant des campagnes de mesures, des investigations nocturnes et l'élaboration d'un programme opérationnel hiérarchisé, dont la mise en œuvre entre dans le cadre de cette PPI.

■ Objectif :

L'objectif est de réduire la quantité d'eaux pluviales ou d'eaux claires parasites entrant dans les réseaux d'assainissement afin de supprimer leur traitement en station d'épuration et les restituer au milieu naturel. Ces actions permettront par ailleurs de pérenniser les ouvrages, par le biais d'actions de type réhabilitation de réseaux.

► Programme / Contenu technique

L'étude réalisée entre 2018 et 2020 sur l'ensemble du bassin versant d'assainissement a permis de cibler les secteurs à enjeux, via des campagnes de mesures sur réseau structurant pour cibler les sous bassins versants préoccupants, des visites nocturnes sur les branches secondaires pour affiner les

périmètres et enfin des inspections vidéos pour délimiter précisément les secteurs d'intervention.

Un programme de travaux hiérarchisé a été réalisé.

66 opérations de travaux ont été identifiées, réparties sur :

- 11 km de réseaux non visitables pour un montant de 6,67 M€ HT.
- 2,7 km de réseaux visitables pour un montant de 4 M€ HT.

La présente fiche concerne des interventions sur le réseau visitable et non visitable réalisable sur la période 2023-2024-2025 (engagement à fin 2024) : 5 km

► Données financières

3,5 M € HT

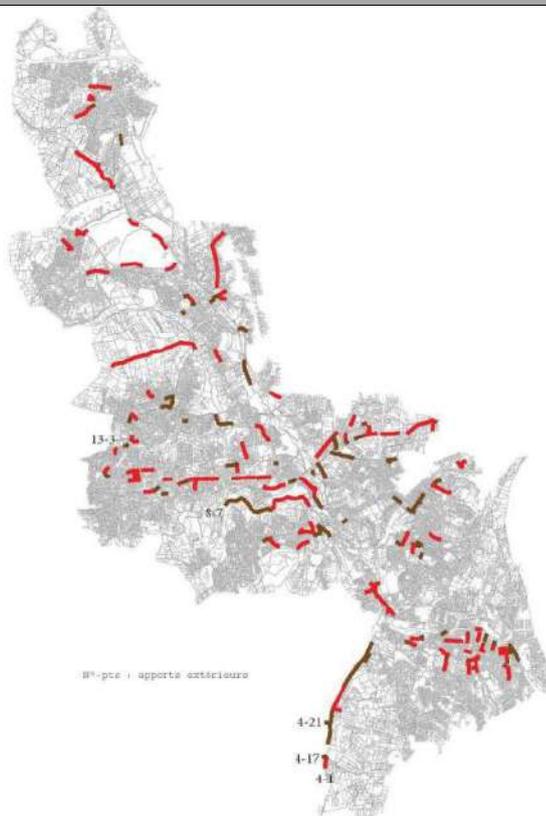
► Planning

Travaux engagés en 2023 et 2024

► Annexes Plan de situation /photo (facultatif)

Plan de situation des secteurs à enjeux

Catégorie	Linéaire (m)	Linéaire (km)	% du linéaire	ECPP (m3/j)	ECPP (l/s)	% d'apports
Très peu sensible	112 935	112.9	36%	142	1.6	1%
Peu sensible	167 711	167.7	53%	2274	26.3	24%
Sensible	24 909	24.9	8%	1604	18.6	17%
Très sensible	11 036	11.0	3%	5520	63.9	58%
Total	316 591	316.5	100%	9540	110.4	100%



■ Communes concernées : Francheville, Sainte Foy les Lyon

■ Restructuration du collecteur de l'Yzeron

► Fiche d'identité

Domaine : gestion quantitative de la ressource en eau

Nature : Etudes et travaux

Référent du projet : David LHERM

Localisation du projet : collecteur existant le long de l'Yzeron et du Charbonnières, depuis l'usine Boiron à Sainte Foy les Lyon jusqu'au chemin des Hermières à Francheville

Masse d'eau concernée : FRDR482b
Code mesure SDAGE : ASS0302

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

■ Suppression d'ECPP estimée pour ce tronçon de collecteur à 5 l/s (cf. annexe pour justification sur les études réalisées jusqu'à présent), soit 150 000 m³/an.

Coût : 4 900 000 €

Financement agence de l'eau : 50 % de 4 900 000 €, soit 2 450 000 €

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

■ Le collecteur actuel longeant les ruisseaux de l'Yzeron et du Charbonnières présente un certain nombre de dysfonctionnements générant impact sur le milieu et parfois des nuisances aux riverains :

- Une présence forte d'eaux claires parasites et des problèmes d'infiltration/exfiltration qui traduisent un très mauvais état général du collecteur,
- Des problèmes d'exploitation,
- Des problèmes de capacité (notamment mises en charge des réseaux pour la pluie de période de retour 1 à 2 ans) et de débordements du réseau,
- Des dysfonctionnements importants sur les déversoirs d'orages impactant fortement sur la qualité du milieu naturel qui est d'autre part très sensible,
- Des dysfonctionnements localisés d'assainissement autonome en zone inondable ou de raccordements d'eaux pluviales ou de sources au réseau.

■ Le projet de restructuration du collecteur de l'Yzeron doit donc répondre aux objectifs généraux suivants :

- Restaurer la qualité de la rivière et préserver ses usages (répondre au contrat de rivière et à la DCE)
- Retrouver une capacité acceptable pour le collecteur en temps de pluie
- Restaurer des conditions d'exploitation acceptables pour les équipes et respectueuses du milieu...

■ Afin de répondre à ces objectifs, une combinaison de plusieurs opérations a été élaborée sur la base du diagnostic de 2006 et actualisée en 2021 dans le cadre d'un bilan hydraulique réalisée à mi-exécution du programme de travaux.

■ Certaines actions concernent directement le réseau d'assainissement visitable conservé. En effet, d'une part, les études réalisées en lien avec le PGRE (plan de gestion de la ressource en eau de l'Yzeron) ont confirmé les forts taux d'eaux claires parasites transitées dans ces collecteurs visitables et d'autre part, en amont du tronçon T2 (collecteur d'assainissement renforcé sous l'ex-RD342), les équipes d'exploitation constatent plusieurs problématiques sur ce réseau :

- Radier très abimé (ponctuellement, un pied peut passer par les trous dans le radier)
- Présence de fissures longitudinales sur les parements de plusieurs dizaines de mètres et des fissures transversales également
- Forte hauteur d'eau (50cm) et vitesse d'écoulement dans le collecteur rendant les possibilités de dévier l'eau potentiellement compliquées et donc coûteuses.

Des travaux d'étanchéité de ce réseau sont indispensables.

■ Le PDM 2022-2027 identifie une pression sur le prélèvement d'eau (code mesure ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles). Au PAOT est d'ailleurs ciblé, en lien avec le PGRE Yzeron, les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement pour réduire le drainage des cours d'eau. Cette fiche action est une déclinaison directe de cette action.

► Programme / Contenu technique

Opération de réhabilitation du collecteur existant tranche 2 (depuis l'usine Boiron à Sainte Foy les Lyon jusqu'au chemin des Hermières à Francheville, sur environ 2 320 m) :

- Objectifs : pérenniser le patrimoine, limiter les intrusions d'ECPP et inversement les exfiltrations d'eaux usées au milieu
- Renforcement structurel et reprise de l'étanchéité.

Les collecteurs identifiés longent les ruisseaux de l'Yzeron et du Charbonnières et peuvent donc drainer des volumes d'eau conséquents.

Dans les études réalisées en amont du PGRE, au niveau de la confluence entre les réseaux de Charbonnières et de l'Yzeron, la campagne confirme les problèmes venant de la branche longeant le ruisseau de l'Yzeron avec 74% d'ECP estimé. Cette branche représente un apport global d'eau d'environ 15 % par rapport au volume journalier de temps sec à l'aval du collecteur de l'Yzeron.

Pour identifier au mieux le programme de réhabilitation à envisager les opérations suivantes sont envisagées en amont des travaux :

- Diagnostic structurel du collecteur
- Diagnostic des branchements
- Études sur le dévoiement temporaire des effluents

Ces investigations complémentaires sont envisagées en 2023.

À l'issue de ces études préalables, les études de maîtrise d'œuvre seront réalisées fin 2023-début 2024 en amont du lancement d'un dossier de consultation des entreprises en 2024, pour une notification en fin d'année 2024.

► Données financières

4,9 M€ HT répartis en :

- 200 000 € d'études
- 3 700 000 € de travaux
- 1 000 000 € de sujétions en dévoiement des effluents

Répartis comme suit :

- 150 000 € en 2023 pour les études complémentaires
- 550 000 € en 2024 – engagement des travaux
- 4 200 000 € en 2025

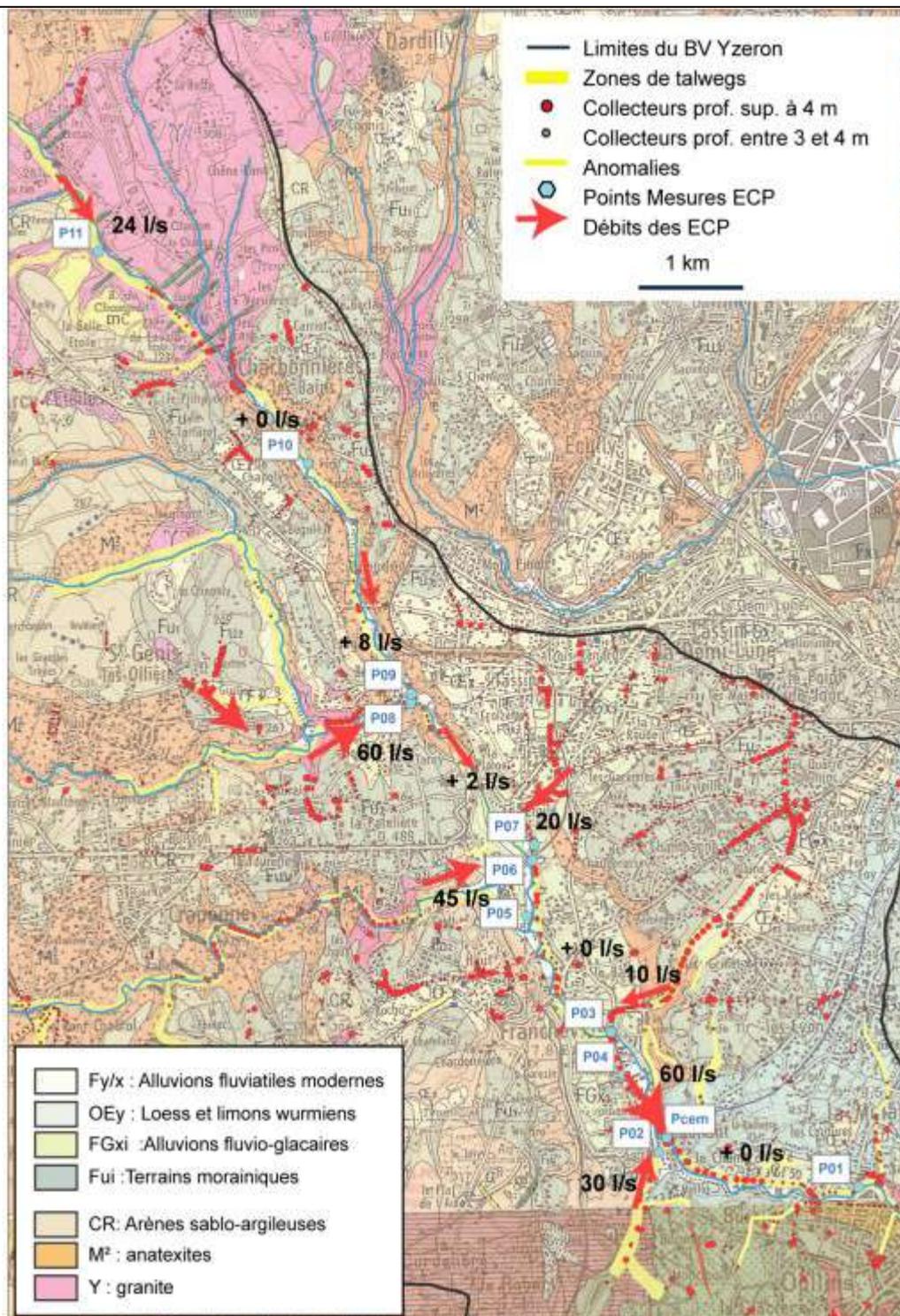
► Planning

Investigations complémentaires (diagnostic structurel, campagne de mesure pour vérifier le volume cible d'ECPP restitué au milieu...) : 2023
Travaux : fin 2024-2025

► Annexes Plan de situation / justification volume ECPP restitué au milieu



Figure 1 : Localisation du secteur identifié en réhabilitation



Entre la confluence du Ratier (P09) et jusqu'au secteur de Taffignon (P04), on enregistre des ECP de faibles débits ($Q < 10 \text{ l/s}$). Sur ce tracé très long (près de 3000 m), le collecteur est enfoui dans les dépôts alluviaux ; les reconnaissances de terrain montrent qu'il est souvent à des profondeurs inférieures au niveau piézométrique supposé ; les passages sous le cours d'eau sont nombreux.

Dans le secteur de Taffignon (entre P04 et PCEM) et sur un linéaire très court (environ 1000 m), on mesure des ECP de forts débits (environ 60 l/s en hautes eaux) ; le réseau est enfoui à des profondeurs inférieures au niveau piézométrique et on observe un passage sous rivière.

Figure 2 : Représentation de l'ensemble des mesures ECP du Grand Lyon et extrait rapport de l'étude volumes prélevables du bassin versant de l'Yzeron

Mesures de débit

L'ensemble des résultats des mesures est présenté de façon complète et détaillée dans les annexes.

Le tableau et les schémas suivants présentent la synthèse des apports débitométriques par temps sec mesurés en entrée du système (point amont). Le détail des résultats est présenté en annexe.

La consommation moyenne en eau est usuellement de 120l/j/hab sur ce type de bassin versant.

Les volumes de temps sec collectés sont en moyenne d'environ 15 000 m³ par jour.

Le volume d'eaux usées s'établit en moyenne sur la période à environ 8 400 m³ par jour.

Le volume d'eaux claires moyen est d'environ 6 800 m³ par jour. Le taux d'ECP est médiocre (45%).

Mesures de débit	
Débit mini (m ³ /h)	313
Débit maxi (m ³ /h)	873
Volume total (m ³ /j)	15 126
Coeff. minorateur	0.9
Volume d'ECP (m ³ /j)	6 764
Volume sanitaire (m ³ /j)	8 362
Taux d'eaux claires	45%
Taux de dilution	81%
Conso moy (L/j/hab)	120
EH hydrauliques	69 680

Figure 3-1 : Synthèse des résultats de temps sec au point « Amont »

Figure 3 : Résultat campagne de mesure 16 mars au 4 mai 2021 (points de mesure situés au niveau de l'ancien seuil de Taffignon)

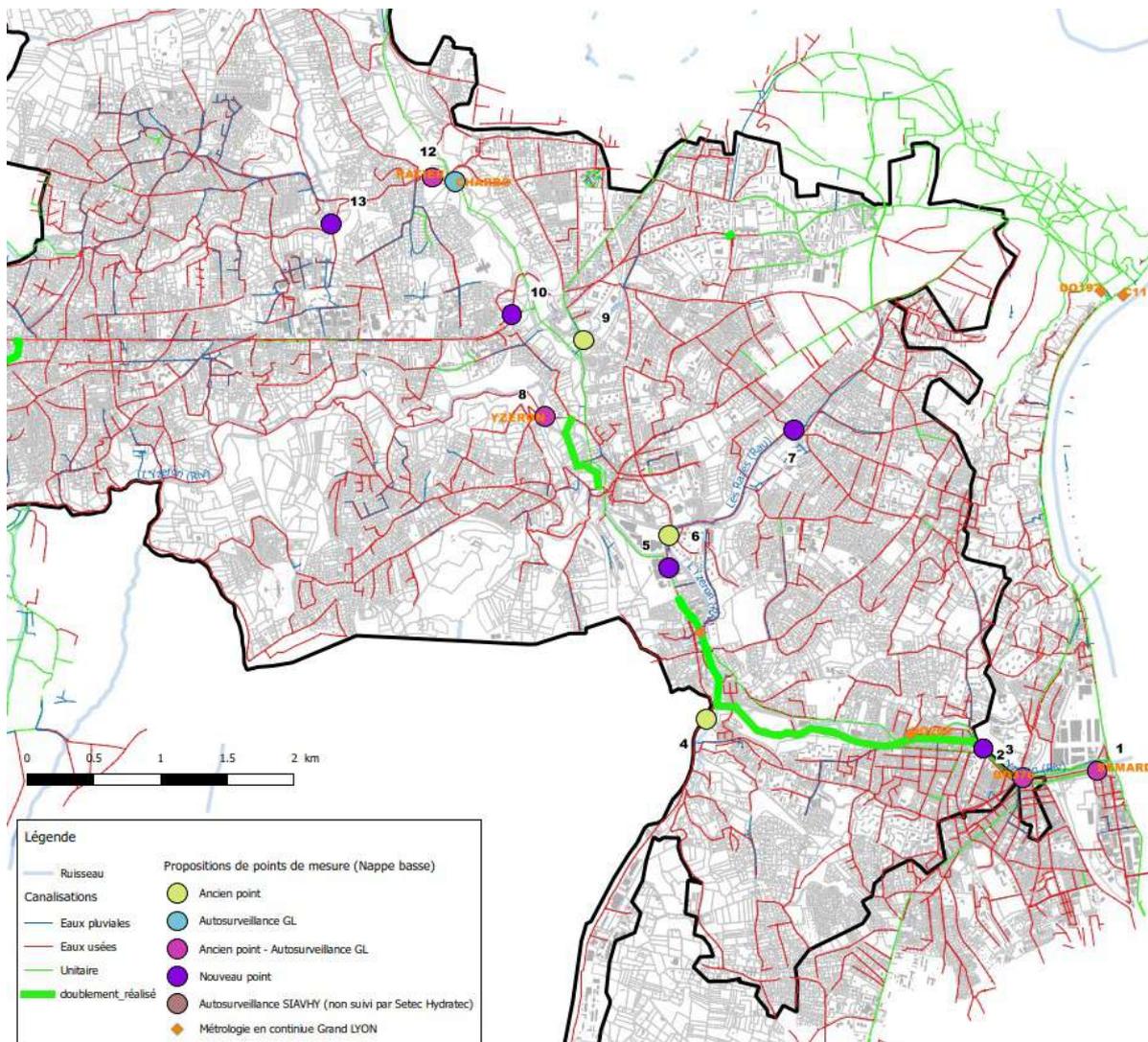
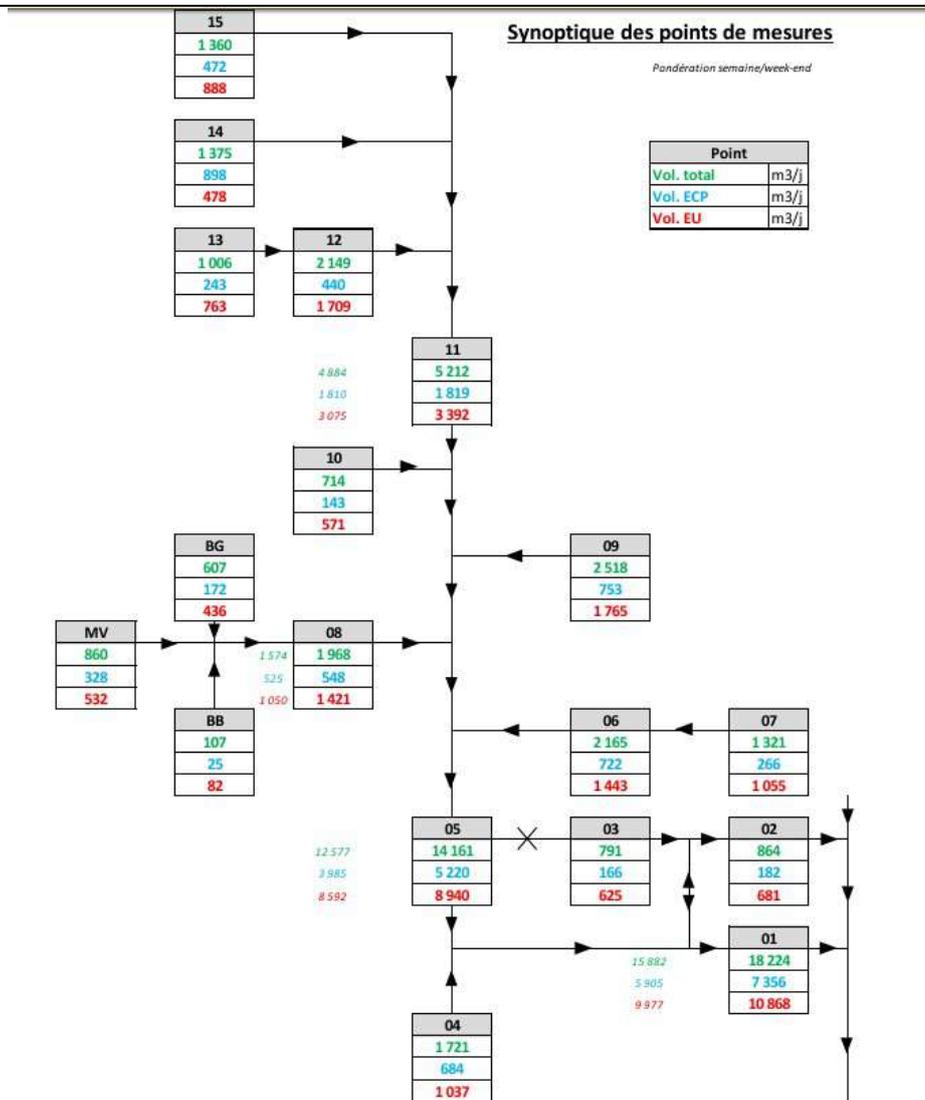


Figure 4 : Localisation des points de mesure de la campagne basse eaux réalisée entre le 5 octobre au 5 novembre 2018 (étude concernant des mesures quantitatives et qualitatives d'effluents dans le réseau d'assainissement sur le bassin versant de l'Yzeron - HYDRATEC).



Figures 5 à 7 : Résultats des volumes transités dans les réseaux d'assainissement lors de la campagne basses eaux et conclusions (étude HDRATEC)

Point	Dénomination	EU/J (m ³)	ECP/J (m ³)	Total /J (m ³)	% ECP	Taux de dilution	Volume strict (m ³)	% ECP par bassin	EH (150l/j/hab)	Remarques
1	Oullins Semard	10 868	7 356	18 224	40%	68%	1 451	19%	72 453	RAS
2	Oullins DO376	681	182	864	21%	27%	16	0%	4 543	RAS
3	Oullins Chabrières	625	166	791	21%	27%	166	2%	4 164	RAS
4	Oullins Brignais	1 037	684	1 721	40%	66%	684	9%	6 911	RAS
5	Ste Foy Libération aval	8 940	5 220	14 161	37%	58%	1 235	16%	59 603	RAS
6	Ste Foy Libération amont	1 443	722	2 165	33%	50%	456	6%	9 621	RAS
7	Ste Foy Fonts	1 055	266	1 321	20%	25%	266	4%	7 034	RAS
8	Francheville Chalon	1 421	548	1 968	28%	39%	23	0%	9 470	RAS
9	Francheville Hermineres	1 765	753	2 518	30%	43%	753	10%	11 768	RAS
10	Francheville Poterie	571	143	714	20%	25%	143	2%	3 804	RAS
11	Tassin Finat-Duclos aval	3 392	1 819	5 212	35%	54%	10	0%	22 615	RAS
12	Tassin Finat-Duclos amont	1 709	440	2 149	20%	26%	197	3%	11 395	RAS
13	Tassin Cascade	763	243	1 006	24%	32%	243	3%	5 086	RAS
14	Marcy Lacroix-Laval	478	898	1 375	65%	188%	898	12%	3 185	RAS
15	Tassin Cascade	888	472	1 360	35%	53%	472	6%	5 918	RAS
MV	Moulin Vieux	532	328	860	38%	62%	328	4%	3 546	RAS
BB	Bassin Brindas	82	25	107	23%	30%	25	0%	547	RAS
BG	Bassin Brindas	436	172	607	28%	39%	172	2%	2 994	RAS

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

En aval du bassin de collecte, au point 01 (Oullins Sémard), le volume d'ECPP mesuré est de plus de 7 000 m³/jour soit 85 l/s, pour un taux de 40%. Le **total en sortie de bassin de collecte** (point 01 + point 02) représente un débit de **87 l/s d'ECPP**.

La figure ci-après montre la part d'ECPP collectée au niveau de chaque bassin de collecte (hors apports amont). Il s'agit ici d'une analyse sur les volumes pondérés (semaine/week-end). Ce graphique permet d'apprécier visuellement les secteurs d'apports principaux d'ECPP (en volume journalier).

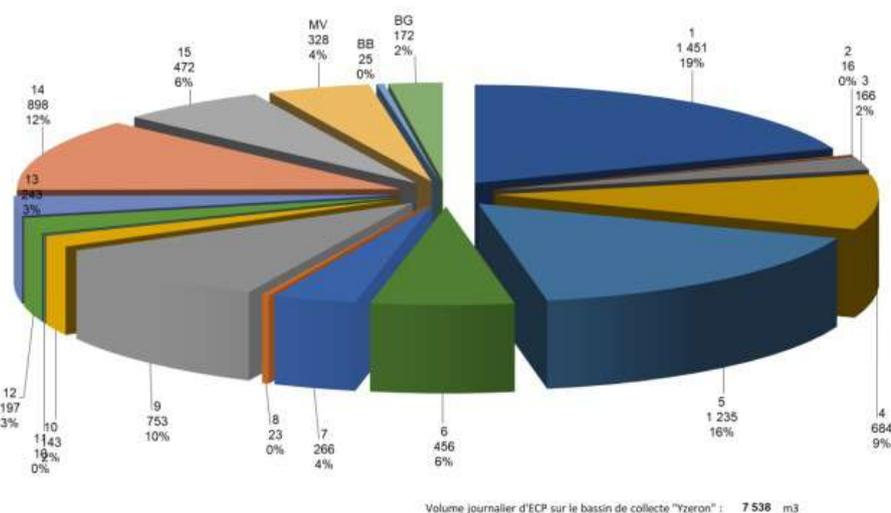


Figure 3-5 : Participation aux apports d'ECPP pour chaque bassin de collecte

Les différentes études réalisées sur les réseaux d'assainissement mettent en évidence un volume à l'exutoire du bassin versant de l'Yzeron d'ECCP de l'ordre de 80 à 100 l/s.

Pour estimer le volume qui pourrait être restitué au droit du collecteur à réhabiliter, il est proposé une approche théorique en repartant du synoptique des volumes transités dans les réseaux d'assainissement lors de la campagne basses eaux (étude HDRATEC). Ainsi en soustrayant les volumes d'ECPP apportées par les branches transversales, au point 5, le volume résiduel est de 1 235 m³/j. En appliquant un coefficient de sécurité de 65% (collecteur réhabilité sur un peu plus d'1/3 du linéaire entre les points de mesure 5 et 11), il est proposé de retenir un taux d'ECPP de 432 m³/j soit 5 l/s.

Il est proposé de partir sur ce volume et de vérifier cette valeur à l'été 2023 via une campagne de mesure adaptée.

■ Communes concernées : Tassin-la Demi-Lune, Marcy-l'Etoile

■ Réhabilitation des collecteurs d'eaux usées, réduction des entrées eaux claires de nappe

► Fiche d'identité

Domaine : gestion quantitative de la ressource en eau

Nature : Etudes et travaux

Référente du projet : Aurélie LAPLANCHE

Masse d'eau concernée : FRDR482b
Code mesure SDAGE : ASS0302

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

■ Objectif 20 440 m³/an d'ECPP éliminées

Coût : 650 000 €

Financement agence de l'eau : 50 % de 541 250 €, soit 270 625 €

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

Cette proposition est en lien avec le Schéma Général d'Assainissement de la Métropole de Lyon 2015-2027 :

Le programme proposé répond aux objectifs du SGA fixés pour le système d'assainissement de Pierre-Bénite sur les points suivants :

- Réduction du taux d'eaux claires parasites (localisation fine et travaux) ;
- Réhabilitation réseaux secteurs prioritaires (sécurité, vétusté, eaux claires).

Le programme répond au Programme de mesures du SDAGE : ASS0302 : Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU. Cette mesure est proposée pour répondre à la pression « prélèvement d'eau » conformément au PGRE en cours.

► Programme / Contenu technique

MARCY-L'ETOILE - Route de Sain Bel / ruisseau des Pierres Rouges / Lotissement du Vallon

Réhabilitation du collecteur le long du ruisseau des Pierres Rouges 400 mm sur 150 m. Collecteur mis à nu au droit du seuil de la rivière, le collecteur présente un état dégradé sur la partie aval le long du cours d'eau. Travaux à réaliser en coordination avec le SAGYRC. Collecteur présentant 0,5 l/s/km d'eaux claires de nappe.

TASSIN-LA-DEMI-LUNE – Route de Brignais

Réhabilitation des collecteurs le long du ruisseau des Pierres Rouges 250 à 1 800 mm sur 400 m. Collecteur présentant un état dégradé et collectant plus de 1,5 l/s/km d'eaux claires de nappe.

► Indicateurs de réalisation du projet

MARCY-L'ETOILE - Route de Sain Bel / ruisseau des Pierres Rouges : suppression d'environ 5 m³/j d'eaux claires de nappe
TASSIN-LA-DEMI-LUNE – Route de Brignais : suppression d'environ 50 m³/j d'eaux claires de nappe

► Données financières

MARCY-L'ETOILE - Route de Sain Bel / ruisseau des Pierres Rouges : 200 000 € HT
TASSIN-LA-DEMI-LUNE – Route de Brignais : 450 000 € HT

Total 650 000 € HT

► Planning

MARCY-L'ETOILE - Route de Sain Bel / ruisseau des Pierres Rouges : 2024
TASSIN-LA-DEMI-LUNE – Route de Brignais : 2024

► Annexes Plan de situation /photo

Localisation : MARCY-L'ETOILE - Route de Sain Bel / ruisseau des Pierres Rouges / Lotissement du Vallon

Description : Réhabilitation du collecteur le long du ruisseau des Pierres Rouges 400 mm sur 150 m (en jaune sur l'extrait carto). Collecteur mis à nu au droit du seuil de la rivière, le collecteur présente un état dégradé sur la partie aval le long du cours d'eau. Travaux à réaliser en coordination avec le SAGYRC.

Dans l'étude concernant des mesures quantitatives et qualitatives d'effluents dans le réseau d'assainissement sur le bassin versant de l'Yzeron réalisée en septembre 2019 par SETEC, des visites nocturnes sur réseaux ont été réalisées afin de sectoriser les apports d'eaux claires permanentes.

Les conditions de réalisation des visites nocturnes étaient les suivantes :

- Le débit de l'Yzeron durant la campagne d'inspections nocturnes était nul,
- La pluviométrie sur le bassin versant de l'Yzeron sur le mois de septembre a été très faible et n'a pas eu d'influence notable sur nos mesures de débit ponctuel,
- Durant l'intégralité de la campagne d'inspections nocturnes, nous avons pu remarquer qu'en plus de l'Yzeron, le Ratier et le Charbonnières ont subi des à-secs.

Les résultats montrent que le réseau étudié collecte 0,5 l/s/km, soit pour 0,12 km réhabilités : environ 5 m³/j d'eaux claires permanentes non drainées (issus mesures nappe basse), soit environ 1 825 m³/an.

Estimation financière : 200 000 € HT (Budget Métropole de Lyon – Assainissement - OR Patrimoine réseaux eaux usées 2024)

Planning provisoire : 2024



Localisation du projet de travaux en jaune

Localisation : TASSIN-LA-DEMI-LUNE – Route de Brignais

Description : Réhabilitation des collecteurs le long du ruisseau des Pierres Rouges 250 à 1 800 mm sur 400 m (en jaune sur l'extrait carto). Collecteur présentant un état dégradé et collectant plus de 1,5 l/s/km d'eaux claires de nappe.

Dans l'étude concernant des mesures quantitatives et qualitatives d'effluents dans le réseau d'assainissement sur le bassin versant de l'Yzeron réalisée en septembre 2019 par SETEC, des visites nocturnes sur réseaux ont été réalisées afin de sectoriser les apports d'eaux claires permanentes.

Les conditions de réalisation des visites nocturnes étaient les suivantes :

- Le débit de l'Yzeron durant la campagne d'inspections nocturnes était nul,
- La pluviométrie sur le bassin versant de l'Yzeron sur le mois de septembre a été très faible et n'a pas eu d'influence notable sur nos mesures de débit ponctuel,
- Durant l'intégralité de la campagne d'inspections nocturnes, nous avons pu remarquer qu'en plus de l'Yzeron, le Ratier et le Charbonnières ont subi des à-secs.

Les résultats montrent que le réseau étudié collecte plus de 1,5 l/s/km, soit pour 0,4 km réhabilités : environ 51 m³/j d'eaux claires permanentes non drainées (issus mesures nappe basse), soit environ **18 615 m³/an.**

Estimation financière : 450 000 € HT (Budget Métropole de Lyon – Assainissement - OR Patrimoine réseaux eaux usées 2024)

Planning provisoire : 2024

FICHE ACTION N°15

SAGYRC - SIAHVY

■ Communes concernées :
Brindas, Grézieu-La-Varenne, Pollionnay, Vaugneray, Sainte Consorce, Yzeron

■ Etudes complémentaires au schéma directeur d'assainissement

► Fiche d'identité

Domaine : Assainissement et eaux pluviales

Nature : Etudes

Référent du projet : SAGYRC (pilotage financier)

Co-maîtrise d'ouvrage entre les intercommunalités actrices dans le domaine de l'eau :
SIAHVY avec une délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage des communes au titre des eaux pluviales et SAGYRC (copilotage technique entre SIAHVY et SAGYRC)

Masse d'eau concernée : FRDR482a
Code mesure SDAGE : /

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

- Réalisation des Etudes
- Intégration des prescriptions dans les règlements de services et les documents d'urbanisme
- Evolution des compétences

Coût : 363 000 €
Financement agence de l'eau : A définir

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

Parmi les nombreuses missions des gestionnaires de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration, la **maîtrise des rejets d'eaux usées non domestiques** est devenue primordiale. Ainsi, les collectivités doivent s'adapter, s'organiser et développer des outils pour encadrer la collecte et le traitement des effluents des établissements concernés.

L'objectif est de parvenir à une bonne maîtrise de leurs systèmes d'assainissement et des pollutions à la source, en termes de polluants classiques mais aussi de micropolluants, y compris en lien avec les communes en ce qui concerne les réseaux d'eaux pluviales, dans une finalité de préservation des milieux naturels.

Le SIAHVY est sollicité par la Métropole de Lyon pour une étude des rejets non domestiques sur l'amont du système d'assainissement de Pierre-Bénite.

En matière d'assainissement, d'eau potable et de gestion des eaux pluviales, un certain nombre d'enjeux apparaissent prioritaires liés à la fois aux questions de gouvernance, d'adaptation des politiques publiques, de cohérence, de prise en compte et de compatibilité avec un certain nombre de grands schémas tels que le SDAGE Rhône Méditerranée, le PGRI, le PGRE Yzeron...

Le ministère de la Transition écologique, en partenariat avec le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et les différentes parties prenantes, a lancé le premier plan d'action national pour une gestion durable des eaux pluviales. Couvrant la période 2022-2024, il a pour ambition de mieux intégrer la gestion des eaux pluviales dans les politiques d'aménagement du

territoire, et de faire de ces eaux une ressource dans la perspective d'adaptation des villes au changement climatique. La performance des systèmes d'assainissement des eaux usées et la gestion des réseaux par temps de pluie font partie des 4 grands objectifs de ce plan.

Aussi, les collectivités doivent définir de nouvelles stratégies de développement, plus respectueuses du cycle de l'eau. À ce titre, elles s'orientent vers une **gestion intégrée des eaux pluviales**.

Les objectifs de cette gestion des eaux pluviales sont nombreux :

- préservation de la ressource en eau,
- protection physique, chimique et mécanique des milieux aquatiques par la maîtrise des flux
- prévention des risques inondations par ruissellement.

Outre l'interdiction de rejet des eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement, une gestion à la source doit être priorisée et la gestion des écoulements doit être pensée pour permettre la préservation des milieux humides du territoire.

De nombreuses communes sont engagées dans une révision de leur PLU. Ce travail porte généralement une phase de mise à jour des zonages d'eaux d'assainissement et d'eaux pluviales.

L'atteinte des grands objectifs précédemment cités nécessite que ce travail soit réalisé dans une démarche de **gestion intégrée et transversale de l'eau et de l'assainissement sur le territoire**.

Le travail technique proposé par cette fiche action doit permettre cela, via une amélioration de la connaissance des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales et de leurs interactions avec les milieux naturels, un partage de ces éléments avec les différents acteurs/MO et la définition de solutions conjointes cohérentes (zonages, travaux...).

► Programme / Contenu technique

- Réaliser pour les communes, le SIAHVY et le SAGYRC une étude particulière sur la connaissance des axes d'écoulement de temps de pluie, les infrastructures d'eaux pluviales, les interactions avec les réseaux d'assainissement, leurs insuffisances, et les impacts des réseaux pluviaux et d'assainissement et des infrastructures de surface sur l'alimentation des cours d'eau et les zones humides [pilotage SAGYRC et SIAHVY] ;
- Compléter pour le SIAHVY la connaissance du système d'assainissement vis-à-vis des rejets non domestiques en coordination avec la Métropole de Lyon [pilotage SIAHVY] ;
- Réaliser la synthèse des données et plans existants pour les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales et compléter les plans via des investigations de terrains pour disposer d'une vision globale sur le territoire des réseaux. Cette prestation devra aboutir à une proposition de phasage pour disposer de données plus précises et notamment le géoréférencement en classe A des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales. Ce repérage pouvant aboutir à des travaux simples de déconnexion des eaux pluviales et de restitution des eaux claires météoriques au milieu naturel [pilotage SIAHVY] ;
- Mettre à jour les zonages d'assainissement et d'eaux pluviales relevant respectivement de la compétence du SIAHVY et des communes [pilotage SIAHVY] ;
- Etudier l'amélioration de la gouvernance de l'eau entre tous les acteurs, avec le diagnostic des gestions actuelles des compétences notamment d'assainissement et gestion des eaux pluviales et de présenter une réflexion sur l'évolution et l'optimisation de ces gestions de compétences [copilotage SAGYRC et SIAHVY].

► Données financières

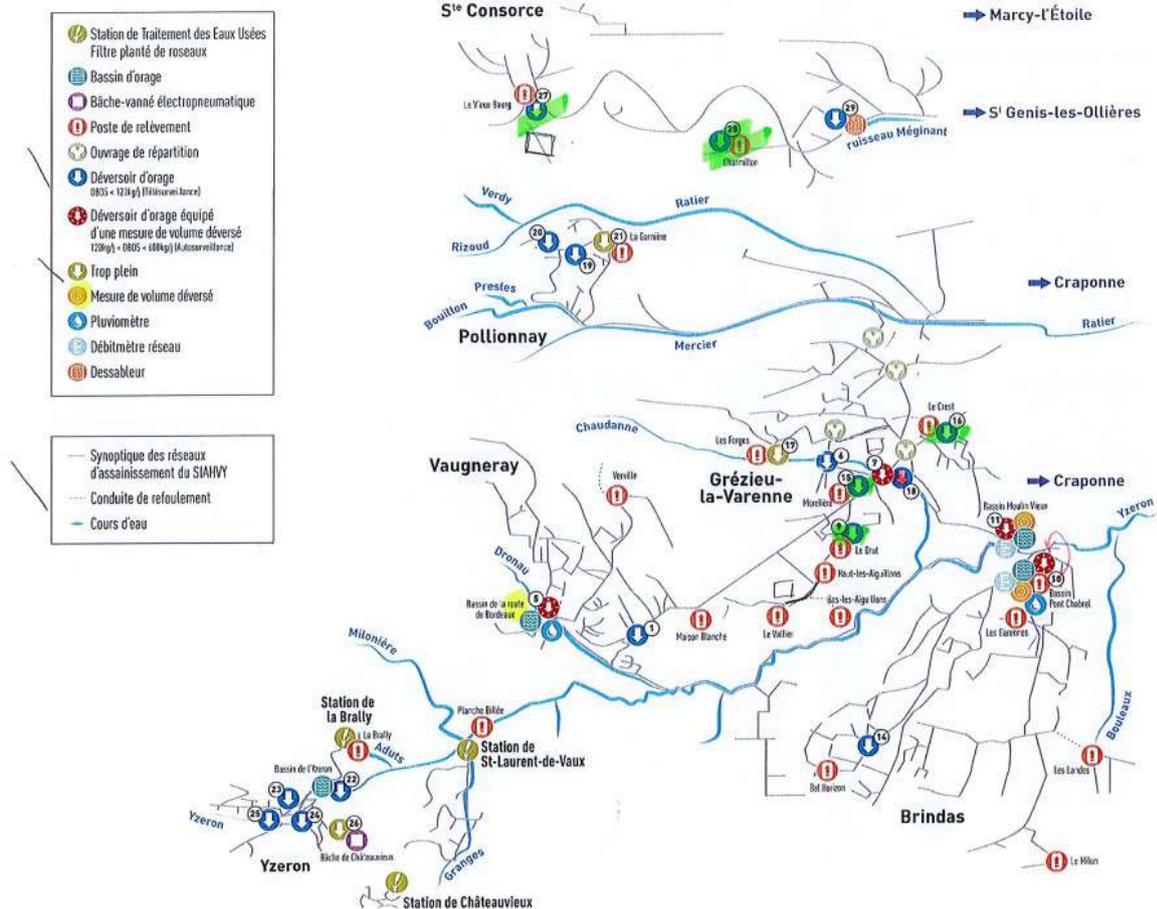
	partie EU	partie EP	Total HT
Etudes complémentaires au schéma directeur d'assainissement	80 000	283000	363 000

► Planning

2023

► Annexes Plan de situation /photo (facultatif)

Situation



Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

■ Commune concernée : Grézieu-la-Varenne

■ **Restructuration, Réhabilitation, renouvellement et mise en séparatif de réseaux d'assainissement sur le Secteur du PIROT-RAVAGON-COL DE LA LUERE-PIERRES BLANCHES**

► Fiche d'identité

Domaine : gestion quantitative de la ressource en eau

Nature : Travaux

Référent du projet : SIAHVY - Franck RUFFIN
avec délégation travaux eaux pluviales par la commune de Grézieu la Varenne au SIAHVY

Localisation du projet (adresse ou point GPS) : Nord de la commune de Grézieu La Varenne code INSEE (69094) : chemin du Ravagon, route du Col de la Luère, réseau du Pirot en servitude, secteur aval route des Pierres Blanches

Masse d'eau concernée : FRDR482a
Code mesure SDAGE : ASS0302

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

- Objectif 3 000 m³/an d'ECPP éliminées
- Objectif de 3 000 m² déconnectés des réseaux unitaires
- Réalisation des travaux
- Suivi de l'évolution par les points de mesures du diagnostic permanent et l'autosurveillance
- Suppression des mises en charge et débordements au droit du réseau

Coût : 259 830 €

Financement agence de l'eau : 50 % de 223 393 €, soit 111 697 €

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

Grand objectif :

- Améliorer le système de collecte d'assainissement (gestion patrimoniale et limitation des déversements au milieu naturel)
- Lutter contre les eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement par le renouvellement des réseaux et des travaux de mise en séparatif
- Restituer les eaux claires au milieu compte tenu des enjeux climatiques et dans un objectif d'atténuer les étiages (réponses aux enjeux du SDAGE et du PGRE).

Dans le cadre du schéma directeur validé le 19 septembre 2019, de manière générale, pour la commune de Grézieu-la-Varenne, les volumes d'ECPP mesurés sont très importants.

L'exploitation des mesures de temps sec sur la commune de Grézieu met en évidence les éléments suivants :

- Un volume global de temps sec de l'ordre de 1 650 m³/j (Grézieu-la-Varenne + Le Drut) ;
- Un volume d'ECPP, de l'ordre de 1 050 m³/j, soit 63 % du volume collecté à l'échelle de la commune.

Sur plusieurs secteurs, la proportion d'ECPP dépasse les 70 % voire les 80 %.

De plus, les investigations menées dans le cadre du schéma directeur montrent également :

- Un **caractère unitaire prononcé des réseaux de collecte sur la commune de Grézieu-la-Varenne;**

- Des déversements fréquents et importants au droit des déversoirs d'orage en aval du centre-ville (DO6, DO7 et DO18), mis en évidence par la campagne de mesures et la modélisation hydraulique ;

Alors qu'elles devraient être infiltrées ou rejetées dans le milieu naturel, ces eaux parasitent le système d'assainissement en s'introduisant dans le réseau d'assainissement par les casses et fissures et en provoquant sa mise en charge et des surcoûts d'exploitation. Outre les dysfonctionnements hydrauliques susceptibles d'être engendrés par cette collecte d'eaux pluviales, l'interception d'eaux météoriques sur ce secteur conduit à transférer inutilement des volumes d'eau vers la station de Pierre-Bénite, volumes qu'il conviendrait de conserver sur le bassin versant dans une logique de contribuer à l'amélioration de la gestion de la ressource en eau du territoire.

Le Nord de la commune de Grézieu La-Varenne (69290) et le secteur Col de la Luère, du Pirot-Ravagnon-Pierres Blanches sont couverts par un réseau unitaire d'assainissement structurant, d'une longueur de 1,65 km, depuis la route du col de la Luère jusqu'à la route des Pierres Blanches et le quartier du stade (soit une zone d'une surface couverte de 20 hectares environ).

Sur les 1,65 km, la moitié du réseau est situé en servitude de tréfonds et de passage sur des parcelles privées fortement urbanisées. Ce réseau situé en domaine privé connaît depuis des années des problèmes de mises en charge et de débordements. Ces débordements se traduisent par l'inondation d'habitations riveraines situées en contrebas du réseau et des pollutions.

Les inspections télévisées réalisées préalablement, pendant et après le schéma directeur ont mis en évidence un réseau unitaire vétuste, présentant de nombreux défaut d'infiltration et de pénétration de racine. **Les mesures de débit réalisées sur les réseaux du secteur ont mis en évidence des intrusions significatives d'eaux claires parasites permanentes et météoriques, notamment sur les tronçons du Chemin du Ravagnon et du tronçon qui traverse les parcelles privées.**

Suite à ces constats, en parallèle des travaux d'eaux pluviales réalisés par la commune de Grézieu-La-Varenne et en coordination avec les travaux de voirie programmés par la communauté de commune des Vallons du Lyonnais (CCVL), le SIAHVY souhaite donc engager deux fiches actions GRE1 et GRE13 du schéma directeur.

Des aménagements sont proposés afin de réduire les apports météoriques, les apports d'eaux claires parasites permanentes, pour réduire la sollicitation des réseaux et des déversoirs d'orage en aval de la commune.

Dans le cadre du PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau), l'objectif est de restituer les eaux claires parasites du réseau d'assainissement au milieu naturel pour soutenir les débits d'étiage des cours d'eau.

La création d'un nouveau réseau d'eaux usées permet aussi de procéder à un renouvellement du patrimoine. Parallèlement aux travaux d'eaux pluviales réalisés par la commune de Grézieu-la-Varenne et en coordination avec les travaux de voirie programmés par la CCVL, le SIAHVY souhaite donc engager **deux fiches actions GRE1 et GRE13** du programme d'actions du schéma directeur afin de supprimer les dysfonctionnements ainsi que les eaux claires parasites du système d'assainissement pour les restituer au milieu naturel.

► Programme / Contenu technique

Ce projet est planifié de 2022 à 2023 en trois tranches :

Tranche 1 : Travaux de restructuration des réseaux, de renouvellement et de mise en séparatif Chemin du Ravagnon, entre la rue de l'Artisanat et la route des Pierres Blanches

-Renouvellement de réseau (369 ml diamètre 300 mm) en fonte et reprise de 17 branchements, et création de réseau de maillage pour optimiser le fonctionnement du réseau (474 ml diamètre 300 mm)
-Mise en séparatif de la partie Amont du Chemin du Ravagnon (nouveau réseau fonte EU 269 ml diamètre 200 mm, ancien réseau affecté à la collecte des eaux pluviales, création d'un réseau EP 65 ml de diamètre 300 mm).

Le réseau d'eaux pluviales créé sera raccordé à la tranchée drainante devant être réalisée par la commune de Grézieu route du Col de la Luère.

Accusé de réception en préfecture
04/02/2022 14:20:22
Date de réception en préfecture : 12/12/2022

NB : hors contrat, travaux en cours et faisant d'ores et déjà l'objet d'une demande de subvention en cours d'instruction par l'Agence de l'eau.

Tranche 2 : Réseau des Pierres Blanches en servitude de tréfonds et de passage en domaine privé, entre la route des Pierres Blanches et le Stade

Renouvellement du réseau unitaire avec déplacement, pose d'un nouveau réseau en fonte

Pose d'un nouveau réseau unitaire en Fonte Ø300mm sur environ 170 ml en reliant le nouveau regard créé sous Route des Pierres Blanches et le nouveau regard EU en attente sous le Stade ; le réseau du Stade a déjà été renouvelé en 2021

Tranche 3 : Réseau du Pirot en servitude de tréfonds et de passage en domaine privé entre le chemin du Pirot et la route des Pierres Blanches

Réhabilitation du réseau, 430 ml de chemisage Béton Ø300 sur 11 tronçons

La réouverture d'environ 14 branchements unitaires/EU/EP sur tronçon ; reprise des 14 branchements en tranchée en domaine privé avec raccords sur la nouvelle gaine

Réhabilitation de 10 regards unitaires par enduit étanche.

Il est estimé une diminution des eaux claires parasites permanentes et météoriques et ainsi une restitution au milieu, qui permettra un soutien d'étiage du cours d'eau.

tranches	Réduction des eaux claires parasites permanentes	Réduction des eaux claires parasites météoriques, surface déconnectée	Volume annuel restitué à l'Yzeron
1	50 m3/j	1000 m2 (35 m3 pour une pluie mensuelle)	19 000 m3/an
2	5 m3/j	500 m ²	2000 m3/an
3	10m3/j	2500 m ²	6000 m3/an
Total	65 m3/j	4000 m²	27 000 m3/an

Cela permettra également une réduction des volumes à la station de Pierre-Bénite, et une réduction des déversements par temps de pluie aux déversoirs d'orage en aval du secteur (DO route de Bordeaux et de la Léchère).

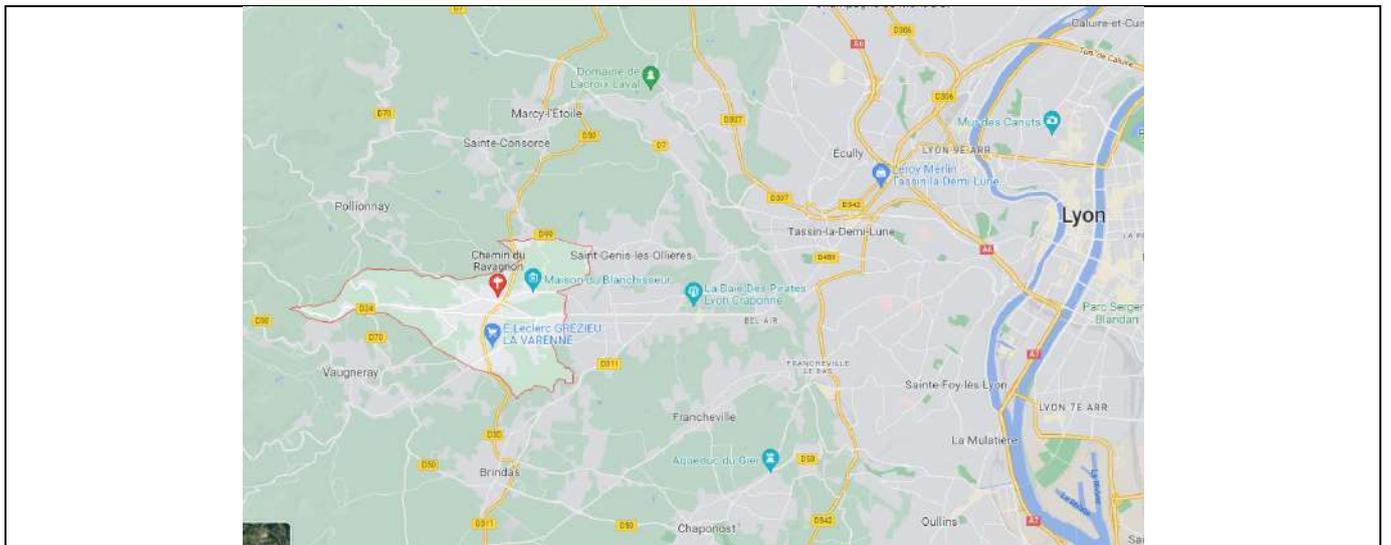
► Données financières

	EU	EP	Total HT
Tranche 1 : Travaux de restructuration des réseaux , de renouvellement et de mise en séparatif Chemin du Ravagnon , entre la rue de l'Artisanat et la route des Pierres Blanches	hors contrat Travaux en en cours , dossier ayant déjà fait l'objet en 2022 d'une demande de subvention auprès de l'Agence		
Maîtrise d'œuvre, études annexe et frais divers Tranche 1			
Tranche 2 : Cout travaux tranche 2 Réseau maillage/connexion Pierre Blanche-Stade	106 406,00 €	0,00 €	106 406,00 €
Maîtrise d'œuvre, études annexe et frais divers (contrôle externe, frais servitude...) Tranche 2	21 281,00 €	0,00 €	21 281,00 €
Sous total tranche 2	127 687,00 €	0,00 €	127 687,00 €
tranche 3 : Gainage réseau Servitude Pirot	110 119,00 €	0,00 €	110 119,00 €
Maîtrise d'œuvre, études annexe et frais divers (contrôle externe, frais servitude...) Tranche 3	22 024,00 €	0,00 €	22 024,00 €
Sous total tranche 3	132 143,00 €	0,00 €	132 143,00 €
COUT TOTAL OPERATION tranches 2 et 3 objets du contrat			259 830,00 €

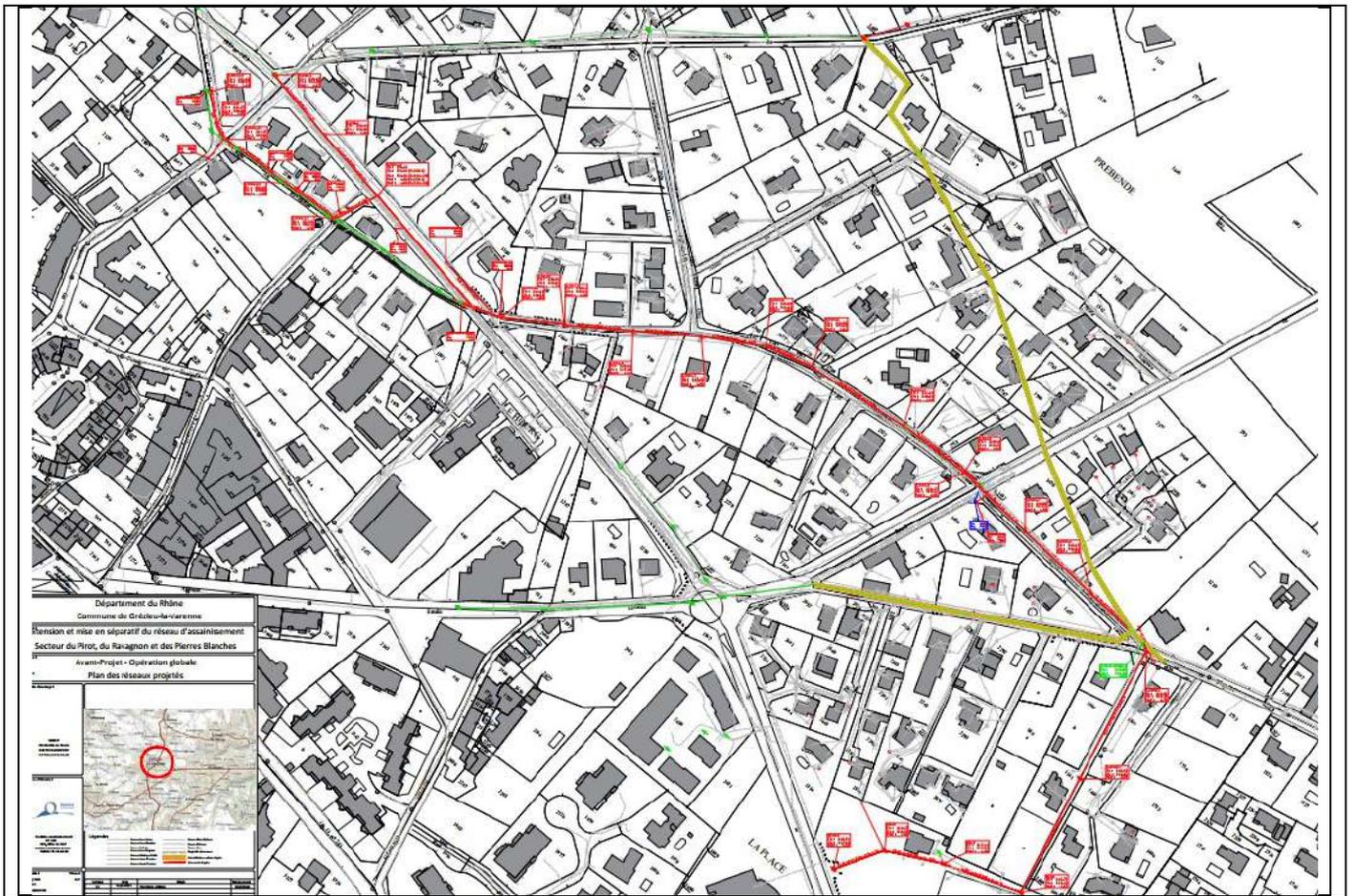
► Planning

- Tranche 1 : Etudes finalisées, travaux de juin à novembre 2022
- Tranche 2 : Etudes 2022, travaux fin 2022
- Tranche 3 : Etudes 2022, travaux 2023

► Annexes Plan de situation /photo (facultatif)



Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022



Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

■ Commune concernée : Grézieu la Varenne

■ **Grézieu-La-Varenne-Secteur des Cornures**

Opération de réhabilitation du réseau d'eaux usées

Travaux de déconnexion des eaux pluviales

Ouvrage de gestion des déversoirs d'orage DO7 et DO18

► Fiche d'identité

Domaine : gestion des eaux pluviales

Nature : Travaux

Référent du projet : SIAHVY - Franck RUFFIN
avec délégation travaux eaux pluviales par la commune de Grézieu la Varenne au SIAHVY

Localisation du projet (adresse ou point GPS) : Nord de la commune de Grézieu-La-Varenne La Varenne
code INSEE (69094)

Quartier des Cornures – Chemin de la Léchère-Chemin des Chênes

Masse d'eau concernée : FRDR482a
Code mesure SDAGE : ASS0201

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

■ Réalisation des travaux de tranche 2

Coût : 690 000 €
Financement agence de l'eau : A définir

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

Grand objectif :

- Améliorer le système de collecte d'assainissement (gestion patrimoniale et limitation des déversements au milieu naturel)
- Lutter contre les eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement par le renouvellement des réseaux et des travaux de mise en séparatif
- Restituer les eaux claires au milieu compte tenu des enjeux climatiques et dans un objectif d'atténuer les étiages (réponses aux enjeux du SDAGE et du PGRE).

Dans le cadre du schéma directeur validé le 19 septembre 2019, de manière générale, pour la commune de Grézieu-La-Varenne, les volumes d'ECPP mesurés sont très importants.

L'exploitation des mesures de temps sec sur la commune de Grézieu-La-Varenne met en évidence les éléments suivants :

- Un volume global de temps sec de l'ordre de 1 650 m³/j (Grézieu-La-Varenne + Le Drut) ;
- Un volume d'ECPP, de l'ordre de 1 050 m³/j, soit 63 % du volume collecté à l'échelle de la commune.

Sur plusieurs secteurs, la proportion d'ECPP dépasse les 70 % voire les 80 %.

Alors qu'elles devraient être infiltrées ou rejetées dans le milieu naturel, ces eaux parasitent le système d'assainissement en s'introduisant dans le réseau d'assainissement par les casses et fissures et en provoquant sa mise en charge et des surcoûts d'exploitation.

De plus, les investigations menées dans le cadre du schéma directeur montrent également :

- Un **caractère unitaire prononcé des réseaux de collecte sur la commune de Grézieu-La-Varenne-La-Varenne;**

- Des déversements fréquents et importants au droit des déversoirs d'orage en aval du centre-ville (DO6, DO7 et DO18), mis en évidence par la campagne de mesures et la modélisation hydraulique ;
- Des réseaux unitaires sensibles aux intrusions d'eaux claires parasites permanentes.

Le schéma directeur d'assainissement (SDA) a identifié le collecteur unitaire des Cornures situé eu Sud de la commune et en domaine privé, en contre bas du chemin des Cornures et de la Léchère, comme travaux prioritaires pour la lutte contre les infiltrations des eaux claires dans le réseau d'assainissement. Ce réseau de diamètre 400 mm et en béton, âgé de 65 ans, comporte une centaine de défauts nécessitant une intervention urgente :

- Fissures ouvertes ;
- Ruptures et effondrements ;
- Détachements des matériaux issus d'anciennes réparations par manchette ;
- Présence de racelles ;

Ce tronçon est stratégique car il collecte la majeure partie des effluents de la commune de Grézieu-La-Varenne-La-Varenne et une partie des effluents de la commune de Vaugneray. Les risques de pollution sont importants. La charge polluante est estimée à 2991 Equivalents Habitants (EH).

De plus, le secteur du chemin de la Léchère, est marqué par la présence de deux déversoirs d'orage présentant des déversements fréquents et importants, du fait d'un réseau unitaire soumis à un défaut de capacité important et présentant des débordements lors d'évènements pluvieux intenses

Les investigations menées dans le cadre du schéma directeur montre également un caractère unitaire prononcé des réseaux de collecte sur la commune de Grézieu-La-Varenne-La-Varenne ; les fossés du situés au carrefour chemin des Cornures et du chemin des chênes sont raccordés au réseau unitaire.

Suite à ces constats, les actions du schéma directeur visent à permettre une meilleure restitution des eaux collectées par les réseaux des systèmes d'assainissement au milieu naturel, sur les parties amont des bassins versants des cours d'eau afin de rétablir les débits d'étiages des cours d'eau.

En effet, Dans le cadre du PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau), l'objectif est de restituer les eaux claires parasites du réseau d'assainissement au milieu naturel ; des aménagements sont proposés afin de réduire les apports météoriques, les apports d'eaux claires parasites permanentes, pour réduire également la sollicitation des réseaux d'assainissement et des déversoirs d'orage en aval de la commune. Ces restitutions sont liées à des travaux de mises en séparatif, une étanchéification des réseaux et à des ouvrages de gestion des déversoirs d'orage...

Pour le secteur des Cornures, conformément aux fiches actions du schéma directeur d'assainissement (action GRE5-1 et GRE5-2A), il est proposé de réhabiliter les réseaux du secteur des Cornures et de la Léchère et de mettre en œuvre un ouvrage de gestion des surverses de temps de pluie (bassin d'orage ou filtre Planté de Roseaux). Les fossés doivent être déconnectés et renvoyés vers un ouvrage de dissipation et d'infiltration avec exutoire final le cours d'eau la Chaudanne

La restructuration des réseaux sur ce secteur est proposée en deux temps :

- 1) Tranche 1 : Réhabilitation et renouvellement du réseau des Cornures en servitudes et déconnexion des fossés par la création d'un collecteur d'eaux pluviales et d'un ouvrage de dissipation et d'infiltration
- 2) Tranche 2 : Poursuite de la réhabilitation du réseau amont chemin de la Léchère et création d'un ouvrage de traitement des surverses des déversoirs d'orage type filtre planté de roseaux suivant les autorisations administratives (études en cours)

► Programme / Contenu technique

Ce projet est planifié de 2022 à 2024 en deux tranches :

Tranche 1 :

► **Travaux de réhabilitation et de renouvellement du collecteur unitaire secteur des Cornures (tronçon en domaine privé) :**

Accusé de réception en préfecture
N°2022-11549
Date de réception préfecture : 21/12/2022

1/gainage continu et structurant du réseau actuel sur 445 ml la reprise des branchements en tranchée ouverte avec création de boîtes de branchement facilitant l'exploitation.

2/Pose en tranchée ouverte d'un nouveau collecteur en fonte DN 400 mm sur 190 ml, incluant la reprise des branchements en tranchée ouverte.

➤ **Travaux de déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire chemin des Cornures :**

Déconnexion des fossés pluviaux et d'une grille EP du réseau unitaire.

Pose d'une canalisation d'eau pluviale béton DN 400mm sur 130 ml (sous voirie communale et sous prairie privée après constitution d'une servitude de tréfonds et de passage)

Création d'une zone de dissipation et d'infiltration de 500m² pour la restitution lente des eaux pluviales au milieu nature et au cours d'eau la Chaudanne (affluent de l'Yzeron). Une légère fosse de dissipation sera créée en aval du rejet pour permettre d'atténuer la force de l'écoulement. Une fois la fosse en charge, l'écoulement ruissellera et d'infiltrera en grande partie sur une zone de dissipation de 50 ml (500m²). Cette zone sera décaissée d'environ 20 cm par rapport au terrain naturel actuel pour permettre de canaliser le flux et de privilégier l'infiltration.

NB : Hors contrat, travaux faisant d'ores et déjà l'objet d'une demande de subvention en cours d'instruction par l'Agence de l'eau.

Tranche 2 :

➤ **Renouvellement et redimensionnement partiel du réseau unitaire du chemin de la Léchère ;**

Création d'une antenne séparative eaux usées de diamètre 200 mm sur 35 ml ;

Reprise de 8 branchements ;

➤ **Suppression des déversoirs d'orage DO7 (Route de Bordeaux) et DO18 (chemin de la Léchère) et création d'un ouvrage de surverse destiné à alimenter un filtre planté de roseaux à créer.**

Dans un souci de limiter l'engorgement par temps de pluie du réseau d'assainissement unitaire, et in fine de celui de la Métropole de Lyon, tout en limitant l'impact des déversements du déversoir d'orage sur le milieu récepteur, la Chaudanne, le SIAHVY a souhaité étudier la mise en place d'un dispositif de traitement des surverses (DTSDO) par filtre planté de roseaux en alternative à la réalisation d'un bassin de stockage/restitution.

Comme les « filtres à sable », elle permet un bon abattement des micropolluants et pollution organique particulaire par filtration, et la présence des roseaux empêche le colmatage. La présence des roseaux favorise le développement de micro-organismes qui participent à la dégradation de la pollution dissoute et à l'oxydation de l'ammoniaque ;

Selon le calage du débit de surverse, le volume de rétention du filtre planté de roseaux sera de 630 à 865 m³.

Des mesures complémentaires pour améliorer la qualité de la masse d'eau, de type création d'épis poreux dans le cours d'eau, pourront être envisagées par l'INRAE en complément.

Les travaux de réhabilitation et de renouvellement des réseaux, de déconnexion des eaux pluviales, ainsi que la restructuration des déversoirs d'orage et l'abaissement des seuils de déversement avec traitement des eaux surversées permettront :

- **une diminution des eaux claires parasites permanentes et météoriques**
- **une restitution des eaux claires au milieu naturel, qui permettra un soutien d'étiage du cours d'eau,**
- **un traitement des surverses et une amélioration de la qualité des eaux (suppression du rejet des eaux brutes),**
- **une réduction des volumes à la station de Pierre-Bénite et une réduction des déversements sur les déversoirs d'orage en aval de la commune de Grézieu-La-Varenne-la-Varenne.**

Tranche	Réduction des eaux claires parasites permanentes	Réduction des eaux claires parasites météoriques, surface déconnectée	Volume annuel restitué au cours d'eau l'Yzeron
			M3/an

Le dossier de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Tranche 1	62 m3/j ou 21830 m3/an	3100 m ²	24 000 m3/an
Tranche 2	1,001m3/j ou 370 m3/an	Sans objet mais modification DO et filtre à sable augmentant rejet au milieu de l'ordre de 8000 m3/an	8370 m3/an
Total			32 370 m3/an

Sur la base de la modélisation du bureau d'étude Réalités Environnement, en charge du schéma directeur du SIAHVY (2019), les opérations de réduction des ECPP et de déconnexion des eaux pluviales permettraient de réduire d'environ 18 000 m³/an le volume surversé par an au niveau des déversoirs d'orage.

► Données financières

	EU	EP	Total HT
Tranche 1 : Travaux de réhabilitation du collecteur unitaire secteur des Cornures et déconnexion des fossés d'eaux pluviales du chemin es Chênes	hors contrat Travaux en en cours , dossier ayant déjà fait l'objet en 2022 d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau		
et déconnexion des fossés d'eaux pluviales du chemin es Chênes			
Maîtrise d'œuvre, études annexe et frais divers Tranche 1			
Tranche 2 :Renouvellement et redimensionnement partiel du réseau unitaire du chemin de la Léchère-	90 000,00 €	0,00 €	90 000,00 €
Suppression des déversoirs d'orage DO7 et DO18 et création d'un ouvrage de surverse avec filtre planté de roseau	470 000,00 €	0,00 €	470 000,00 €
Maîtrise d'œuvre, études annexe et frais divers (contrôle externe, frais servitude...) Tranche 2	130 000,00 €	0,00 €	130 000,00 €
Sous total tranche 2			690 000,00 €
COUT TOTAL OPERATION tranche 2 objet du contrat			690 000,00 €

► Planning

- Tranche 1 : Etudes de janvier 2020 à avril 2022, travaux de septembre à novembre 2022
- Tranche 2 : Finalisation études faisabilité en 2022, Etudes Maîtrise d'œuvre en 2023, démarrage travaux en 2024

Tranche 1 : réhabilitation du réseau d'eaux usées et déconnexion des eaux pluviales

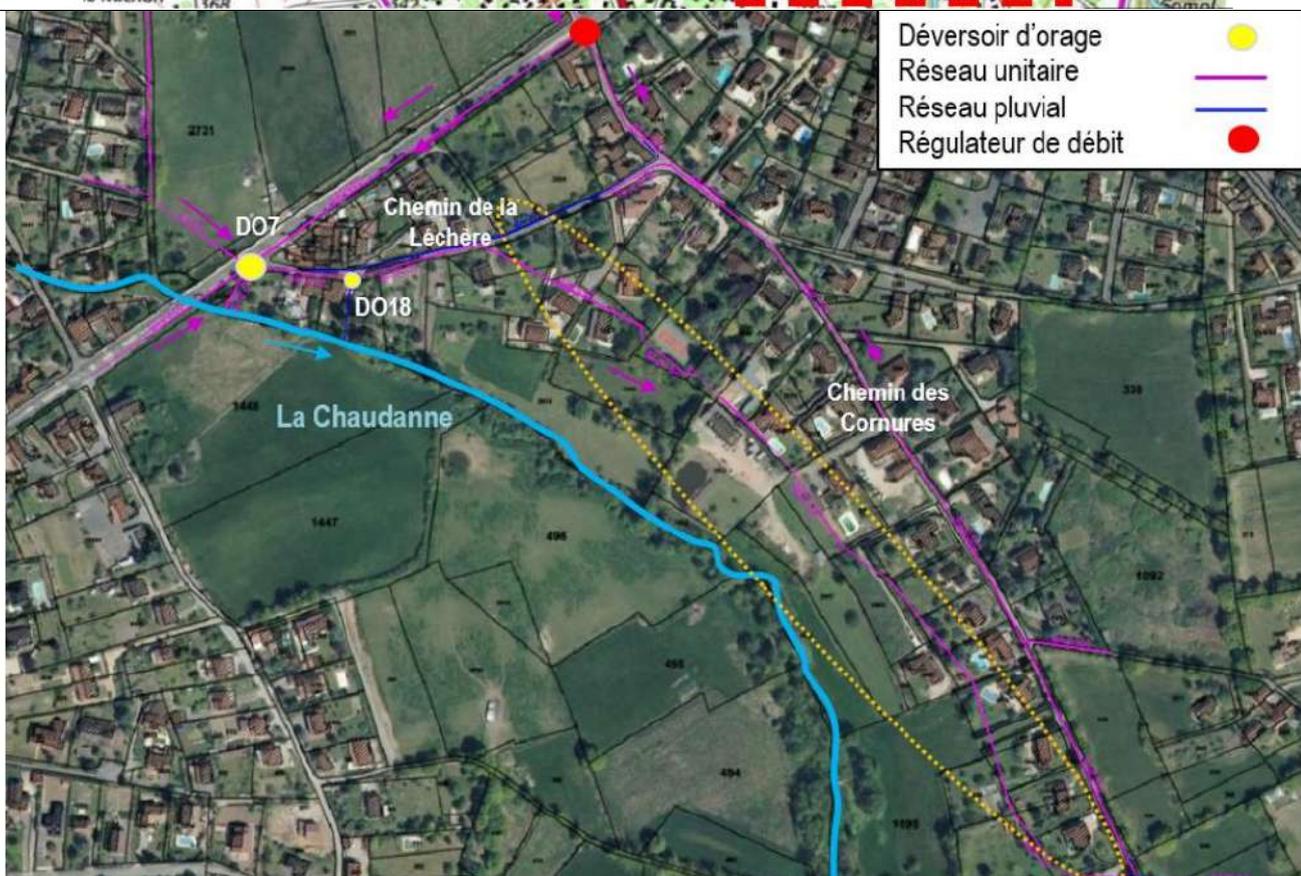
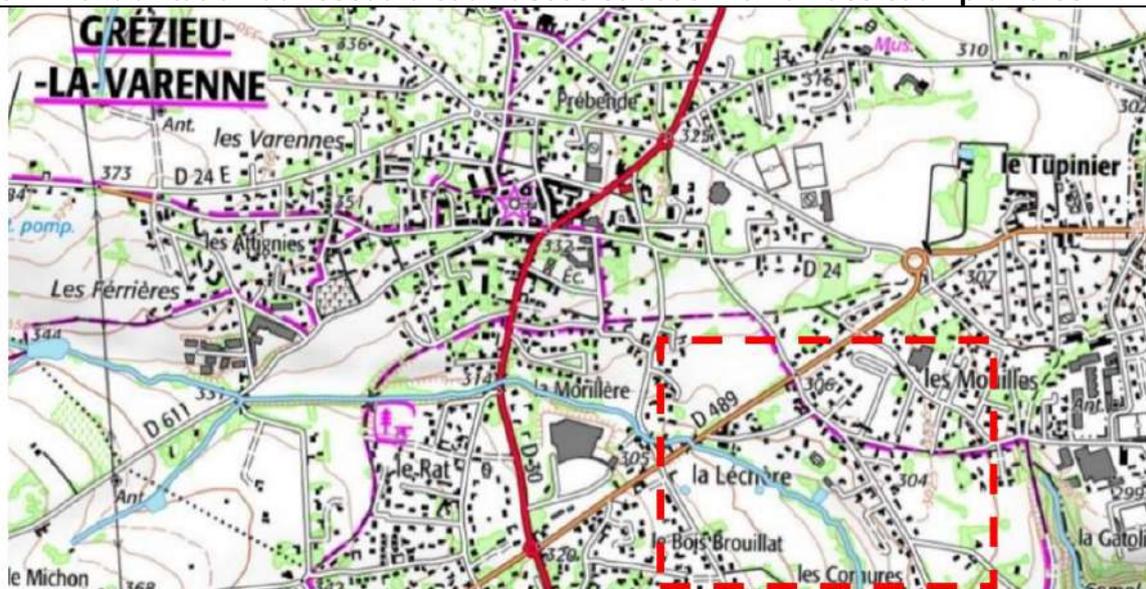
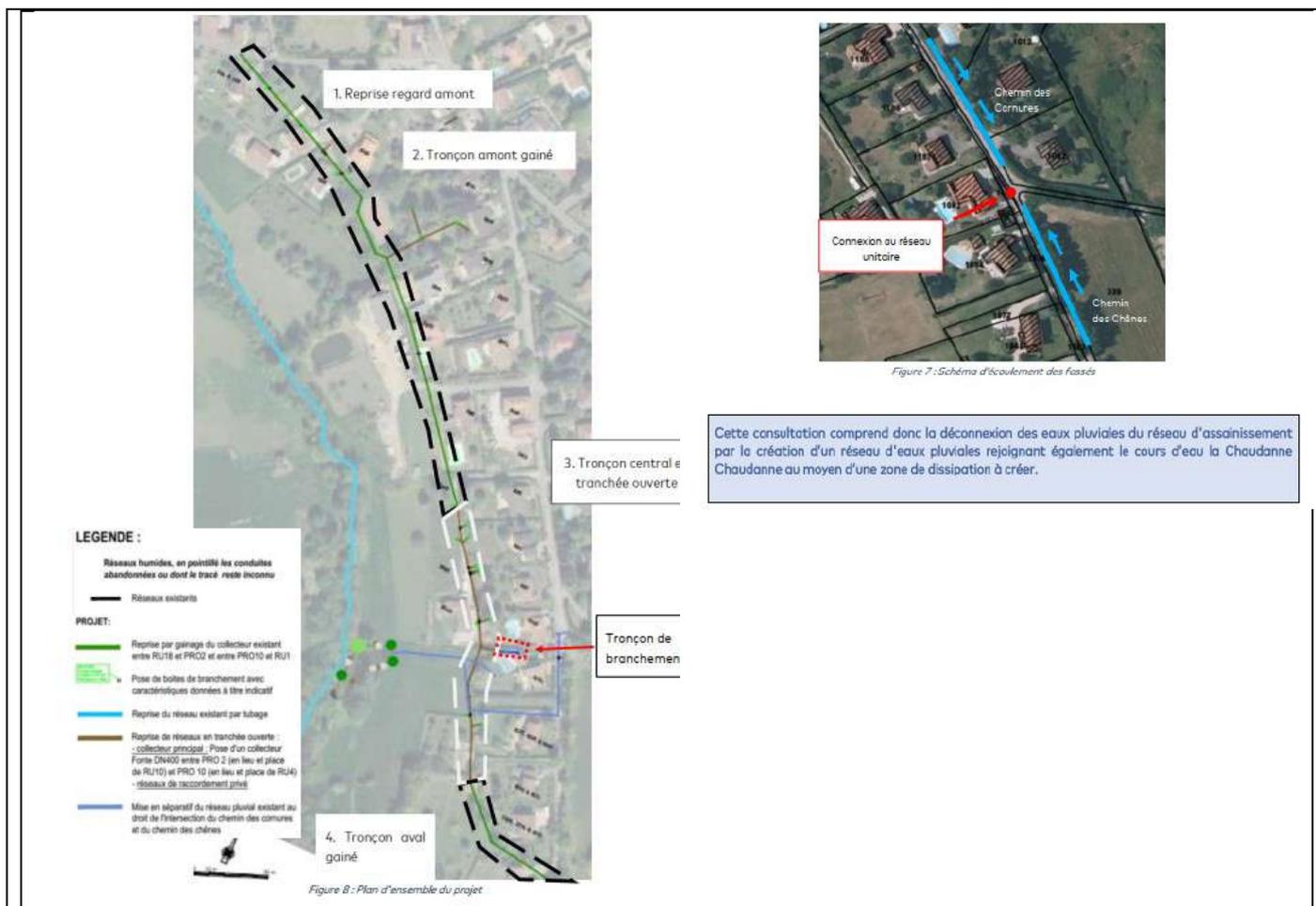


Figure 4 : Localisation du secteur de travaux



Tranche 2 : renouvellement et redimensionnement du chemin de la Léchère et création d'un ouvrage de traitement des surverses des déversoirs d'orage

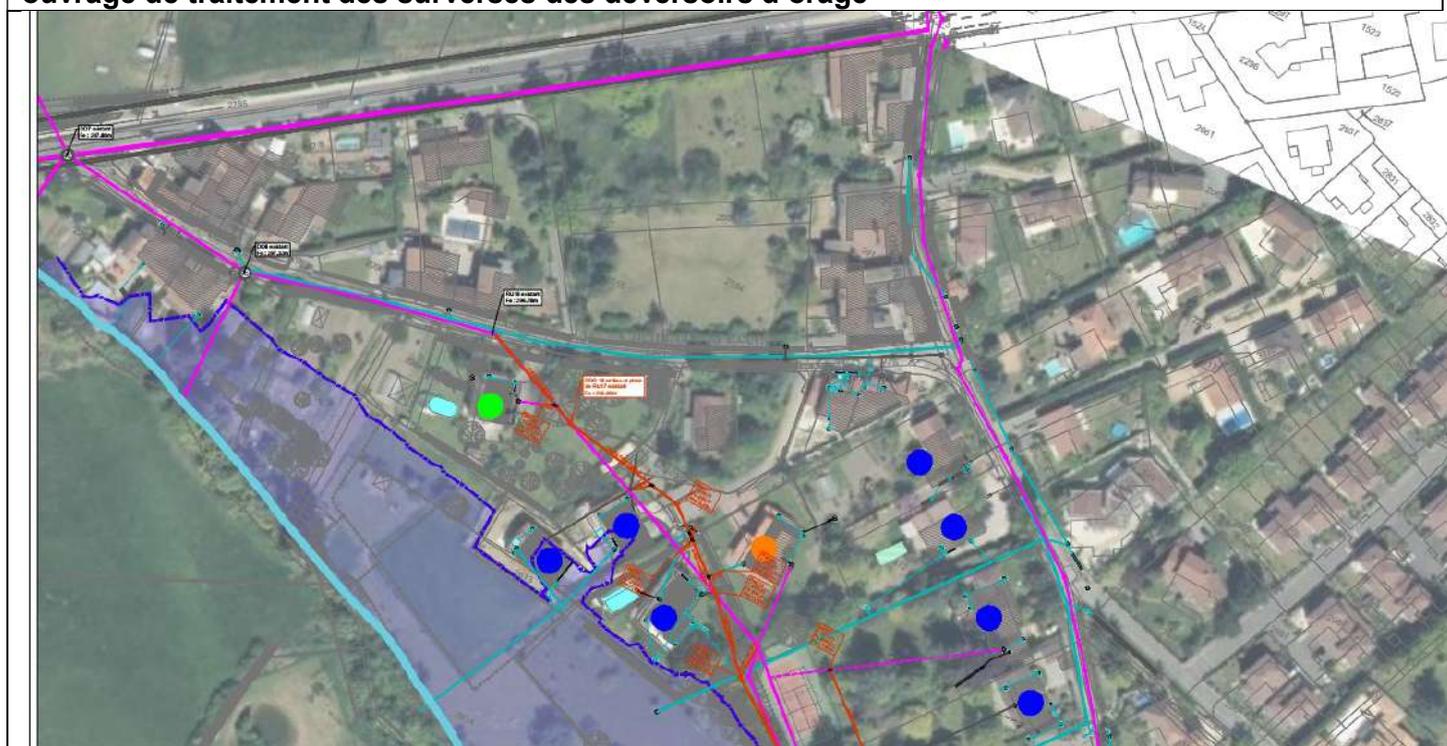




Figure 26 implantation du FPR en rive droite de la Chaudanne

■ Commune concernée : Grézieu-la Varenne

■ **Réhabilitation du réseau d'eaux Usées et déconnexion de réseau d'eaux pluviales secteur Emile Évellier**

► Fiche d'identité

Domaine : gestion quantitative de la ressource en eau

Nature : Travaux

Réfèrent du projet : SIAHVY - Franck RUFFIN
avec délégation travaux eaux pluviales par la commune de Grézieu la Varenne au SIAHVY

Localisation du projet : Centre de la commune de Grézieu code INSEE (69094)
Avenue Emile Evellier et rue Finale en Emilie

Masse d'eau concernée : FRDR482a
Code mesure SDAGE : ASS0302

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

- Objectif 8 395 m³/an d'ECPP éliminées
- Objectif de 15 500 m² déconnectés des réseaux unitaires
- Réalisation des travaux
- Suivi de l'évolution par les points de mesure du diagnostic permanent et l'autosurveillance

Coût : 531 000 €
Financement agence de l'eau : 50 % de 258 000 €, soit 129 000 €

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

Grand objectif :

- Améliorer le système de collecte d'assainissement (gestion patrimoniale et limitation des déversements au milieu naturel)
- Lutter contre les eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement par le renouvellement des réseaux et des travaux de mise en séparatif
- Restituer les eaux claires au milieu compte tenu des enjeux climatiques et dans un objectif d'atténuer les étiages (réponses aux enjeux du SDAGE et du PGRE).

Dans le cadre du schéma directeur validé le 19 septembre 2019, de manière générale, pour la commune de Grézieu-la-Varenne, les volumes d'ECPP mesurés sont très importants.

L'exploitation des mesures de temps sec sur la commune de Grézieu met en évidence les éléments suivants :

- Un volume global de temps sec de l'ordre de 1 650 m³/j (Grézieu-La-Varenne+ Le Drut) ;
- Un volume d'ECPP, de l'ordre de 1 050 m³/j, soit 63 % du volume collecté à l'échelle de la commune.

Sur plusieurs secteurs, la proportion d'ECPP dépasse les 70 % voire les 80 %.

Alors qu'elles devraient être infiltrées ou rejetées dans le milieu naturel, ces eaux parasitent le système d'assainissement en s'introduisant dans le réseau d'assainissement par les casses et fissures et en provoquant sa mise en charge et des surcoûts d'exploitation.

De plus, les investigations menées dans le cadre du schéma directeur montrent également :

- Un **caractère unitaire prononcé des réseaux de collecte sur la commune de Grézieu-La Varenne;**

- Des déversements fréquents et importants au droit des déversoirs d'orage en aval du centre-ville (DO6, DO7 et DO18), mis en évidence par la campagne de mesures et la modélisation hydraulique ;
- Des réseaux unitaires sensibles aux intrusions d'eaux claires parasites permanentes.

En proportion, eu égard des volumes d'eaux usées qu'ils collectent, les réseaux les plus sensibles aux eaux claires parasites permanentes sont notamment situés sur le secteur du Bourg de Grézieu-la-Varenne (76 %) où se situent l'avenue Emile Evellier et la rue Finale en Emilie.

L'inspection caméra du réseau d'assainissement Avenue Emile Evellier met en évidence des désordres plus importants sur le tronçon situé entre la Mairie et le rond-point du Col de la Luère.

Sur la commune de Grézieu-la-Varenne, à l'exception des secteurs de la salle des Sports, du chemin de la Rivière et de la rue des Forges, aucun secteur n'est identifié comme peu sensible aux intrusions d'eaux météoriques.

Suite à ces constats, des aménagements sont proposés afin de réduire les apports météoriques, les apports d'eaux claires parasites permanentes, pour réduire la sollicitation des réseaux et des déversoirs d'orage en aval de la commune. Dans le cadre du PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau), l'objectif est de restituer les eaux claires parasites du réseau d'assainissement au milieu naturel pour soutenir les débits d'étiage des cours d'eau.

En parallèle des travaux d'eaux pluviales réalisés par la commune de Grézieu-la-Varenne et en coordination avec les travaux de voirie programmés par le Département, le SIAHVY souhaite donc engager deux fiches actions GRE11 et GRE12 du programme d'actions du schéma directeur afin de supprimer les dysfonctionnements ainsi que les eaux claires parasites du système d'assainissement pour les restituer au milieu naturel.

► Programme / Contenu technique

Cette opération est planifiée en une seule tranche.

Réhabilitation et/ou renouvellement du réseau d'eaux usées Avenue Emile Evellier

Réhabilitation du réseau unitaire existant par gainage ou renouvellement ; une étude de faisabilité devra optimiser le scénario avec le projet de création du réseau d'eaux pluviales structurant au droit de l'avenue Emile Evellier (possibilité ou non d'affecter le réseau unitaire existant à la gestion des eaux pluviales avec création d'un nouveau réseau d'eaux usées).

160 ml de collecteur d'assainissement en Ø 300 mm

Reprise des branchements (10 environs)

Création d'un réseau d'eaux pluviales structurant au droit de l'avenue Emile Evellier

Création d'un réseau d'eaux pluviales (Ø 300 mm – 120 ml ; Ø 400 mm – 200 ml) au droit de l'avenue Emile Evellier et raccordement plus en aval sur les réseaux de la RD30 et/ou du col de la Luère

Contrôles de 15 branchements d'eaux pluviales et reprise des branchements d'eaux pluviales raccordés au réseau unitaire

Finalisation de la mise en séparatif du secteur de la rue de Finale en Emilie

Il s'agit de déconnecter un réseau d'eaux pluviales de la rue Finale en Emilie du réseau unitaire

Création d'un réseau d'eaux pluviales (Ø 400 mm – 175 ml) afin de déconnecter le réseau d'eaux pluviales existant et de le raccorder au nouveau réseau d'eaux pluviales structurant de l'avenue Emile Evellier

Création d'un réseau d'eaux pluviales (Ø 300 mm – 60 ml) et reprise de branchements le long de la halle de Grézieu-la-Varenne

Il est estimé une diminution des eaux claires parasites permanentes et météoriques et ainsi une restitution au milieu, qui permettra un soutien d'étiage du cours d'eau.

tronçons	Réduction des eaux claires parasites permanentes	Réduction des eaux claires parasites météoriques, surface	Volume annuel restitué au cours d'eau
			Lyèzon

		déconnectée	
Réhabilitation et/ou renouvellement du réseau d'eaux usées Avenue Emile Evellier	0.63 m3/j soit 230 m3/an	Sans objet	230m3/an
Création d'un réseau d'eaux pluviales structurant au droit de l'avenue Emile Evellier	10 m3/j ou 3650 m3/an	2500 m ²	2800 m3/an
Finalisation de la mise en séparatif du secteur de la rue de Finale en Emilie	13m3/j ou 4745 m3/an	13000 m ²	13274 m3/an
Total	8625 m3/an	15500 m²	16307 m3/an

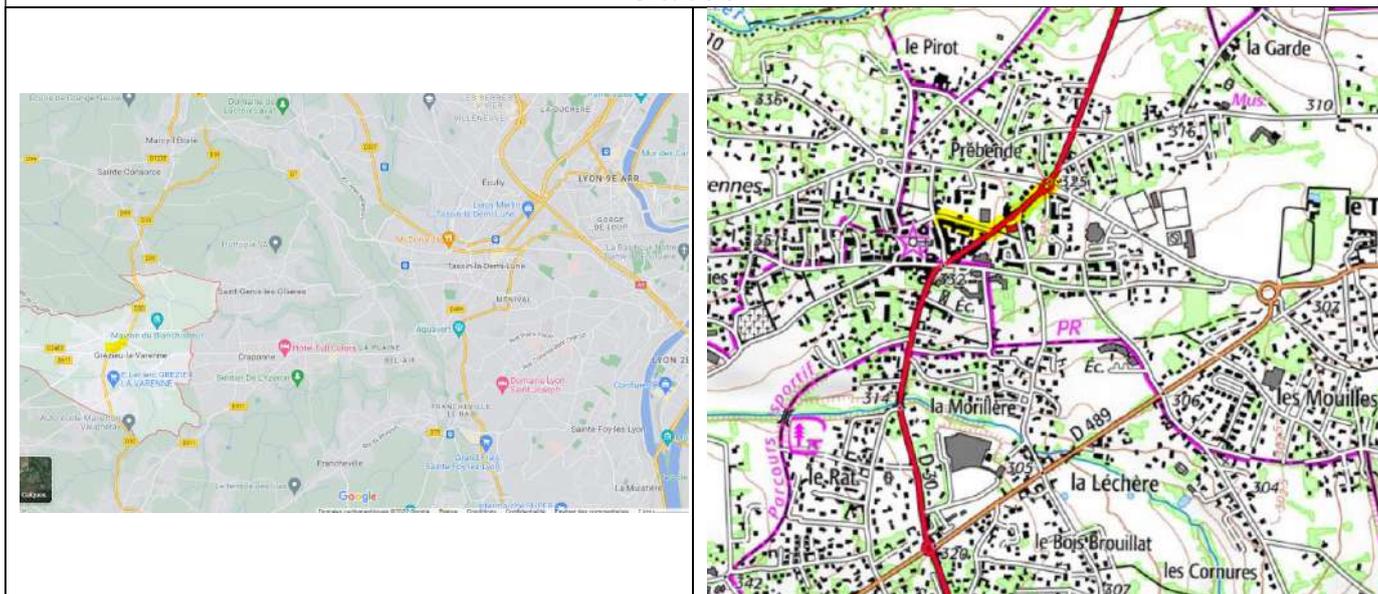
Cela permettra également une réduction des volumes à la station de Pierre-Bénite, et une réduction des déversements par temps de pluie aux déversoirs d'orage en aval de la commune de Craponne.

► Données financières			
	EU	EP	Total HT
1) travaux d'eaux usées : Réhabilitation et/ou renouvellement du réseau d'eaux usées Avenue Emile Evellier	215 000,00 €		
Maîtrise d'œuvre, études annexe et frais divers (contrôle externe, frais servitude...)	43 000,00 €		
Sous total	258 000,00 €	0,00 €	258 000,00
2) travaux d'eaux pluviales : Création d'un réseau d'eaux pluviales structurant au droit de l'avenue Emile Evellier et Finalisation de la mise en séparatif du secteur de la rue de Finale en Emilie		237 600,00 €	
Maîtrise d'œuvre, études annexe et frais divers (contrôle externe, frais servitude...)		35 400,00 €	
Sous total		273 000,00 €	273 000,00
COUT TOTAL OPERATION			531 000,00

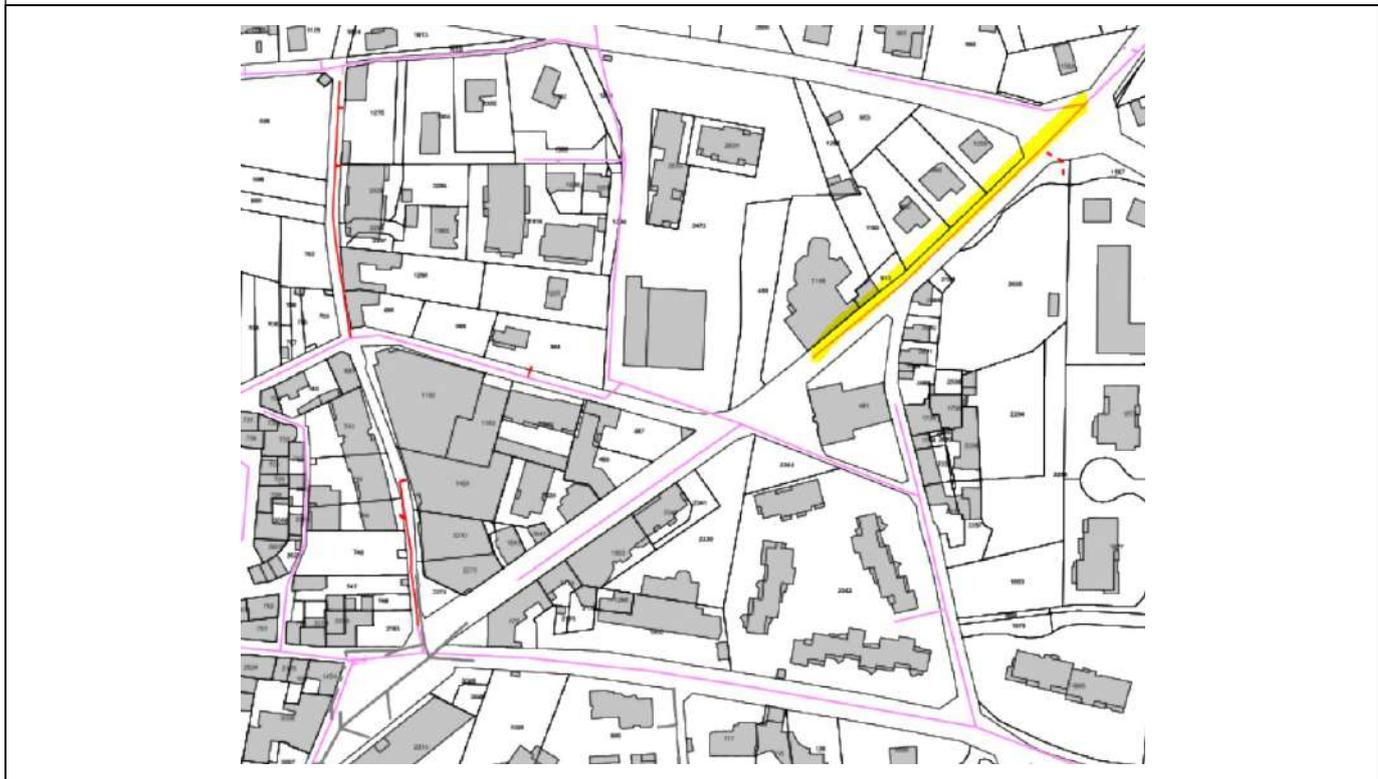
► Planning
Démarrage des études en 2022 travaux en 2023

► Annexes Plan de situation /photo (facultatif)

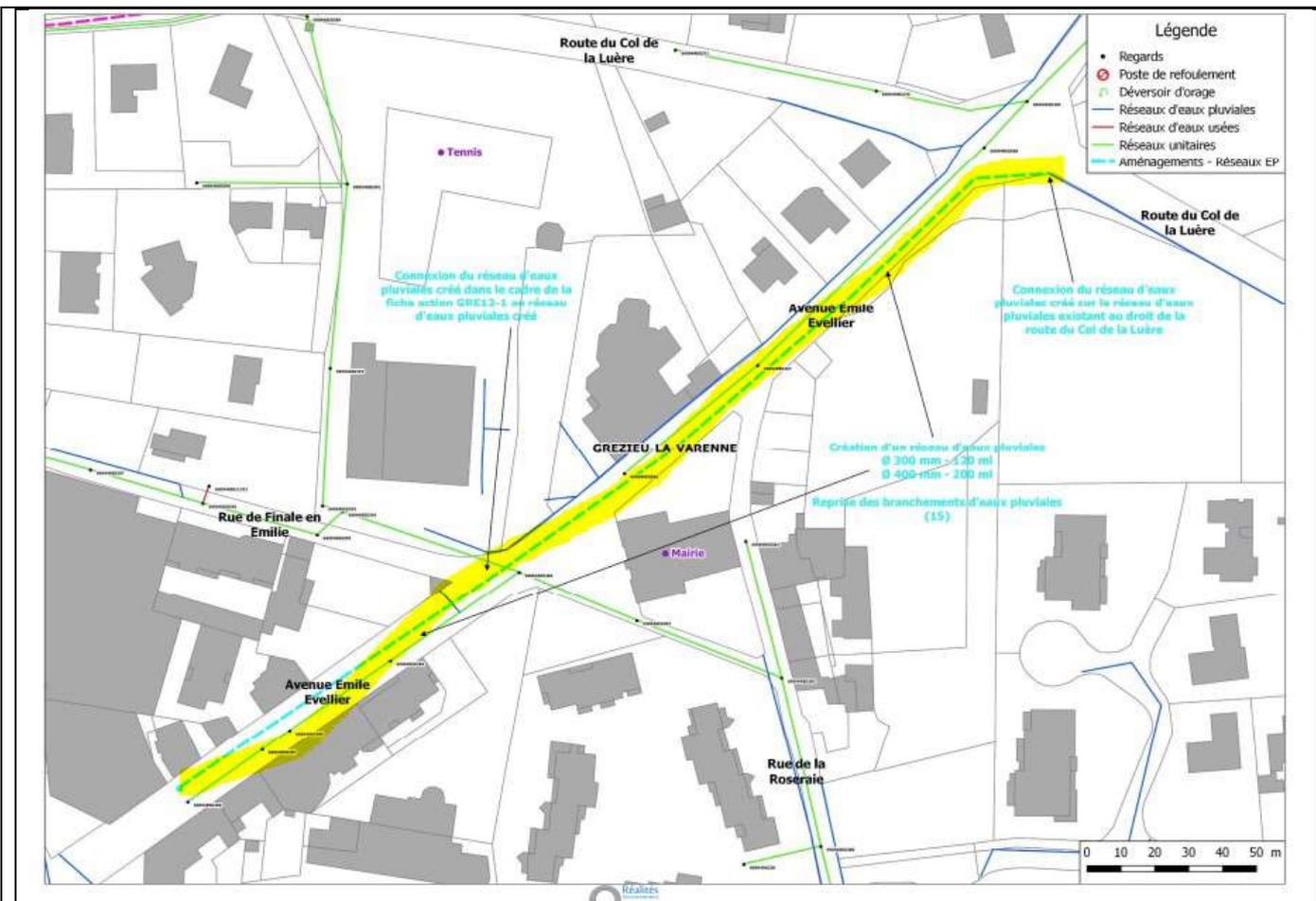
Situation



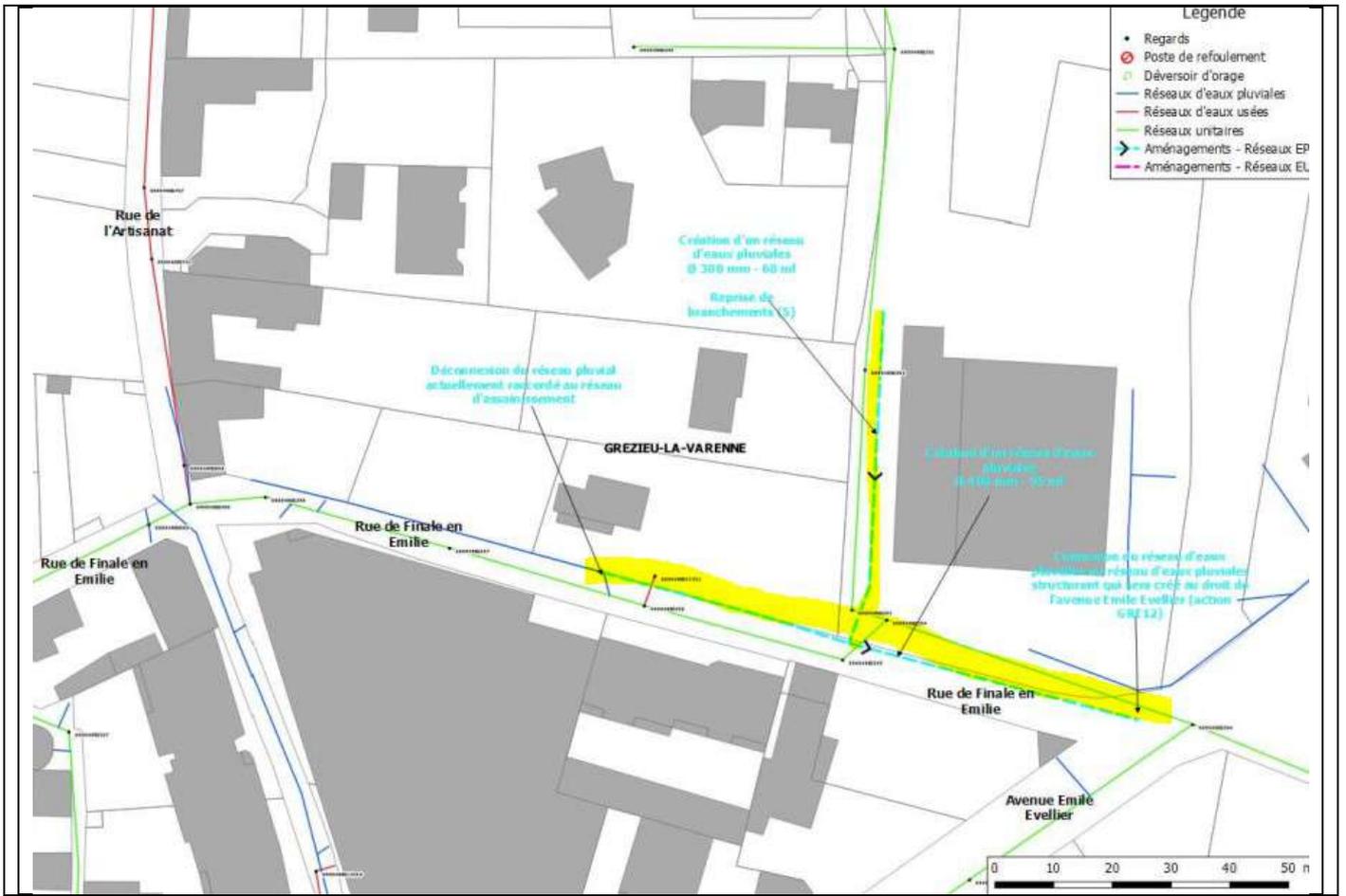
Situation collecteur Eaux usées



Travaux d'eaux pluviales Avenue Emile Evellier



Travaux d'eaux pluviales Finale en Emilie



■ Commune concernée : **SAINTE CONSORCE**

■ **Renouvellement et mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur le Secteur du Quincieux**

► Fiche d'identité

Domaine : gestion quantitative de la ressource en eau

Nature : Travaux

Référent du projet : SIAHVY - Franck RUFFIN
avec délégation travaux eaux pluviales par la commune de Grézieu la Varenne au SIAHVY

Localisation du projet (adresse ou point GPS) : Sud de la commune de Sainte Consorce code INSEE (69190) - Rte de Grézieu (RD30), chemin de l'Hôpital, impasse du Quincieux, réseau aval avant connexion au réseau métropole de Lyon

Masse d'eau concernée : FRDR482a
Code mesure SDAGE : ASS0302

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

- Objectif 25 878 m³/an d'ECPP éliminées
- Objectif de 5 800 m² déconnectés des réseaux unitaires
- Réalisation des Travaux
- Suivi de l'évolution par les points de mesures du diagnostic permanent et l'autosurveillance

Coût : 663 688 €
Financement agence de l'eau : 50 % de 397 623 €, soit 198 812 €

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

Grand objectif :

- Améliorer le système de collecte d'assainissement (gestion patrimoniale et limitation des déversements au milieu naturel)
- Lutter contre les eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement par le renouvellement des réseaux et des travaux de mise en séparatif
- Restituer les eaux claires au milieu compte tenu des enjeux climatiques et dans un objectif d'atténuer les étiages (réponses aux enjeux du SDAGE et du PGRE).

De manière générale, pour la commune de Sainte Consorce, l'exploitation des mesures de temps sec du schéma directeur validé le 19 septembre 2019 met en évidence les éléments suivants :

- **Un volume global de temps sec de l'ordre de 500 m³/j ;**
- **Un volume d'ECPP, de l'ordre de 260 m³/j, soit 52 % du volume collecté à l'échelle de la commune.**

Le secteur le plus sensible aux intrusions d'ECPP, que ce soit en proportion ou en volume, correspond à la partie Sud du Quincieux et au collecteur de transfert de la RD30 jusqu'à l'ancienne STEP.

Alors qu'elles devraient être infiltrées ou rejetées dans le milieu naturel, ces eaux parasitent le système d'assainissement en s'introduisant dans le réseau d'assainissement par les casses et fissures et en provoquant sa mise en charge et des surcoûts d'exploitation. Outre les dysfonctionnements hydrauliques susceptibles d'être engendrés par cette collecte d'eaux pluviales, l'interception d'eaux météoriques sur ce secteur conduit à transférer inutilement des volumes d'eau vers la station de Pierre-Bénite, volumes

qu'il conviendrait de conserver sur le bassin versant dans une logique de contribuer à l'amélioration de la gestion de la ressource en eau du territoire.

Le diagnostic réalisé sur la Commune de Sainte-Consorce dans le cadre du Schéma Directeur (2019) et plus particulièrement au droit du secteur du Quincieux a mis en évidence :

- Des déversements excessifs du déversoir d'orage 28 (ancienne STEP) ;
- Un système de collecte principalement unitaire au droit du secteur du Quincieux ;
- Une sensibilité prononcée du réseau unitaire du Chemin de l'Hôpital à l'intrusion d'eaux claires parasites permanentes ;
- Des mises en charges du réseau unitaire structurant le secteur du Quincieux pour des occurrences annuelles et décennales.

Le caractère unitaire des réseaux de collecte est également marqué sur la commune de Sainte-Consorce, notamment sur le secteur du Quincieux.

Suite à ces constats, des aménagements sont proposés afin de réduire les apports météoriques, les apports d'eaux claires parasites permanentes, pour réduire la sollicitation des réseaux et des déversoirs d'orage en aval de la commune. Dans le cadre du PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau), l'objectif est de restitué les eaux claires parasites du réseau d'assainissement au milieu naturel pour soutenir les débits d'étiage des cours d'eau.

La création d'un nouveau réseau d'eaux usées permet aussi de procéder à un renouvellement du patrimoine.

Compte tenu des projets de voirie, le SIAHVY doit engager trois fiches actions du Schéma directeur validé en 2019 (SCC1, SCC2 et SCC8).

► Programme / Contenu technique

Ce projet est planifié de 2022 à 2024 en trois tranches :

Tranche 1 : Travaux dans l'emprise du carrefour du Quincieux, impasse du Quincieux, amorce chemin de l'Hôpital, rue des Monts et Rte de Grézieu : renouvellement et travaux de mise en séparatif (Fiche action SDA SCC2 et partiellement SCC1 et SCC8).

Création d'un réseau EU strict de 381 ml en Fonte Ø200 et 300 mm et d'un réseau EP de 105 ml en Fonte et PVC Ø300 et 400 mm pour renouvellement et mise en séparatif

Création de 28 regards de visite EP et EU ;

Contrôle des branchements et mise en séparatif

Création de 16 branchements EU en PVC SN16 Ø 160 mm sur 94 ml et 16 branchements EP en PVC SN 16 Ø 160 et 200 mm sur 58 ml.

NB : Hors contrat, travaux en cours et ayant déjà fait l'objet d'une demande de subvention et financés par l'agence de l'eau

Tranche 2 : Travaux chemin de l'Hôpital, renouvellement et travaux de mise en séparatif (fiche action SDA SCC1)

Création d'un réseau d'eaux usées au droit du chemin de l'Hôpital (Ø 200 mm – 390 ml) afin de collecter les eaux usées du secteur pour réutilisation du réseau unitaire existant en tant que réseau d'eaux pluviales ; Contrôles de branchement, reprise d'environ 40 branchements d'eaux usées pour mise en séparatif

Tranche 3 : Travaux de remplacement du réseau de transfert (Fiche action SDA SCC8)

Création d'un réseau d'eaux usées (Ø 300 mm – 640 ml) et réutilisation du réseau existant en réseau pluvial ;

Remplacement et/ou réhabilitation du collecteur existant (Ø400 – 150 ml) ;

Création d'un ouvrage de rétention de 3 000 m³ dimensionné pour une occurrence de 30 ans et un débit de fuite de 5 l/s.ha

(considération d'un bassin versant de 20 ha imperméabilisé à terme à 30 %). Restitution du débit régulé au cours d'eau. La mise en œuvre de l'ouvrage de rétention permettra de répondre aux obligations réglementaires de la loi sur l'eau. Il n'est pas éligible aux aides de l'agence de l'eau.

Il est estimé une diminution des eaux claires parasites permanentes et météoriques et ainsi une

restitution au milieu, qui permettra un soutien d 'étiage du cours d'eau :

Tranche	Réduction des eaux claires parasites permanentes m3/an :	Réduction des eaux claires parasites météoriques, surface déconnectée	Volume annuel restitué au cours d'eau L'Yzeron M3/an
Tranche 1	2 200 m3/an	4 000m ²	5 000 m3/an
Tranche 2	1 788.5 m3/an	5 800m ²	6 450 m3/an
Tranche 3	24 090 m3/an	0 m ²	16 644 m3/an
Total	26 478 m3/an	9 800 m²	28 094 m3/an

Cette réduction permettra aussi une réduction des effluents rejetés à la Métropole de Lyon et la station de Pierre-Bénite et la réduction des déversements des déversoirs d'orage en aval de la commune de Ste Consorce.

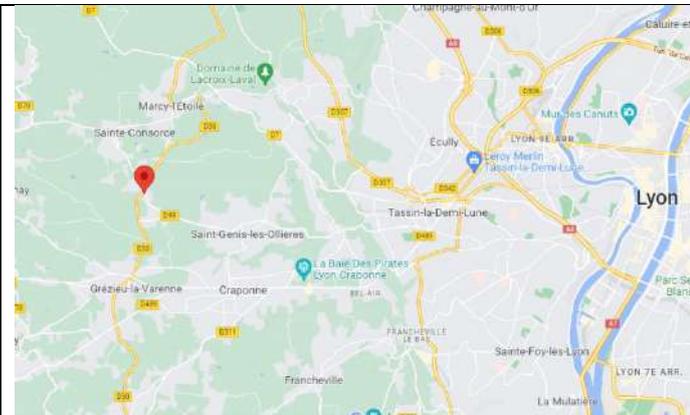
► Données financières

	EU	EP	Total HT
1) Coût travaux tranche 1 renouvellement et travaux de mise en séparatif sous emprise carrefour Quincieux, route de Grézieu, rive des Monts et amorce chemin de l'hôpital et impasse du Quincieux	Travaux en cours, dossier ayant déjà fait l'objet en 2022 d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, hors contrat		
Maîtrise d'œuvre, études annexe et frais divers Tranche 1			
2) Cout travaux tranche 2 Renouvellement du réseau d'eaux usées et travaux de mise en séparatif chemin de l'Hôpital	183 480 €	0 €	183 480 €
Maîtrise d'œuvre, études annexe et frais divers (contrôle externe, frais servitude...) Tranche 2	33 520 €	0 €	33 520 €
Sous total tranche 2	217 000 €	0 €	217 000 €
3) Cout travaux tranche 3 Remplacement du réseau de transfert, travaux de mise en séparatif	267 120 €	120 000 €	387120 €
Maîtrise d'œuvre, études annexe et frais divers (contrôle externe, frais servitude...) Tranche 3	41 103 €	18 465 €	59568 €
Sous total tranche 3	308 223.00 €	138 465 €	446 688 €
COUT TOTAL OPERATION tranche 2 et 3, objets du contrat	525 223 €	138 465 €	663 688 €

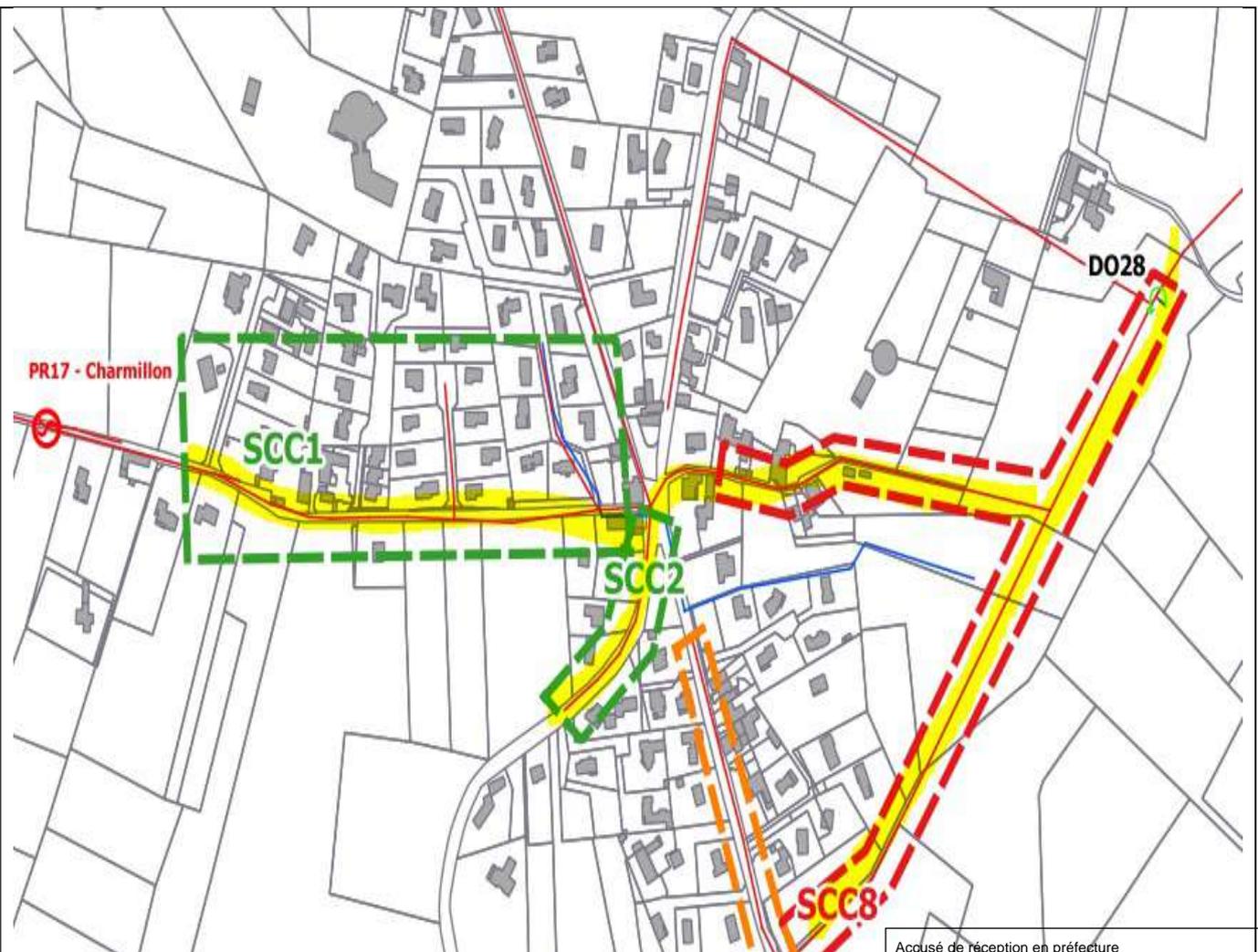
- Tranche 1 : Etudes réalisés, travaux du 19/04/2022 à juillet 2022
- Tranche 2 : Etudes et travaux en 2023
- Tranche 3 : Etudes 2023- démarrage des travaux en 2024

► Annexes Plan de situation /photo (facultatif)

Situation des travaux

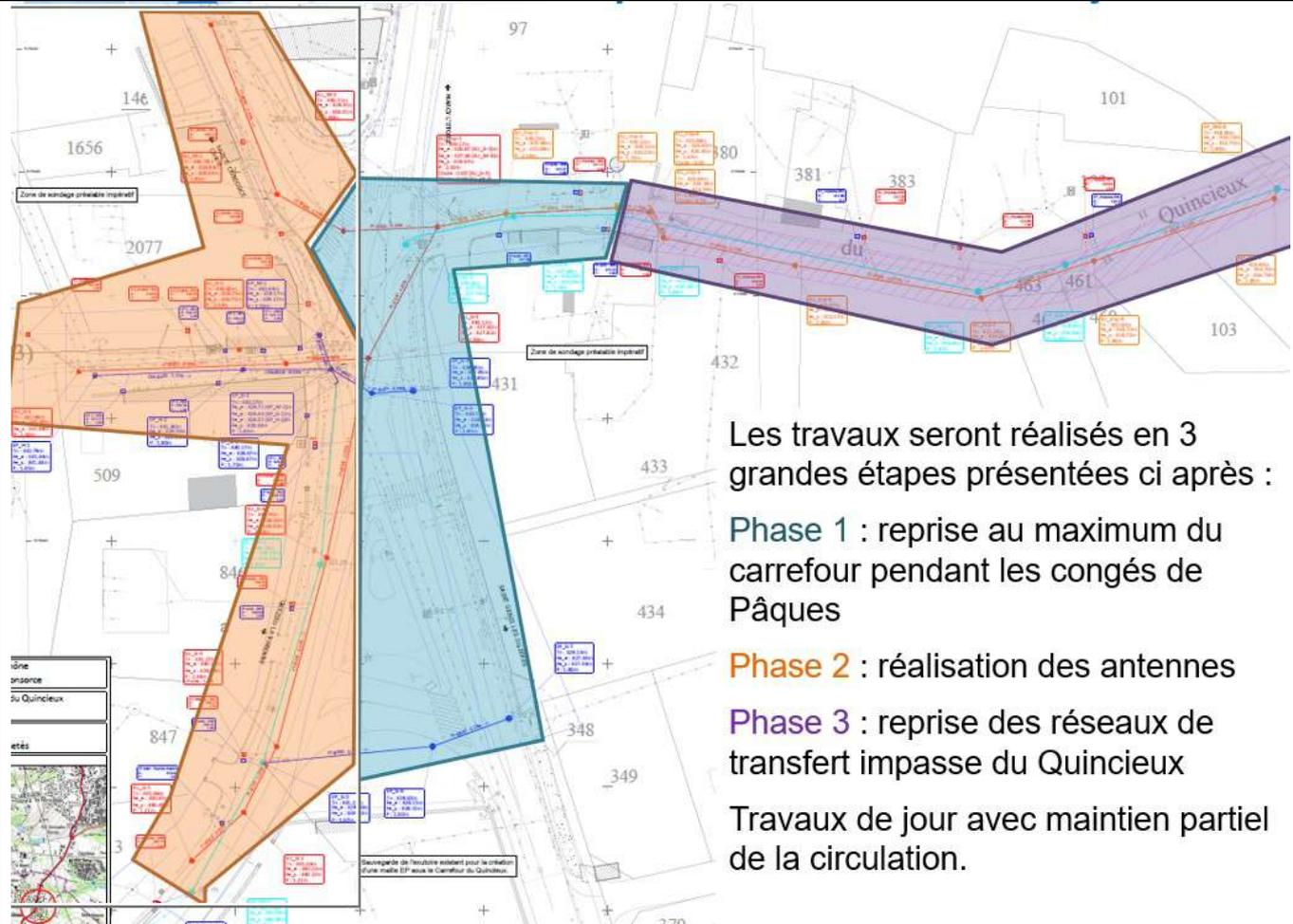


Localisation géographique de la zone de travaux



Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Tranche 1 (travaux sous emprise carrefour, Intégralité travaux rte de Grézieu, et amorces chemin de l'hopital, rue des Monts et impasse du Quincieux)



Les travaux seront réalisés en 3 grandes étapes présentées ci après :

Phase 1 : reprise au maximum du carrefour pendant les congés de Pâques

Phase 2 : réalisation des antennes

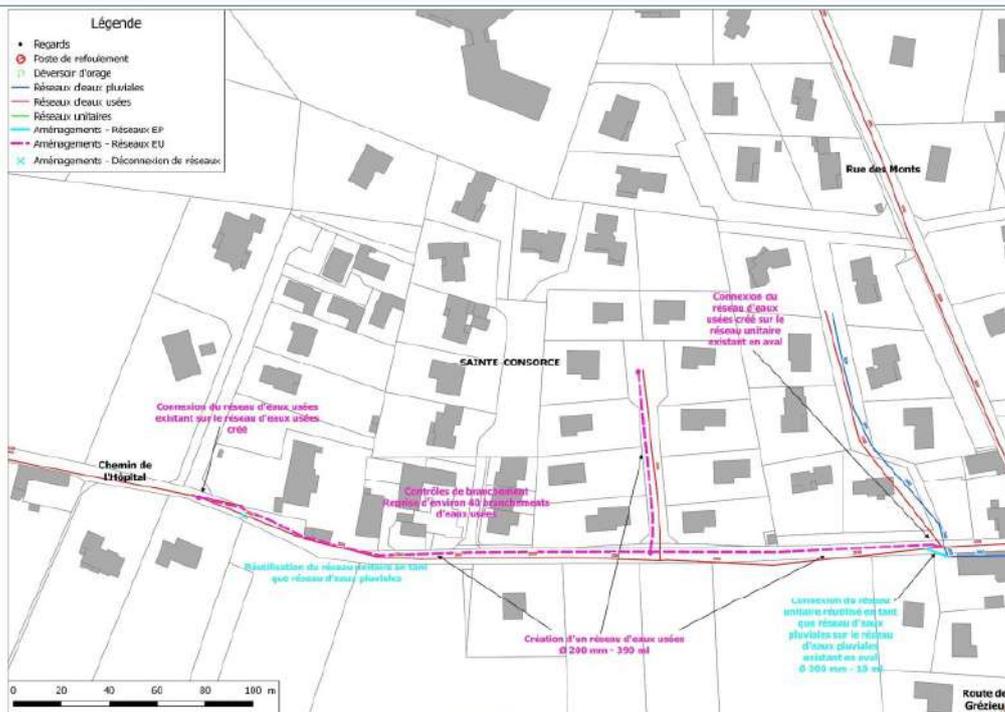
Phase 3 : reprise des réseaux de transfert impasse du Quincieux

Travaux de jour avec maintien partiel de la circulation.

Tranche 2

Renouvellement du réseau d'eaux usées et travaux de mise en séparatif chemin de l'Hôpital

Schema de principe



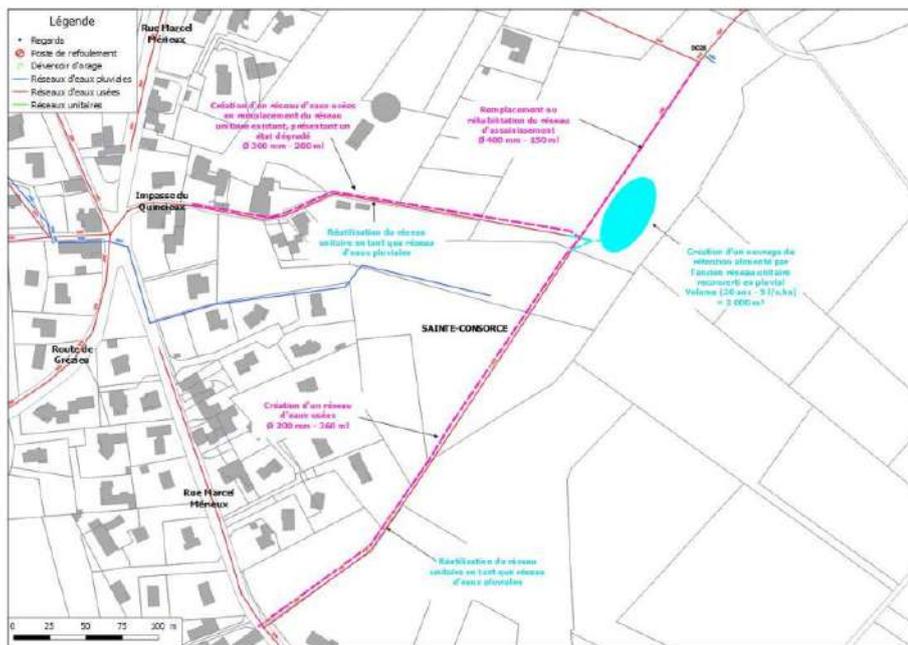
Tranche 3

Remplacement du réseau de transfert, travaux de mise en séparatif
une partie de l'impasse du quincieux aura été réalisée lors de la tranche 1)

Remplacement du réseau de transfert

ACTION SCC8

10 de principe



■ Commune concernée : Sainte Conso

■ **Renouvellement d'une partie du réseau du chemin du Badel**

► Fiche d'identité

Domaine : Gestion quantitative de la ressource en eau

Nature : Travaux

Référent du projet : SIAHVY - Franck RUFFIN

Localisation du projet (adresse ou point GPS) : Sud de la commune Sainte Conso code INSEE (69190) Chemin du Badel

Masse d'eau concernée : FRDR482a
Code mesure SDAGE : ASS0302

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

- Objectif 1 223 m³/an d'ECPP éliminées
- Réalisation des travaux
- Suivi de l'évolution par les points de mesures du diagnostic permanent et l'autosurveillance
- Suppression des mises en charge et débordements au droit du réseau

Coût : 132 000 €

Financement agence de l'eau : 50 % de 61 150 €, soit 30 575 €

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

Grand objectif :

- Améliorer le système de collecte d'assainissement (gestion patrimoniale et limitation des déversements au milieu naturel)
- Lutter contre les eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement par le renouvellement des réseaux et des travaux de mise en séparatif
- Restituer les eaux claires au milieu compte tenu des enjeux climatiques et dans un objectif d'atténuer les étiages (réponses aux enjeux du SDAGE et du PGRE).

De manière générale, pour la commune de Sainte Conso, l'exploitation des mesures de temps sec du schéma directeur met en évidence les éléments suivants :

- **Un volume global de temps sec de l'ordre de 500 m³/j ;**
- **Un volume d'ECPP, de l'ordre de 260 m³/j, soit 52 % du volume collecté à l'échelle de la commune.**

Le secteur le plus sensible aux intrusions d'ECPP, que ce soit en proportion ou en volume, correspond à la partie Sud du Quincieux et au collecteur de transfert de la RD30 jusqu'à l'ancienne STEP.

Alors qu'elles devraient être infiltrées ou rejetées dans le milieu naturel, ces eaux parasitent le système d'assainissement en s'introduisant dans le réseau d'assainissement par les casses et fissures et en provoquant sa mise en charge et des surcoûts d'exploitation. Outre les dysfonctionnements hydrauliques susceptibles d'être engendrés par cette collecte d'eaux pluviales, l'interception d'eaux météoriques sur ce secteur conduit à transférer inutilement des volumes d'eau vers la station de traitement des eaux, volumes qu'il conviendrait de conserver sur le bassin versant dans une logique de contribuer à l'amélioration de la

gestion de la ressource en eau du territoire.

En 2004, dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement validé le 19/09/2019 et mené au droit de la commune de Sainte-Consoce par le bureau d'études Saunier Environnement, des inspections télévisées ont été menées dans le secteur du chemin du Badel.

Ces inspections télévisées ont montré des traces d'infiltration, illustrant un état dégradé du réseau, favorisant les intrusions d'eaux claires parasites permanentes.

D'après la commune, ce réseau n'a pas été renouvelé depuis la réalisation des inspections télévisées en 2004. Les inspections nocturnes réalisées dans le cadre du schéma directeur de 2019 ont mis en évidence des apports d'eaux claires parasites permanentes au droit d'une partie de ce réseau.

Dans le cadre du PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau), l'objectif est de restituer les eaux claires parasites du réseau d'assainissement au milieu naturel pour soutenir les débits d'étiage des cours d'eau.

Compte tenu des projets de voirie, le SIAHVY souhaite donc doit engager la fiche action SCC10 du Schéma directeur validé en 2019.

► Programme / Contenu technique

Renouvellement d'une partie du réseau d'eaux usées Ø 300 mm du chemin du Badel, sur un linéaire de 265 ml.

Il est estimé une diminution des eaux claires parasites permanentes et météoriques et ainsi une restitution au milieu, qui permettra un soutien d'étiage du cours d'eau.

Réduction des eaux claires parasites permanentes:	Réduction des eaux claires parasites météoriques, surface déconnectée	Volume annuel restitué au cours d'eaux l'Yzeron
5 m3/j ou 1825 m3/an	Sans objet	1223 m3/an

Cela permettra également une réduction des volumes à la station de Pierre- Bénite, et une réduction des déversements par temps de pluie aux déversoirs d'orage en aval de la commune.

► Données financières

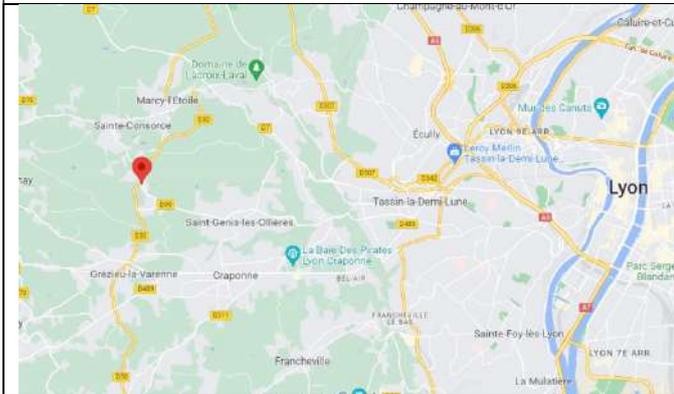
	Total HT
Remplacement du réseau du badel	115 000,00 €
Maitrise d'œuvre, Etudes annexe et frais divers eaux usées	17 000,00 €
COUT TOTAL OPERATION	132 000,00 €

► Planning

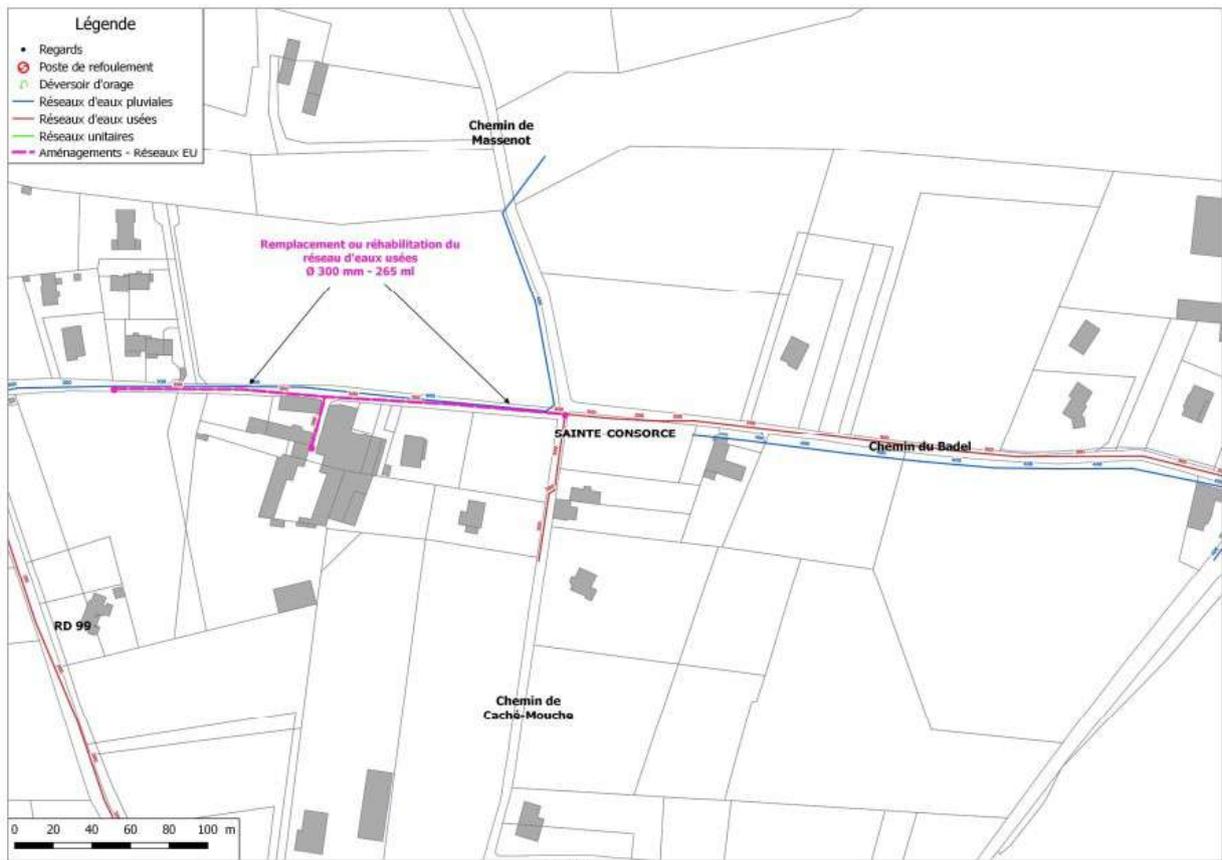
Etude et travaux en 2023

► Annexes Plan de situation /photo (facultatif)

Situation



Plan Travaux



FICHE ACTION N°21

SIAHVY

■ Commune concernée : Brindas

■ Renouvellement du réseau d'eaux usées rue du vieux Bourg et déconnexion des eaux pluviales du chemin de la Traverse

► Fiche d'identité

Domaine : Gestion quantitative de la ressource en eau

Nature : Travaux

Référent du projet : SIAHVY - Franck RUFFIN
avec délégation travaux eaux pluviales par la commune de Brindas au SIAHVY

Localisation du projet (adresse ou point GPS) : Centre de la commune de Brindas code INSEE (69028)
Rue du vieux bourg et chemin de la Traverse

Masse d'eau concernée : FRDR482a
Code mesure SDAGE : ASS0302

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

- Objectif 5 840 m³/an d'ECPP éliminées
- Objectif de 8 000 m² déconnectés des réseaux unitaires
- Réalisation des travaux
- Suivi de l'évolution par les points de mesures du diagnostic permanent et l'autosurveillance

Coût : 182 500 €
Financement agence de l'eau : 50 % de 182 500 €, soit 91 250 €

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

Grand objectif :

- Améliorer le système de collecte d'assainissement (gestion patrimoniale et limitation des déversements au milieu naturel)
- Lutter contre les eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement par le renouvellement des réseaux et des travaux de mise en séparatif
- Restituer les eaux claires au milieu compte tenu des enjeux climatiques et dans un objectif d'atténuer les étiages (réponses aux enjeux du SDAGE et du PGRE).

Dans le cadre du schéma directeur validé le 19/09/2019, de manière générale, pour la commune de Brindas les volumes d'ECPP mesurés sont très importants.

L'exploitation des mesures de temps sec sur la commune de Brindas met en évidence les éléments suivants :

- Un volume global de temps sec de l'ordre de 1 800 m³/j ;
 - Un volume d'ECPP, de l'ordre de 1 100 m³/j, soit 60 % du volume collecté à l'échelle de la commune.
- Alors qu'elles devraient être infiltrées ou rejetées dans le milieu naturel, ces eaux parasitent le système d'assainissement en s'introduisant dans le réseau d'assainissement par les casses et fissures et en provoquant sa mise en charge et des surcoûts d'exploitation.
- Le sous bassin de collecte du Sud-Ouest du Bourg apparaît comme l'un des plus productifs en termes d'ECPP.

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Des travaux de voirie ont été réalisés chemin de la Traverse par la commune de Brindas et la communauté de communes des Vallons du Lyonnais. La mise en séparatif engagé n'est à ce jour pas effective dans la mesure où le réseau d'eaux pluviales nouvellement créé (PVC diamètre 400mm) ne dispose pas d'autre exutoire que le réseau unitaire de la rue du Vieux Bourg. Il convient de déconnecter ce réseau.

La rue du Vieux Bourg est desservie par un réseau unitaire en béton qui débute en diamètre 400 mm depuis le carrefour de la rue de la Traverse jusqu'au croisement de la place de Verdun et se poursuit en diamètre 600 mm jusqu'à la place de la Paix. Ce réseau est ancien. Un déversoir d'orage (DO N°14) est recensé sur le réseau unitaire de diamètre 600 mm à l'aval de la place.

La présente action porte donc sur la création d'un exutoire pour le réseau pluvial du chemin de la Traverse en envisageant une mise en séparatif de la rue du Vieux Bourg, depuis l'angle du chemin de la Traverse jusqu'à la place de la Paix. Un objectif de déconnexion d'eaux pluviales de 70 % est recherché.

Suite à ces constats, des aménagements sont proposés afin de réduire les apports météoriques, les apports d'eaux claires parasites permanentes, pour réduire la sollicitation des réseaux et des déversoirs d'orage en aval de la commune. Dans le cadre du PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau), l'objectif est de restituer les eaux claires parasites du réseau d'assainissement au milieu naturel pour soutenir les débits d'étiage des cours d'eau.

A noter que la création d'un exutoire pluvial pour le réseau du chemin de la Traverse a fait l'objet d'une étude de faisabilité confiée à Réalités Environnement en parallèle du schéma directeur d'assainissement. Les éléments techniques et financiers de l'étude de faisabilité sont repris dans la fiche action BRI4-1 du schéma directeur.

Le scénario retenu pour cette action consiste à conserver le réseau d'assainissement existant pour l'évacuation des eaux pluviales et à créer en parallèle un nouveau réseau d'eaux usées séparatif

► Programme / Contenu technique

Les actions suivantes sont proposées :

- Création d'un réseau d'eaux usées Ø300 sur 25 ml depuis le chemin de la Traverse jusqu'au réseau de la place de Verdun ;
- Création d'un réseau d'eaux usées Ø200 sur 110 ml pour la mise en séparatif de la rue du Vieux Bourg. Raccordement sur le réseau unitaire existant en aval du déversoir d'orage N°4 de la place de la Paix ;
- Déplacement du déversoir d'orage Place de la Paix au droit de la rue du Vieux Bourg
- Reprise d'environ 10 branchements d'eaux usées.

Il est estimé une diminution des eaux claires parasites permanentes et météoriques et ainsi une restitution au milieu, qui permettra un soutien d'étiage du cours d'eau.

Réduction des eaux claires parasites permanentes M3/an :	Réduction des eaux claires parasites météoriques, surface déconnectée	Volume annuel restitué au cours d'eau l'Yzeron
16 m3/j ou 5840 m3/an	8000 m ²	7000 m3/an

Cela permettra également une réduction des volumes à la station de Pierre-Bénite, et une réduction des déversements par temps de pluie au bassin d'orage en aval de la commune et eu réseau de la Métropole de Lyon.

► Données financières

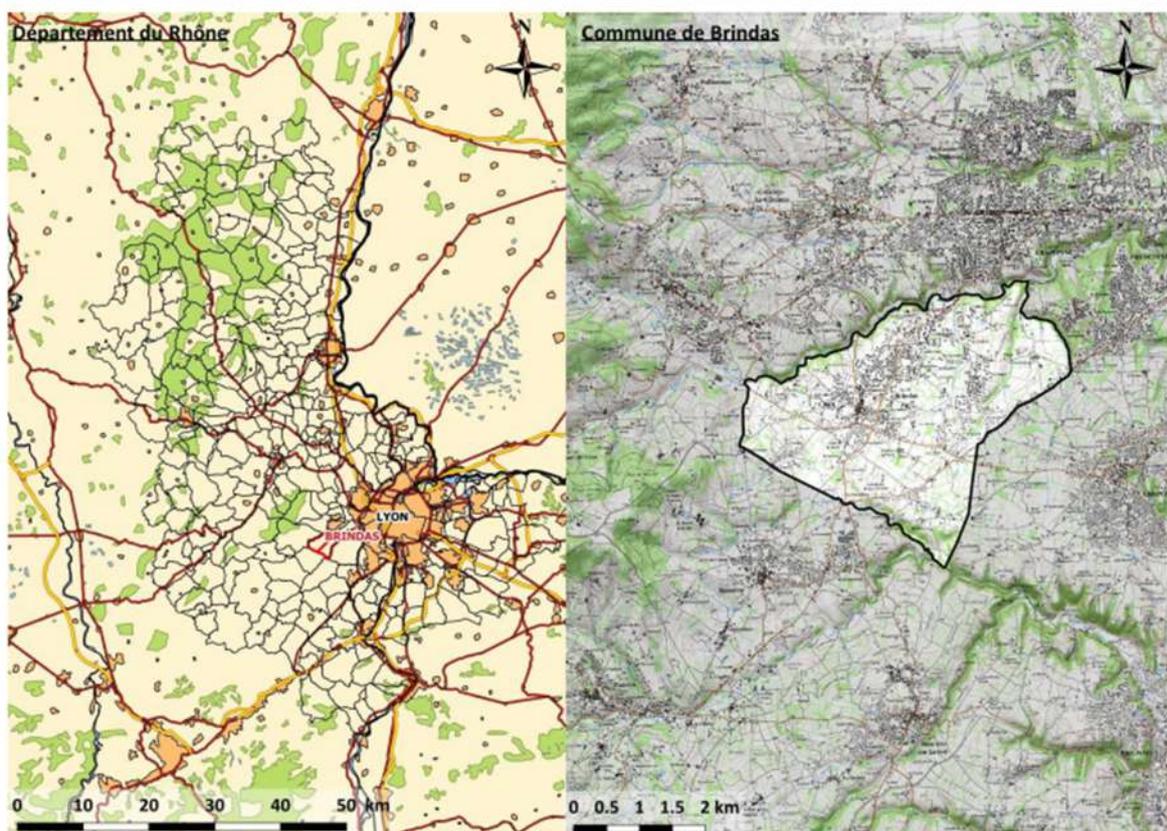
TOTAL OPERATION	145 000 €	37 500 €	182 500 €
------------------------	------------------	-----------------	------------------

► Planning

Etudes et travaux en 2023

► Annexes Plan de situation /photo (facultatif)

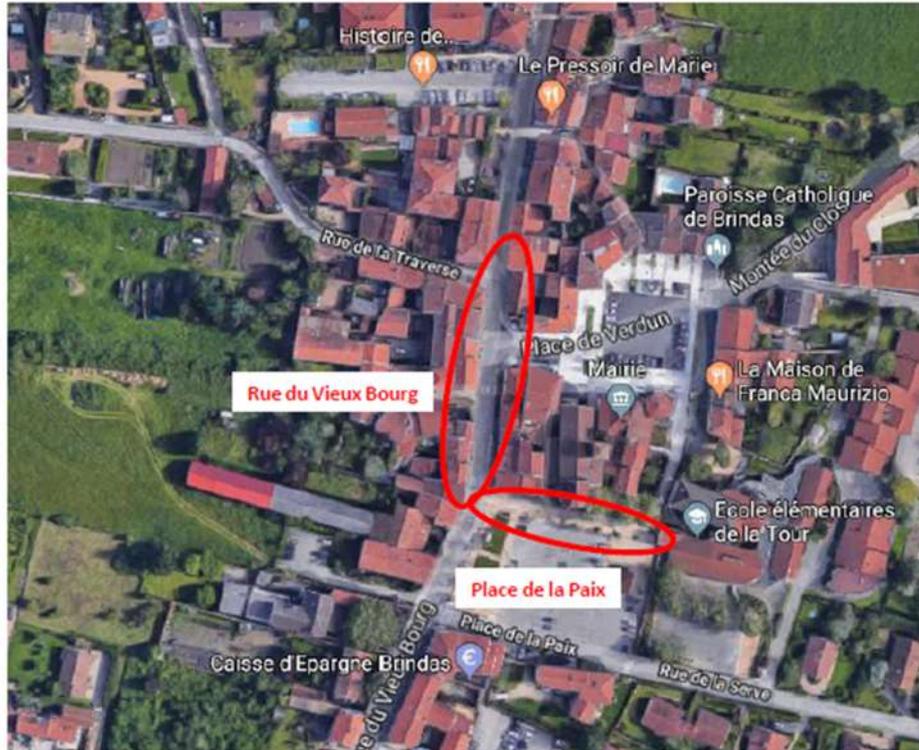
Situation



Localisation de la commune de Brindas

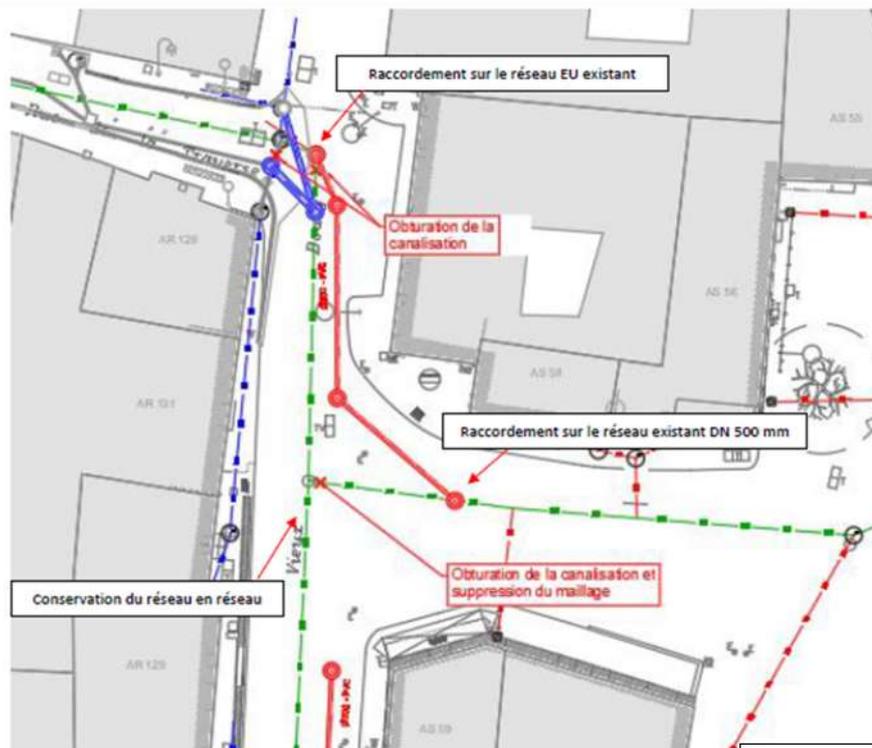
Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Situation secteur traverse-rue du Vieux Bourg et place de la Paix

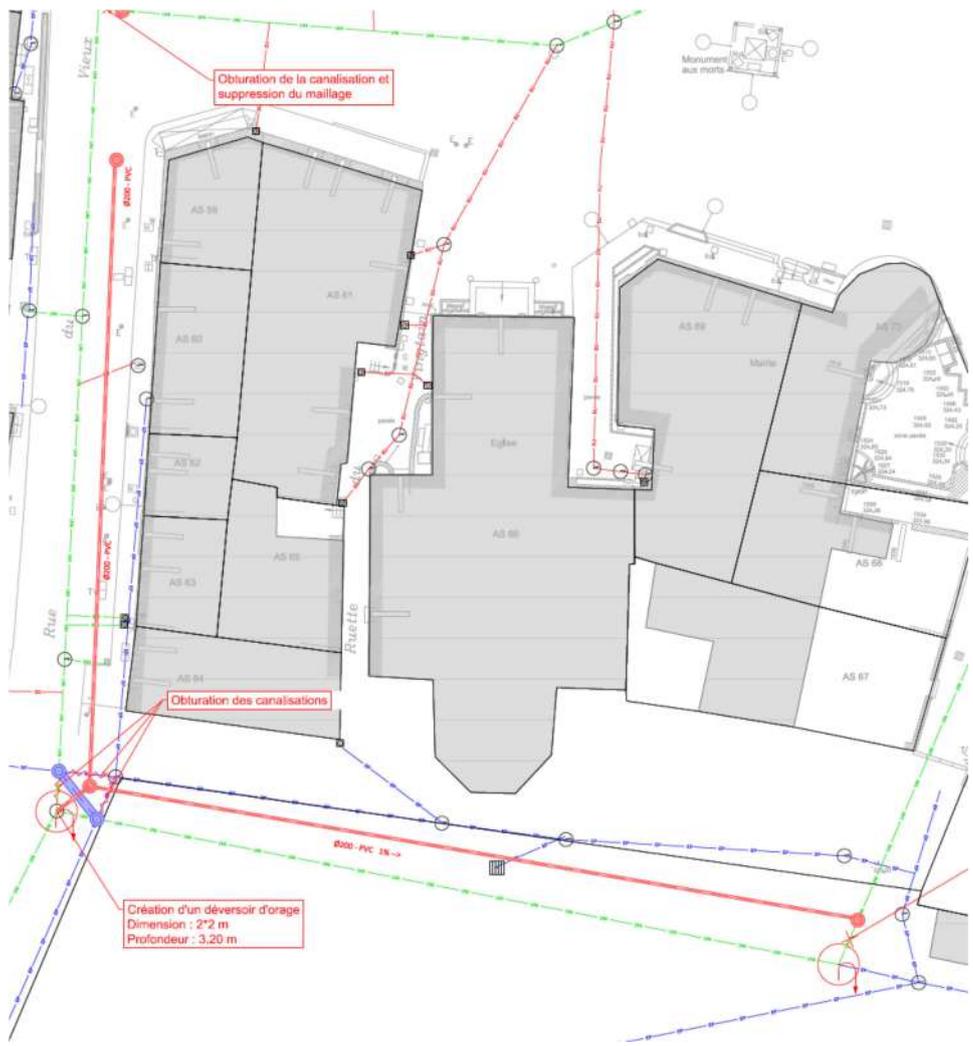


Localisation des travaux sur la commune de Brindas

Scénario de travaux



Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022



Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

■ Commune concernée : Brindas

■ **Renouvellement du réseau unitaire du chemin du Brochaillon**

► Fiche d'identité

Domaine : Gestion quantitative de la ressource en eau

Nature : Travaux

Référent du projet : SIAHVY - Franck RUFFIN

Localisation du projet (adresse ou point GPS) : Centre de la commune de Brindas code INSEE (69028)
Chemin du Brochaillon

Masse d'eau concernée : FRDR482a
Code mesure SDAGE : ASS0302

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

- Objectif 8 395 m³/an d'ECPP éliminées
- Réalisation des travaux
- Suivi de l'évolution par les points de mesures du diagnostic permanent et l'autosurveillance

Coût : 70 000 €

Financement agence de l'eau : 50 % de 70 000 €, soit 35 000 €

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

Grand objectif :

- Améliorer le système de collecte d'assainissement (gestion patrimoniale et limitation des déversements au milieu naturel)
- Lutter contre les eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement par le renouvellement des réseaux et des travaux de mise en séparatif
- Restituer les eaux claires au milieu compte tenu des enjeux climatiques et dans un objectif d'atténuer les étiages (réponses aux enjeux du SDAGE et du PGRE).

Dans le cadre du schéma directeur validé le 19 septembre 2019, de manière générale, pour la commune de Brindas les volumes d'ECPP mesurés sont très importants.

L'exploitation des mesures de temps sec sur la commune de Brindas met en évidence les éléments suivants :

- **Un volume global de temps sec de l'ordre de 1 800 m³/j ;**
- **Un volume d'ECPP, de l'ordre de 1 100 m³/j, soit 60 % du volume collecté à l'échelle de la commune.**

Alors qu'elles devraient être infiltrées ou rejetées dans le milieu naturel, ces eaux parasitent le système d'assainissement en s'introduisant dans le réseau d'assainissement par les casses et fissures et en provoquant sa mise en charge et des surcoûts d'exploitation. Outre, les dysfonctionnements hydrauliques susceptibles d'être engendrés par cette collecte d'eaux pluviales, l'interception d'eaux météoriques sur ce secteur conduit à transférer inutilement des volumes d'eau vers la station de Pierre-Bénite, volumes qu'il conviendrait de conserver sur le bassin versant dans une logique de contribuer à l'amélioration de la gestion de la ressource en eau du territoire.

Une partie des eaux usées du centre-ville de Brindas sont collectées par un réseau unitaire de diamètre 400 mm transitant au droit du chemin du Brochaillon.

Les mesures et les inspections nocturnes réalisées dans le cadre de l'étude ont mis en évidence des apports d'eaux claires parasites permanentes au droit d'une partie de ce réseau. Les inspections télévisées réalisées ont permis de confirmer la vétusté d'une partie de ce réseau (effondrement partiel, infiltrations, raccordements défectueux)

Compte tenu des projets de voirie, le SIAHVV souhaite donc doit engager la fiche action BRI11 du Schéma directeur validé en 2019.

Dans le cadre du PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau), l'objectif est de restituer les eaux claires parasites du réseau d'assainissement au milieu naturel pour soutenir les débits d'étiage des cours d'eau.

► Programme / Contenu technique

Remplacement du réseau unitaire Ø 400 mm du chemin du Brochaillon, sur un linéaire de 145 ml

Il est estimé une diminution des eaux claires parasites permanentes et météoriques et ainsi une restitution au milieu, qui permettra un soutien d'étiage du cours d'eau.

Réduction des eaux claires parasites permanentes M3/an :	Réduction des eaux claires parasites météoriques, surface déconnectée	Volume annuel restitué au cours d'eau l'Yzeron
23 m3/j ou 8395 m3/an	Sans objet	5600 m3/an

Cela permettra également une réduction des volumes à la station de Pierre-Bénite, et une réduction des déversements par temps de pluie au bassin d'orage en aval de la commune et au réseau de la Métropole.

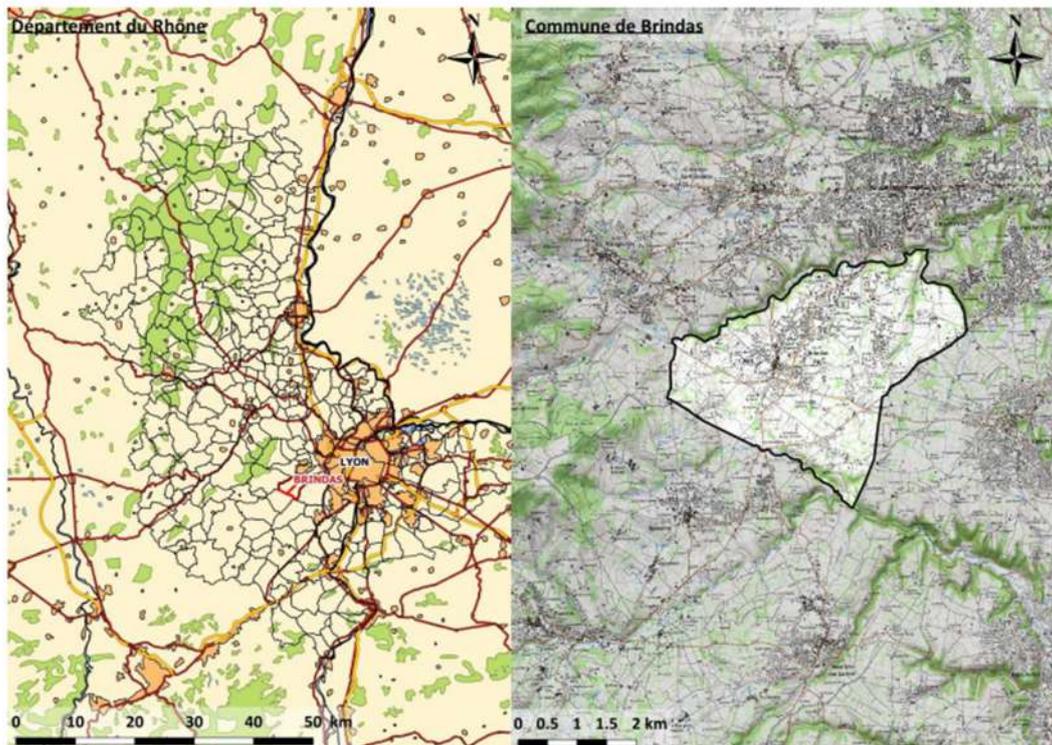
► Données financières

	Total HT	
du réseau unitaire du chemin du Brochaillon	60 000,00 €	
Maitrise d'œuvre, Etudes annexe et frais divers eaux usées	10 000,00 €	
COUT TOTAL OPERATION	70 000,00 €	

► Planning

2022 Etudes
2023 Travaux

Situation Brindas

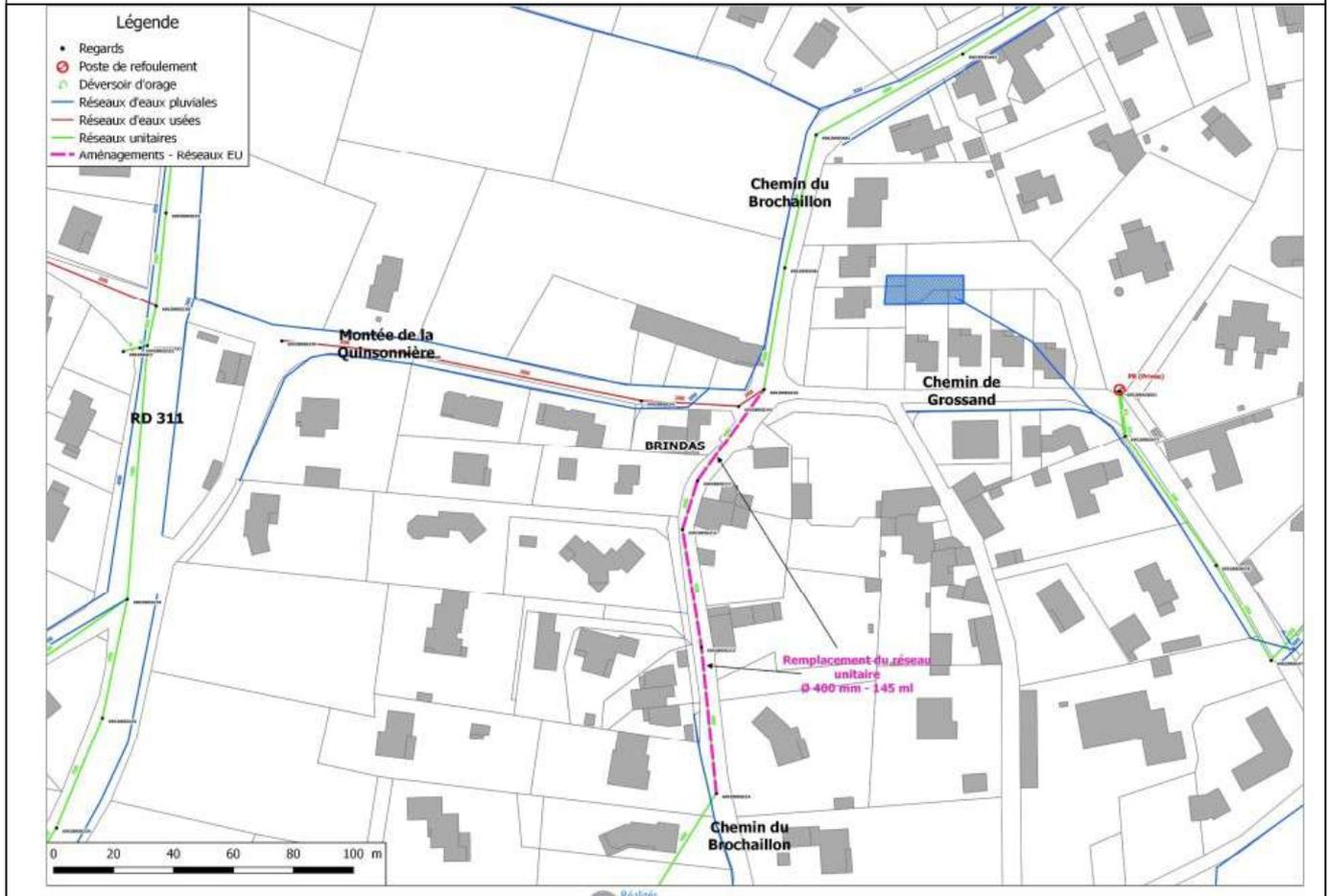


Localisation de la commune de Brindas

Situation secteur Fonte de Buyat-Morillon



Scénario de travaux



■ Commune concernée : Brindas

■ Mise en séparatif du secteur du Gourd

► Fiche d'identité

Domaine : Gestion quantitative de la ressource en eau

Nature : Travaux

Référent du projet : SIAHVY - Franck RUFFIN
avec délégation travaux eaux pluviales par la commune de Brindas au SIAHVY

Localisation du projet (adresse ou point GPS) : Centre de la commune de Brindas code INSEE (69028)
Chemin du Gourd

Masse d'eau concernée : FRDR482a
Code mesure SDAGE : ASS0302

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

- Objectif 6 205 m³/an d'ECPP éliminées
- Objectif de 7 600 m² déconnectés des réseaux unitaires
- Réalisation des travaux
- Suivi de l'évolution par les points de mesures du diagnostic permanent et l'autosurveillance

Coût : 829 000 €
Financement agence de l'eau : 50 % de 310 250 €, soit 155 125 €

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

Grand objectif :

- Améliorer le système de collecte d'assainissement (gestion patrimoniale et limitation des déversements au milieu naturel)
- Lutter contre les eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement par le renouvellement des réseaux et des travaux de mise en séparatif
- Restituer les eaux claires au milieu compte tenu des enjeux climatiques et dans un objectif d'atténuer les étiages (réponses aux enjeux du SDAGE et du PGRI).

Dans le cadre du schéma directeur validé le 19 septembre 2019, de manière générale, pour la commune de Brindas les volumes d'ECPP mesurés sont très importants.

L'exploitation des mesures de temps sec sur la commune de Brindas met en évidence les éléments suivants :

- Un volume global de temps sec de l'ordre de 1 800 m³/j ;
- Un volume d'ECPP, de l'ordre de 1 100 m³/j, soit 60 % du volume collecté à l'échelle de la commune.

Le diagnostic réalisé sur le secteur des Andrés a mis en évidence que le réseau de transfert, qui a été renouvelé (mis en œuvre fiche action BRI1) se mettait en charge dès une occurrence annuelle voire mensuelle pour certains tronçons et présentait des débordements à partir d'une période de retour annuelle.

Le fonctionnement de ce réseau est donc contraint d'un point de vue hydraulique, notamment du fait des apports d'eaux claires parasites météoriques importants provenant de l'amont.

Alors qu'elles devraient être infiltrées ou rejetées dans le milieu naturel, ces eaux parasitent le système d'assainissement en s'introduisant dans le réseau d'assainissement par les casses et fissures et en provoquant sa mise en charge et des surcoûts d'exploitation. Outre les dysfonctionnements hydrauliques susceptibles d'être engendrés par cette collecte d'eaux pluviales, l'interception d'eaux météoriques sur ce secteur conduit à transférer inutilement des volumes d'eau vers la station de Pierre-Bénite, volumes qu'il conviendrait de conserver sur le bassin versant dans une logique de contribuer à l'amélioration de la gestion de la ressource en eau du territoire.

Suite à ces constats, des aménagements sont proposés afin de réduire les apports météoriques, les apports d'eaux claires parasites permanentes, pour réduire la sollicitation des réseaux et des déversoirs d'orage en aval de la commune. Dans le cadre du PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau), l'objectif est de restituer les eaux claires parasites du réseau d'assainissement au milieu naturel pour soutenir les débits d'étiage des cours d'eau.

Aussi, afin de réduire les charges hydrauliques interceptées par le réseau de transfert des Andrés, il est proposé de mettre en séparatif le secteur du chemin du Gourd qui constitue le principal apport d'eaux pluviales du secteur. Les réseaux du secteur du Gourd ont, par ailleurs, été identifiés comme moyennement sensibles aux intrusions d'eaux claires parasites permanentes.

Le scénario suivant est retenu : création d'un nouveau réseau d'eaux usées et ancien réseau unitaire conservé pour la gestion des eaux pluviales. La création d'un nouveau réseau d'eaux usées permet aussi de procéder à un renouvellement du patrimoine.

► Programme / Contenu technique

Les actions suivantes sont proposées :

- Etude de relevé des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales en terrain privé et enquêtes de branchements au droit de chaque logement ;
- Création de réseaux d'eaux usées de diamètre 200 mm sur un linéaire de 1 170 ml ;
- Connexion de ces réseaux d'eaux usées sur le réseau unitaire du secteur des Andrés ;
- Réutilisation des réseaux unitaires existants du chemin du Gourd en tant que réseaux d'eaux pluviales ;
- Reprise d'environ 70 branchements d'eaux usées ;
- Création d'un réseau d'eaux pluviales (Ø 500 mm – 175 ml) destiné à renvoyer vers le bassin de rétention les eaux collectées par l'ancien collecteur de transfert reconverti en pluvial ;
- Création d'un ouvrage de rétention en aval du chemin de Chalinel (V = 400 m³ (10 ans) ; Qf = 40 l/s (5 l/s.ha)) afin de réguler les apports d'eaux pluviales provenant de l'amont avant rejet dans le talweg – non éligible aux aide de l'agence.

Une solution de tranchée d'infiltration pourra être étudiée en lieu et place des canalisation d'eaux pluviales projetées en phase de maîtrise d'œuvre selon les contraintes recensées.

Il est estimé une diminution des eaux claires parasites permanentes et météoriques et ainsi une restitution au milieu, qui permettra un soutien d'étiage du cours d'eau.

Réduction des eaux claires parasites permanentes M3/an :	Réduction des eaux claires parasites météoriques, surface déconnectée	Volume annuel restitué au cours d'eau l'Yzeron
17 m3/j ou 6205 m3/an	7600 m ²	9989 m3/an

Cela permettra également une réduction des volumes à la station de Pierre-Bénite, et une réduction des déversements par temps de pluie au bassin d'orage en aval de la commune et eu réseau de la Métropole

□ Données financières

Coût de l'œuvre, Etudes annexes et frais divers eaux
pluviales

		15000	15 000
TOTAL OPERATION	665 000 €	164 000 €	829 000 €

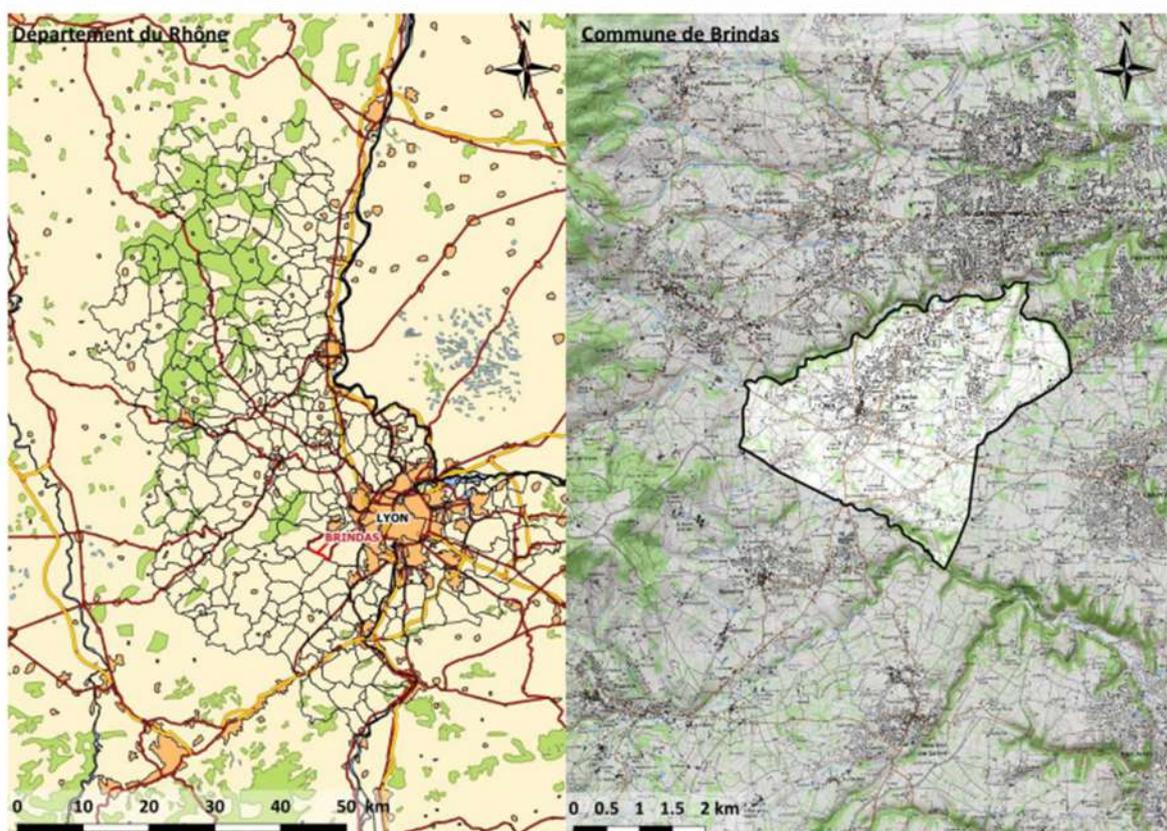
► Planning

Etudes en 2023

Démarrage des travaux en 2024

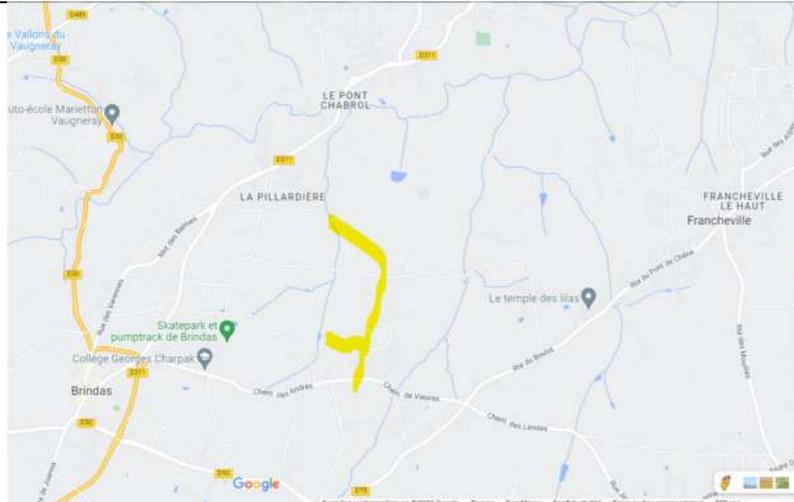
► Annexes Plan de situation /photo (facultatif)

Situation Brindas

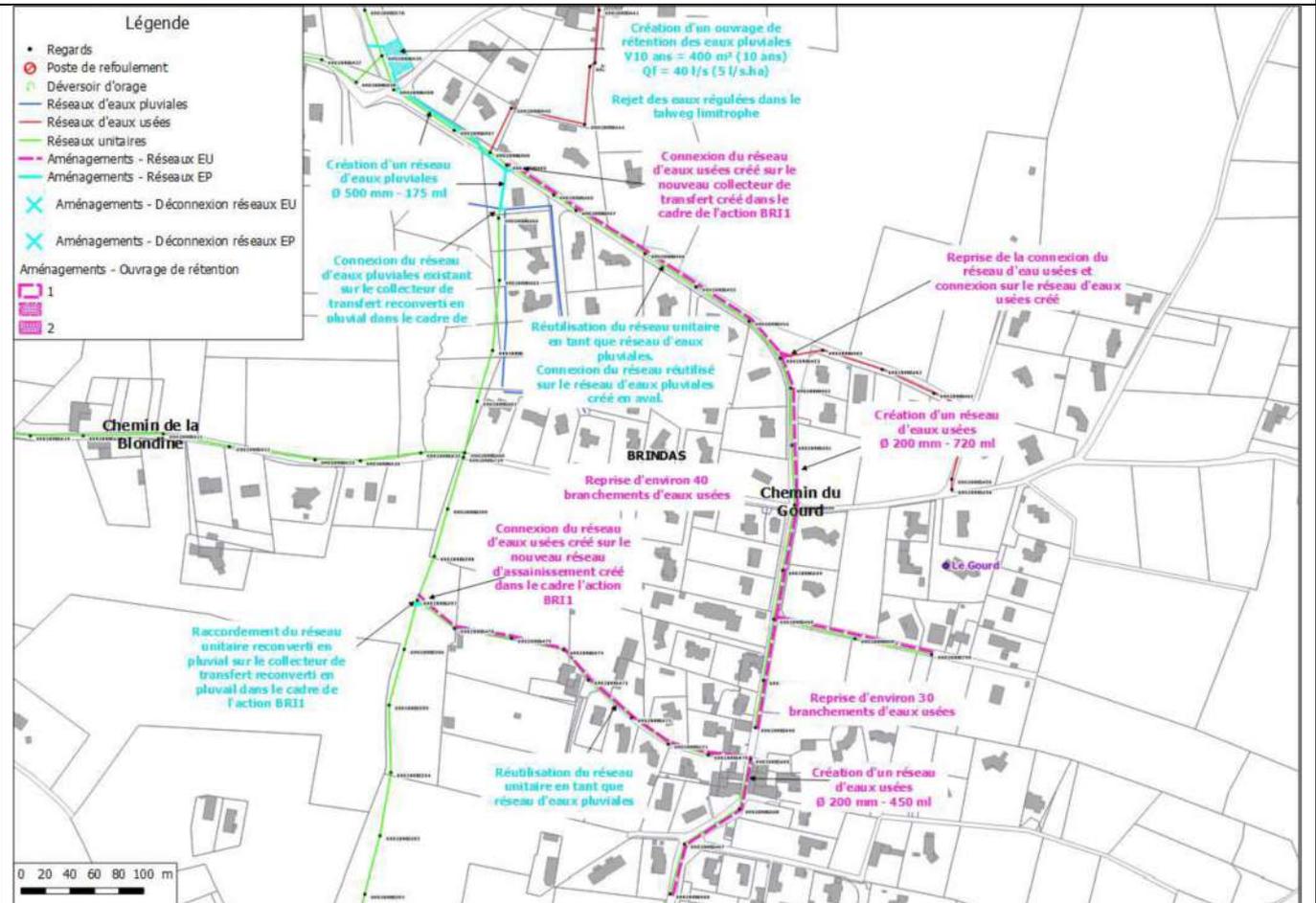


Localisation de la commune de Brindas

Situation secteur le Gourd



Scénario de travaux



■ Commune concernée : Brindas

■ Mise en séparatif du secteur de la route de la Fonte du Buyat

► Fiche d'identité

Domaine : Gestion quantitative de la ressource en eau

Nature : Travaux

Référent du projet : SIAHVY - Franck RUFFIN
avec délégation travaux eaux pluviales par la commune de Brindas au SIAHVY

Localisation du projet (adresse ou point GPS) : Centre de la commune de Brindas code INSEE (69028)
Route de Fonte de Buyat et chemin du Morillon

Masse d'eau concernée : FRDR482a
Code mesure SDAGE : ASS0302

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

- Objectif 21 900 m³/an d'ECPP éliminées
- Objectif de 10 000 m² déconnectés des réseaux unitaires
- Réalisation des travaux
- Suivi de l'évolution par les points de mesures du diagnostic permanent et l'autosurveillance

Coût : 829 000 €
Financement agence de l'eau : 50 % de 829 000 €, soit 414 500 €

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

Grand objectif :

- Améliorer le système de collecte d'assainissement (gestion patrimoniale et limitation des déversements au milieu naturel)
- Lutter contre les eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement par le renouvellement des réseaux et des travaux de mise en séparatif
- Restituer les eaux claires au milieu compte tenu des enjeux climatiques et dans un objectif d'atténuer les étiages (réponses aux enjeux du SDAGE et du PGRE).

Dans le cadre du schéma directeur validé le 19 septembre 2019, de manière générale, pour la commune de Brindas les volumes d'ECPP mesurés sont très importants.

L'exploitation des mesures de temps sec sur la commune de Brindas met en évidence les éléments suivants :

- Un volume global de temps sec de l'ordre de 1 800 m³/j ;
- Un volume d'ECPP, de l'ordre de 1 100 m³/j, soit 60 % du volume collecté à l'échelle de la commune.

Alors qu'elles devraient être infiltrées ou rejetées dans le milieu naturel, ces eaux parasitent le système d'assainissement en s'introduisant dans le réseau d'assainissement par les casses et fissures et en provoquant sa mise en charge et des surcoûts d'exploitation. Outre, les dysfonctionnements hydrauliques susceptibles d'être engendrés par cette collecte d'eaux pluviales, l'interception d'eaux météoriques sur ce secteur conduit à transférer inutilement des volumes d'eau vers la station de Pierre-Bénite, volumes qu'il conviendrait de conserver sur le bassin versant dans une logique de contribuer à l'amélioration de la

gestion de la ressource en eau du territoire.

Les dernières actions engagées par le SIAHVY et la commune de Brindas au niveau du centre bourg ont permis de déconnecter une part significative d'eaux pluviales du réseau d'assainissement (chemin de Moncel et de la Gonarde, renouvellement du réseau du réseau du Devay et des Andrés...).

Par ailleurs, les réseaux unitaires de la route de la Fonte du Buyat et de la rue du Morillon s'avèrent sensibles aux intrusions d'eaux claires parasites permanentes.

Suite à ces constats, des aménagements sont proposés afin de réduire les apports météoriques, les apports d'eaux claires parasites permanentes, pour réduire la sollicitation des réseaux et des déversoirs d'orage en aval de la commune. Dans le cadre du PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau), l'objectif est de restituer les eaux claires parasites du réseau d'assainissement au milieu naturel pour soutenir les débits d'étiage des cours d'eau.

Aussi, afin de poursuivre la mise en séparatif initiée dans le centre bourg de Brindas et réduire la part d'eaux claires intrusives dans le réseau d'assainissement, il est proposé une mise en séparatif de la route de la Fonte du Buyat et de la rue du Morillon par la création d'un nouveau réseau d'eaux usées

La création d'un nouveau réseau d'eaux usées permet par ailleurs de procéder à un renouvellement du patrimoine.

► Programme / Contenu technique

Les actions suivantes sont proposées :

- Enquêtes de branchements au droit des logements privés ;
- Création de réseaux d'eaux usées de diamètre 200 mm sur un linéaire de 1 450 ml et connexion de ces réseaux d'eaux usées sur le réseau unitaire de la rue du Vieux Bourg.
- Reprise d'environ 100 branchements d'eaux usées ;
- Réutilisation des réseaux unitaires existants en tant que réseaux d'eaux pluviales ;
- Reprise des réseaux d'eaux usées existants de la route de la Fonte du Buyat afin de les connecter au réseau créé ;
- Création d'un réseau de surverse des eaux pluviales au droit de la route de la Fonte du Buyat (Ø 400 mm, 45 ml), dirigé vers le fossé du chemin de la Grande Pierre et redimensionnement de la buse en aval (Ø 300 mm -> Ø 400 mm – 10 ml).

Une solution de tranchée d'infiltration pourra être étudiée en lieu et place des canalisations d'eaux pluviales projetées en phase de maîtrise d'œuvre selon les contraintes recensées.

Il est estimé une diminution des eaux claires parasites permanentes et météoriques et ainsi une restitution au milieu, qui permettra un soutien d'étiage du cours d'eau.

Réduction des eaux claires parasites permanentes M3/an :	Réduction des eaux claires parasites météoriques, surface déconnectée	Volume annuel restitué au cours d'eau l'Yzeron
60 m3/j ou 21900 m3/an	10 000 m ²	22 302 m3/an

Cela permettra également une réduction des volumes à la station de Pierre Bénite, et une réduction des déversements par temps de pluie au bassin d'orage en aval de la commune et au réseau de la Métropole..

► Données financières

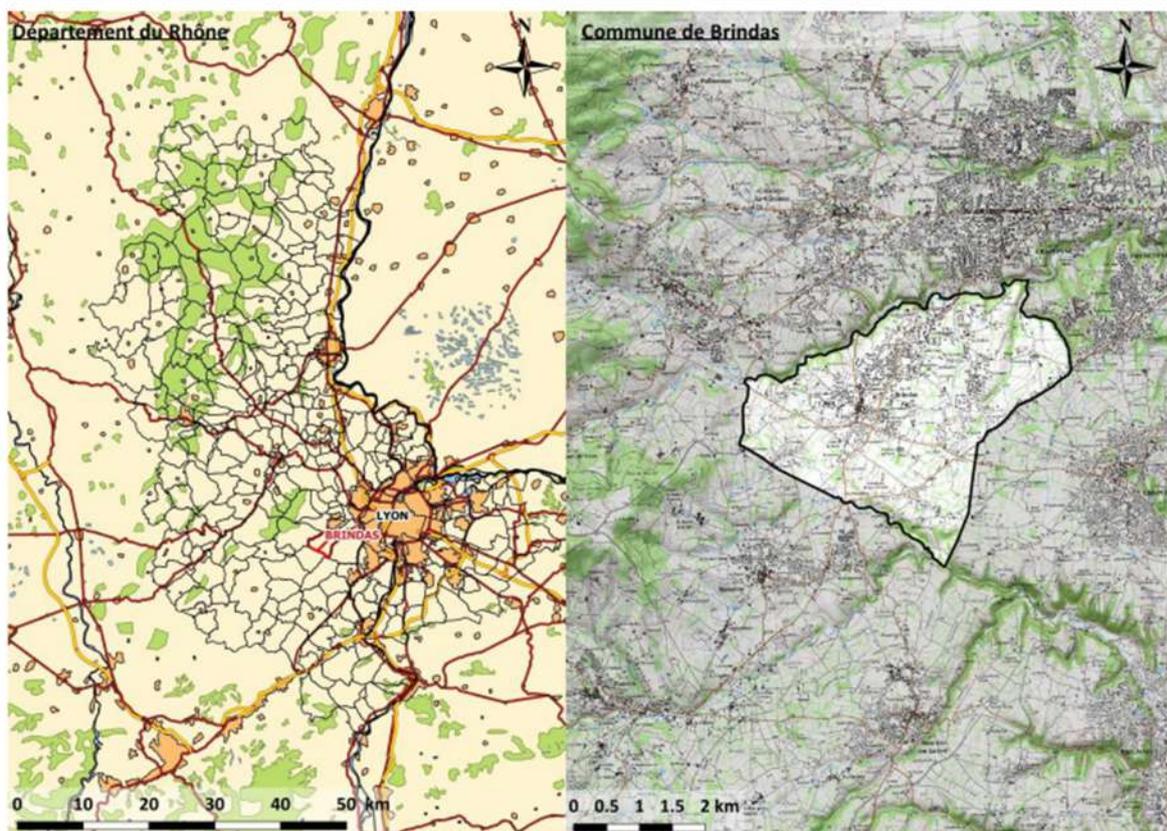
rise d'œuvre, Etudes annexe ais divers eaux usées	113 660,00 €		113 660,00 €
aux d'eaux pluviales		21 500,00 €	21 500,00 €
rise d'œuvre, Etudes annexe ais divers eaux pluviales		7 500,00 €	7 500,00 €
T TOTAL OPERATION	800 000,00 €	29 000,00 €	829 000,00 €

► Planning

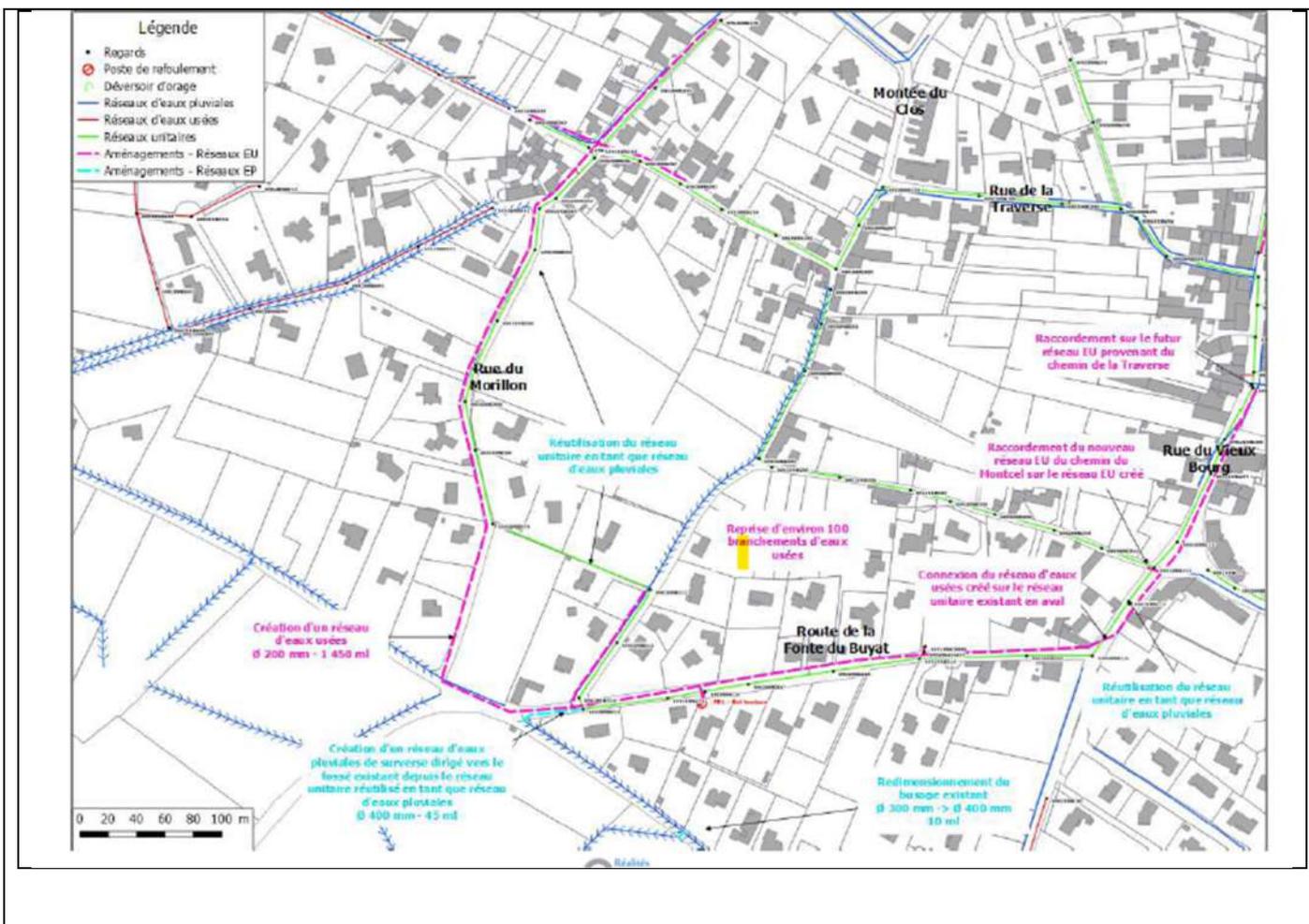
2023 : Etudes
2024 : Travaux

► Annexes Plan de situation /photo (facultatif)

Situation Brindas



Localisation de la commune de Brindas



■ Commune concernée : Vaugneray

■ **Restructuration et réhabilitation, renouvellement avec mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur le Secteur de la Déserte- rue du Dr Sérullaz et rue du Dronaud**

► Fiche d'identité

Domaine : Gestion quantitative de la ressource en eau

Nature : Travaux

Référent du projet : SIAHVY - Franck RUFFIN
avec délégation travaux eaux pluviales par la commune de Vaugneray au SIAHVY

Localisation du projet (adresse ou point GPS) : Sud de la commune de Vaugneray code INSEE (69255)
Rue de la Déserte- rue du Dr Serullaz et rue du Dronaud

Masse d'eau concernée : FRDR482a
Code mesure SDAGE : ASS0302

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

- Objectif 6 935 m3/an d'ECPP éliminées
- Objectif de 1 900 m2 déconnectés des réseaux unitaires
- Réalisation des travaux
- Suivi de l'évolution par les points de mesures du diagnostic permanent et l'autosurveillance

Coût : 1 080 000 €

Financement agence de l'eau : 50 % de 329 250 €, soit 164 625 €

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

Grand objectif :

- Améliorer le système de collecte d'assainissement (gestion patrimoniale et limitation des déversements au milieu naturel)
- Lutter contre les eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement par le renouvellement des réseaux et des travaux de mise en séparatif
- Restituer les eaux claires au milieu compte tenu des enjeux climatiques et dans un objectif d'atténuer les étiages (réponses aux enjeux du SDAGE et du PGRE).

De manière générale, pour la commune de Vaugneray, l'exploitation des mesures de temps sec et de pluie du schéma directeur validé le 19 septembre 2019 met en évidence les éléments suivants :

- Les volumes et les proportions d'ECPP sont d'une manière très élevée. Les intrusions sont importantes sur la quasi-totalité des points de mesures. **Tous les secteurs présentent un taux d'ECPP supérieur à 40 % (excepté le tronçon aval du collecteur de transfert), globalement supérieur à 60-70 % et parfois même supérieur à 90 %**

Une forte sensibilité aux intrusions d'eaux claires parasites permanentes a été mise en évidence sur les réseaux de la rue de la Déserte, de la rue des Écoles et de l'avenue du Docteur Sérullaz, donc plus globalement dans le secteur de la rue du Dronaud.

- Sur la commune de Vaugneray, aucun secteur n'est identifié comme étant sensible aux intrusions d'eaux météoriques. Ainsi, même le secteur de la rue des Alpes, disposant d'un réseau séparatif

semble probablement drainer des apports d'eaux pluviales. Le secteur qui semblerait le moins sensible correspond au secteur du Chardonnet.

Alors qu'elles devraient être infiltrées ou rejetées dans le milieu naturel, ces eaux parasitent le système d'assainissement en s'introduisant dans le réseau d'assainissement par les casses et fissures et en provoquant sa mise en charge et des surcoûts d'exploitation. Outre les dysfonctionnements hydrauliques susceptibles d'être engendrés par cette collecte d'eaux pluviales, l'interception d'eaux météoriques sur ce secteur conduit à transférer inutilement des volumes d'eau vers la station de Pierre-Bénite, volumes qu'il conviendrait de conserver sur le bassin versant dans une logique de contribuer à l'amélioration de la gestion de la ressource en eau du territoire.

Des aménagements sont proposés afin de réduire les apports météoriques, les apports d'eaux claires parasites permanentes, pour réduire la sollicitation des réseaux et des déversoirs d'orage en aval de la commune.

Dans le cadre du PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau), l'objectif est de restituer les eaux claires parasites du réseau d'assainissement au milieu naturel pour soutenir les débits d'étiage des cours d'eau.

La création d'un nouveau réseau d'eaux usées permet aussi de procéder à un renouvellement du patrimoine.

Aussi, compte tenu des projets de voirie, le SIAHVVY doit engager deux fiches actions VAU3-2 SC1 et VAU3-3 du Schéma directeur validé en 2019.

► Programme / Contenu technique

Ce projet est planifié de 2022 à 2024 en deux tranches :

Tranche 1 : remplacement des réseaux de la rue de la Déserte

Renouvellement du réseau d'assainissement (Ø 200 mm – 295 ml ; Ø 250 mm – 140 ml) et création d'un réseau d'eaux pluviales (Ø 400 mm – 285 ml) connecté au réseau d'eaux pluviales de la rue du Dronaud. La présence de rocher est suspectée sur ce secteur

Tranche 2 : Mise en séparatif de la Rue des écoles et de l'avenue Dr Sérullaz

Création d'un réseau d'eaux usées (Ø 200 mm – 470 ml) au droit de l'avenue du Docteur Serullaz et de la rue des Ecoles afin de collecter les eaux usées du secteur, réseau unitaire existant en tant que réseau d'eaux pluviales, reprise de 25 branchements, travaux pour la reprise des exutoires des deux réseaux sur la rue du Dronau

Et Remplacement du réseau du Dronau renouvellement du réseau d'assainissement (Ø 400 mm sur 450 ml)

Il est estimé une diminution des eaux claires parasites permanentes et météoriques et ainsi une restitution au milieu, qui permettra un soutien d'étiage du cours d'eau.

Tranche	Réduction des eaux claires parasites permanentes:	Réduction des eaux claires parasites météoriques, surface déconnectée	Volume annuel restitué au cours d'eau L'Yzeron
Tranche 1 Déserte	10 m3/an ou 3650 m3/an	1000 m ²	3145 m3/an
Tranche 2	9 m3/j ou 3285 m3/an	900 m ²	2830 m3/an
Total	6935 m3/an	1900 m²	5975 m3/an

Cela permettra également une réduction des volumes à la station de Pierre-Bénite, et une réduction des déversements par temps de pluie aux déversoirs d'orage en aval de la commune.

► Données financières

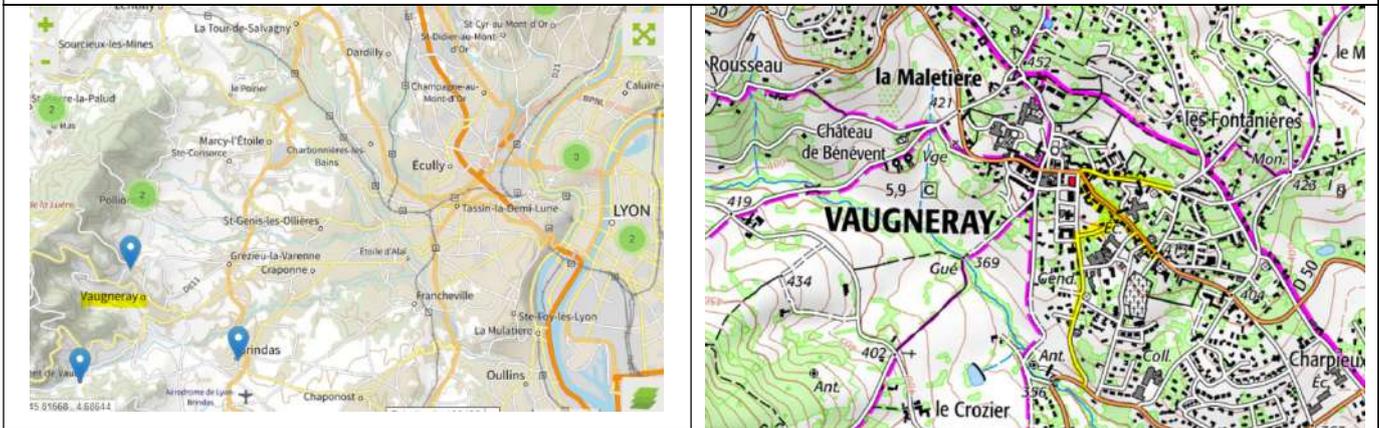
	EU	EP	Total HT
1) Cout travaux tranche 1			
remplacement des réseaux de la rue de la Déserte	150 000 €	70000	
Maîtrise d'œuvre, études annexe et frais divers (contrôle externe, frais servitude...) Tranche 1	15 000 €	5000	
Sous total tranche 1	165 000 €	75 000 €	240 000 €
2) Cout travaux tranche 2			
Mise en séparatif de la Rue des écoles et de l'avenue Dr Sérrullaz et rue du Dronau	644 000 €	78 000 €	
Maîtrise d'œuvre, études annexe et frais divers (contrôle externe, frais servitude...) Tranche 2	105 000 €	13 000 €	
Sous total tranche 2	749 000 €	91 000 €	840 000 €
COUT TOTAL OPERATION			1 080 000 €

► Planning

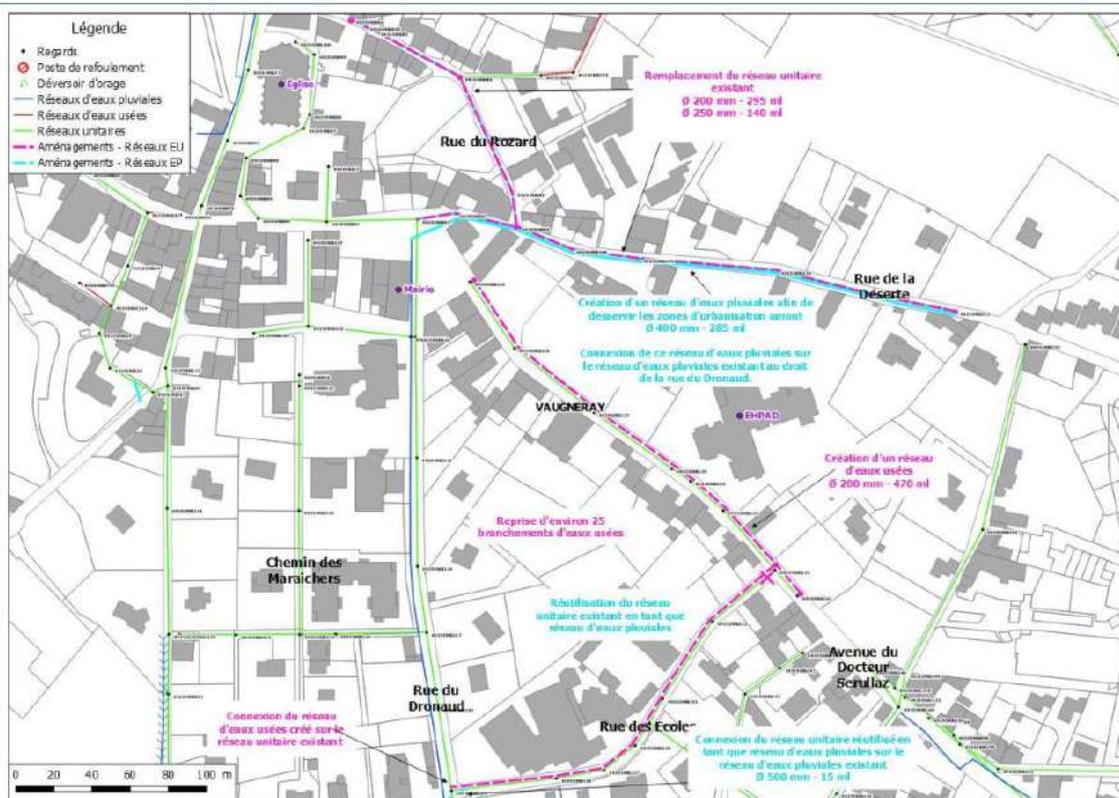
- Tranche 1 : Etudes et travaux 2022-2023
- Tranche 2 : Etudes en 2023, travaux au plus tard début 2024

► Annexes Plan de situation /photo (facultatif)

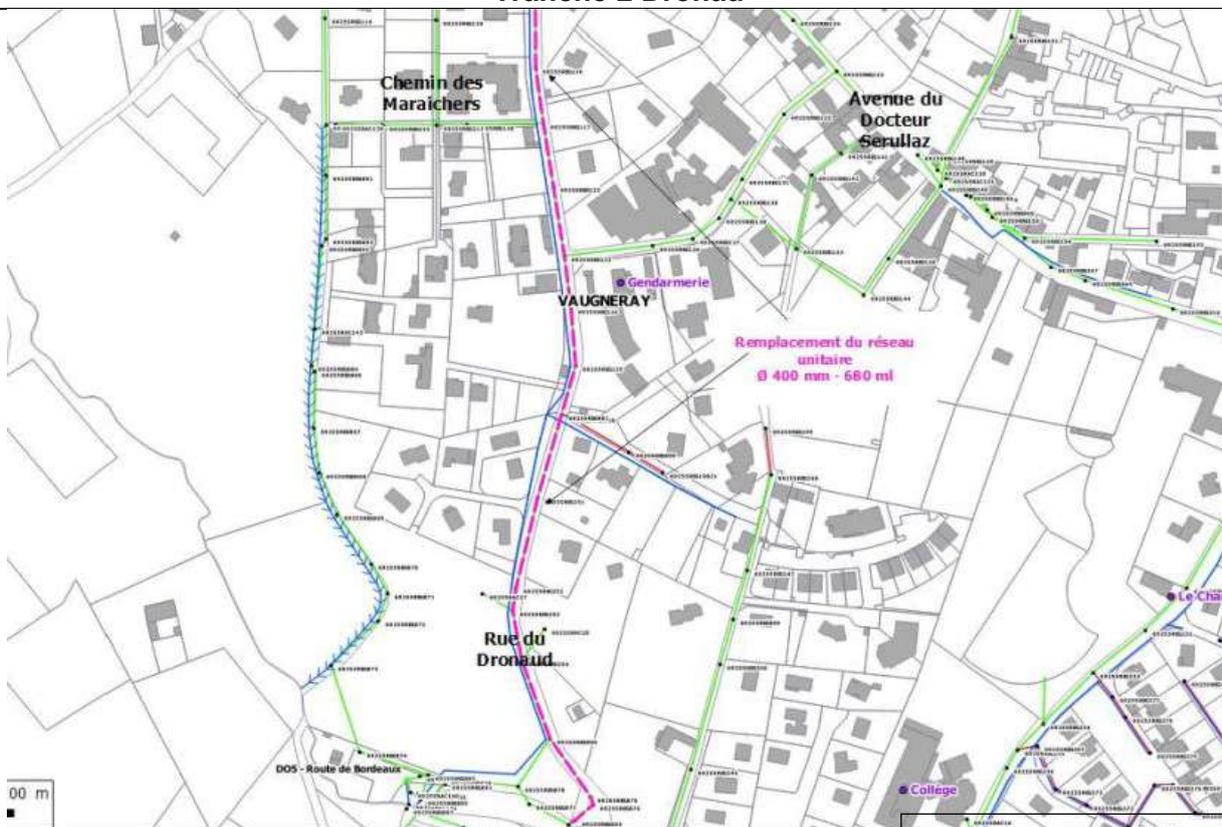
Situation



Tranche 1 et 2



Tranche 2 Dronau



■ Commune concernée : Vaugneray

■ **Réhabilitation du réseau d'eaux usées du chemin Louis Valentin**

► Fiche d'identité

Domaine : Gestion quantitative de la ressource en eau

Nature : Travaux

Référent du projet : SIAHVY - Franck RUFFIN

Localisation du projet (adresse ou point GPS) : Sud de la commune de Vaugneray code INSEE (69255)
Chemin louis Valentin

Masse d'eau concernée : FRDR482a
Code mesure SDAGE : ASS0302

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

- Objectif 9 730 m3/an d'ECPP éliminées
- Réalisation des travaux
- Suivi de l'évolution par les points de mesures du diagnostic permanent et l'autosurveillance

Coût : 81 000 €

Financement agence de l'eau : 50 % de 81 000 €, soit 40 500 €

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

Grand objectif :

- Améliorer le système de collecte d'assainissement (gestion patrimoniale et limitation des déversements au milieu naturel)
- Lutter contre les eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement par le renouvellement des réseaux et des travaux de mise en séparatif
- Restituer les eaux claires au milieu compte tenu des enjeux climatiques et dans un objectif d'atténuer les étiages (réponses aux enjeux du SDAGE et du PGRE).

De manière générale, pour la commune de Vaugneray, l'exploitation des mesures de temps sec et de pluie du schéma directeur validé le 19/09/2019 met en évidence les éléments suivants :

- Les volumes et les proportions d'ECPP sont d'une manière très élevée. Les intrusions sont importantes sur la quasi-totalité des points de mesures. **Tous les secteurs présentent un taux d'ECPP supérieur à 40 % (excepté le tronçon aval du collecteur de transfert), globalement supérieur à 60-70 % et parfois même supérieur à 90 %**
- Sur la commune de Vaugneray, aucun secteur n'est identifié comme peu sensible aux intrusions d'eaux météoriques. Ainsi, même le secteur de la Vue des Alpes, disposant d'un réseau séparatif semble probablement drainer des apports d'eaux pluviales. Le secteur qui semblerait le moins sensible correspond au secteur du Chardonnet.

Les eaux usées des secteurs de la «Charlisse» et des «Aiguillons » sont collectées et transitent par un réseau de transfert de diamètre 250 mm, implanté sous le chemin Louis Valentin.

Les mesures et les inspections nocturnes réalisées dans le cadre de l'étude **mettent en évidence des apports d'eaux claires parasites permanentes au droit d'une partie de ce réseau.**

Les inspections télévisées réalisées à la suite de ces inspections ont confirmé la vétusté du réseau (fissures, infiltrations, raccordements défectueux, défauts de joint).

Alors qu'elles devraient être infiltrées ou rejetées dans le milieu naturel, ces eaux parasitent le système d'assainissement en s'introduisant dans le réseau d'assainissement par les casses et fissures et en provoquant sa mise en charge et des surcoûts d'exploitation. Outre les dysfonctionnements hydrauliques susceptibles d'être engendrés par cette collecte d'eaux pluviales, l'interception d'eaux météoriques sur ce secteur conduit à transférer inutilement des volumes d'eau vers la station de Pierre-Bénite, volumes qu'il conviendrait de conserver sur le bassin versant dans une logique de contribuer à l'amélioration de la gestion de la ressource en eau du territoire.

Dans le cadre du PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau), l'objectif est de restitué les eaux claires parasites du réseau d'assainissement au milieu naturel pour soutenir les débits d'étiage des cours d'eaux

Compte tenu des projets de voirie de la communauté de communes des Vallons du Lyonnais (CCVL), le SIAH VY doit engager la fiche action VAU8 du Schéma directeur validé en 2019.

► Programme / Contenu technique

Réhabilitation par chemisage d'une partie du réseau unitaire de transfert Ø 250 mm jusqu'au chemin du Drut, sur un linéaire de 465 ml.

Il est estimé une diminution des eaux claires parasites permanentes et météoriques et ainsi une restitution au milieu, qui permettra un soutien d'étiage du cours d'eau.

Réduction des eaux claires parasites permanentes:	Réduction des eaux claires parasites météoriques, surface déconnectée	Volume annuel restitué au cours d'eau L'Yzeron
40 m3/j ou 14600 m3/an	Sans objet	9730 m3/an

Cela permettra également une réduction des volumes à la station de Pierre-Bénite, et une réduction des déversements par temps de pluie du poste de relevage du Drut.

► Données financières

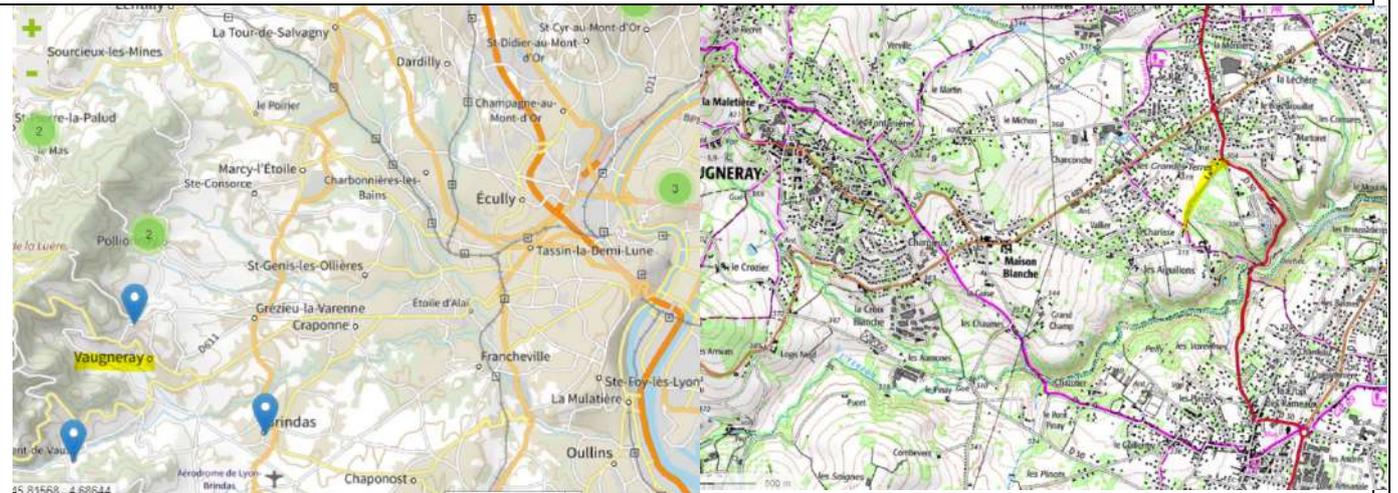
	Total HT
Réhabilitation réseau chemin Louis Valentin	70 000,00 €
Maitrise d'œuvre, Etudes annexe et frais divers eaux usées	11 000,00 €
COUT TOTAL OPERATION	81 000,00 €

► Planning

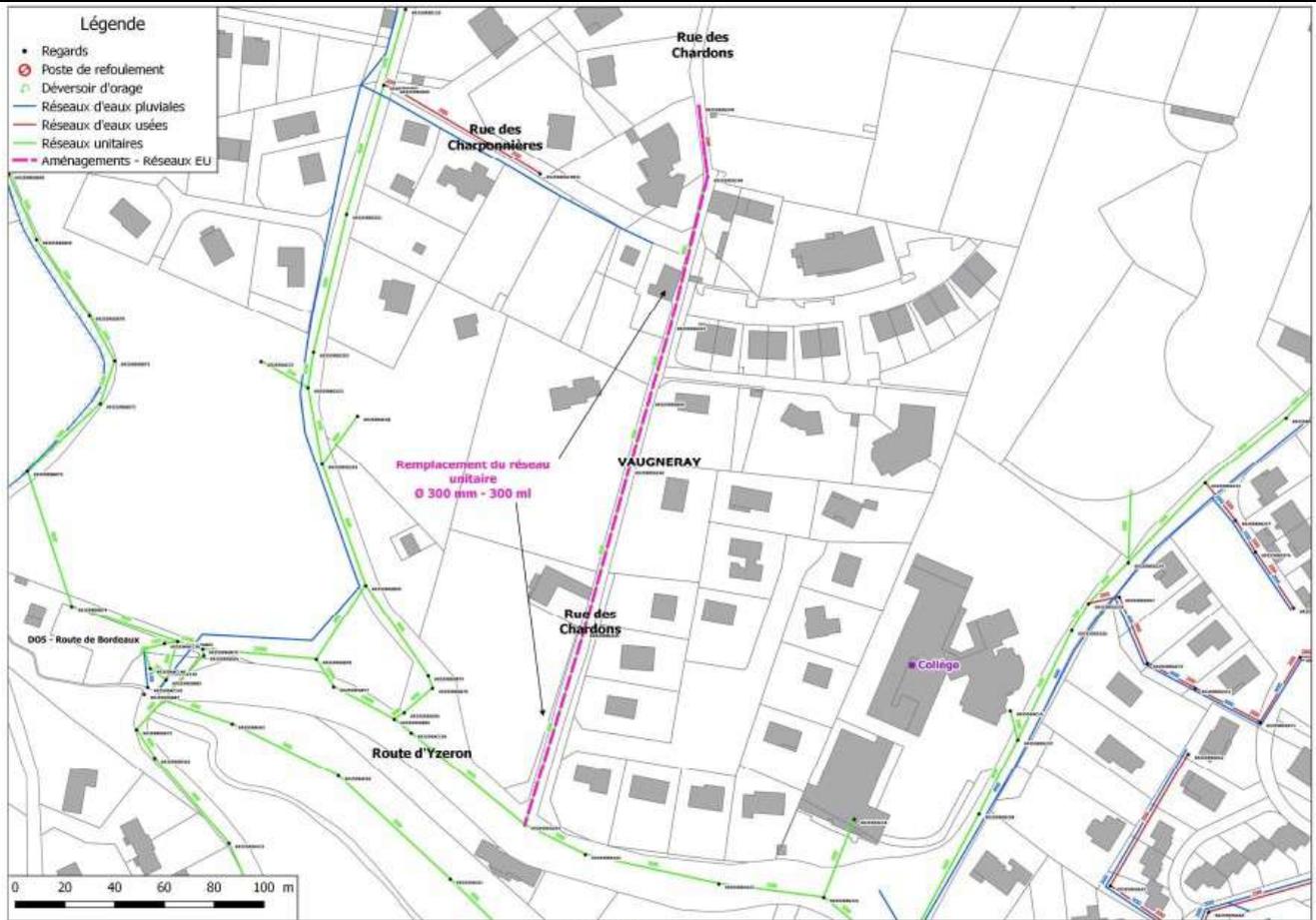
Etudes et travaux en 2023

► Annexes Plan de situation /photo (facultatif)

Situation



Plan Travaux



■ Communes concernées : Communes membres de la CCVL (Brindas, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Pollionnay, Sainte-Consorce, Thurins, Vaugneray et Yzeron)

■ **Caractérisation des prélèvements en eau pour l'usage agricole et du matériel d'irrigation**

► Fiche d'identité

Domaine : Gestion quantitative de la ressource en eau

Nature : Etude

Référente du projet : Lydia LOUBACHE

Masse d'eau concernée : FRDR482a

Code mesure SDAGE : RES0201

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

- Synthèse par commune de la provenance de l'eau d'irrigation, estimation des surfaces irrigables
- Production de diagnostics type du matériel d'irrigation par filière
- Nombre d'agriculteurs présents sur des temps d'échanges

Coût : 16 192 € ou 25 327 €

Financement agence de l'eau : hypothèse haute 50 % de 25 327 €, soit 12 663 €

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

■ **Contexte** : La disponibilité de l'eau joue un rôle essentiel dans la production, le rendement et la qualité de la plupart des cultures. Dans le contexte actuel de changement climatique avec une augmentation des fréquences des épisodes de sécheresse, qui entraîne une augmentation des surfaces irriguées et des quantités d'eau utilisées, il est essentiel de sécuriser et d'optimiser l'usage des ressources en eau pour l'agriculture afin de :

- Accompagner les filières agricoles dans leur stratégie d'adaptation au changement climatique et d'évolution de leurs pratiques ;
- Améliorer la résilience des territoires et la gestion de la ressource en eau ;
- Soutenir les initiatives visant à économiser l'eau en améliorant les pratiques d'irrigation et en favorisant les expérimentations et les innovations.

Le réseau collectif d'irrigation permet de répondre à une partie des besoins mais il n'est pas présent partout. Par conséquent, le stockage de l'eau a considérablement augmenté, non seulement avec des ouvrages collectifs de taille plus ou moins importante mais aussi avec des petits plans d'eau privés. Ces petites retenues d'eau se sont avérées être un outil essentiel pour surmonter les aléas du climat et ainsi stabiliser les rendements des cultures. Mais en stockant et en détournant de l'eau, les retenues modifient la répartition naturelle, les chemins et le devenir des flux d'eau et de matières.

La Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) souhaite réaliser une étude sur l'usage des ressources en eau pour l'agriculture sur son périmètre mais compte tenu du

travail actuel sur le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) à l'échelle des bassins versants de l'Yzeron et du Garon, il serait intéressant d'associer les EPCI dont relèvent les communes situées dans ces périmètres, pour une meilleure gestion globale de la ressource en eau et une évaluation de l'impact cumulé de ces retenues.

Cet élargissement de l'étude à un territoire plus important que celui de la CCVL n'a pas encore fait l'objet de discussions avec les EPCI voisins (COPAMO, CCVG, CCPA, CCMDL et Métropole).

Le périmètre définitif de l'étude sera donc décidé après concertation entre toutes les collectivités concernées.

En tout état de cause, la CCVL réalisera l'étude objet de cette fiche action sur son périmètre.

■ **Objectifs** : Un travail de caractérisation des pratiques des prélèvements et un diagnostic de l'équipement d'irrigation des exploitations est un pré requis indispensable pour un accompagnement cohérent dans une meilleure gestion qualitative et quantitative des ressources en eau pour l'agriculture (financier et technique).

Les objectifs sont les suivants :

- Apporter une vue d'ensemble des prélèvements agricoles ;
- Créer de la connaissance sur les systèmes économes en eau et le matériel d'irrigation actuel ;

Sensibiliser les agriculteurs dans leurs pratiques pour optimiser l'usage de la ressource en eau.

► Programme / Contenu technique

1 - Etat des lieux par commune de l'origine des prélèvements agricoles (SMHAR + CA 69 + 2 Syndicats de rivière) :

- Réseau d'irrigation collectif : volumes prélevés sur les 3 dernières années (2020, 2021 et 2022), usages de l'eau, nature des équipements en place pour irriguer... ;
- Connaissance du fonctionnement des retenues en quantifiant les prélèvements en eau pour l'usage agricole (irrigation ou abreuvement du bétail) en fonction de la capacité totale de la retenue et des besoins en eau pour l'agriculture. Il est important de prendre en compte la diversité des ressources et des pratiques de prélèvements ;
- Identifier les retenues stratégiques de loisirs à remobiliser pour l'agriculture.

2 - Diagnostics type du matériel d'irrigation sur des exploitations représentatives des filières agricoles majoritaires du territoire (SMHAR + CA 69) : élevage laitier, élevage bovin viande, maraichage, arboriculture

3 - Organisation de temps d'échanges de pratiques et de sensibilisation des agriculteurs sur l'utilisation du matériel et les pratiques d'irrigation en s'appuyant sur les expérimentations et les retours d'expériences conduites dans le cadre de SMHARTER (CA 69 + 2 Syndicats de rivière)

► Données financières

Etude sur le seul périmètre de la CCVL :

- Etat des lieux : **1 jour / commune** (CA 69 + SMHAR) :

CCVL : 1j * 589 € HT * 8 communes = **4 712 € HT**

- Diagnostics type : **2 jours / exploitation** (CA 69 + SMHAR) :

2 j * 8 exploitations * 589 € HT = **9 424 € HT**

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

- Temps d'échange : 2 réunions (2 jours par réunion pour préparation + présentation) : **4 jours** :
4j * 589 € HT = **2 356 € HT**

Montant total estimé : 16 492 €

A titre indicatif, l'état des lieux sur l'ensemble des périmètres SAGYRC/SMAGGA : 19 communes du SAGYRC + 24 communes du SMAGGA : 1j * 589 € HT * 43 communes =
25 327 € HT

► Planning

2023

■ Communes concernées : Brindas, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Pollionnay, Sainte-Consoise, Thurins, Vaugneray et Yzeron

■ Désimperméabilisation de surfaces de voirie et de stationnements

► Fiche d'identité

Domaine : Gestion des eaux pluviales à la source

Nature : Etude et travaux

Référent du projet : Christophe CHARNAY

Masse d'eau concernée : FRDR482a
Code mesure SDAGE : ASS0201

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

■ Objectif de 22 900 m² déconnectés des réseaux unitaires

Coût : des ouvrages de gestion des eaux pluviales 606 850 €.
Financement agence de l'eau : A définir

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

■ **Contexte** : La Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) entreprend chaque année d'importants travaux de requalification de voirie. Les principes d'aménagement pourront être désormais orientés vers un traitement des eaux pluviales sur site (par infiltration locale). Les rejets directs aux réseaux unitaires pourront être déconnectés soit totalement, soit pour les événements pluvieux les plus récurrents. Ils pourront également être stockés.

■ Objectifs :

L'objectif est de profiter des travaux d'aménagement pour entreprendre une désimperméabilisation systématique des surfaces aménagées, permettant de ramener les eaux pluviales au sol (rechargement des nappes) et de mettre fin à l'évacuation en réseau, source de multiples nuisances.

Plus globalement, l'objectif est de favoriser la mise en pratique de démarches vertueuses lors de travaux de voirie, dans le respect des schémas de gestion des eaux pluviales en vigueur sur le territoire.

L'action permet également d'être valeur d'exemple pour les propriétaires privés de vastes surfaces imperméabilisées.

► Programme / Contenu technique

■ Les bénéficiaires potentiels :

- Gestionnaires de réseaux d'eaux usées
- Usagers du Domaine Public

■ Les modalités techniques :

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

- Création de noues infiltrantes, de tranchées infiltrantes, de puits d'infiltration, de massifs infiltrants (possibilité de recourir à une combinaison de plusieurs techniques).
- Mise en œuvre de revêtements de surface imperméables,
- Déconnexion des réseaux

Liste des opérations :

Intitulé de l'opération	Nature de l'opération	Commentaires
Stationnements salle des sports, Brindas	DESIMPERMEABILISATION DE SURFACES SUR PARCS DE STATIONNEMENT PUBLIC	1.800 m2 - Concertation avec la commune à mener
Stationnements crèche Pôle Jeunesse, Messimy	DESIMPERMEABILISATION DE SURFACES SUR PARCS DE STATIONNEMENT PUBLIC	1.000 m2 - sous réserve accord de la commune
Stationnements Mairie, Thurins	DESIMPERMEABILISATION DE SURFACES SUR PARCS DE STATIONNEMENT PUBLIC	3.000 m2 - sous réserve accord de la commune
Chemin de la Fonte du Buyat, Brindas	DESIMPERMEABILISATION DE SURFACES DE VOIRIES (PROGRAMME 2023 - 2024)	400ml - 2400 m ² - Programme voirie à valider
Route du Pont d'Arthaud, Messimy	DESIMPERMEABILISATION DE SURFACES DE VOIRIES (PROGRAMME 2023 - 2024)	430 ml - 2600m ²
Chemin du Mercier, Pollionnay	DESIMPERMEABILISATION DE SURFACES DE VOIRIES (PROGRAMME 2023 - 2024)	200 ml - 1200m ² - Programme voirie à valider
Avenue des Combattants, Sainte-Consorte	DESIMPERMEABILISATION DE SURFACES DE VOIRIES (PROGRAMME 2023 - 2024)	325 ml - 2600m ² Programme voirie à valider
Route de Marcy, Sainte-Consorte	DESIMPERMEABILISATION DE SURFACES DE VOIRIES (PROGRAMME 2023 - 2024)	615 ml - 5000 m ² - Programme voirie à valider
Stationnements Route des Droits de l'Homme, Vaugneray	DESIMPERMEABILISATION DE SURFACES DE VOIRIES (PROGRAMME 2023 - 2024)	240 ml - 3300 m ² Programme voirie à valider

► Données financières et planning

Intitulé de l'opération	Surface déconnectée	Année de démarrage	Coût total en € (HT)
Stationnements salle des sports, Brindas	1800	2023	126 000,00 €
Stationnements crèche Pôle Jeunesse, Messimy	1000	2024	70 000,00 €
Stationnements Mairie, Thurins	3000	2024	150 000,00 €
Chemin de la Fonte du Buyat, Brindas	2400	2024	225 000,00 €
Route du Pont d'Arthaud, Messimy	2600	2023	200 000,00 €
Chemin du Mercier, Pollionnay	1200	2023	160 000,00 €
Avenue des Combattants, Sainte-Consorte	2600	2023	300 000,00 €
Route de Marcy, Sainte-Consorte	5000	2024	246 000,00 €
Stationnements Route des Droits de l'Homme, Vaugneray	3300	2024	118 500,00 €
TOTAL :			1 595 500,00 €

■ Grézieu-la-Varenne

■ Désimperméabilisation du secteur de la Halle

► Fiche d'identité

Domaine : Gestion des eaux pluviales à la source

Nature : Etude et travaux

Référent du projet : Thierry SIGAUD

Localisation du projet (adresse ou point GPS) : Halle 2A rue Finale en Emilie 69290 Grézieu-la-Varenne

Masse d'eau concernée : FRDR482a
Code mesure SDAGE : ASS0201

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

- Quantité d'eau récupérée de la toiture et utilisable pour l'arrosage
- Quantité d'eau déconnectée des futurs réseaux d'eaux pluviales en provenance des parkings (objectif de 3 800 m2 déconnectés)

Coût : 395 793 €

Financement agence de l'eau : A définir

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

Le bâtiment de la halle fait partie intégrante du secteur dynamique de la commune. Il est situé à proximité de la mairie, du centre d'animation et de la médiathèque et à l'intersection de la rue Finale en Emilie et de l'avenue Emile Evellier. Des parkings desservent l'ensemble de ces bâtiments. De plus, de nombreuses manifestations associatives ou communales y sont organisées au cours de l'année (forum des associations, vide-grenier, marché bio, AMAP, vogue du 14 juillet...).

Depuis plusieurs années, la commune a entrepris de réhabiliter l'ensemble du secteur. En 2014, l'esplanade devant la mairie a été concernée par les travaux suivie en 2018 par le secteur autour des bâtiments du pôle médical et de la résidence pour personnes âgées autonomes. Il reste donc à aménager l'espace public situé entre le centre d'animation et la halle et le long de la rue Finale en Emilie.

Ainsi, dans le cadre du présent mandat, la municipalité souhaite rénover la halle et l'espace public attenant dans un souci de qualité environnementale, architecturale et fonctionnelle. L'aménagement ainsi obtenu permettra notamment une gestion intégrée des eaux pluviales et privilégiera l'infiltration des eaux de ruissellement.

■ Pour tous les parkings :

Récupération des eaux de ruissellement de la totalité des parkings (allées et places) et infiltration de ces dernières par l'intermédiaire de dalles alvéolaires mises en œuvre sur les places de parking et de noues paysagères en tête des places.

Pour les parkings Nord, Ouest et Sud situés autour de la halle :

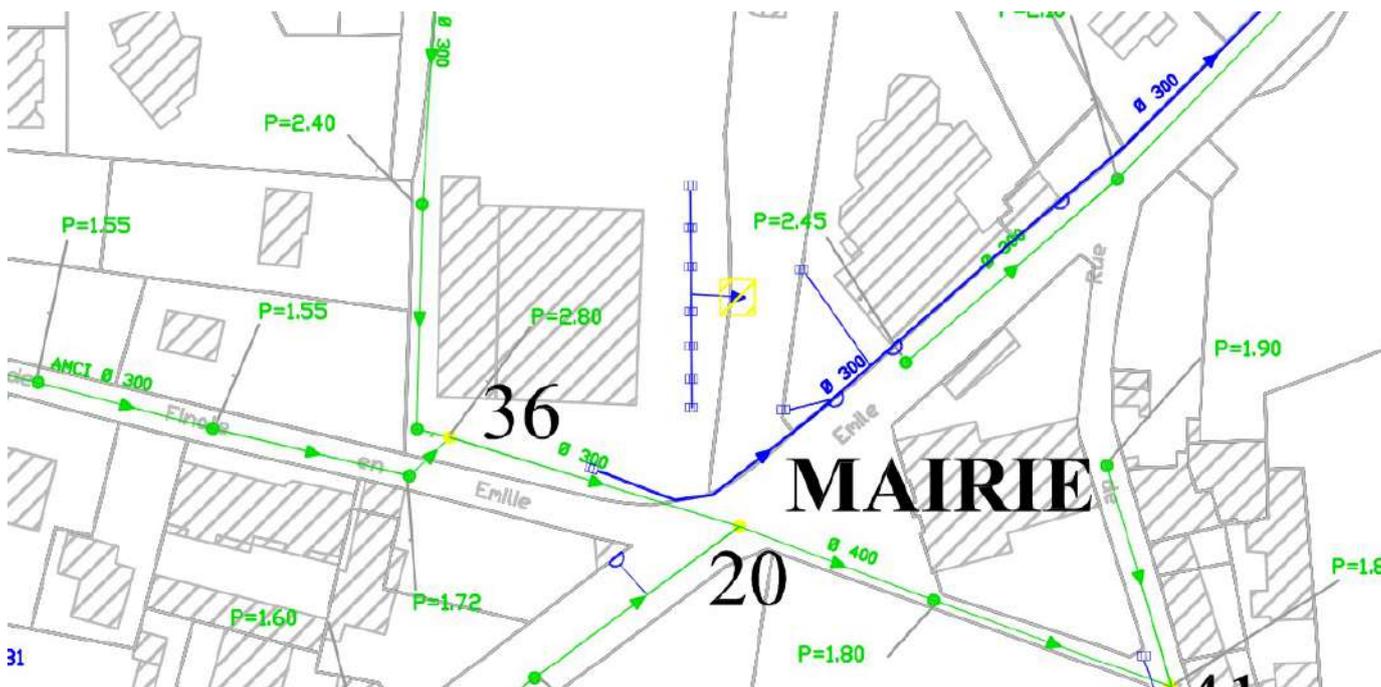
En cas de capacité d'infiltration insuffisante du terrain, en complément des dispositifs d'infiltration, création d'une rétention avant rejet au réseau d'eaux pluviales de la rue Finale en Emilie à créer (voir fiche « Réhabilitation du réseau d'eaux usées et déconnexion de réseaux d'eaux pluviales secteur Emile Évellier », projet porté par le SIAHVY)

Pour le parking de la médiathèque :

En cas de capacité d'infiltration insuffisante du terrain, en complément des dispositifs d'infiltration, création d'une rétention avant rejet au réseau d'eaux pluviales de l'avenue Emile Evellier à créer (voir fiche « Réhabilitation du réseau d'eaux usées et déconnexion de réseaux d'eaux pluviales secteur Emile Évellier », projet porté par le SIAHVY)

Une collaboration étroite sera menée par le SIAHVY et la commune afin d'articuler au mieux les projets de création des réseaux d'eaux pluviales et le projet d'aménagement des parkings et de réhabilitation de la halle incluant une gestion intégrée des eaux pluviales.

Extrait du plan des réseaux existants (en vert réseau unitaire, en bleu réseau d'eaux pluviales) :



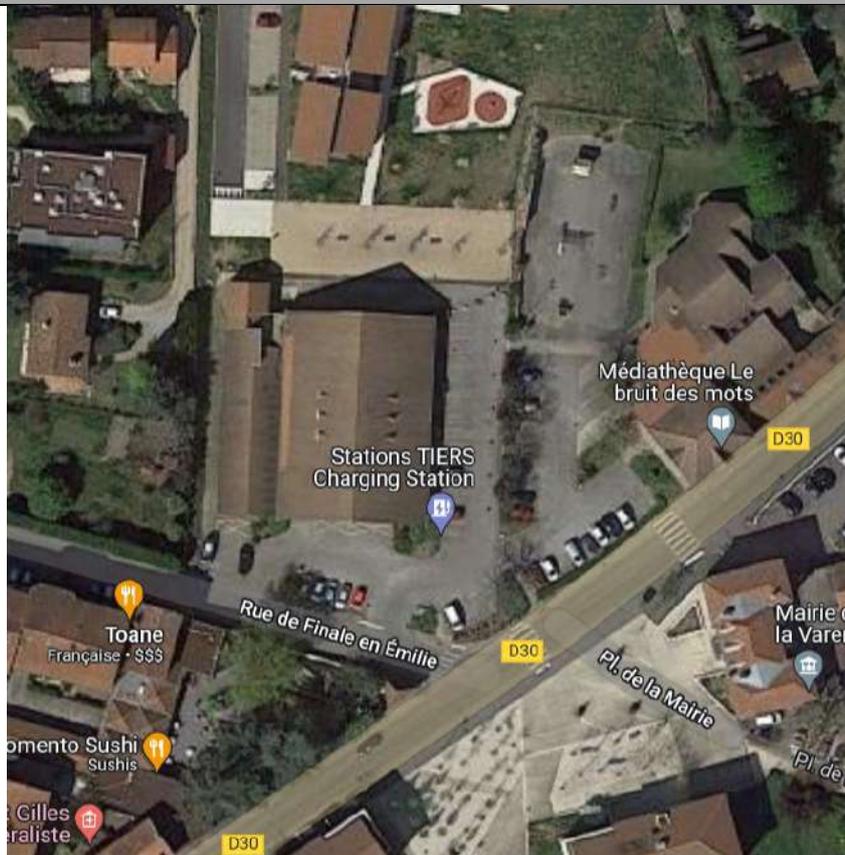
► Données financières

Désignation	PU HT	Quantité	Unité	Coût HT
Parking Ouest	135,00	460,00	m ²	62 100,00
Parking Sud	135,00	770,00	m ²	103 950,00
Parking Est	135,00	440,00	m ²	59 400,00
Parking Médiathèque	135,00	1 070,00	m ²	144 450,00
Montant total des travaux				369 900,00
Montant total de la maîtrise d'œuvre, études annexes et frais divers	369 900,00	0,07	Ft	25 893,00
Montant total de l'opération				395 793,00

► Planning

2023/2024

► Annexes Plan de situation /photo (facultatif)



Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

FICHE ACTION N°30

COMMUNE DE MARCY L'ETOILE

■ Marcy l'Etoile

■ Réalisation d'une cuve de rétention des eaux pluviales

► Fiche d'identité

Domaine : Gestion des eaux pluviales / gestion quantitative

Nature : Etude et travaux

Référentes du projet :

Agent : Emilie FEROU (DST)

Adjointe aux espaces verts : Chantal DORVEAUX

Localisation du projet (adresse ou point GPS) : Allée Louis Raymond

Masses d'eau concernées : Nappe alluviale du Garon (FRDG385) + ruisseau La Tamina (FRDR482a)
Code mesure SDAGE : ASS0201

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

■ Cuve installée

■ Nombre de m³ économisés sur les autres ressources

Coût : 50 000 €

Financement agence de l'eau : A définir

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

■ Dans le cadre de la signature de la charte Ec'Eau, la Commune souhaite compléter ses actions (végétation économe en eau, réalisation d'une cuve de 60 m³, utilisation d'oyats...) par la réalisation d'une deuxième cuve de rétention des eaux pluviales afin de réduire nos consommations d'eau sur le réseau ainsi que celles du forage.

■ L'objectif du projet est de compléter notre capacité d'arrosage sans avoir recours au réseau d'eau potable ainsi qu'au forage et de pourvoir au nettoyage des engins et du matériel technique qui se fait actuellement via le réseau d'eau potable. Les eaux de toitures récupérées des ateliers municipaux seront déconnectées du réseau unitaire (500 m²). Un dispositif d'infiltration sera prévu en trop-plein des cuves.

► Programme / Contenu technique

Création d'une cuve de rétention de 150m³ en béton de 3m x 19.2m x 2.6m

Emplacement : Allée Louis Raymond – terrain des ateliers municipaux

Branchement de la cuve sur le réseau EP des ateliers municipaux pour récupérer les eaux de toiture des deux bâtiments. Un trop plein sera mis en place avec retour dans le milieu naturel (ruisseau La Tamina).

► Données financières

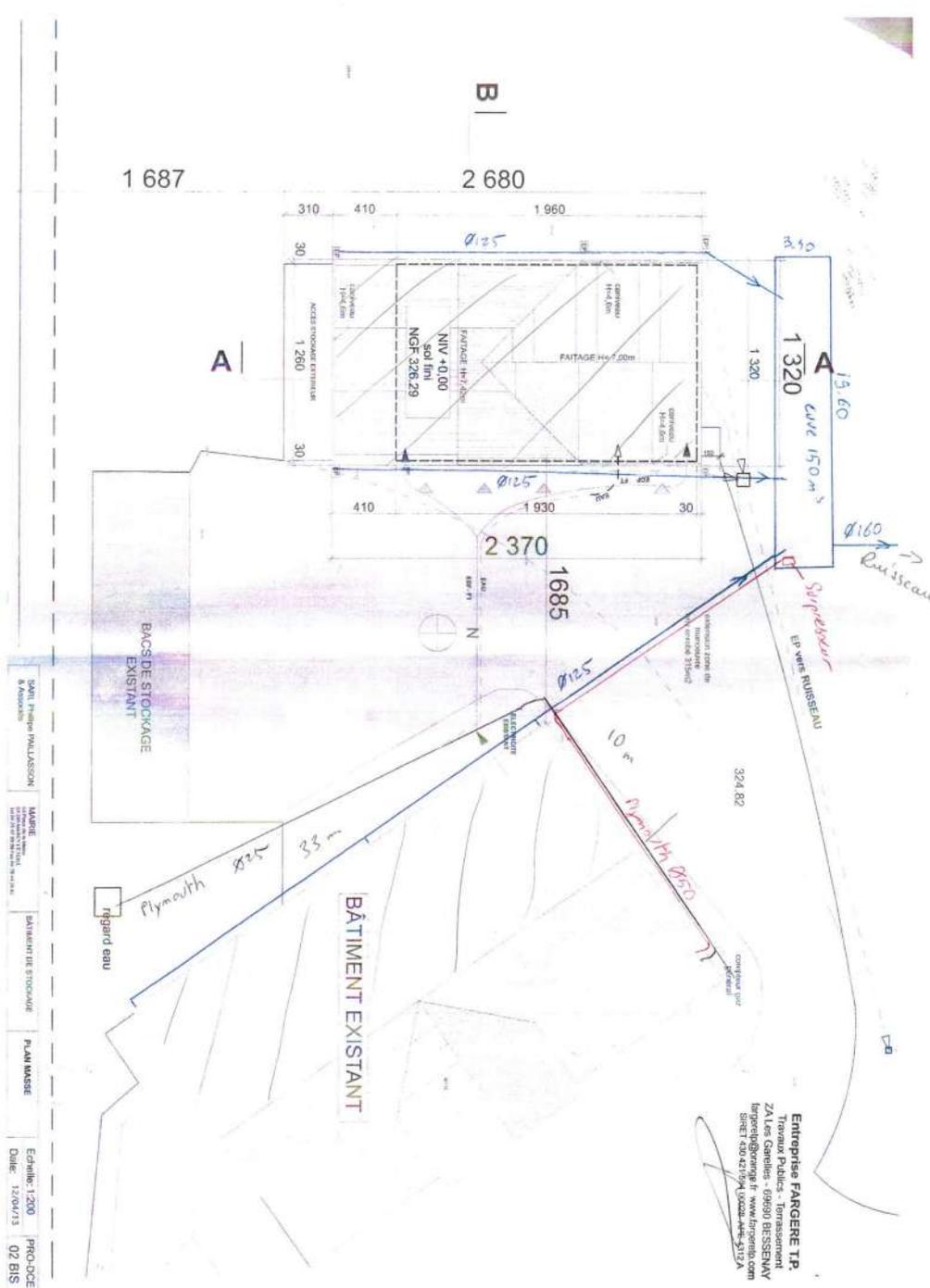
Budget prévisionnel : 50 000 euros HT

► Planning

Réalisation mars 2023

► Annexes Plan de situation / photo (facultatif)

Plan cuve



Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

■ TASSIN LA-DEMI-LUNE

■ **Etudes et désimperméabilisation du parking de l'Horloge**

▶ Fiche d'identité

Domaine : Gestion des eaux pluviales

Nature : Etude et travaux

Référentes du projet : Aurélie ANDERSEN et Joséphine FRANCOU

Localisation du projet (adresse ou point GPS) : Parking de l'horloge, TASSIN-LA-DEMI-LUNE 69160, 45.763361, 4.782647

Masse d'eau concernée : FRDR482a
Code mesure SDAGE : ASS0201

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

- Production d'un document technique comprenant les données sur les sols et l'étude hydraulique du site
- Préconisations pour la désimperméabilisation du parking de l'horloge
- Réalisation d'un parking perméable et résilient

Coût : 350 000 €
Financement agence de l'eau : A définir

▶ Origine du projet : *contexte et objectifs*■ **Contexte**

Le parking de l'Hôtel de Ville est situé dans le centre de Tassin la Demi-Lune dans un milieu très urbanisé et ne permet pas l'infiltration de l'eau dans les sols. C'est pour cette raison que la municipalité souhaite engager un projet de désimperméabilisation de celui-ci. L'objectif est d'offrir à cet espace minéralisé une meilleure gestion et infiltration de l'eau en permettant à celle-ci de pénétrer les sols et les nappes souterraines par la déconnexion au réseau unitaire. Un tel projet répond également à l'objectif de lutte contre les îlots de chaleurs urbains et de rendre les espaces communaux plus résilients aux changements climatiques. Par ailleurs, c'est un moyen de sensibiliser aux enjeux climatiques et environnementaux et de profiter d'un cadre de vie plus agréable.

■ **Objectif général**

Réaliser des études puis des travaux de désimperméabilisation du parking de l'horloge de la Ville de Tassin la Demi-Lune.

Le but est de produire une étude de dimensionnement comprenant l'analyse des sols, des tests de perméabilité et une étude hydraulique pour la mise en place d'un système d'infiltration d'eau de pluies pour le parking de l'Horloge.

► Programme / Contenu technique

Les eaux pluviales du parking de l'horloge sont en grande partie rejetées dans le réseau unitaire. L'objectif est de viser l'infiltration sur place à l'aide de nouvelles structures végétales et la déconnexion au réseau unitaire.

Les études préalables de dimensionnement devront inclure :

- L'analyse des sols
- Des tests de perméabilité
- Une étude hydraulique
- Les préconisations de dispositifs alternatifs de gestion des eaux pluviales

La désimperméabilisation reposera sur un système de noue ou de jardin de pluie. L'utilisation de matériaux spécifiques pour les voies piétonnières et les stationnements permettra de réduire l'imperméabilisation aux seules voies de circulation par des revêtements poreux ou perméables (système de dalle alvéolées, engazonnées...).

► Données financières

Pas de données précises à ce jour. Utilisation du coût plafond.

Estimation du montant des études et travaux = **350 000€**

► Planning

- 1^{er} semestre 2023 : recrutement d'un AMO pour la réalisation de l'étude
- 2^{ème} semestre 2023 : réalisation des études nécessaires à la désimperméabilisation du parking
- 1^{er} ou 2^{ème} semestres 2024 : réalisation des travaux de désimperméabilisation



Surface du parking : 3 780 m²

■ Francheville

■ **Récupération d'eaux pluviales et déconnection du réseau d'eaux usées**

▶ Fiche d'identité

Domaine : Gestion des eaux pluviales

Nature : Etude et travaux

Référente du projet : Elisa COUESNON

Localisation du projet : 1 Montée des Roches et 3 ch. du Temps des Cerises à Francheville

Masse d'eau concernée : FRDR482b
Code mesure SDAGE : ASS0201

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

- Surface des toitures déconnectées du réseau d'eaux pluviales : environ 600 m² et 500 m² (surface à définir plus précisément car toitures complexes)
- 2 surfaces d'espaces verts d'environ 600 m² sont disponibles à proximité pour infiltrer la surverse (avec possibilité de réalisation de noue d'infiltration)

Coût : 36 000 €

Financement agence de l'eau : A définir

▶ Origine du projet : *contexte et objectifs*

■ Dans le cadre des réflexions en cours sur la gestion économe de l'eau potable, la commune de Francheville (signataire de la charte écEAUnome) souhaite mettre en place deux cuves de récupération d'eaux pluviales pour récupérer l'eau de toiture d'un équipement public (2 fois 10 000L) afin d'arroser ses espaces verts, même hors période de sécheresse.

Cette gestion de l'eau d'arrosage des espaces verts constitue un complément des mesures déjà réalisées dans la mutation des espaces verts communaux. En effet, au cours de ces dernières années, la commune a supprimé une soixantaine de jardinières de fleurissement annuel (encore une dizaine de jardinières à supprimer en 2022) pour les remplacer (lorsque le terrain le permet) par des plantations en pleine terre de massifs d'arbres/d'arbustes et de vivace. La commune travaille avec le service nature et fleuve de la métropole de Lyon afin que pour chaque projet de réhabilitation de la voirie, soient plantés des arbres de haute tige avec des couvre-sols en pied d'arbres (si l'absence de réseau le permet).

De plus les massifs de fleurs annuels de pleine terre sont transformés peu à peu, pour partie ou en totalité, par des massifs d'arbustes et vivaces qui sont moins gourmands en eau et s'adaptent plus facilement aux changements climatiques.

■ L'équipement public (IRIS et médiathèque) est relié à un réseau séparatif eaux pluviales/eaux usées au départ des bâtiments. Cependant, le réseau d'assainissement qui collecte est un réseau d'eaux unitaire situé Montée des Roches. La récupération des eaux pluviales du bâtiment et l'infiltration de la surverse des cuves permettront donc de soustraire des eaux pluviales parasites du réseau d'eaux usées de la métropole de Lyon.

■ Le gymnase Jean Boistard a déjà une partie de sa toiture collectée dans une noue d'infiltration située à l'arrière du bâtiment, la capacité d'infiltration du terrain est donc bonne. La partie de la toiture à collecter est environ 600m², comme pour l'IRIS, la récupération de ces eaux pluviales permettra de les soustraire du réseau d'assainissement unitaire métropolitain.

► Programme / Contenu technique

■ Mise en place de 3 cuves de récupération d'eaux pluviales posées sur dalle à proximité de 2 bâtiments après déconnexion des descentes d'eaux pluviales des bâtiments concernés.



■ Infiltration de la surverse de la cuve de récupération dans un espace vert adjacent et/ou dans une noue d'infiltration.

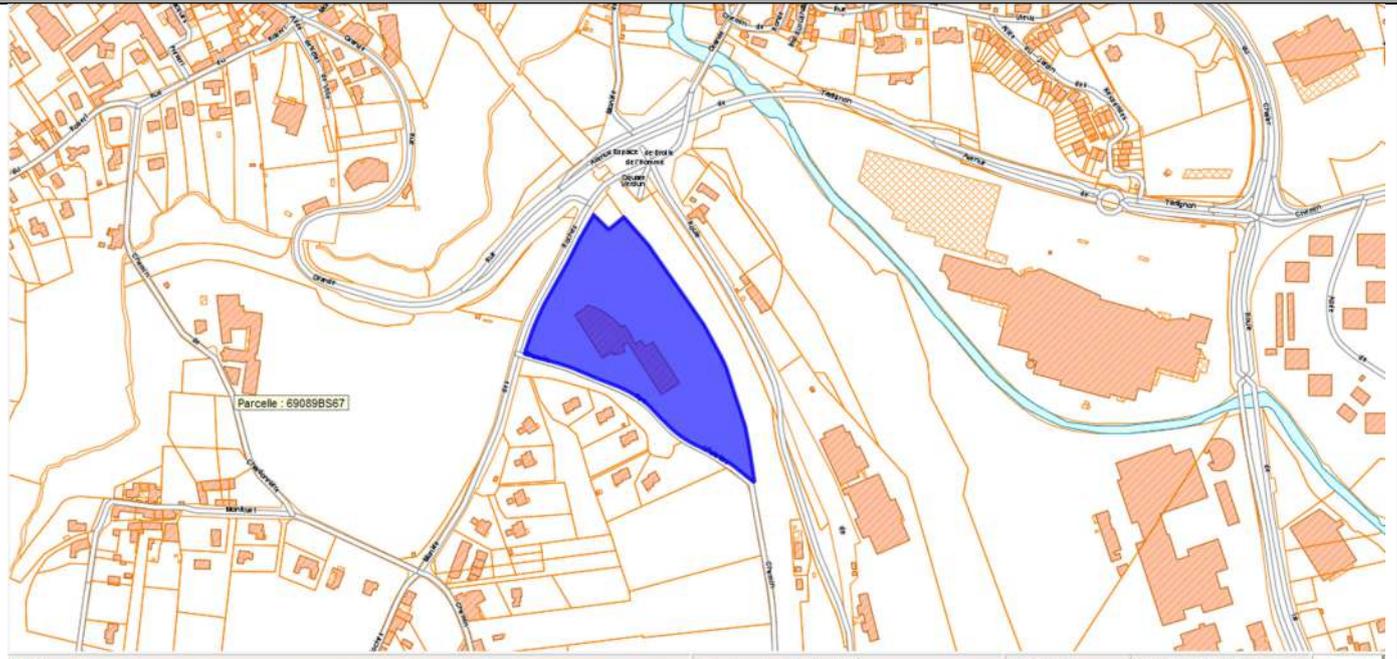
► Données financières

La somme de **36 000 euros TTC** va être inscrite au budget primitif 2023 pour l'achat de ces 3 récupérateurs d'eaux pluviales et les travaux connexes (modification des réseaux aériens d'eaux pluviales et réalisation de noue d'infiltration)

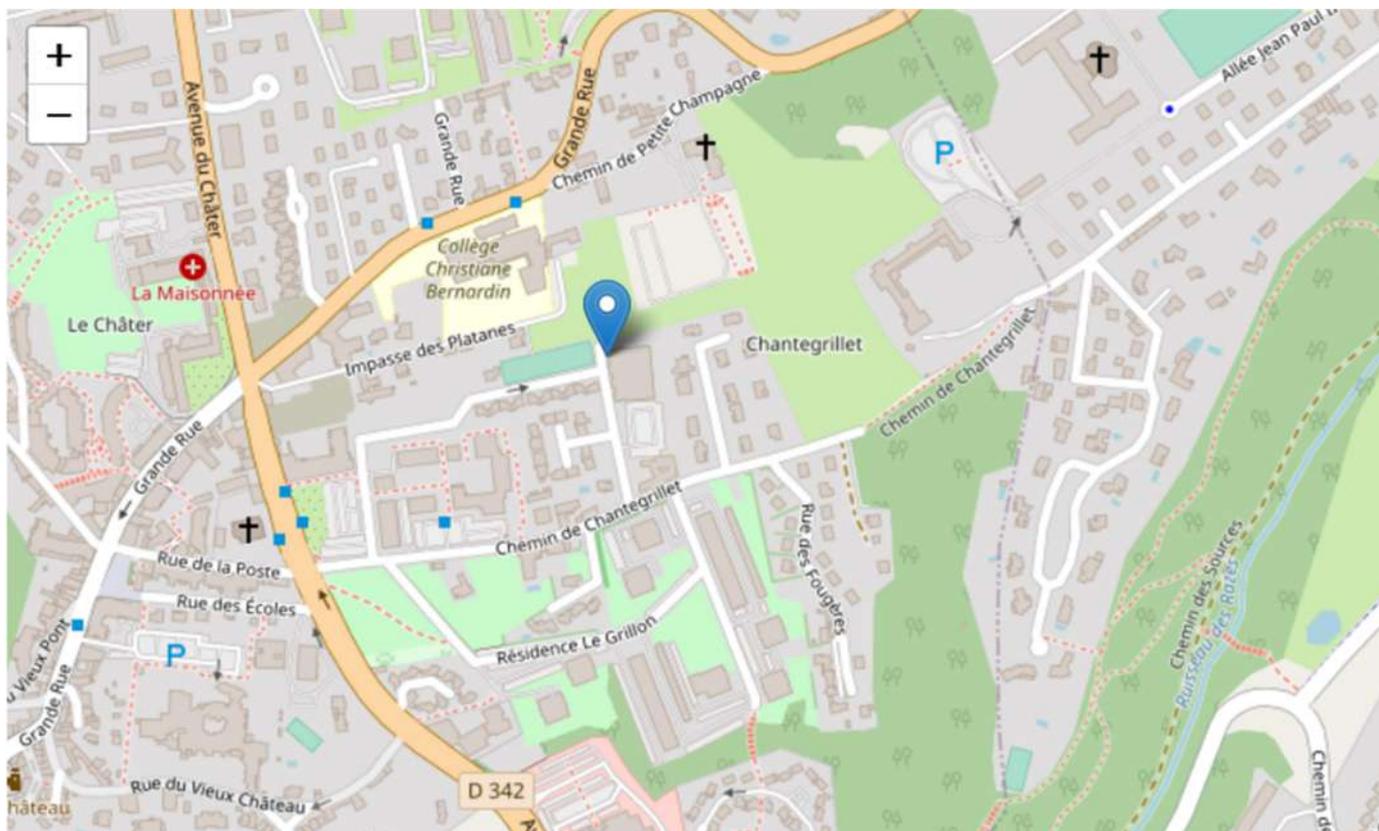
► Planning

2023

► Annexes Plan de situation /photo



Bâtiment de l'IRIS – 1 Montée des Roches



Gymnase Jean Boistard

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

FICHE ACTION N°33

COMMUNE DE CRAPONNE

■ Craponne

■ Etude directrice de faisabilité pour la déconnexion des eaux pluviales de 4 bâtiments et parkings communaux

► Fiche d'identité

Domaine : Gestion des eaux pluviales à la source

Nature : Etude

Référent du projet : Mathias LOUIS

Localisation du projet : plusieurs bâtiments et sites sur toute la commune

Masse d'eau concernée : FRDR482b
Code mesure SDAGE : ASS0201

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

- surfaces déconnectées, gain hydraulique sur les réseaux et surfaces désimperméabilisées
- volume et débit estimatifs rejetés aux réseaux
- stratégie pluriannuelle, estimatif financier et priorité d'actions

Coût : 10 000 € TTC

Financement agence de l'eau : A définir

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

■ La commune est propriétaire et gère environ 23 bâtiments communaux, salles ou complexe sportifs comprenant des surfaces conséquentes de toiture et parkings. Sur ces terrains la commune est compétente en matière de gestion des eaux pluviales.

Toutes les eaux pluviales de ces équipements sont connectés aux réseaux métropolitains d'eaux usées et pluviales. Les réseaux de la commune sont équipés de six déversoirs d'orage et toutes les eaux de ces bâtiments contribuent aux déversements du réseau unitaire généralisé en direction des cours d'eau ratier et Yzeron.

La métropole de Lyon mène en parallèle un schéma directeur assainissement qui mettra en évidence les plus grosses priorités d'action sur l'ensemble des communes concernés et sur Craponne. Ces équipements contribuent fortement aux déversements et au-delà des priorités futures de la métropole leur déconnexion et ré infiltration sur place contribueraient à améliorer l'état écologique et hydromorphologique des deux masses d'eau.

■ La commune souhaite réaliser une étude diagnostique sur 4 bâtiments et site pour étudier la faisabilité de déconnexion et réinfiltration sur place, identifier les priorités d'actions et impact actuels, et réaliser un estimatif financier des travaux à mener assortis de préconisations techniques. En première estimation, ces 4 bâtiments disposent de 13 000 m² de toiture et 11 400 m² de voirie ou parking dont toutes les eaux sont actuellement connectées au réseau unitaire.

L'objectif sera de déconnecter les eaux pluviales et de les réinfiltrer sur place en créant si possible des espaces verts et en désimperméabilisant les surfaces artificielles existantes. Il s'agit d'un schéma directeur simplifié sur cet enjeu. Aucun site ne fait l'objet de travaux pour le moment et il y aura pas de

travaux prévu dans le cadre de cette action. Cela fera l'objet d'une action ultérieure sous réserve de la validation de la stratégie proposée. L'objectif est de proposer aux élus un programme d'action pluriannuel pour répondre à ces enjeux ambitieux de déconnexion et réduction des déversements d'eaux usées mélangées aux eaux pluviales sur les cours d'eau principaux de la commune.

► Programme / Contenu technique

Etude diagnostic avec chiffrage avant-projet sur 4 sites communaux comprenant :

- Visites de terrain et relevés sur tous les sites
- Analyse des contraintes, des impacts et diagnostic des sites
- Estimations des volumes rejetés et impacts
- Définition des enjeux et secteurs prioritaires
- Etude faisabilité et réalisation des tests de perméabilité et diagnostic réseaux
- Rédaction d'avant-projet contenant plans, estimatifs financiers, démarches à mener et préconisations techniques pour la réalisation des travaux en interne ou par le biais de prestataire

► Données financières

Difficulté à estimer cette étude – montant à remettre à jour en septembre 2022 après consultation des bureaux d'études spécialisés

Estimatif de l'étude diagnostic à affiner = **10 000 € TTC**

► Planning

2023

► Annexes Plan de situation /photo

NUMERO SITE	SITES	ADRESSE	SURFACE TOITURE	SURFACE VOIRIE
1	Groupe Scolaire Gatolière	41 bis rue de Verdun	2000	1800
2	Groupe Scolaire Soupault	191 Ancienne Route de Brindas	3100	2800
3	Hôtel de ville – Mairie		1700	2700
4	Espace Rébuffat festif et sportif	2 rue des Terres plates	3700	2600

3



4



Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

FICHE ACTION N°34

Fédération du Rhône et de la métropole de Lyon pour la pêche et la protection du milieu aquatique

■ Communes concernées : toutes les communes du bassin versant

■ Suivi piscicole, astacicole et thermique du bassin versant de l'Yzeron

► Fiche d'identité

Domaine : Milieux aquatiques, morphologie, continuité

Nature : Etude

Référents du projet : Simon GAILLOT / Jean-Pierre FAURE

Localisation du projet (adresse ou point GPS) : 1 Montée des Roches – 69340 FRANCHEVILLE

Masses d'eau concernées : FRDR482a et FRDR482b
Code mesure SDAGE : MIA0202 et MIA0301

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

- Atlas des inventaires piscicoles.
- Rapport d'étude faisant le lien les résultats obtenus et le contexte (hydroclimatique, travaux, perturbation du milieu, travaux encore nécessaires)
- Réunion de restitution à la demande du SAGYRC

Coût : 43 200 €

Financement agence de l'eau : Financement hors contrat

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

Grand objectif : Suivi opérationnel des actions de restauration et impact des conditions hydroclimatiques sur le bassin versant de l'Yzeron

Une étude piscicole préalable au Contrat de rivière avait été réalisée en 1999. Afin d'établir un diagnostic plus précis de l'état actuel des milieux aquatiques du bassin versant de l'Yzeron, et dans le but de dresser un bilan des actions après réalisation du Contrat de rivière, une étude piscicole a été réalisée par la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) en 2011. Dans ce cadre, un suivi bisannuel a été mis en place à partir de 2014. Il s'inscrit dans la mise en place d'un observatoire du bassin versant, préconisé et initié par la fiche G5 du volet C du précédent contrat de rivière.

Le périmètre de l'étude comprend l'ensemble du réseau hydrographique du bassin versant de l'Yzeron, incluant les sites ayant fait l'objet de travaux de restauration des milieux aquatiques depuis l'origine du Contrat de rivière, notamment les travaux sur la continuité écologique et les secteurs de restauration hydraulique et environnementale visant à la protection contre les inondations en zone urbaine. Il intègre également le plan d'eau du Ronzey à Yzeron, ayant fait l'objet de travaux de restauration écologique en 2013-2014. Ce suivi constitue un complément de l'observatoire de BV porté par le SAGYRC.

Les objectifs de ce suivi sont les suivants :

- Actualiser les connaissances sur l'état des peuplements piscicoles des secteurs restaurés et la réponse de ces peuplements piscicoles à l'évolution des conditions hydroclimatiques.

des secteurs restaurés et la
hydroclimatiques.
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Hydroclimatique 21/12/2022

- Réaliser une synthèse bibliographique des données existantes sur les peuplements piscicoles et astacicoles du territoire, sur les milieux,
- Qualifier les habitats piscicoles sur les secteurs où ont été menées des opérations de recalibrage du lit mineur et de restauration écologique pour un suivi de l'effet des aménagements (y compris lac du Ronzey),
- Suivre la population d'écrevisses à pattes blanches du bassin versant.

Le BV de l'Yzeron est parmi les plus avancés du bassin RMC concernant les travaux de restauration de la continuité écologique. Ce suivi réalisé depuis 2011 constitue un retour d'expérience riche sur l'évolution des peuplements piscicoles en réponse au décloisonnement du BV et aux modifications des conditions hydroclimatiques.

► Programme / Contenu technique

Ce suivi s'inscrit dans la continuité des suivis réalisés depuis 2011, il doit permettre de voir l'impact des travaux entrepris sur le BV et des conditions hydroclimatiques. Il constitue également un outil d'aide à la priorisation des actions à mener (secteurs/thématiques). Ce suivi comprend :

- Inventaire par pêche électrique : 23 stations sur la base du suivi 2022.
- Suivi génétique des peuplements piscicole (brassage génétique indicateur des déplacements piscicoles) : 12 stations sur la base des données antérieures (derniers prélèvements en 2018).
- Suivi thermique (compréhension de la répartition des espèces piscicole, indicateur de la qualité du milieu) : 17 sondes sur la base du suivi 2022.
- Suivi de la population d'écrevisses à pieds blancs des Razes (prospection + protocole CMR).
- Étude halieutique du Ronzey (indicateur de la fonctionnalité du milieu restauré et notamment des zones de haut fond destinés à la reproduction des espèces phytophiles).
- Suivi morphologique des secteurs restaurés : 4 stations dont 1 station de référence.
- Suivi du macro benthos (indicateur de la qualité physico-chimique) : 5 stations

NB : la localisation des stations et les quantités seront être ajustées en concertation avec le SAGYRC.

► Données financières

Estimation prévisionnelle : **43 200 € HT***

Fournisseur	Désignation	Période de réalisation	Montant en € (HT*)
FDAAPPMA69*	Inventaires piscicoles	2024	11 000 €
SCIMABIO	Analyse génétique	2023	6 500 €
FDAAPPMA69*	Sondes thermiques	2024	3 500 €
FDAAPPMA69*	Suivi astacicole des Razes	2024	2 300 €
FDAAPPMA69*	Étude halieutique du Ronzey	2023-2024	1 600 €
FDAAPPMA69*	Suivi morphologique des secteurs restaurés	2024	4 700 €
FDAAPPMA69*	Suivi macrobenthos	2024	5 800 €
FDAAPPMA69*	Recueil, analyse de données, saisie, traitement des données et rédaction du rapport et synthèse	2024	7 800 €
		TOTAL	43 200 €

► Planning

2023 :

- Prélèvement et analyse génétique
- Suivi halieutique Ronzey 2023
- Suivi thermique

2024 :

- Inventaires piscicoles
- Suivi halieutique Ronzey 2024
- Suivi thermique
- Suivi astacicole des Razes
- Suivi morphologique des secteurs restaurés
- Suivi macrobenthos
- Recueil des données, saisie, traitement des données et rédaction rapport

■ Commune concernée : Courzieu

■ Révision du Plan de Gestion de la Tourbière du Chatelard

► Fiche d'identité

Domaine : Préservation de zones humides

Nature : Etude

Référente du projet : Cécile RACAPE

Localisation du projet : Courzieu (voir carte de localisation en annexe 1)

Masses d'eau concernées : FRDR482a
Code mesure SDAGE : MIA0602

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

- Bilan du Plan de gestion 2019-2023
- Rédaction et validation du Plan de Gestion pour la période 2024-2028
- Réunions de concertation

Coût : 14 900 €

Financement agence de l'eau : Financement hors contrat

► Origine du projet : *contexte et objectifs*

■ La zone humide tourbeuse du Châtelard se situe à Courzieu, commune de l'ouest lyonnais, dans le département du Rhône, à l'Ouest et en tête de bassin versant de l'Yzeron et culmine entre 800 et 825m d'altitude.

Anciennement appelé « le pré tremblant » par les habitants locaux, ce site, d'une surface de 3,2 ha, est la dernière tourbière connue de l'Ouest Lyonnais. Elle représente un patrimoine naturel exceptionnel et un patrimoine historique/culturel important.

Aux vues des enjeux écologiques, biologiques, culturels et historiques de cette zone humide, le CEN RA a souhaité s'investir dans la définition d'un projet de préservation et de gestion du site à partir de 2014. Depuis 2015, des conventions de gestion ont été signées avec les propriétaires de cette zone, et des rencontres et échanges ont eu lieu avec les acteurs locaux afin de co-construire un projet de restauration et de gestion de la tourbière (CRPF, Coforêt, propriétaires, FNE, LPO...).

Un plan de gestion a été rédigé pour la période 2019-2023, fixant les 4 grands objectifs suivants :

- 1- Améliorer le fonctionnement et la qualité des habitats naturels ;
- 2- Valoriser le site en préservant le patrimoine naturel ;
- 3- Améliorer les connaissances scientifiques ;
- 4 - Animation / Suivi du projet.

Dans le cadre de l'objectif 4 du plan de gestion : « Animation et suivi du projet » il est prévu d'évaluer ce document de gestion en 2023 et d'établir un nouveau document de gestion pour la période 2024-2028 prenant en compte l'Espace de Bon Fonctionnement de la zone humide du Châtelard.

► Programme / Contenu technique

La révision d'un plan de gestion se déroule en 2 étapes :

- Le bilan du document de gestion en cours (2019-2023)
- La rédaction concertée d'un nouveau Plan de Gestion pour la période qui suit (2024-2028)
(Définition de l'EBF de la Tourbière intégrée dans le prochain Plan de Gestion)

► Données financières

Bilan du Plan de Gestion : 3 900 €

Rédaction et validation du Plan de Gestion 2024-2028 : 11 000 €

Total : 14 900 €

► Planning

Bilan du PdG 2019-2023 : année de réalisation 2023

Rédaction et validation du PdG : années de réalisation 2023 et 2024

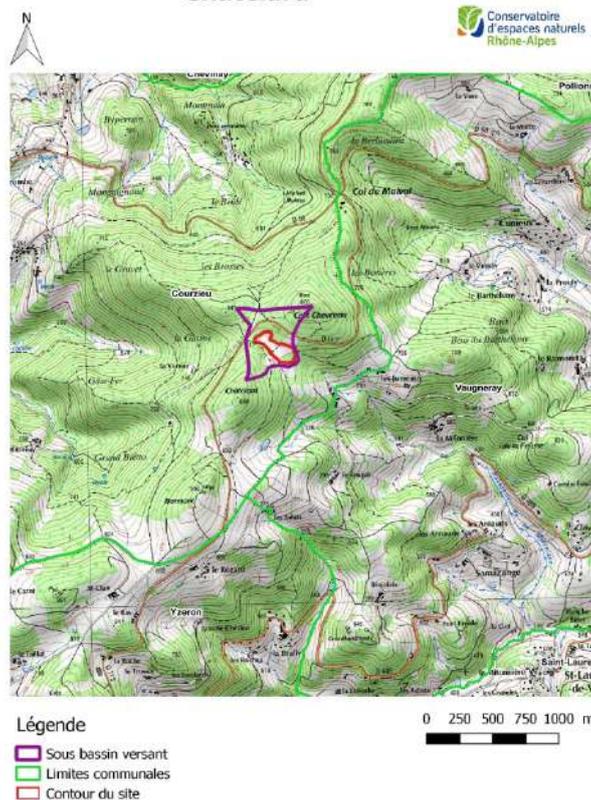
► Annexes Plan de situation /photo (facultatif)

Annexe 1 : Carte de localisation de la tourbière du Châtelard

Annexe 2 : zonages environnementaux de la Tourbière du Châtelard

Annexe 3 : Bassin hydrographique de la Tourbière du Châtelard

Localisation de la zone humide du Châtelard



Réalisation : CEN Rhône-Alpes, juillet 2018 / Sources : IGN 2014

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

■ Sainte Foy lès Lyon – Oullins – la Mulatière – Métropole de Lyon

■ **Création d'un sentier pédestre d'interprétation sur l'eau**

▶ Fiche d'identité

Domaine : Valorisation socio-économique en lien avec les milieux aquatiques

Nature : Travaux

Référente du projet : Emilie ALAUX-SAUMON

Localisation du projet : <https://goo.gl/maps/o9HjF2g3C4e9W19n9>

Masses d'eau concernées : FRDR482b
Code mesure SDAGE : /

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

- Réalisation de l'étude de conception du sentier (tracé final, définition des stations, écriture des contenus et réalisation des graphismes)
- Réalisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage Ste Foy lès Lyon (fabrication des panneaux, réalisation des supports, aménagements divers)
- Lancement d'un appel à projet artistique et réalisation des œuvre (maîtrise d'ouvrage Ste Foy lès Lyon)

Coût : 51 850 €

Financement agence de l'eau : Aide exceptionnelle liée au contrat – 30% de 51 850 € soit 15 555 €

▶ Origine du projet : *contexte et objectifs*■ **Les « projets nature » et les Espaces Naturels Sensibles**

Situés dans la première et deuxième couronne de l'agglomération, les espaces périurbains représentent presque la moitié du territoire de la Métropole de Lyon. Ces espaces naturels et agricoles constituent un véritable enjeu dans le développement de l'agglomération.

La Métropole, dans le cadre sa politique ENS (Espaces Naturels Sensibles) et de la trame verte, a conduit depuis plusieurs années des actions de gestion et de mise en valeur des ENS, notamment par le biais des « Projets Nature ».

Les Projets Nature ont pour origine une initiative locale de la part des communes concernées et ont pour fondement une concertation et une synergie entre plusieurs acteurs : communes, Métropole de Lyon, associations, chambre d'agriculture, agriculteurs, propriétaires, ...

Les Projets Nature ont pour objectifs :

- La connaissance : mieux connaître et suivre l'évolution des espaces concernés (valeur écologique, potentialités, ...);
- La préservation : les Projets Nature sont un des outils de préservation de la trame verte (ensemble des espaces naturels et agricoles périurbains peuplés par des espèces constituant un réseau continu) : ils permettent de mettre en place des actions telles que des acquisitions par

la collectivité, des conventions de gestion, ... ;

- La gestion : gestion des milieux naturels, mais aussi des conflits d'usage, organisation de la fréquentation, gestion de la propreté sur les sites, ... ;
- La valorisation : notamment par une ouverture au public avec des aménagements visant à la mise en valeur et à la compréhension de ces espaces par les citoyens, à leur sensibilisation.

Concrètement, ces Projets Nature se traduisent par des actions diverses : études préalables, élaboration et mise en œuvre de plans de gestion de milieux naturels, suivis naturalistes, aménagements pour le public (notamment des sentiers), actions au niveau agricole (conventions avec les agriculteurs pour une gestion des friches, la plantation de haies, ...), programmes pédagogiques (animations auprès des scolaires et du grand public), actions de communication (édition de plaquettes, de guides ...).

■ Le projet nature Yzeron aval

Le site Yzeron aval correspond à un ensemble de vallons et de pentes boisées surplombant l'Yzeron et s'étendant en arc de cercle du nord-ouest au sud-est de Sainte-Foy-lès-Lyon, en s'implantant également sur Oullins et La Mulatière. Il constitue ainsi une connexion entre les Monts du Lyonnais et les balmes boisées de la Saône. Il présente des intérêts paysager et naturaliste. Cet espace fait partie intégrante de la Trame Verte de la Métropole de Lyon.

Un plan de gestion et de mise en valeur a été défini en septembre 2012 et renouvelé en 2022. Son diagnostic fait ressortir que ce territoire, situé au cœur de l'agglomération lyonnaise, présente un potentiel important en matière d'accueil et de valorisation auprès du public.

La gouvernance du projet repose sur un comité de pilotage intégré les élus référents des trois communes du projet (Sainte Foy lès Lyon – Oullins – la Mulatière) et la Métropole de Lyon. La commune de Ste Foy lès Lyon, en tant que Commune pilote et disposant d'une délégation de gestion du budget métropolitain « projet nature » est maître d'ouvrage des actions engagées par le projet. Une assistance à maîtrise d'ouvrage est commandée pour appuyer l'animation du projet et la coordination des actions. Elle est réalisée par l'ONF depuis 2014 (prestation de services).

■ Les sentiers d'interprétation

Depuis 2019, un important travail est mené afin de concevoir des sentiers pédestres au sein du projet nature. Une étude de conception d'un réseau de promenades thématiques a été finalisée en 2020 (Cabinet Geoscop) dans une logique partenariale de co-construction (Métropole, communes, associations naturalistes et patrimoniales du territoire, associations réalisant des animations pédagogiques sur ce projet nature).

Validée en Comité de pilotage, l'étude propose la mise en place de trois sentiers pédestres, à la thématique ancrée dans le territoire et son histoire et comprenant un regard artistique.

En 2021, Le cabinet Atelier Vogue est recruté pour définir la ligne graphique commune aux trois boucles et concevoir le premier sentier dont les travaux débiteront en 2022 (marchés travaux/appels à projets artistiques en cours de notification).

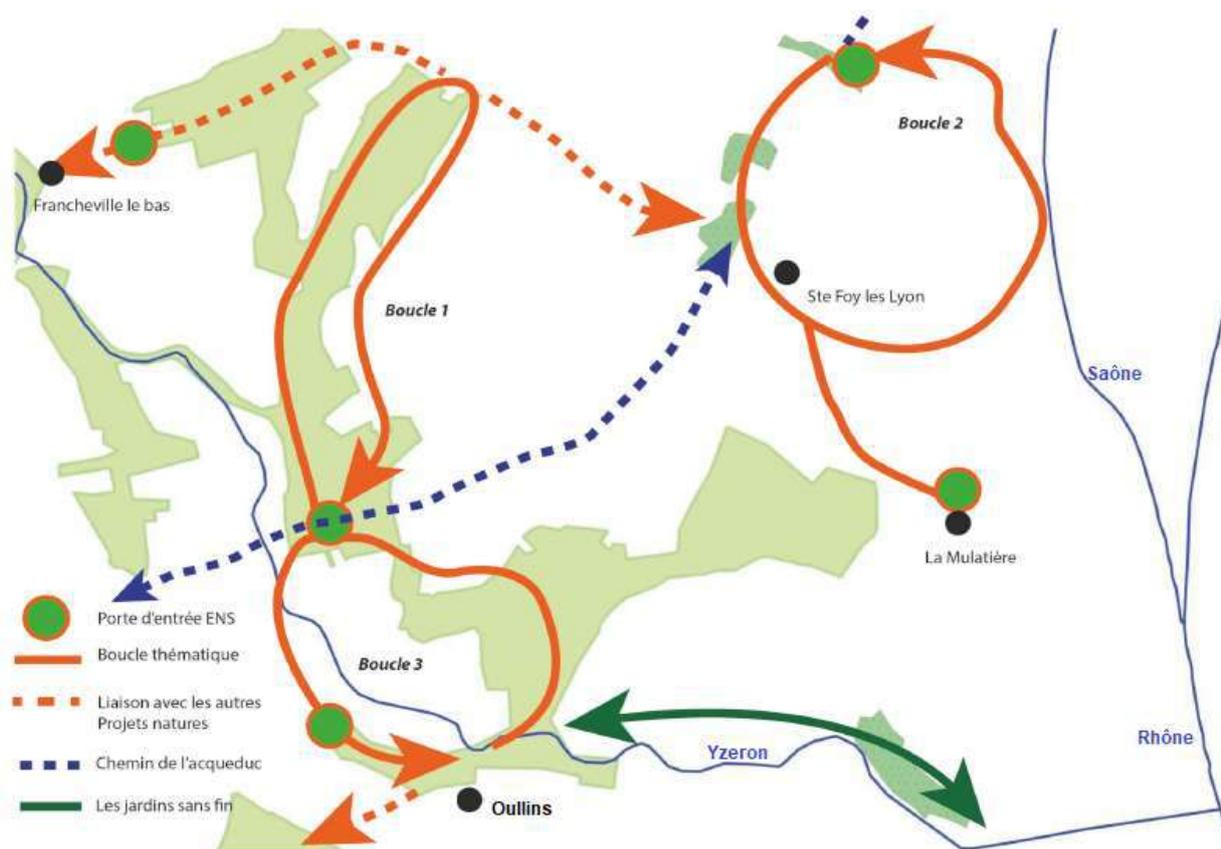
Nom	Thème	Logotype	Calendrier
L'art de cultiver (« boucle 1 sur la carte ci-après »)	La culture, les champs, le paysage cultivé		Conception terminée Démarrage des travaux au 2 ^e semestre 2022

L'art d'aménager (« boucle 3 sur la carte ci-après »)	La construction, la ville, le paysage construit	 L'art d'aménager	Conception à démarrer fin 2022 Travaux prévus sur 2023
L'art de vivre (« boucle 2 sur la carte ci-après »)	L'observation, la contemplation, les parcs, le paysage naturel	 L'art de vivre	Prévisionnel : conception 2024 – travaux 2025 <i>Ce sentier est conditionné à des aménagements de voirie dont le calendrier n'est pas maîtrisé</i>

Chaque sentier comprendra :

- De la signalétique (d'accueil, directionnelle, balisage PDMIPR)
- Des stations d'interprétation (panneaux, œuvres artistiques) développant le fil rouge de la boucle (entre 8 et 10 stations par sentier)
- Plusieurs productions artistiques, qui viseront à la fois à soutenir le propos d'interprétation déroulé tout au long du parcours, tout en étant une source d'étonnement pour le visiteur
- L'aménagement et la sécurisation des itinéraires piétons, lorsque nécessaire.

Plan d'intention du réseau de sentiers (Géoscop.



2020)

A noter que la « boucle 1 » a évolué vers un sentier Aller-retour

► Programme / Contenu technique

Dans le cadre du contrat de bassin versant Yzeron, il est proposé d'intégrer le cofinancement pour la réalisation du sentier d'interprétation « l'Art d'aménager » dont la conception et les travaux se dérouleront entre 2022 et 2024, et dont le tracé et la thématique « fil rouge » recouperont la rivière

069-216902445-20221221-D2022-94-DE
069-216902445-20221221-D2022-94-DE

de l'Yzeron et ses enjeux.

Éléments issus de l'étude de conception du réseau de sentier (Geoscop, 2020) :

A noter que le projet pourra évoluer en accord avec l'étude de conception détaillée du sentier « l'art d'aménager » à venir fin 2022.

Fil rouge du sentier d'interprétation : le paysage construit et aménagé par l'homme, l'usage de l'eau

Caractéristiques du sentier

- Longueur : 7 km
- Temps de visite : 3h30
- Foncier : Maitrise foncière publique assurée tout le long du parcours
- ENS : 60% du parcours
- Accès : Parking du parc naturel de l'Yzeron / Arrêt de bus "les Bottieres"

Voir carte ci-après.

Signalétique

- Conception et réalisation d'un totem d'entrée implanté à l'entrée Est du Parc de l'Yzeron
- Implantation de poteaux directionnels type PDMIPR (intersection avec d'autres itinéraires balises)
- Balisage PDMIPR avec signature (mascotte/salamandre)

Le dispositif de découverte

- 10 stations à mettre en valeur
- 2 œuvres artistiques et 2 cartels explicatifs associés
- 8 médias d'interprétation

Éléments de mise en valeur prévu sur le parcours

(en **gras** : éléments en lien direct avec la thématique « eau ») :

L'utilisation de l'eau dans les parcs et les exploitations agricoles :

- Un lavoir/fontaine ou l'eau calcaire forme du tuf constitue un fort potentiel de valorisation et d'interprétation.
- Valeur patrimoniale des équipements hydrauliques et de l'histoire des techniques et usages de l'eau sur la commune,

La faune aquatique présente autour des bassins, lavoir et sources du site (larves de salamandre ou de tritons, les amphibiens des sous-bois)

L'imaginaire des grottes d'agrément. L'art des rocailleurs et l'art de la promenade dans les parcs romantiques

L'installation de la forêt dans l'ancien parc et sur les anciennes terres agricoles

La gestion des troncs et bois morts

La présence de terriers de blaireaux

La vigne à Sainte Foy au cours des âges

Les aqueducs à Sainte Foy à travers le temps (aqueduc du Beaunant)

Réseau des chemins de St Jacques de Compostelle

Comprendre la rivière Yzeron : pourquoi elle est régulièrement à sec, expliquer comment une gestion naturelle des cours d'eau limite les crues (importance des méandres, un lit élargi, des zones d'expansion). Les crues de l'Yzeron : la crue trentennale des 2 et 3 décembre 2003.

Œuvres artistiques (propositions)

- **Valoriser une espèce emblématique / incarner le milieu aquatique**
- **Redonner à voir des éléments de l'aqueduc qui ont disparu pendant les travaux d'aménagement de la rivière**
- **Valoriser l'Yzeron comme lieu de promenade / souligner son caractère bucolique**

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

- Mettre en évidence les éléments de géologie / rendre visible et lisible ce qui passe inaperçu

► Données financières

Budget

Les montants budgétés en 2020 et actualisés en 2022 après lancement des premiers marchés travaux pour la boucle 1 permettent d'estimer un budget total prévisionnel de 51.850 € HT pour le sentier « l'art d'aménager », selon une répartition à suivre :

- conception du sentier : 6 850 € HT
- maîtrise d'œuvre travaux : 4 000 € HT
- fabrication support et réalisation des travaux : 23 000 € HT
- œuvres artistiques : 18 000 € HT (deux à trois œuvres)

Total : 51 850 € HT

Financement

Budget Projet Nature (dotation Métropole de Lyon) : 36 295 € HT (70%)*

Budget sollicité contrat agence de l'eau : 15 555 € HT (30%)

** à noter que seule la partie 2022 du budget (phase conception) est à ce jour votée. Pour le budget 2023 (MOE, travaux, œuvres...) il s'agit d'intentions budgétaires établies en Copil Projet nature. Les budgets métropolitains seront votés début 2023.*

► Planning

- conception du sentier : septembre 2022-janvier 2023
- lancement marché travaux et appel à projet artistique : mars – avril 2023
- adjudication des marchés/appel à projet : mai 2023
- réalisation des travaux / œuvres artistiques : juin – septembre 2023
- inauguration : octobre 2023

► Annexes Plan de situation /photo (facultatif)

Tracé d'intention du futur sentier (étude Géoscop, 2020)

A noter que l'étude de conception à venir fin 2022 pourra faire légèrement évoluer le parcours.

■ Marcy l'Étoile

■ Réaménagement du vallon des pierres rouges et du ruisseau de la Tamina

▶ Fiche d'identité

Domaine : Valorisation socio-économique en lien avec les milieux aquatiques

Nature : Travaux

Référente du projet : Emilie FEROU

Localisation du projet (adresse ou point GPS) : 45.783812 , 4.708143

Masses d'eau concernées : FRDR482a
Code mesure SDAGE : /

Indicateurs de réalisation / objectifs chiffrés de l'action

■ travaux effectués

Coût : 800 000 €

Financement agence de l'eau : Aide exceptionnelle liée au contrat – 15 % de 800 000 € soit 117 076 €

▶ Origine du projet : *contexte et objectifs*

■ Contexte initial du projet :

Située en limite nord-ouest de la Métropole lyonnaise, sur le plateau de l'ouest lyonnais, Marcy- L'étoile jouit d'une omniprésence du végétal sur son territoire ce qui participe pleinement à la qualité du cadre de vie marcylois.

La commune se caractérise par une couronne naturelle formée de grandes entités végétales. Situé aux portes de l'agglomération, le Parc de Lacroix-Laval, avec ses 115 hectares de zone naturelle, offre un espace de détente et de respiration à l'ensemble des habitants de la Métropole. Son relief peu marquée dans les parties urbanisées préserve son territoire des risques majeurs. En revanche, son site est cerné par un relief en creux constitué de trois rivières : le ruisseau du Poirier, au nord, la Grande Rivière à l'est, et le Cornatel au sud. Un système de vallons vient ainsi rythmer le parc de Lacroix-Laval, et au-delà, dessine les limites communales : Vallon de Ribes et vallon du Cornatel.

Son territoire modelé par ces vallons, en promontoire, propose des larges ouvertures à l'est sur la plaine lyonnaise (vue sur les Alpes) et au nord sur le grand paysage (vues sur les Monts d'Or). Ces vallons, représentent de véritables « coulées vertes », essentielles à l'équilibre naturel de la Commune et de l'ouest lyonnais. Ces îlots de tranquillité permettent le maintien d'habitats naturels pour les oiseaux ou d'espèces intéressantes, voire remarquables. Seul le parc de Lacroix-Laval (88 ha) est classé en ZNIEFF (de type 1) sur le territoire communal, la prairie de Sainte Consorce (200 ha) étant situé en limite Sud de la commune.

Enfin, dans la continuité de cet écrin vert, la commune développe une activité agricole notamment dans sa partie ouest, composante à part entière du plateau agricole de l'Ouest Lyonnais. Le grand paysage est également perceptible depuis les secteurs urbanisés au travers de points de vue remarquables rendus possibles grâce au relief marqué du territoire (vallons, plateau agricole, Monts du Lyonnais...). Ce

continuum de zones naturelles permet à un minimum de faune sauvage (oiseaux notamment), de circuler et de se maintenir jusqu'aux portes de Lyon.

A une échelle paysagère plus proche, Marcy-l'Etoile a su préserver des quartiers et sites où la nature en ville est affirmée et propose ainsi un cadre de vie remarquable. Les zones naturelles et agricoles représentent, en effet, 50% de la superficie de son territoire (espaces agricoles ou d'élevage, parc de Lacroix-Laval, zones naturelles). Le vallon des Pierres Rouges, qui depuis le parc de Lacroix-Laval s'insère dans le tissu urbain jusqu'au centre-bourg, est une respiration verte de qualité dont l'accessibilité et la mise en valeur est essentielle.

Le paysage de Marcy l'Etoile repose ainsi sur trois composantes structurelles majeures :

- les boisements implantés dans les vallons naturels des trois rivières de la commune formant à la fois une couronne boisée en périphérie et des pénétrantes vertes jusqu'aux espaces urbanisés, la principale étant celle formée par le Vallon des Pierres Rouges.
- le parc de Lacroix-Laval, réservoir de végétation et de diversité, qui constitue une limite très qualitative.
- la dominante de terrains agricoles de prairies de fauche ou de pâture (entrecoupés de boisements et de haies le long des petites routes).

Le vallon des Pierres Rouges, objet du projet de mise en valeur, s'insère depuis le parc de Lacroix-Laval jusqu'au tissu urbain du centre-bourg. Il représente une respiration verte de qualité dont l'accessibilité et la mise en valeur est essentielle pour la Commune.

■ Diagnostic du site et du ruisseau :

L'étude a démontré des points forts et des faiblesses, ainsi que des contraintes :

Points forts :

- une coulée verte déjà présente, une réserve naturelle, un vrai poumon vert pour la commune ;
- certains arbres et entités paysagères sont de qualité,
- des parties du ruisseau déjà aménagées à l'air libre,
- le site est bordé d'équipements, d'activités et de commerces, ainsi que de logements (pavillonnaires et petits collectifs),
- il crée une liaison naturelle entre le centre historique de Marcy l'Etoile et le parc de Lacroix-Laval,
- des vues et perspectives sur le paysage,
- espace calme et sécurisé pour les piétons

Points faibles :

- une accessibilité difficile aujourd'hui (topographie, pentes, secteurs en friche),
- des revêtements vieillissants (enrobé) et peu pérennes à certains endroits (stabilisé)
- le patrimoine arboré est globalement vieillissant et en mauvais état,
- des parties du ruisseau sont busées (et demanderaient à être réouvertes),
- les limites du site sont peu qualitatives (clôtures, murs, ...),
- certains passages sont très étroits (à élargir)
- les berges du ruisseau sont en mauvais état (ravinement, arbres arrachés)

Contraintes :

- des réseaux traversent le site (éclairage, assainissement, EP...)
- secteur soumis à des risques (servitude de gaz + risques naturels = zones d'accumulation, d'écoulements, de mouvements de terrain)
- zone d'exposition aux bruits et enjeux de sécurité (route de Sain-Bel)
- une zone humide est identifiée dans la partie nord du site (parcelle métropolitaine)
- Etude faune / flore en cours = synthèse en octobre 2022

► Programme / Contenu technique

- Aménagement d'une liaison piétonne entre le centre bourg de Marcy l'Etoile et le parc Lacroix Laval

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-94-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022

- Aménagement de 2 liaisons cycles pour desservir le centre bourg / les services publics et les zones pavillonnaires
- **Restauration des milieux aquatiques avec réouverture du ruisseau sur un tronçon, aménagement de mares, réaménagement des berges, plantation de la ripisylve...**
- **Restauration de la zone humide située au nord de la parcelle**
- Amélioration de la biodiversité du vallon en lien avec le retour de l'étude faune / flore
- Aménagements pédagogiques le long du parcours et du ruisseau
- Apports d'usages : loisirs, détente, cueillette...
- Mise en place d'un plan de gestion différenciée sur le site
- Plantations de l'ensemble du parc avec une gestion des arbres existants
- Suppression des possibles rejets d'assainissement pour éviter les pollutions du ruisseau

► Données financières

Aménagement du ruisseau, des mares et de la zone humide (y compris préparation, démolition, terrassements, ...) : 350 000,00 euros HT

Aménagements / équipements le long du tracé (cheminements, pontons, passerelles, mobiliers, équipements, pédagogie...) : 350 000,00 euros HT

Plantations (y compris débroussaillage, abattage, élagage, entretien) : 100 000,00 euros HT

Total : 800 000 €

► Planning

Janvier 2022 – juillet 2022 : Ecriture du programme

Mars 2022 : Concertation avec les habitants

Mars – Octobre 2022 : Réalisation d'une étude faune / flore

Avril 2022 : Premier diagnostic du ruisseau par le Sagyrc

Mai 2022 : Diagnostic sanitaire des arbres de l'ensemble du site

Juillet 2022 – Décembre 2022 : Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Janvier 2023 – Août 2023 : Conception du projet

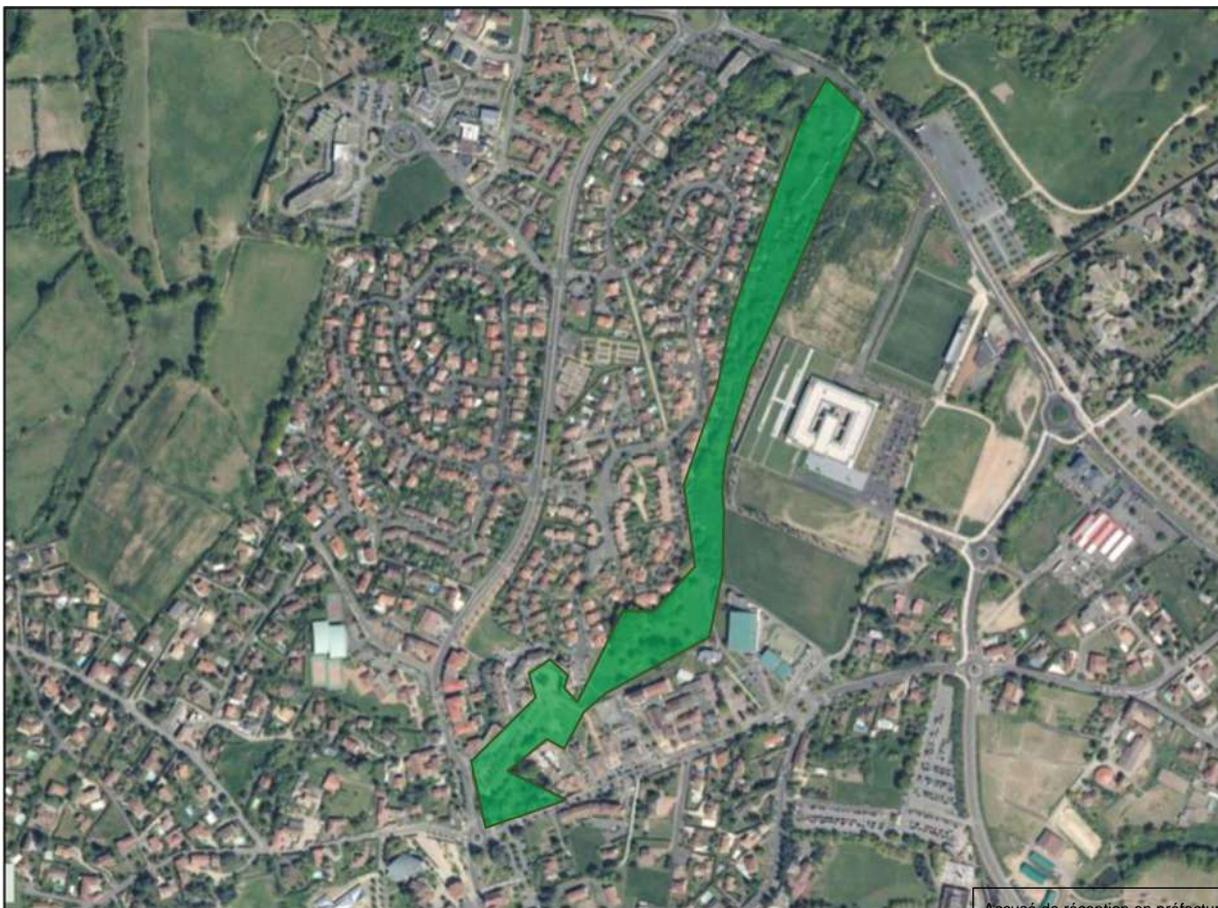
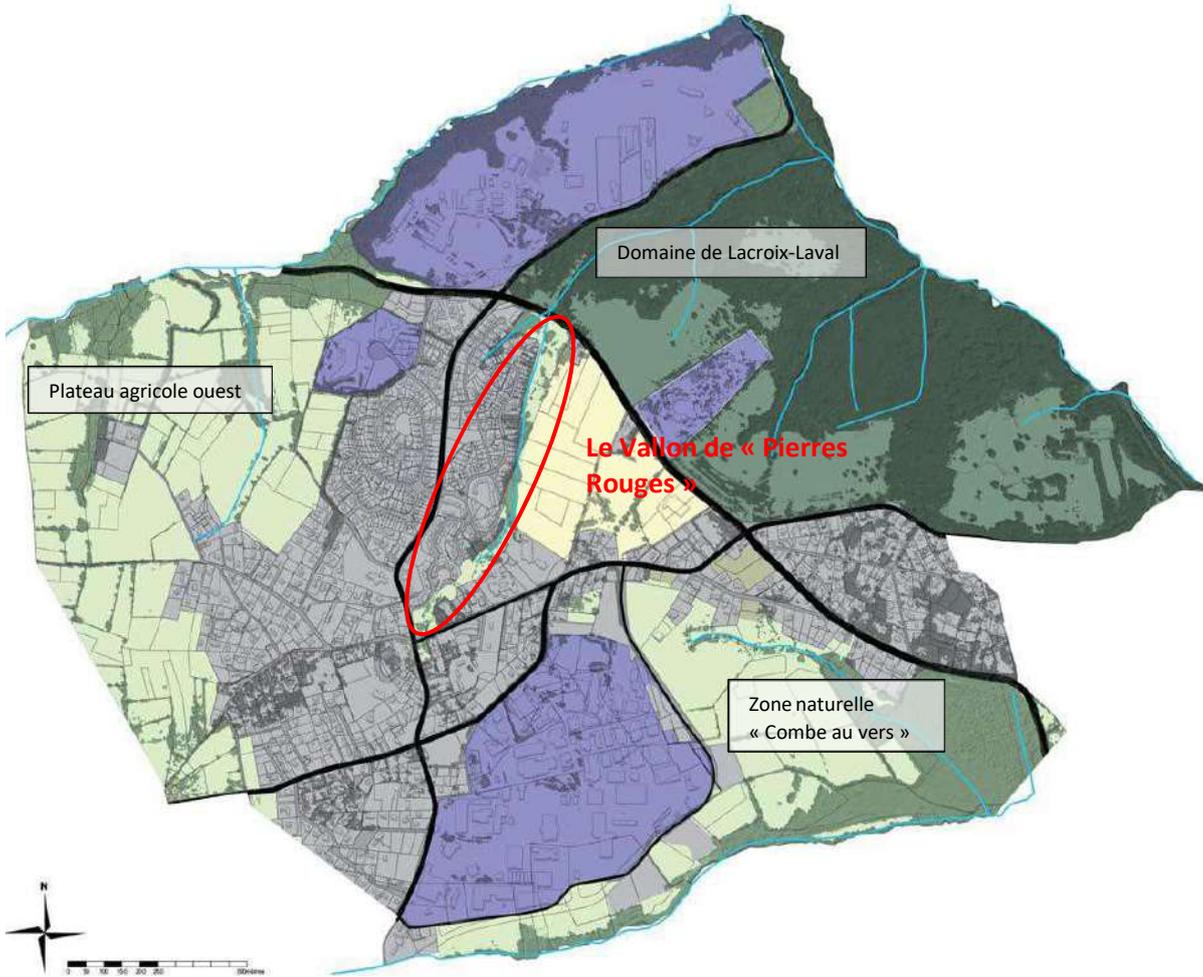
Août 2023 – Novembre 2023 : Choix des entreprises de travaux

Novembre 2023 – Fin 2024 : Réalisation des travaux

► Annexes Plan de situation /photo (facultatif)

Pièces annexes :

- CCTP pour le choix de l'AMO Conducteur d'opération et du programmiste
- Diagnostic du projet
- Programme : 1^e intentions du projet



Périmètre du projet de mise en valeur de la coulée verte « Vallon de Pierres Rouges »

Accusé de réception en préfecture
 069-216902445-20221221-D2022-94-DE
 Date de réception préfecture : 21/12/2022



Le ruban vert de Marcy l'Etoile

PRINCIPES GENERAUX :

- Un cheminement préférentiel, le plus accessible possible (pentes et matériaux)
- Des cheminements plus secondaires (matériaux et largeurs adaptés à une ambiance de parc)
- Des mises en sécurité pour les différents flux (piétons : cycles bien séparés : bandes plantées, ou éléments séparatifs : pavés, ...)
- Des aménagements végétalisés et des plantations qui sont adaptés aux niveaux d'entretien du parc (4 degrés de gestion proposés)
- Une palette végétale composée en grande partie d'arbres, d'arbustes et de couvre-sols (entretien), peu gourmande en eau ; une palette avec des couleurs et floraisons étalées sur l'année
- Pas de système d'arrosage, sauf ponctuellement pour la séquence 1 (plus urbaine, avec massifs)
- Des usages de : nature, détente, sport et éléments ludiques, cueillette, promenade, observation
- Du mobilier : assises, méridiennes
- De l'éclairage en mâts sur la séquence 1 et en bornes sur la séquence 2. Pas d'éclairage sur les séquences 3 et 4



Principes généraux et plan programme